



**Économie sociale et solidaire : quelle influence des groupes d'intérêt dans
l'élaboration des politiques publiques du Troisième secteur en France ?**

Mémoire de Master 2 Solidarités et Transition Durable - Parcours ESIS

Florian LEBRETON

Étudiant et auteur

Enzo PEZZINI

Directeur de mémoire

Année 2022-2023

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire et à mon parcours académique au sein du Master 2 Solidarités et Transition Durable.

Je tiens à remercier Elena Lasida et Noémie Paté, nos co-directrices, pour leur encadrement bienveillant tout au long de cette année au sein de l'Institut Catholique de Paris.

Je souhaite adresser des remerciements à Enzo Pezzini pour ses conseils de lectures et dans le choix du sujet de mémoire ainsi que pour son accompagnement lors de la phase rédactionnelle.

Mes remerciements se tournent également vers Antoine Détourné, qui m'a offert l'opportunité d'intégrer ESS France pour mon stage de fin d'études. J'exprime ma gratitude à Pauline Raufaste, ma tutrice, pour son accompagnement, ses conseils avisés et son partage de connaissances. Par ailleurs, j'adresse mes salutations à toute l'équipe salariée d'ESS France.

Mes remerciements s'étendent à toutes les personnes avec qui j'ai eu le privilège d'échanger dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, Patricia Toucas-Truyen, Quentin Palermo, Eugénie Bardin, Timothée Duverger, Jean Gatel et Marthe Corpet. Nos échanges ont nourri ma réflexion.

Un remerciement assez spécial aux auteurs et autrices des ouvrages que j'ai consultés pour leur contribution précieuse à ma recherche.

Enfin, je tiens à adresser un remerciement très chaleureux à Océane Lauro, dont le soutien, les conseils et l'aide ont été d'une grande valeur.

Merci à celles et ceux que j'aurais omis.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------|
| INTRODUCTION..... | p1 |
| I - DES MOUVEMENTS POPULAIRES A UNE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE..... | p6 |
| II - CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DISPOSITIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ESS..... | p19 |
| III - LE CHAMP D'ACTION DES GROUPES D'INTÉRÊT DE L'ESS..... | p26 |
| IV - LES FONDEMENTS DES GROUPES D'INTÉRÊT DE L'ESS..... | p33 |
| V - LES STRATÉGIES D'INTERVENTION DES GROUPES D'INTÉRÊT DE L'ESS DANS L'ACTION PUBLIQUE..... | p42 |
| VI - LES RELATIONS AVEC LES ACTEURS ÉTATIQUES DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ESS..... | p59 |
| VII - ÉTUDE DE CAS : ESS FRANCE, LA VOIX DE RÉFÉRENCE DE L'ESS..... | p85 |
| VIII - UNE INFLUENCE LIMITÉE PAR DES FACTEURS INTERNES ET EXTERNES..... | p98 |
| CONCLUSION..... | p111 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | p117 |
| ANNEXES..... | p124 |
| RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS..... | p132 |

INTRODUCTION

Pétrole, cinéma, éoliennes, médicaments...économie sociale et solidaire, etc. Multiples sont les activités où l'influence s'exerce. A la sortie de la Première Guerre mondiale, les termes « pression » et « influence » apparaissent. Longtemps non réglementée, l'activité des groupes d'intérêt est maintenant encadrée.

Traditionnellement en France, le lobbying a été perçu comme allant à l'encontre de l'intérêt général au nom de la défense d'intérêts particuliers, suscitant méfiance et débats. Cette perspective a évolué récemment, bien qu'elle demeure controversée.

Selon Courty, professeur de science politique et chercheur au CNRS, un groupe d'intérêt se définit comme « *une entité qui a pour objectif de représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public* »¹. Son activité se manifeste à travers la formation d'un groupe, la construction et la mise en forme d'une parole collective et la pratique de la représentation dans le débat public. Cette définition, finalement assez large, nous permet de considérer les organisations d'action collective, comme les associations, les mouvements sociaux, certaines entreprises ou même acteurs individuels comme intégrant notre périmètre de recherche.

Faisant partie intégrante du paysage institutionnel français, ces structures d'influence cherchent, entre autres, à influencer les processus politiques qui engendrent les politiques publiques. L'économie sociale et solidaire n'échappe pas à la règle. Grawitz, Leca et Thoenig définissent les politiques publiques comme étant « *les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire* »².

Les politiques publiques ne seraient plus l'objet du seul État dont l'action serait orientée vers la défense de l'intérêt général, mais la combinaison de différentes contributions et de stratégies souvent concurrentes.

¹ COURTY Guillaume, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006

² THOENIG Jean-Claude (sous la direction de GRAWITZ Madeleine, LECA Jean), "L'analyse des politiques publiques", *Traité de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985

Ainsi, nous allons étudier au travers de ce mémoire **l'influence des groupes d'intérêt de l'économie sociale et solidaire dans l'élaboration des politiques publiques**. Alors que de nombreuses politiques publiques influent sur le Troisième secteur, nous nous focaliserons sur **celles qui impactent directement l'intégralité du champ, à savoir les politiques publiques de l'ESS**. Notre cadre d'étude s'arrête aux frontières françaises et adresse principalement les enjeux à l'échelle nationale.

Par ailleurs, le périmètre de l'ESS, défini ainsi depuis la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, englobe les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations, et les sociétés commerciales de l'ESS³. Notre approche privilégiera les trois premières familles statutaires de l'ESS mentionnées ci-dessus. Ce choix s'explique par leur poids plus important au sein de l'ESS (elles représentent plus de 90% des structures), apparaissant alors comme plus représentatives de ce que défend et incarne le Troisième secteur. De plus, nous considérons comme groupes d'intérêt de l'ESS, les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'ESS, ESS France et les CRESS, conformément à la loi de 2014 qui reconnaît leur rôle, ainsi que quelques organisations historiques.

Cependant, la définition introduite par la loi de 2014 soulève d'ores-et-déjà une première interrogation : quels mécanismes ont conduit les entreprises et organisations de l'ESS à se regrouper et à défendre des intérêts communs ? Alors même que le Troisième secteur rassemble de nombreuses sensibilités, des formes multiples et une grande diversité d'actions, nous sommes curieux de connaître le contenu du projet politique et des intérêts portés par ces groupes d'influence. L'ESS, représentation de la société civile organisée, joue un rôle central dans les échanges économiques et sociaux, mais ses relations avec les pouvoirs publics sont moins visibles et lisibles. Par conséquent, nous nous interrogeons sur la nature de ces liens, les modes d'intervention dans l'action publique et leur influence, enracinés dans des contextes politiques, économiques et sociaux changeants.

³ Article 1, loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, Legifrance, 2023

Personnellement, ces réflexions ont émergé rapidement après le démarrage de mon stage de fin d'études de Master 2 au sein d'ESS France. Cette entité est la voix de référence de l'économie sociale et solidaire, autrement dit, elle représente et défend les intérêts du Troisième secteur auprès de la puissance publique. Combiné à une mauvaise perception des lobbies, il semblait intéressant de proposer une analyse critique des mécanismes d'une structure d'influence qui défend des valeurs et des principes contribuant concrètement à l'intérêt général. A cet égard, l'ESS, en participant à travers ses activités au développement économique, à la cohésion sociale et territoriale et la démocratie participative, joue un rôle essentiel dans l'intérêt général.

Par ailleurs, le sujet ne semble pas avoir été exploité ou traité de cette manière. Certes il existe des ouvrages détaillant les étapes de construction des politiques publiques de l'ESS mais, selon moi, ils n'analysent pas les influences ou les rapports de force entre les différentes parties prenantes du processus d'action publique.

De plus, mes premières convictions laissent penser que seuls les groupes d'intérêt puissants de l'économie conventionnelle pèsent réellement dans le débat public. Pour le reste du champ politique, les situations varient selon les domaines, les échelons d'intervention (territoriaux, nationaux), et les élus en fonction. En d'autres termes, ce mémoire vise également à confirmer ou réfuter l'utilité des groupes d'intérêts de l'ESS pour le déploiement de politiques publiques. D'autre part, il me semble intéressant d'interroger l'ambivalence entre la recherche d'indépendance vis-à-vis de l'État des entreprises de l'ESS, et la quête de politiques publiques en faveur de ce mode d'entreprendre. Ainsi, ce mémoire tentera d'apporter des éléments de réponse, et si possible, de contribuer à alimenter et poursuivre le débat.

A cette fin, la méthodologie consiste dans un premier temps, dans le cadre du stage, à adopter un comportement d'observation critique des actions menées par les représentants d'ESS France. De plus, au travers des différents ouvrages disponibles à la fois sur l'ESS (histoire, sociologie, essais, rapports et études) ainsi que sur les groupes d'intérêt et l'action publique, nous contextualiserons les données collectées relatives à l'ESS aux référentiels théoriques. Toutefois, avant de rentrer dans le vif du sujet, une revue historique s'impose pour replacer les divers contextes. Cela débutera après la Révolution Française, soit à la fin du XVIIIème siècle.

Par ailleurs, les six entretiens menés alimentent nos réflexions de contenu pertinent, issu des études pour les chercheurs, et des expériences pour les intervenants opérationnels.

Découvrons brièvement les personnes interrogées.

Tout d'abord Patricia Toucas-Truyen, en tant qu'historienne, apporte des connaissances précieuses sur les regroupements qui se sont opérés entre les organisations de l'ESS et leurs motivations.

Eugénie Bardin et Quentin Palermo, exerçant dans des services Affaires publiques de grandes entreprises de l'ESS, permettent d'étayer d'exemples et de situations concrets les pratiques et les stratégies d'influence. Bien qu'ils ne soient pas considérés comme faisant partie des groupes d'intérêt de l'ESS, leurs témoignages sont précieux pour l'analyse comparative et notre compréhension des liens avec l'ESS et les perspectives qu'ils offrent.

D'autre part, l'entretien réalisé avec Marthe Corpet, ancienne responsable du pôle Affaires publiques d'ESS France, se concentre principalement sur le rôle d'ESS France et ses actions dans la sphère d'influence, et ce, dans le but de réaliser une étude de cas.

De plus, les recherches approfondies de Timothée Duverger sur les groupes d'intérêt et ses critiques sur le contexte actuel, sont sollicitées.

Enfin, avec Jean Gatel nous abordons les relations institutionnelles et les politiques publiques lors de son passage au secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et du développement local.

Ainsi, au titre de l'analyse de l'influence des groupes d'intérêt de l'ESS dans l'élaboration des politiques publiques, ce mémoire propose tout d'abord une étude des mouvements de regroupement entre les organisations de l'ESS au rythme des contextes changeants et des lois structurantes depuis la Révolution française. Nous poursuivrons avec une revue historique des politiques publiques de l'ESS, depuis les années 1980, en lien avec la structuration de l'écosystème de l'économie sociale et solidaire. Par la suite, nous analyserons l'intervention du Troisième secteur et de ses groupes d'intérêt dans l'espace public ainsi que leur positionnement au sein de la société civile et des sphères politiques et économiques. Nous approfondirons la

démarche par l'examen des fondements des groupes d'intérêts, en explorant l'émergence de ces organisations, leur approche politique ainsi que leur légitimité.

Par la suite, nous passerons à la mise en pratique avec la stratégie d'intervention des groupes d'intérêt de l'économie sociale et solidaire, la mobilisation de ressources et les modes d'action.

Nous examinerons ensuite les relations avec les acteurs étatiques et les différentes séquences politiques. Puis, nous proposerons une étude de cas relative à ESS France avant de conclure sur les limites liées à des facteurs internes et externes.

I- DES MOUVEMENTS POPULAIRES A UNE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Notre analyse n'a pas la prétention de refaire l'histoire complète de l'économie sociale et solidaire, mais d'étudier les dynamiques de regroupement survenues en France depuis la fin du XVIIIème siècle. Ceci sera réalisé à travers l'examen des contextes socioéconomiques, des rapports avec les pouvoirs publics, des lois-cadres ainsi que des principales raisons ayant favorisé ces phénomènes. Ces processus sous-tendent l'organisation des groupes d'intérêt et de représentation de l'ESS, sujet traité dans le cadre du mémoire.

Nous tenterons de les présenter sous trois périodes successives correspondant à :

- L'émergence des premières associations de personnes formant les coopératives et les mutuelles, depuis la Révolution française à la fin du XIXème siècle,
- La formation d'unions ou de fédérations intrafamiliales (par statut) représentatives du tournant du XXème siècle jusqu'en 1960,
- La convergence des organisations vers une représentation commune de l'économie sociale et solidaire depuis les années 1970.

Il convient néanmoins de faire preuve de prudence, car ces périodes reflètent une progression graduelle plutôt qu'une stricte dichotomie. Aujourd'hui encore, de nouvelles associations se créent quasi quotidiennement sans pour autant se revendiquer ni du champ associatif ni du champ du Troisième secteur.

Bien que ces familles du Troisième secteur aient des histoires différentes et des intérêts pas toujours coïncidents, comme expliqué par Patricia Toucas-Truyen lors de notre échange⁴, cette partie visera à extraire des tendances majeures de ces mouvements issus de la société civile. Cela étant dit, il peut parfois être nécessaire de segmenter l'étude.

A - L'émergence des premières formes de coopérations

Après la Révolution française de 1789, une grande défiance règne à l'égard des corps intermédiaires, conduisant même à la loi Le Chapelier de 1791. Celle-ci

⁴ Interview réalisé avec TOUCAS-TRUYEN Patricia, le 05/07/2023 en visioconférence

interdit aux ouvriers de former des coalitions pour « *éviter toute interférence dans la formation de la volonté générale* »⁵.

Le contexte institutionnel de l'époque n'est donc pas propice à l'essor des associations ouvrières. Cependant, le compagnonnage et les confréries, qui évoluent en sociétés de secours mutuel perdurent grâce à leur tolérance par les régimes en place. Ils ont pour mission de « *soulager les ouvriers dont la paupérisation accompagne l'essor du libéralisme* »⁶.

A partir des années 1830, on assiste au développement des toutes premières pratiques coopératives et mutualistes, oscillant entre actions clandestines et respect de la légalité. Ce développement se déroule dans un contexte d'industrialisation progressive tout au long du XIXème siècle. La formation de l'économie sociale (ES) émerge d'abord au sein des milieux artisanaux urbains, qui sont familiers des solidarités corporatives, avant de s'étendre progressivement au prolétariat dans le dernier tiers du siècle.

La période de révolution industrielle est caractérisée par des conditions et des travaux pénibles, de faibles salaires, une mauvaise qualité du logement... et l'absence de protection sociale. Ainsi, « *les approches charitables, mais aussi de solidarités entre démunis, se multiplient à cette époque. Elles sont d'origine religieuse tout autant que laïque* »⁷.

Parallèlement, le concept de coopération se dessine et succède aux utopies des penseurs sociaux (St Simon, Fourier). Les premières « pré-coopératives » de production comme les Bijoutiers en doré à Paris (1834) et les « pré-coopératives » de consommation comme le Commerce véridique et social à Lyon (1835) voient le jour.

« *L'association remplaçant progressivement l'idiome de corporation, devient à cette occasion le cadre d'action collective des ouvriers* »⁸, conciliant liberté individuelle et action collective. Cette forme sera marquée par la Révolution de juillet 1848. Le droit d'association est suspendu par le Second Empire, les sociétés de secours mutuel sont exclues de ce cadre.

⁵ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, La découverte, 2023

⁶ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016

⁷ JEANTET Thierry, *Économie sociale et solidaire : la clé des possibles*, Paris, Les petits matins, 2021

⁸ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, La découverte, 2023

La diversité des expériences initiées par les travailleurs témoigne de deux aspects. D'une part, « *le groupement volontaire prend source dans la référence à un lien social concret, vécu et pratique [...] par la mise en œuvre d'une activité économique* ». D'autre part, « *l'action commune, [...] fondée sur l'égalité entre les membres, donne des capacités et des ressources [...] pour se faire entendre et agir en vue d'un changement institutionnel* »⁹.

Le décret promulgué par Napoléon III en 1852 contribue au développement des sociétés de secours mutuel (offrant des avantages financiers et une logistique de l'État) tout en « *dépossédant les travailleurs de leurs pouvoirs au sein de leurs organisations* »¹⁰. Avant toute validation, ces structures doivent être approuvées par la préfecture. Les présidents de celles-ci sont nommés par L'État.

Néanmoins, le mouvement mutualiste a été largement encouragé par les pouvoirs publics qui souhaitent déléguer la gestion de la question sociale à ces sociétés. Cela correspondant à « *un encastrement de la mutualité par le 2nd Empire* »¹¹

Dans l'ensemble, le XIXe siècle est marqué par « un conflit permanent entre l'État et la société civile qui reconstitue en permanence des réseaux associatifs divers agissant à travers des groupes de pression, « *en dépit des interdictions qui le frappent* »¹².

B- Une coopération intrafamiliale au tournant du XXème siècle

La réunion des premières formes de l'économie sociale au sein d'organisations de collaboration s'est, dans les faits, construite progressivement. A partir des années 1880, les organisations de l'ES commencent à se structurer par des processus de diversification et d'unification.

D'un côté, les coopératives de consommation suivent une tendance décrite par Gueslin¹³, d'unification faisant suite à la loi de 1867 (sur les sociétés commerciales)

⁹ EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis (sous la direction de CATTANI Antonio David, LAVILLE Jean-Louis), "L'économie solidaire" dans *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005

¹⁰ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016

¹¹ Interview réalisé avec TOUCAS-TRUYEN Patricia, le 05/07/2023 en visioconférence

¹² DRAPERI Jean-François, *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*, Paris, Dunod, 2007

¹³ GUESLIN André, *L'invention de l'économie sociale : le XIXème siècle*, Paris, Economica, 1987

et à la concurrence de certains magasins. Cela a conduit à la création de l'Union coopérative en 1885, regroupant principalement des coopératives de cheminots, des coopératives catholiques et socialistes autour de l'École de Nîmes. Après des désaccords idéologiques aboutissant à son éclatement trente ans plus tard, la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (FNCC) est fondée en 1912 pour réconcilier les solidaristes et les socialistes (cf annexe 1 : Extraits du manifeste de Charles Gide et Jean Jaurès de 1912). Cette situation s'explique par le fait « *qu'au-delà des mots, les pratiques coopératives sont proches, concordantes, ou du moins compatibles* »¹⁴. La FNCC adopte une position d'indépendance vis-à-vis des partis politiques et des syndicats, prônant ainsi la neutralité coopérative.

D'un autre côté, les coopératives de production se structurent, quant à elles, avec l'aide de l'État et fondent la Chambre Consultative des Associations Ouvrières de Production de France (CCAOP) en 1884. Le niveau élevé du chômage à la fin du XIX^{ème} siècle causé par la crise industrielle amène la République à « *encourager les ouvriers à créer des associations ouvrières de production. D'ailleurs se crée la première Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (CGSCOP) en 1937* »¹⁵, actuelle instance de représentation nationale du travail associé auprès des acteurs politiques, économiques et sociaux. Celle-ci agrège désormais les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE).

En somme, le mouvement coopératif s'oriente principalement vers la première sous-famille, les coopératives de consommateurs. Elles sont créées par milliers au cours des dernières décennies du XIX^{ème} siècle et elles parviennent à fédérer les quatre grandes mouvances du début du XX^{ème} siècle : les chrétiens sociaux, les socialistes réformistes, les solidaristes et les marxistes.¹⁶ (cf annexe 2 : La diversité des sources d'inspirations théoriques de l'ESS)

Par ailleurs, la structuration de la mutualité est concomitante à celle de la coopération. En 1902, Léopold Mabileau, avec le soutien de Léon Bourgeois, unifie les mouvements mutualistes autour de la Fédération Nationale de la Mutualité

¹⁴ DRAPERI Jean-François, *Histoire d'économie sociale et solidaire*, Paris, Les petits matins, 2017

¹⁵ Interview réalisé avec TOUCAS-TRUYEN Patricia, le 05/07/2023 en visioconférence

¹⁶ DRAPERI Jean-François, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ?*, Paris, Dunod, 2007

Française (FNMF). Cela fait suite à la Charte de la mutualité adoptée en 1898 qui autorise la création de sociétés mutualistes (libres) sur simple déclaration. « *Le personnel politique de la 3e République a incité les mutualistes à se fédérer au niveau national de façon à avoir un interlocuteur. La Fédération nationale à partir de ce moment-là, a fait l'interface entre les sociétés de base et l'État* »¹⁷.

Enfin, dans le contexte anticlérical de l'époque, les organisations non professionnelles (les loisirs, l'entraide, etc.) obtiennent un assouplissement administratif et un cadre juridique. La loi de 1901 sur le contrat d'association, fondement de la liberté individuelle, est une réponse à la méfiance envers les congrégations. Seules les associations reconnues d'utilité publique peuvent recevoir des dons et des legs.

Ce « *jacobinisme amendé* »¹⁸ vise à restreindre l'influence et le champ d'action politique des groupes intermédiaires.

Par ailleurs, les unions d'associations sont soumises aux mêmes formalités de déclaration que les associations déclarées. Le fait de soumettre les unions, parfois appelées fédérations, aux mêmes règles que les associations, a généralement entraîné une uniformisation du régime juridique¹⁹.

Deux tendances générales se dessinent au tournant du XXème siècle. D'abord, « *l'arrimage* » de l'économie sociale à l'État qui « *organise les circuits de financement, en les soumettant à des règles en échange de leur légitimation* »²⁰. L'argent public est perçu prioritairement par les coopératives (dites avances) et les associations (dites subventions), tandis que les mutuelles sont amenées à placer leurs réserves dans des fonds publics.

Par ailleurs, un phénomène de différenciation des organisations en fonction de leur statut lié émanant de leur légitimation apparaît. L'ES se fragmente, laissant place à une affirmation des différentes familles que nous connaissons aujourd'hui : les associations, les coopératives et les mutuelles (la fonction de secours). « *L'intégration des organisations de l'économie sociale, dans un environnement qui*

¹⁷ Interview réalisé avec TOUCAS-TRUYEN Patricia, le 05/07/2023 en visioconférence

¹⁸ ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme*, Paris, Seuil, 2004

¹⁹ GARDIN Laurent et JANY-CATRICE Florence, *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2016

²⁰ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016

*admet [...] l'économie de marché et le social étatique, produit des effets de dissociation entre les différentes composantes »*²¹, malgré les velléités de certains plaidant pour une convergence des familles.

Après la Première Guerre mondiale, la mutualité devient partenaire de l'État, poussée par des motivations de développement économique complémentaires à sa neutralité politique : lois sur la création des assurances sociales à la fin des années 1920, Charte du Travail de 1941 contraignant les entreprises au respect du régime de Vichy. Contrairement à la CGSCOP qui est signataire, la FNCC est dissoute quelques mois plus tôt suite à des mesures coercitives de ce même gouvernement. Dans le domaine associatif, les politiques publiques des années 1930, notamment en faveur du temps libre et des loisirs, encouragent l'essor des associations de tourisme et sportives.

Après la Libération, l'économie sociale est mobilisée, au même titre que les autres acteurs économiques, pour participer à la reconstruction nationale. Dans ce contexte, la loi de 1947 sur la coopération est votée. Elle intègre notamment l'union des familles de la coopération.

Les entreprises de l'ES, en particulier la mutualité, deviennent le « *moteur auxiliaire de la croissance fordiste* »²², participant au développement de la consommation de masse.

Un changement majeur s'opère dans les années 1960. Les tensions exacerbées entre l'assurance et la mutualité mènent à la création du Groupement des Sociétés d'Assurance à Caractère Mutuel (GSACM). Sa mission est de représenter les mutuelles d'assurance auprès des pouvoirs publics.

Pendant ce temps, le mouvement coopératif s'étend vers de nouveaux secteurs tels que les transporteurs routiers, la médecine, l'architecture, etc. Des aspirations de croissance et une prise de conscience du manque de représentation auprès des pouvoirs publics conduisent en 1968 à un rassemblement des acteurs dans le

²¹ EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis (sous la direction de GUERIN Isabelle, HILLENKAMP Isabelle, VERSCHUUR Christine), "L'économie solidaire comme économie plurielle" dans *Genre et économie solidaire, des croisements nécessaires*, Paris, Graduate Institute Publications, 2017

²² DEMOUSTIER Danièle, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001

Groupement National de la Coopération (GNC), futur Coop FR. Ce dernier a pour mission de défendre et promouvoir les principes coopératifs.

Cette intercoopération observée à la fois dans le secteur de la mutualité, et au sein de la coopération, dénote d'une volonté de dialogue et d'affirmation des intérêts auprès de l'État, traduisant un sentiment d'appartenance à un groupe homogène.

En 1967, la FNMF prend un virage politique en abandonnant le principe de neutralité au profit de l'indépendance. « *La mutualité se réserve le droit de contester des politiques de santé qui ne lui conviendraient pas. C'était dans un contexte où on commençait à parler du trou de la sécurité sociale justifiant des déremboursements, un recul de l'assurance maladie, etc* »²³. Cette orientation ouvre la voie à des potentielles alliances du fait de ce changement de posture à l'égard de l'Etat, laissant plus de latitudes à la FNMF.

Ces évolutions au sein du champ de l'économie sociale sont la conséquence des rapports entre l'État, le marché et la société civile. La fuite en avant vers un État néolibéral, combinée à un accroissement de la concurrence entre les entreprises d'un même secteur invitent les mutualistes et les coopérateurs à s'organiser pour défendre leurs intérêts²⁴.

En outre, plusieurs caractéristiques communes aux organisations représentatives évoquées sont à souligner. D'abord, elles sont spécifiquement destinées à une famille (il n'y a pas de coopération entre les statuts). L'objet de ces unions peut être d'ordre technique ou politique, toutefois, un lien est requis entre les activités de l'union et de ses membres. Sur le plan organisationnel, ces regroupements s'inspirent d'une philosophie fédéraliste et fonctionnent donc comme une émanation de leurs membres. Bien que les modes de fonctionnement puissent varier, ils reposent sur des principes démocratiques respectant les sous-ensembles qui le composent. En résumé, les unions manifestent, tout comme les organisations de base de l'ES, les traits d'inspiration de l'économie sociale.

²³ Interview réalisé avec TOUCAS-TRUYEN Patricia, le 05/07/2023 en visioconférence

²⁴ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016

C- Une convergence des intérêts à partir des années 1970

1. La réunion des dimensions économiques et politiques

Tout commence par la construction de l'Europe et la signature du Traité de Rome en 1957, qui comporte une série de nouvelles politiques pour le marché unique européen (règles de concurrence commerciales, douanières). Il aboutit à un désengagement de l'Etat dans le financement de l'économie dont le Fonds de Développement Économique et Social (FDES). Or, le Crédit coopératif dépendait beaucoup de ce fonds mis en place par l'Etat après la 2nd Guerre mondiale. Cet outil octroyait des prêts aux entreprises à des conditions avantageuses via les institutions financières.

Ce changement de situation incite les coopérateurs et les mutualistes à basculer d'une défense de leurs intérêts respectifs vers une démarche commune. Celle-ci est notamment impulsée par la volonté du Crédit coopératif de diversifier ses ressources. En effet, dans les années 1960, le Crédit coopératif joue un rôle clé dans ces nouvelles convergences en connectant les capacités et les besoins de financement entre les différentes entités de l'économie sociale²⁵.

La réinvention de l'ES dans les années 1970 survient dans un contexte de désengagement de l'État et d'ouverture du marché, qui conduit ainsi à la concentration du secteur bancaire. Parallèlement, le secteur associatif voit une croissance de ses emplois pour répondre aux besoins sociaux croissants.

Ces nouveaux paramètres économiques et financiers aboutissent, à la suite de discussions entre les différentes organisations de l'économie sociale, à la création du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes et Coopératives (CNLAMC) en 1970. Cette dynamique est rejointe par les associations devenant ainsi le CNLAMCA en 1976. L'objectif est de structurer le champ de l'ES et de le faire reconnaître par les pouvoirs publics, marquant alors le premier pas vers une reconnaissance officielle de l'économie sociale²⁶. Notons que ces structures mettent

²⁵ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016

²⁶ TOUCAS-TRUYEN Patricia, *Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2005

« au moins autant d'énergie à se faire reconnaître par l'État qu'à se reconnaître entre elles comme analogues »²⁷

Cette phase de reconstitution des différentes familles de l'ES à partir des années 1970 s'explique par la convergence entre « *la dimension économique liée à la recomposition des circuits financiers, de l'action de l'État [...] et une dimension plus politique avec l'affirmation de la société civile* »²⁸, dans une période marquée par une forte revendication de la question d'autogestion et de démocratie des entreprises collectives²⁹. Ces principes communs les amènent à plaider auprès de l'État afin de protéger et garantir leurs spécificités.

Après l'élection de François Mitterrand en 1981, l'institutionnalisation de l'ES se poursuit. La Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale (DIES) fait son apparition, de même que plusieurs dispositifs de politiques publiques dont le secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et du développement local en 1984, dans une période de crise économique touchant notamment le mouvement coopératif. Nous aborderons ces points ultérieurement.

Dans le même temps, la branche associative du CNLAMCA forme le Groupement National Associatif (GNA), futur Mouvement Associatif en 2013, permettant une représentation du champ associatif au sein du CNLAMCA. La représentation des différentes familles de l'ES génère des tensions au sein de ce dernier, les secteurs de la mutualité et la coopération manifestent une certaine méfiance envers le troisième. Néanmoins, le CNLAMCA revendique ouvertement être un groupe d'intérêt pour promouvoir le développement de l'économie sociale.

Durant les années 1980, l'essor de l'économie de marché remet en question le modèle historique de l'ES et les statuts qui lui sont associés. La structuration de l'économie sociale se complexifie avec l'émergence de formes nouvelles formes telles que l'économie alternative, suivie une décennie plus tard par l'économie solidaire. Des consultations menées sur les territoires au tournant du XXIème siècle

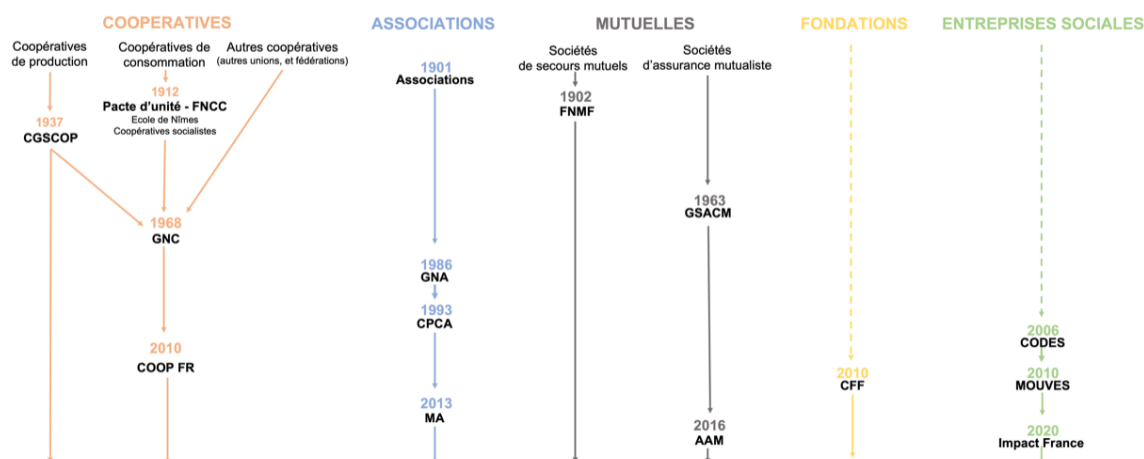
²⁷ VIENNEY Claude, "Banalisation de l'économie sociale ou renforcement de son identité ?", *RECMA*, n°17, 1986

²⁸ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

²⁹ DEMOUSTIER Danièle, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001

aboutissent à l'accolement de la composante « solidaire » à l'économie sociale, et un secrétariat d'État chargé de l'Économie solidaire est confié en 2000 à Guy Hascoët³⁰. Par la suite, le périmètre de l'ESS est à nouveau interrogé, d'abord dans les années 2010 avec l'apparition de l'entrepreneuriat social (basé sur une logique marchande), ensuite par l'importance accrue des enjeux de transition écologique et de justice sociale. Se pose alors des questions quant à l'extension ou non de son périmètre. Questions qui alimentent encore les débats aujourd'hui.

Brève histoire des organisations nationales représentatives des formes statutaires de l'ESS



2. Le rapprochement des réseaux nationaux et territoriaux

Depuis les années 1960, les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) se sont progressivement structurées sur l'ensemble des régions pour contribuer au développement de l'ESS dans les territoires.

Le réseau des CRESS a joué un rôle historique dans la structuration de l'ESS au niveau territorial. Nées d'une volonté de terrain de dynamiser les entités de l'économie sociale et solidaire, les CRESS (et leurs ancêtres GRCMA, Groupements Régionaux de la Coopération, de la Mutualité et des Associations) se sont notamment vu confier la mission de représenter le Troisième secteur auprès des pouvoirs publics et de soutenir la mise en œuvre des politiques publiques³¹. Le regroupement et l'institutionnalisation des chambres régionales se matérialisent par

³⁰ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, La découverte, 2023

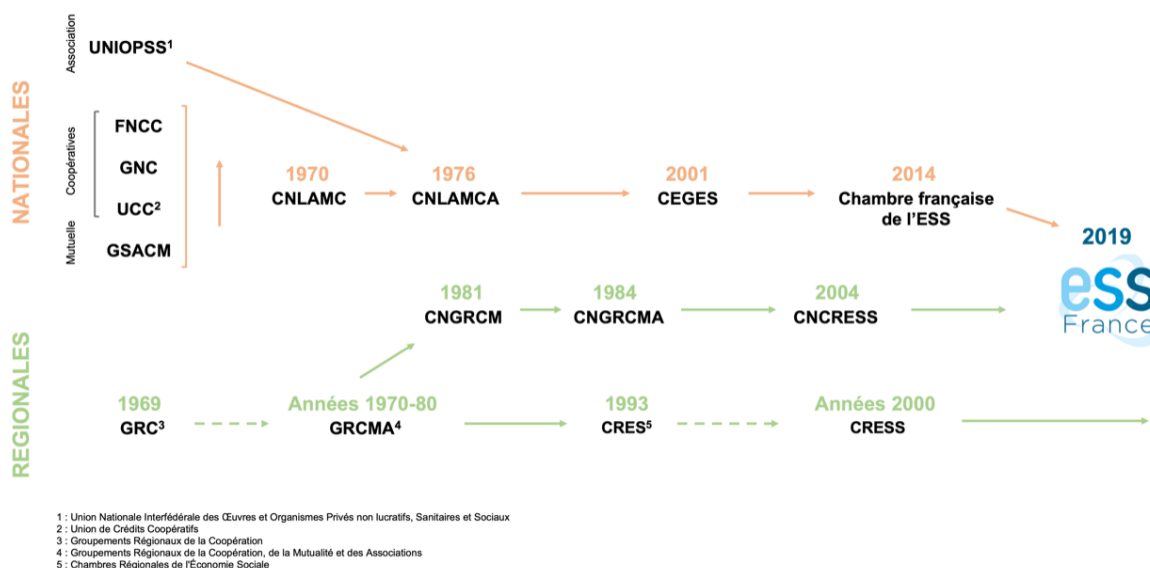
³¹ *Rapport : Les CRESS au service du développement de l'ESS remis à Marlène Schiappa le 27 février 2023*, ESS France, 2023

la création de la Conférence nationale (CNGRCM puis CNGRCMA) dans les années 1980, traduisant l'importance de la défense de leurs intérêts à l'échelle nationale.

Simultanément, au niveau national, le CNLAMCA devient le CEGES (Conseil des Entreprises, Employeurs, et Groupement de l'Économie Sociale) en 2001 puis la Chambre Française de l'ESS suite à la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire organisant le rassemblement des mouvements du Troisième secteur et conservant le rôle du CNCRESS.

La fusion du CNCRESS et de la Chambre française de l'ESS sous une même bannière intervient en 2019 dans le but de former une organisation unique de représentation des intérêts de l'ESS à l'échelle nationale, et de faciliter l'articulation entre les voix nationales et territoriales de l'ESS³². Cette structure prend le nom d'ESS France. Par ailleurs, les deux niveaux de représentation (national et territorial) sont reconnus par la loi de 2014.

Brève histoire des organisations nationales et régionales représentatives de l'ESS



Ainsi nous constatons qu'en plus de deux siècles, les organisations du Troisième secteur ont évolué de l'associationnisme ouvrier (la structuration à caractères multiples entre les individus d'une même organisation) à un groupe d'organisations diversifiées (les secteurs d'activité) puis fédérées au sein d'une même famille statutaire, avant de converger en un ensemble formant l'économie sociale et solidaire.

³² *Evolution de la représentation nationale de l'ESS : les principes d'une fusion adoptés entre ESS France et le CNCRESS*, CRESS Pays de la Loire, Communiqué de presse, 2019

Au fil du temps, ces entreprises ont d'abord dû affronter la répression, étant considérées par les autorités comme menaçantes, avant d'être intégrées dans des politiques publiques et, plus récemment, de se retrouver en concurrence avec des sociétés lucratives, tout en revendiquant leur indépendance et leur reconnaissance institutionnelle.

Depuis la Révolution française, les secteurs coopératif et mutualiste, puis associatif se sont construits en relation avec l'évolution des rôles des deux principales institutions du pays, à savoir l'État et l'Église. Progressivement, le rôle du premier a pris de l'ampleur tandis que celui de la seconde a reculé. Les rapports avec l'État sont passés d'une relation antagoniste, dite de « dos à dos » à une relation partenariale « coude à coude »³³

3. Une représentation nationale de l'ESS figée ?

ESS France a pour mission de représenter les intérêts et de promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics à l'échelle nationale. En tant qu'association, elle « *est constituée par les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire* »³⁴.

ESS France, organisée en 4 collèges, fédère :

- Les organisations nationales de l'ESS représentant les différentes formes statutaires de l'ESS (les associations, les mutuelles, les coopératives, les entreprises commerciales de l'ESS et les fondations),
- Les Chambres régionales de l'ESS (conformément à l'article 6 de ladite loi),
- Les organisations transversales, c'est-à-dire toute autre personne morale (fédérations, réseaux, collectifs...) qui participe à la promotion et la défense des intérêts de l'ESS,
- Les membres associés : personnes morales ou physiques qui partagent les valeurs défendues par ESS France (cf annexe 3 : Les membres d'ESS France).

³³ DRAPERI Jean-François, *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*, Paris, Dunod, 2007

³⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000029314840> - loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (article 5), Legifrance

Il est à noter que les mutuelles disposent de deux structures représentatives au sein d'ESS France (La Mutualité française et l'Association des Assureurs Mutualistes).

Enfin, comme mentionné précédemment, le statut choisi pour représenter l'ESS est celui de l'association. Par conséquent, conformément à la loi de 1901, la constitution des membres au sein des collèges peut être amenée à évoluer, après vote en assemblée générale. Cependant, des évolutions dans les politiques publiques telles que le périmètre du champ du Troisième secteur (incluant par exemple d'autres formes juridiques) impacteraient, de fait, la composition d'ESS France et donc sa fonction de représentation, non pas uniquement auprès des pouvoirs publics mais aussi auprès de la société civile.

Après avoir analysé le long parcours de structuration de l'économie sociale et solidaire, nous allons aborder les politiques publiques au travers du cadre réglementaire et des autres dispositifs s'y rapportant.

II- CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DISPOSITIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ESS

Dans le cadre de notre analyse, nous proposons de revenir sur l'histoire récente des politiques publiques de l'économie sociale et solidaire, de la création de la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale (DIES) en 1981 à la loi de 2014, qui représente « *l'acte de naissance et l'acte de reconnaissance* »³⁵.

Pour cela, il convient tout d'abord de clarifier le périmètre d'analyse en essayant de catégoriser les politiques publiques (PP) concernant l'ESS :

- Les PP impactant directement l'intégralité du champ de l'ESS, dont l'apparition date de 1981 (DIES en 1981, Dispositif Local d'Accompagnement en 2002, loi dite « Hamon » en 2014...),
- Les PP en faveur du Troisième secteur entraînant une hybridation touchant les autres secteurs de l'économie (public et/ou privé), en vigueur depuis 1983 (Union d'Économie Sociale en 1983, Société Coopérative d'Intérêt Collectif en 2001, Pôles Territoriaux de Coopération Économique en 2014),
- Les PP sectorielles, à destination d'une famille statutaire appartenant à l'ESS (loi sur les titres associatifs en 1985, réforme du Code de la mutualité en 1986 puis 2016...), remontant à la première loi sur les sociétés de secours mutuels en 1852,
- Les PP visant un champ plus large que l'ESS mais ayant une influence sur celle-ci (loi NOTRÉ relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015, loi PACTE correspondant au Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises en 2019...).

Nous nous concentrerons sur les deux premières catégories, sans pour autant prétendre à une vue exhaustive. Les principales politiques publiques depuis le dernier quart de siècle seront abordées au travers de cette revue historique et critique.

³⁵ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que l'ESS est régie par une seule loi-cadre (2014) et plusieurs dispositifs de politiques publiques, d'ordre juridique, financier et opérationnel, complémentaires à celle-ci (cf annexe 4 : Les principales politiques publiques de l'ESS). Enfin, l'objet principal du Troisième secteur n'a cessé d'évoluer (démocratie économique, économie de la solidarité, cohésion sociale...), en raison des évolutions, mutations idéologiques, sociologiques et économiques au fil de cette période.

A- La naissance des politiques publiques de l'ESS

La décennie 1970 est marquée par la volonté de quelques groupements nationaux et de certaines personnalités politiques sensibles au concept d'économie sociale de préparer une politique publique reconnaissant officiellement ce champ de l'économie.

En 1981, après les élections présidentielles, le Premier ministre, Pierre Mauroy, et le Secrétaire d'État au Plan et à l'Aménagement du territoire, Michel Rocard, chargé de l'Économie sociale, mettent en œuvre la première politique publique de l'ESS en créant la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale.

Cette dernière correspond à une administration de mission disposant de ressources assez limitées (3 personnes et un budget d'environ 10 millions de francs soit un peu plus de 2 millions d'euros). Son objectif est de favoriser le développement de l'ES, en facilitant notamment le dialogue interministériel, et encourageant la fédération des acteurs. Elle se concentre sur les trois principales familles³⁶.

Le périmètre de l'ES est défini en référence aux statuts : « *Elle a pour mission d'aider au développement des mutuelles, des coopératives, ainsi que des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes, qui interviennent dans le domaine de l'économie sociale*³⁷. ».

³⁶ WILSON-COURVOISIER Scarlett, "Une ou des politiques publiques nationales de l'ESS ? Trente ans de tâtonnements politiques et administratifs", *RECMA*, n°325, 2012

³⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=EJLdeK9xLqrtNrRKCKOi&pagePdf=4> - Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire - Décret du 15 décembre 1981 (Article 3), Legifrance

De plus, les pouvoirs publics mettent en place un mécanisme de financement de l'ES appelé IDÉS (Institut de Développement de l'Économie Sociale) et qui apporte des fonds propres.

S'en suit un travail législatif qui aboutit à la première loi d'économie sociale, le 20 juillet 1983, relative au développement de certaines activités d'économie sociale. Cette loi vise à faciliter la coopération entre des sociétés, principalement issues de l'ESS : d'un côté les coopératives, mutuelles et associations, et de l'autre, des personnes physiques, des entreprises publiques, conventionnelles³⁸.

*« Ces unions d'économie sociale ont connu [...], en 1985-86, un franc succès, qui est d'ailleurs le précédent du succès que connaissent à l'heure actuelle les SCIC »*³⁹.

Le gouvernement en place déploie trois outils congruents de nature financière, opérationnelle et juridique.

Enfin, l'économie sociale est introduite dans le IXème Plan de 1982-1983. Elle est positionnée comme l'un des trois axes de l'économie, au même titre que le public et le privé, permettant ainsi d'introduire de nouvelles mesures économique prenant le virage de la rigueur⁴⁰.

B- Une progressive décentralisation de l'intervention étatique

La deuxième loi de Plan de 1983 amorce une volonté de décentraliser les politiques publiques et de favoriser le développement territorial de l'économie sociale.

Cette volonté se traduit par la création d'un réseau de correspondants régionaux auprès des préfets, visant à déployer des agences dédiées en régions, les Groupements Régionaux de la Coopération, de la Mutualité et des Associations (GRCMA).

³⁸ GARDIN Laurent et JANY-CATRICE Florence, *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2016

³⁹ Interview réalisé avec GATEL Jean, le 20/07/2023 en visioconférence

⁴⁰ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016

Au niveau régional, on observe également un soutien à l'innovation, une planification décentralisée, le développement de l'accompagnement au tourisme social ou encore le renforcement des moyens de financement de l'ES grâce à des fonds de garantie régionaux...

Cette tendance est surtout marquée par l'arrivée de Jean Gatel à la tête d'un secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et du développement local en 1984 dans un contexte de chômage structurel. L'intention du gouvernement est d'œuvrer en faveur des territoires pour qu'ils « *se réveillent, bâtissent des projets, se reconstruisent dans un partenariat avec les grandes entreprises, avec le monde associatif, avec les services de l'État, avec les collectivités territoriales* »⁴¹.

C - Une relance de l'action publique par l'économie solidaire

En 1991 la Délégation interministérielle s'ouvre à l'innovation sociale, établissant un lien entre l'économie sociale et l'innovation, au risque d'entamer une lente évolution vers la dimension sociale occultant le prisme économique.

Alors que le secteur associatif a le vent en poupe (porteur d'initiatives, de créations d'activités et d'emplois), la fin des années 1990 est marquée par des politiques publiques basées sur les organisations et les entreprises de l'ESS (les mutuelles pour la Couverture maladie universelle, Emplois jeunes pour les associations). La lutte contre les exclusions devient un objectif politique dont l'économie solidaire s'empare au tournant du XXIème siècle.

En 2000, Guy Hascouët prend la tête du tout nouveau secrétariat d'État à l'Économie solidaire. Malgré quelques tensions autour du titre pour certains réducteur du secrétariat, il tient à rassurer en déclarant « *Laissez-moi vous dire que je me sens profondément Ministre de l'Économie sociale et solidaire* »⁴². Symbole de cette hybridation, la loi sur les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) est promulguée l'année suivante. Elle organisera un partenariat entre salariés, usagers,

⁴¹ Interview réalisé avec GATEL Jean, le 20/07/2023 en visioconférence

⁴²

<https://www.vie-publique.fr/discours/141677-declaration-de-m-guy-hascoet-secretaire-detat-IEconomie-solidaire> - *Discours de G.Hascouët du 5 juin 2000*, Vie publique

bénévoles, associations, entreprises et collectivités⁴³, dans la lignée de la loi de 1983 sur les Unions d'Économie Sociale (UES).

Enfin, en 2002, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) voit le jour. Il « *accompagne gratuitement les structures d'utilité sociale (les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire) dans le développement de leurs emplois et de leurs projets* »⁴⁴. Une loi-cadre définissant juridiquement l'économie sociale et solidaire est même rédigée, mais elle est finalement remise dans les cartons suite à la victoire de Jacques Chirac à la présidentielle.

D- Un soutien à l'ESS grâce aux politiques publiques territoriales

« *Les politiques publiques locales dédiées à l'ESS sont vraiment développées depuis 20 ans, ça date du début des années 2000, donc c'est [...] relativement récent, il faut quand même l'avoir en tête* »⁴⁵. Les politiques de décentralisation mises en œuvre, conjuguées au basculement à gauche des Régions en 2004, ont bénéficié à l'économie sociale et solidaire.

Son développement s'est concrétisé à travers 11 contrats de plan État-Région, au moyen de conventions pluriannuelles d'objectifs étendues progressivement à l'ensemble des régions en 2008, ainsi que par le biais des appels à projets. En parallèle, des politiques publiques territoriales de l'économie sociale et solidaire (intégration aux schémas de développement économique régional, soutien à la finance solidaire, accompagnement à la structuration territoriale d'acteurs...) sont devenues monnaie courante⁴⁶.

E- Une loi-cadre puis 10 ans de disette ?

Sur le plan national, l'ESS connaît une orientation de son action vers la dimension sociale. Au milieu des années 2000, la nouvelle délégation a notamment pour mission d'accompagner les grands chantiers du gouvernement (tels que le

⁴³ <https://www.les-scic.coop/presentation> - *Présentation des SCIC*, Sociétés coopératives d'intérêt collectif

⁴⁴ <https://www.info-dla.fr/> - *Informations Dispositif local d'accompagnement*, Le dispositif local d'accompagnement de l'ESS

⁴⁵ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

⁴⁶ WILSON-COURVOISIER Scarlett, "Une ou des politiques publiques nationales de l'ESS ? Trente ans de tâtonnements politiques et administratifs", *RECMA*, n°325, 2012

Revenu de Solidarité Active, les Chartes territoriales de cohésion sociale, etc). Cependant, elle finit par rejoindre l'action sociale en 2010 après une tentative de dissolution.

De plus, une séparation nette entre les différentes familles est actée ; la vie associative est rattachée à l'Éducation nationale, tandis que le Troisième secteur est reliée à la Solidarité et la Cohésion sociale.

Dans le même temps, une mission confiée au député Francis Vercamer lance les débats autour de l'entrepreneuriat social. Globalement, on assiste à un véritable désengagement de l'État et une difficulté à appréhender et à considérer la nature transverse de l'ESS.

Après l'élection de François Hollande en 2012, Benoît Hamon est nommé Ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire. Souhaitant mettre fin à certains débats, il prend le parti de proposer une loi inclusive, intégrant les sociétés commerciales de l'ESS (l'entrepreneuriat social) et les fondations. Présentée comme « *un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines* »⁴⁷, l'économie sociale et solidaire dispose enfin désormais de sa loi-cadre, la loi de 2014.

Cette loi organise les mouvements du Troisième secteur, établit des instances de régulation de l'action publique (cf annexe 5 : Les instances régulatrices de l'ESS) et propose des outils de développement de l'ESS sur les territoires telle que les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), les stratégies régionales de l'ESS, l'innovation sociale, etc.

Depuis lors, quelques cadres réglementaires sont venus impacter ou tout au moins questionner les entreprises de l'ESS. Tout d'abord, la loi NOTRe de 2015 réorganise les territoires. Elle redéfinit les compétences des collectivités territoriales en rattachant l'ESS aux Régions. De ce fait, elle questionne sa dimension transverse, les autres échelons territoriaux ayant des difficultés à déployer des politiques publiques dédiées. Puis, la loi PACTE, en 2019, lance le débat sur les sociétés à mission, à travers « l'intérêt général », la « raison d'être » des entreprises.

⁴⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000029314840> - loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (article 1), Legifrance

Malgré une politique volontariste au début des années 1980, l'ESS a connu des difficultés pour être pleinement considérée, en raisons notamment des contextes socio-économiques changeants et des orientations ambiguës de la part des décideurs publics. Pour preuve, entre 1998 et 2001, la Délégation met l'accent sur le seul secteur associatif. Puis, durant les deux années suivantes, l'économie solidaire a été érigée en priorité, toujours au sein du même gouvernement.

Par ailleurs, avant clarification par la loi de 2014, des incertitudes pesaient sur la nature et l'objet de l'ESS, ce qui par conséquent, a renforcé les questions autour du rattachement de son périmètre. Cela explique la multitude de décrets précisant le champ et les missions de la délégation interministérielle.

Une lacune récurrente persiste encore : l'absence de prise en compte de la dimension transversale du Troisième secteur par les pouvoirs publics. Par exemples, les banques et les mutuelles de l'ESS sont considérées comme faisant respectivement partie du secteur bancaire et de l'assurance au sein de l'économie conventionnelle. Par ailleurs, les autres familles (les associations, les fondations, les entreprises d'insertion, les entreprises sociales, les coopératives dans certains secteurs d'activités), qui jouent un rôle de réparation voire d'innovation, sont considérées comme ayant un rôle social et formeraient à elles seules l'ESS⁴⁸.

En suivant cette logique d'omission du caractère protéiforme du Troisième secteur, la dernière catégorie citée pourrait être rattachée à un ministère tourné vers l'action sociale, ceci allant à l'encontre du principe même de transversalité de l'économie sociale et solidaire. A cet égard, les relations institutionnelles entre l'État et les groupes d'intérêts de l'ESS seront détaillées ultérieurement dans ce mémoire.

Après ces quelques pages relatives aux cadres historique et politique de l'économie sociale et solidaire, nous allons traiter des questions concernant le champ d'action des groupes d'intérêt.

⁴⁸ WILSON-COURVOISIER Scarlett, "Une ou des politiques publiques nationales de l'ESS ? Trente ans de tâtonnements politiques et administratifs", *RECMA*, n°325, 2012

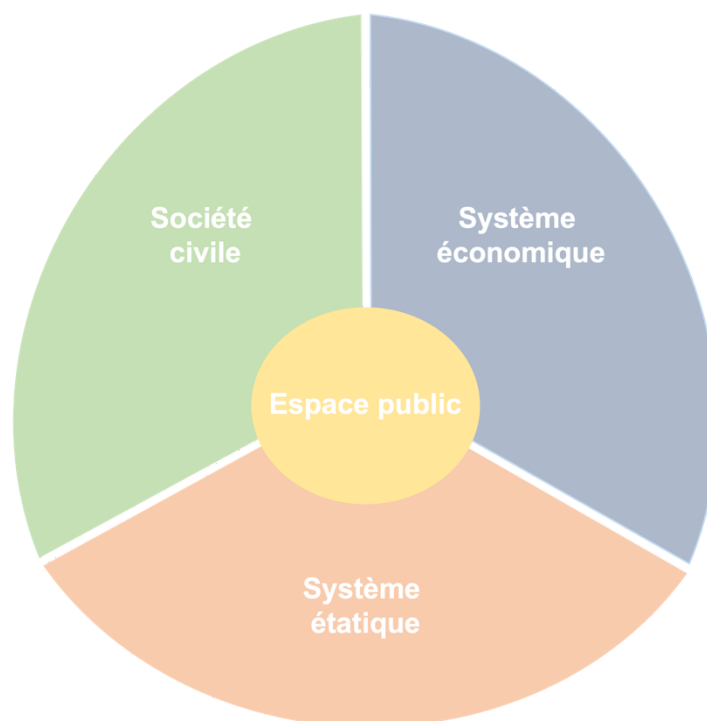
III - LE CHAMP D'ACTION DES GROUPES D'INTÉRÊT DE L'ESS

Au fil des prochaines pages, nous établirons les liens entre le Troisième secteur et l'espace public, tel que défini sociologiquement.

Par ailleurs, nous aurons un regard attentif sur le rôle des groupes d'intérêt de l'ESS dans cet espace, ainsi que sur ses rapports avec les trois sphères qui le composent, à savoir le système étatique, la société civile et le système économique et ses contributions.

Schéma 1 : L'espace public : un espace de médiation entre les trois entités du monde commun

DACHEUX Eric et GOUJON Daniel, *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses, 2011 – schéma inspiré de la lecture Droit et démocratie



Enfin, nous proposerons une étude critique du cadre réglementaire des représentants des groupes d'intérêt en France, à travers l'examen des lois, de leurs limites et de leurs perspectives.

Cette analyse nous permettra notamment d'établir une des premières pistes quant aux modes d'intervention des groupes d'influence de l'ESS au sein de l'espace public.

A- L'intégration de l'ESS dans l'espace public

L'espace public, selon plusieurs théoriciens tels qu'Arendt⁴⁹, Habermas⁵⁰ et Sennett⁵¹, représente un espace de médiation qui :

- Est un lieu de légitimation du politique : espace d'information, de débat et de construction du droit
- Constitue le fondement de la communauté politique : espace de lien entre individus de communautés diverses
- Est une scène d'apparition du politique : mise en scène des acteurs politiques
- Offre un espace de communication politique : lieu de confrontation d'opinions portant sur l'intérêt général
- Propose un espace de participation politique : terrain de l'engagement militant⁵²

L'ESS est la représentation de la société civile organisée, en partie issue d'un militantisme politique. Comme d'autres luttes politiques, la reconnaissance de l'ESS se mène au sein de l'espace public. De plus, elle intègre une dimension sociale et publique dans ses activités économiques. Cela se matérialise non seulement par des engagements au sein de regroupements associatifs, mais également par des rapports de réciprocité dans les échanges entre individus, en particulier dans l'économie solidaire.

Toutefois, l'espace public n'est pas unifié. Ses frontières sont mouvantes selon les pouvoirs médiatiques en place et les débats qui sont menés dans la société civile. C'est ce qui explique une pluralité d'espaces publics et des oppositions entre espaces publics bourgeois et espaces publics populaires. De plus, l'accès à la sphère publique est envisageable par l'intervention sur des problèmes concrets et la construction d'une identité et d'intérêts⁵³.

L'espace public est le lieu de médiation entre la société civile, l'État et le système économique. Parce qu'elle recourt à la redistribution (principe de solidarité

⁴⁹ ARENDT Hannah, *La condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983

⁵⁰ HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 1997

⁵¹ SENNETT Richard, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979

⁵² DACHEUX Eric et GOUJON Daniel, *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses, 2011

⁵³ DACHEUX Eric et LAVILLE Jean-Louis, "Penser les interactions entre le politique et l'économique", *Hermès la revue* (n°36), 2003

entre les membres) et se constitue autour de formes d'auto-organisation (structuration de la société civile), l'ESS propose une autre définition du concept d'espace public. Un concept qui pose à la fois l'hybridation et l'extension de ce dernier, où les pratiques économiques et politiques s'entremêlent.

Cependant, la norme ne s'élabore pas uniquement dans l'espace public mais aussi dans les hauts lieux institutionnels que sont l'Assemblée nationale, les conseils ministériels, etc. Éloignés des débats publics et populaires, ce sont dans ces espaces politiques que les décisions définitives et appliquées par la suite sont prises. En parallèle de ces instances, les médias influencent la construction des opinions tant politiques que publiques. L'espace domestique, quant à lui, est à considérer comme une strate inférieure de l'espace public, qu'il nourrit et réciproquement. Enfin, l'espace institutionnel de médiation relie quant à lui l'espace public et l'espace politique. C'est dans cet espace qu'agissent les groupes d'intérêt car « *les dynamiques militantes, [...], ce sont des relais, des ressources qui ont été mobilisées, [...] mais qui d'une certaine façon n'ont pas suffi* »⁵⁴.

Schéma 2 : Les espaces du politique

DACHEUX Eric et GOUJON Daniel, *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses, 2011

| DÉNOMINATIONS THÉORIQUES | EXEMPLES EMPIRIQUES |
|---|--|
| Espace politique | Conseil des ministres |
| <i>Espace institutionnel de médiation</i> | <i>Dispositif participatif</i> Conseil local de développement |
| Espace public | Manifestation de rue |
| Espace civil | Arène Forum social |
| Espace domestique | Foyer |

Ainsi, la constitution de groupes d'intérêt et de représentation de l'économie sociale et solidaire prend tout son sens. Malgré le fait que cela puisse sembler paradoxal à certains en raison de l'indépendance revendiquée de l'ESS vis-à-vis de l'État et des pouvoirs publics en général, ces groupes d'influence profitent de la position centrale

⁵⁴ Interview réalisée avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

du Troisième secteur dans les trois sphères qui composent l'espace public. Leur position particulière dans l'articulation des systèmes leur permet de faire entendre les intérêts et les revendications de la société civile dans de l'espace politique.

Dans une société démocratique, l'espace public est le lieu où se joue la régulation et la résolution des conflits issus des intérêts divergents qui peuvent exister entre les trois sphères⁵⁵ qui le constitue. Or, la période actuelle est marquée par une crise de la représentation et des institutions. Aussi, les formes d'engagement public témoignent d'une volonté citoyenne de participer à la vie démocratique. L'économie sociale et solidaire est à la base « *d'espaces publics de proximité* »⁵⁶ (co-construction de modalités économiques et politiques résultant de la participation civique), tout en se positionnant comme un des garants du bon fonctionnement de la démocratie. Les groupes d'intérêt de l'ESS interviennent comme interface entre la société civile et le pouvoir politique. Ainsi, en portant les valeurs et les principes du Troisième secteur, notamment démocratiques, ils prennent toute leur place dans l'espace public.

L'enjeu n'est plus celui de l'indépendance de la société civile vis-vis de l'État mais une interdépendance entre les deux, qui plus est dans une volonté de co-construction de politiques publiques légitimes et efficaces. De ce fait, les pouvoirs publics ont besoin de l'expertise mais plus largement de la participation des représentants de la société civile au débat public.

B- Une arrivée tardive du cadre réglementaire des activités

En France, les groupes d'intérêt ont œuvré au cœur du paysage institutionnel sans cadre légal jusqu'à la fin des années 2000. Pourtant, ils influent sur le Parlement (Sénat et Assemblée nationale) qui élabore les lois, et ils foisonnent dans l'écosystème du pouvoir exécutif.

En 2008, un premier rapport d'information sur le lobbying⁵⁷ encourage le développement des lobbies et leur reconnaissance dans le processus démocratique. En effet, ce rapport souligne la qualité des informations que les lobbies fournissent aux parlementaires leur permettant ainsi d'être plus éclairés pour prendre de bonnes

⁵⁵ DACHEUX Eric et GOUJON Daniel, *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses, 2011

⁵⁶ LAVILLE Jean-Louis, *L'économie sociale et solidaire : pratiques, théories, débats*, Paris, Seuil, 2016

⁵⁷ *Rapport livre bleu du lobbying*, CHARIE Jean-Paul (rapporteur), Assemblée nationale, 2008

décisions. Néanmoins, ce même rapport suggère la mise en place de dispositifs pour prévenir les dérives et les abus (code éthique, registre des lobbyistes...).

D'autres responsables politiques considèrent qu'une trop forte influence des lobbies peut entraver la mise en œuvre de réformes. A mi-chemin et consciente de la difficulté à tout interdire, certaines ONG prônent pour davantage de régulation et de transparence⁵⁸.

La démocratie et la transparence dans l'action publique impliquent que le lobbying suive deux règles : l'identification des groupes d'intérêt (et leurs actions) et la limitation des conflits d'intérêts (identification et prévention auprès des responsables politiques). La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) est chargée du contrôle et du respect de ces règles.

Ainsi en 2009, l'Assemblée nationale et le Sénat ont instauré un registre public des représentants d'intérêts où doivent être enregistrées les activités de représentation, les actions menées auprès des responsables publics (et les dépenses liées) ainsi que les autres organisations liées aux intérêts représentés.

En juillet 2023, on décompte 2 890 personnes inscrites (contre 2 000 fin 2019 soit une augmentation d'environ 45%), principalement dans les domaines de l'agriculture, la santé et les PME/TPE. Les décideurs les plus sollicités sont le Gouvernement et le Parlement (respectivement 56% et 67% des actions menées)⁵⁹. Le registre a été étendu aux décideurs publics locaux en 2022⁶⁰.

Des dispositifs ont été mis en place pour éviter que les responsables politiques puissent être suspectés de défendre des intérêts particuliers contraires à l'intérêt général. S'appuyant sur deux rapports (Sauvé puis Jospin), la loi de 2013 relative à la transparence de la vie publique définit le conflit d'intérêts comme « *une situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer [...]* »⁶¹. Elle impose ainsi une obligation d'abstention pour les

⁵⁸ Rapport *Transparence et intégrité du lobbying un enjeu démocratique*, Transparency International France, 2014

⁵⁹ <https://www.hatvp.fr/le-repertoire/> - HATVP, Le répertoire, Haute autorité pour la transparence de la vie publique

⁶⁰

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/285593-lobbying-extension-du-repertoire-des-representants-dinterets> *Lobbying : nouvelle extension du répertoire des représentants d'intérêts*, Vie publique, 2022

⁶¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315> *loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique (Article 2)*, Legifrance

responsables administratifs ou politiques concernés. Par ailleurs, elle exige que tous les responsables publics déclarent leur situation patrimoniale et leurs intérêts (notamment leurs activités professionnelles et bénévoles, leurs mandats et participations).

La loi Sapin II formule, quant à elle, des principes déontologiques vis-à-vis des représentants d'intérêts. Ils doivent par exemple s'abstenir de proposer ou remettre des dons ou avantages d'une valeur significative à un responsable public, lui verser une rémunération pour une intervention (par exemple un colloque) ou encore de vendre des informations provenant d'un responsable public.

C- Perspectives et place des groupes d'intérêt de l'ESS

Malgré ces mesures, les politiques publiques en matière d'encadrement des lobbies restent encore largement insuffisantes.

Dans un rapport de 2019, l'ONG Transparency International France appelle à une plus grande traçabilité de la décision publique. Pour un lobbying plus responsable, elle souhaite améliorer les informations inscrites dans les registres du lobbying, renforcer la transparence des positions défendues par les représentants d'intérêts, fiabiliser les informations qu'ils transmettent aux responsables et rendre public les rencontres entre les responsables et les représentants d'intérêts⁶². Ce dernier sujet est également soulevé par un rapport d'évaluation sur la corruption en France⁶³. Enfin, des sanctions administratives et prohibitives à l'encontre des représentants d'intérêts apparaîtraient comme judicieuses.

En résumé, la réglementation tardive liée aux groupes d'intérêt souligne une certaine opacité quant aux pratiques et laisse présager des dérives sur l'action publique. Encore peu encadrées, ces activités ont vu s'engouffrer une multitude d'acteurs (entreprises privées, sociétés de conseil, organisations professionnelles, personnes physiques, etc). Aussi, il paraît légitime de s'interroger sur la capacité des groupes d'intérêt de l'ESS à rivaliser avec d'autres organisations, disposant de moyens conséquents et d'une éthique floue, d'où la nécessité, pour les premiers, de travailler sur des stratégies et des alliances pertinentes.

⁶² *Rapport : Pour un meilleur encadrement du lobbying*, Transparency International France, 2019

⁶³ *Rapport d'évaluation, Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs*, GRECO, 2019

Un paradoxe intéressant est à noter : des organisations appartenant au champ de l'ESS tel que juridiquement défini par la loi, c'est-à-dire sous statut associatif, peuvent être amenées à défendre des intérêts divergents de ceux du Troisième secteur. Par exemple, nous peinons à imaginer une adéquation entre les intérêts de « l'Association les petits porteurs de Vivendi » et l'économie sociale et solidaire.

De plus, la question du ciblage des actions se pose. Étant donné le caractère transverse de l'ESS qui s'applique à tous les domaines d'activités, faut-il multiplier les initiatives auprès des différentes instances publiques ou au contraire privilégier une approche en direction de la puissance publique rattachée à l'ESS ? Est-ce que les groupes d'intérêt ont un rôle à jouer en matière d'influence auprès d'entreprises privées, ou de la société civile ? Questions auxquelles nous tenterons d'initier des réponses.

Par ailleurs, l'analyse des perspectives est tout à fait cohérente avec notre approche. D'une part, parce que le Troisième secteur a la volonté de développer ses activités d'influence auprès des pouvoirs publics tant au niveau national (Secrétariat d'État, Assemblée nationale, Sénat) qu'à l'échelle territoriale (collectivités locales). D'autre part, car dans un environnement libéralisé tel qu'il existe actuellement, l'ESS aura tout intérêt à soutenir les dispositifs d'encadrement de ces activités. En effet, la régulation est souvent source d'équité entre les acteurs dans une période où la sphère et les influences économiques tendent à prendre le dessus sur le politique.

Enfin, au-delà de la réglementation en la matière, cette description interroge quant aux modes de représentation et à l'institutionnalisation des relations entre les groupes de représentation du Troisième secteur et les pouvoirs publics.

Suite à l'analyse des champs d'action des groupes d'intérêt de l'ESS, nous allons aborder les éléments relatifs au fondement de ces structures d'influence.

IV- LES FONDEMENTS DES GROUPES D'INTÉRÊT DE L'ESS

En complément des éléments précisés dans l'introduction du mémoire, nous étudierons dans cette partie les raisons de l'émergence des groupes d'intérêt en France. Nous explorerons ensuite, les parallèles qui peuvent être établis avec les structures d'influence de l'économie sociale et solidaire. Cette analyse aura comme point d'ancrage la phase de convergence des intérêts des familles qui la composent et se fera par le prisme du projet politique de rattachement des sous-ensembles de l'ESS à une seule structure. Elle sera complétée par une approche à la fois fonctionnelle et organisationnelle de cette recomposition.

A- Une nouvelle représentation

Les années 1990 ont vu apparaître de nombreuses études sur la crise de la représentation en France. Cela se matérialise par la diminution du nombre de syndiqués, l'augmentation de l'abstention électorale, l'importance accrue de l'expertise dans les processus décisionnels.

On parle d'un basculement entre deux systèmes politiques, le politique représentatif vers le politique fonctionnel, qui s'expliquent par deux phénomènes convergents.

D'une part, il est question du déclin du citoyen et du représentant (politique) en tant que figures types de l'action politique. D'autre part, l'apparition de nouveaux acteurs caractérisés par l'intensité de leur inscription sociale, tels que les mouvements sociaux ou les groupes d'intérêt économiques. Ces nouvelles formes, reconnues comme légitimes, ont engendré de nouvelles modalités de mobilisation, développées en marge des partis politiques et syndicats traditionnels⁶⁴.

Une autre perspective met en lumière les dissonances cognitives entre la manière dont les partis politiques (et leurs représentants) perçoivent un problème et la façon dont les groupes d'intérêt le formulent. Selon cette logique, les partis traduisent imparfaitement les demandes, donnant naissance à des groupes chargés de les exprimer à leur place⁶⁵. Plus généralement, on a assisté à une remise en cause progressive de la capacité de l'État à être seul à définir l'intérêt général et à formuler et apporter des réponses pratiques aux problèmes socio-économiques de l'époque.

⁶⁴ GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, "Les groupes d'intérêt français : entre exception française, l'Europe et le monde", *Revue internationale de politique comparée* (Vol. 11), 2004

⁶⁵ COURTY Guillaume, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006

Cette réflexion a ouvert un espace de revendication aux groupes d'intérêt et aux mouvements sociaux⁶⁶.

Au fil du temps, ces groupes d'influence se sont en grande partie professionnalisés dans l'exercice de leur activité grâce à l'émergence du cadre réglementaire, comme mentionné précédemment. Par ailleurs, ils ont aussi appris à prendre en compte et à jouer du contexte international de ses enjeux et de ses pratiques.

De plus, les groupes émergents, bien que parfois minoritaires, sont marqués par des évolutions liées à l'ouverture des marchés (économiques et culturels) et de nouvelles formes d'engagement (une plus grande place est donnée aux mouvements sociaux via les associations au détriment des syndicats). Ces logiques et dénominations peuvent également englober des acteurs sociaux, culturels ou économiques adoptant le rôle de groupe d'intérêt individuel pour influencer le débat public⁶⁷.

B- Approche politique de la représentation de l'ESS

Évoqué partiellement dans la partie relative à l'histoire des regroupements de l'économie sociale et solidaire, les bouleversements du paysage du Troisième secteur sont le résultat des transformations du rapport entre l'État, le marché et la société civile qui ont eu lieu durant le dernier tiers du XXème siècle. Le durcissement de la concurrence entre les assurances et les mutuelles, la régionalisation et les prémices d'un État se désengageant de ces sujets, poussent les mutualistes et les coopérateurs à s'organiser pour défendre leurs intérêts et leurs spécificités⁶⁸.

La création du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes et Coopératives (CNLAMC) en 1970, puis Associatives (CNLAMCA) en 1976, a pour objectif d'organiser le champ de l'économie sociale et de le faire reconnaître par les pouvoirs publics⁶⁹. A la faveur du retour de l'idéologie libérale et de la crise économique qui, tous deux modifient le contexte global, le terme « économie sociale » est à nouveau

⁶⁶ BOSSY Thibault, EVRARD Aurélien, GOURGUES Guillaume, HOFFLERN Catherine, RIBEMONT Thomas, *Introduction à la sociologie de l'action publique*, Louvain, De Boeck Supérieur, 2018

⁶⁷ GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, "Les groupes d'intérêt français : entre exception française, l'Europe et le monde", *Revue internationale de politique comparée (Vol. 11)*, 2004

⁶⁸ DREYFUS Michel, *Financer les utopies : une histoire du Crédit coopératif*, Paris, Actes sud, 2013

⁶⁹ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016

revendiqué. Après des décennies de déclin et de désaffection, le sentiment d'une identité commune resurgit.

Cette reconstitution de l'économie sociale est en réaction à l'environnement économique, social et politique. Dans ce contexte et prenant conscience de l'unicité de leurs principes, les trois principales familles se rapprochent et convergent vers un seul et même groupe d'intérêt. Cette démarche vise principalement l'État et l'affirmation des spécificités de ces entités qu'il se doit de prendre en compte et de défendre. C'est la revendication d'une citoyenneté active, d'une expression collective de plus en plus organisée de la société civile.

Outre la défense de ses intérêts, il y a un caractère émancipateur dans le projet politique porté par l'ES. L'économie sociale est une mise en pratique d'utopies collectives souhaitant se démarquer d'un côté du communisme, et de l'autre de la domination du capitalisme dans les rapports économiques et sociaux⁷⁰.

« Le secteur pluriel n'est pas plus un Graal que les deux autres. Nous avons eu plus qu'assez de dogmes communiste et capitaliste. Le secteur pluriel n'est pas une troisième voie, mais l'un des trois piliers nécessaires à une société équilibrée »⁷¹.

Aussi, la période allant des années 1960 à la création de la délégation interministérielle à l'économie sociale en 1981, est profondément marquée par une recherche de reconnaissance des spécificités de l'ES vis-à-vis des pouvoirs publics. Mais un impératif du réel fait défaut : les nouvelles règles liées au marché unique imposées par l'Europe. La constitution d'un groupe d'intérêt est en partie une réponse à cette contrainte.

Cela est révélateur de deux choses. La première, c'est que ce sont plusieurs entreprises et organisations de l'économie sociale qui sont à l'origine de ce processus de structuration de leur influence.

La seconde ; ce processus est une réaction à des changements politiques (l'adhésion de la France à l'Europe), réglementaires (les nouvelles règles financières pour les banques), économiques (la recherche de financement pour les entreprises de l'ES), et sociales (la compréhension d'intérêts communs à l'ES).

⁷⁰ DESROCHE Henri, *Le projet coopératif : Son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, Editions ouvrières, 1976

⁷¹ MINTZBERG Henri, *Rééquilibrer la société : Entre le secteur privé, le secteur public et ceux qui agissent différemment*, Paris, Maxima, 2017

Ces débats autour de la clarification de la représentation persistent, même après l'adoption de la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui reconnaît ESS France comme la structure représentative du Troisième secteur : « *partir en quête d'une reconstruction de la représentation [...] toujours le sujet d'actualité d'ESS France même presque 10 ans plus tard, [...] la mue de cette capacité de représentation reste un sujet central dans l'économie sociale aujourd'hui* »⁷².

Et ce, bien que cette décision place l'État et ESS France dans une relation privilégiée et émanent d'une configuration dite « néocorporatiste », où un nombre restreint d'acteurs sont chargés de représenter et de porter la voix de l'ESS dans les relations institutionnelles. Nous approfondirons ce sujet dans la partie consacrée aux interactions avec les acteurs étatiques.

Parmi les thèmes défendus par le groupe de représentation du Troisième secteur, apparaît la défense du principe de liberté d'entreprendre sous les différentes modalités que l'ESS propose. Ce principe d'action libre constitue un moteur de développement. L'ESS doit se positionner [...] « *pour faire face à de nouveaux enjeux économiques et sociaux* », faire valoir « *l'invention de nouveaux modèles économiques* », participer à « *refonder nos modèles démocratiques qui sont en voie d'affaiblissement* »⁷³. Ainsi, il s'agit alors de défendre la contribution de l'économie sociale et solidaire, dans toutes ses formes, à l'intérêt général au travers de ses valeurs intrinsèques (la gouvernance démocratique et la lucrativité limitée) mais également par l'impact de ses activités sur la société et ses solutions pour relever les défis contemporains.

Cette affirmation rejoint la notion de diversité de l'économie sociale et solidaire. Depuis la loi de 2014, les premières formes de l'ESS (les associations, les mutuelles et les coopératives) ont été rejointes par les fondations et les sociétés commerciales de l'ESS. Certes, ces deux dernières familles ne représentent pas le même poids en termes de nombre de structures et de salariés, toutefois, elles sont partie intégrante du champ de l'économie sociale et solidaire. Au même titre que les formes

⁷² Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

⁷³ COLER Patricia, HENRY Marie-Catherine, LAVILLE Jean-Louis Laville, ROUBY Gilles, *Quel monde associatif demain ?*, Construction des synergies dans l'économie sociale et solidaire (SADDIER Jérôme), Paris, Eres, 2021

historiques, ESS France a aussi pour mission de représenter les intérêts de ces deux sous-ensembles.

Cette diversité renvoie également à la notion de transversalité. Revendiquant cette dimension, le projet politique porté intervient sur une grande variété de problématiques. Qu'il s'agisse des transitions écologiques, démographiques et sociales ou des enjeux d'économie, d'industrialisation, de développement territorial ou encore de démocratie, toutes sont adressées par le Troisième secteur.

Ces quelques thématiques constituent à la fois des éléments clés expliquant la constitution d'un groupe d'intérêt de l'ESS, des sujets qui peuvent être débattus en interne entre les différentes organisations du Troisième secteur, et des objets de dialogue avec les pouvoirs publics dans le cadre de la construction de politiques publiques.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la constitution d'un seul et unique groupe d'intérêt et de représentation de l'ESS a été un processus progressif et légitime depuis le CNLAMC jusqu'à ESS France. De même, ses revendications s'adressent aussi bien à la puissance publique qu'à tout l'écosystème de l'économie sociale et solidaire (les entreprises et organisations du Troisième secteur, les partenaires sociaux, la société civile...).

C- Apports fonctionnels et organisationnels d'une seule structure représentative

Au-delà du projet politique, nous abordons désormais une approche purement fonctionnelle et organisationnelle du fait d'avoir un groupe qui représente les intérêts des entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire.

L'idée d'une seule et même entité engendre des dynamiques et des logiques de spécialisation, de mutualisation des ressources, de coordination des acteurs, etc.

Tout d'abord, cela renforce la crédibilité du champ de l'ESS en démontrant son unité et sa cohésion. Par exemple, le rattachement récent de la Croix-Rouge française au Mouvement Associatif s'explique par le fait que ce dernier « *regroupe un certain nombre d'associations, ça permet [...] de pouvoir porter un message avec clarté et d'apporter la spécificité Croix-Rouge française* »⁷⁴. Ceci peut conduire à une

⁷⁴ Interview réalisée avec PALERMO Quentin, le 12/07/2023 en visioconférence

meilleure reconnaissance et une plus grande acceptation du Troisième secteur alors même que cette relation est déjà institutionnalisée dans la pratique. De plus, cette tendance a comme vertu d'accroître la notoriété et la visibilité de l'ESS auprès de la puissance publique⁷⁵.

Ensuite, la spécialisation d'une structure en matière de représentation favorise l'expertise sur des sujets relatifs aux affaires publiques, à la mise en place de stratégie et de modes d'intervention auprès des pouvoirs publics. Cela conduit à un savoir-faire certain et susceptible de se développer sur le champ de l'animation et de la coordination des parties prenantes, notamment pour la construction d'un discours commun utilisant au préalable par des techniques spécifiques (débat, réunions...). De manière générale, cela facilite l'organisation des actions entreprises et la transmission des informations en tant qu'interface de l'écosystème. La position d'ESS France entraîne « *une simplification des relations, et permet aussi à l'État de ne pas choisir son interlocuteur en fonction des sujets [...] il est acté que son interlocuteur principal est tel interlocuteur* »⁷⁶.

Par ailleurs, l'animation des membres des différentes familles de l'ESS contribue à l'interconnaissance et à la création de nouveaux réseaux, de nouvelles collaborations. De ces échanges et ces rencontres peuvent alors émerger le partage de connaissances, de bonnes pratiques, voire de potentielles opportunités. C'est le cas de la Croix-Rouge française, pour qui « *Le Mouvement Associatif va nous apporter une expertise des sujets [...] sur lesquels il est engagé* »⁷⁷. Parfois, interconnaissance et projet politique s'imbriquent, comme pour Enercoop « *notre appartenance à l'ESS se traduit par notre présence dans de nombreux réseaux qui montre aussi le fait que notre activité va largement au-delà de la fourniture (d'énergie)* »⁷⁸.

De plus, il est possible d'envisager une plus grande durabilité des relations, qu'elles soient institutionnelles ou avec les organisations et entreprises du Troisième secteur.

⁷⁵ DORIVAL Camille, DUVERGER Timothée, SIBILLE Hugues, "Économie sociale et solidaire : gagner la bataille des idées !", *Alternatives économiques*, 2022

⁷⁶ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

⁷⁷ Interview réalisée avec PALERMO Quentin, le 12/07/2023 en visioconférence

⁷⁸ Interview réalisée avec BARDIN Eugénie, le 18/07/2023 en visioconférence

Enfin, la mise en place d'un groupe d'intérêt permet de mutualiser les coûts et les ressources liés à la fonction de représentation. En effet, lucide des moyens limités de certaines entreprises de l'ESS, il convient d'utiliser à bon escient les ressources financières dédiées. Aussi, partager les dépenses liées aux actions d'influence tels que des conférences, des colloques, des campagnes médias, des rendez-vous institutionnels, répond à cette contrainte. En somme, une logique à contre-courant de ce qui peut avoir cours dans un contexte libéral : mutualiser les coûts et partager les rentes.

D- La question de la légitimité

Brièvement abordé dans le paragraphe consacré à l'approche politique, le sujet de la légitimité revêt une importance centrale. Dans l'élaboration d'un dialogue avec les instances représentatives de la puissance publique, les groupes d'intérêt doivent obtenir une reconnaissance légitime. Cependant, cette légitimité institutionnelle découle d'une légitimité auprès des autres acteurs présents sur le champ d'intervention de ces organisations d'influence. A cet égard, nous pouvons ajouter le propos suivant : « *ce n'est pas l'État qui crée les corps intermédiaires parce qu'il les choisit mais l'État qui reconnaît les corps intermédiaires institués par la représentativité* »⁷⁹.

La précondition pour un groupe d'intérêt est de s'établir comme porte-parole légitime de l'intérêt qu'il défend. Cette démarche s'articule en quatre étapes que sont :

- La délimitation du groupe : le groupe cherche à ce que l'intérêt qu'il défend soit associé à son identité (le regroupement historique de structures représentatives de l'ESS au sein d'une organisation) ;
- La légitimation : le groupe confère une légitimité à l'intérêt défendu ainsi qu'à sa prétention à l'incarner (l'ESS contribue à l'intérêt général) ;
- La mise en forme de la représentativité : le groupe s'emploie à représenter ceux au nom desquels il s'exprime et agit, cette représentativité est la clé de la reconnaissance statutaire et médiatique (la structuration au sein d'une association permettant une gouvernance démocratique);
- La représentation : à travers ses diverses composantes internes, le groupe d'intérêt doit s'efforcer d'incarner l'ensemble des intérêts qu'il représente dans

⁷⁹ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

son programme ou ses déclarations (l'émanation de différentes familles de l'ESS au nom d'une même voix)⁸⁰.

Néanmoins, la notion centrale de représentativité demeure fragile : « *le langage des groupes d'intérêt assène l'équivalence entre le discours du représentant et les attentes supposées des représentés* »⁸¹. Cela signifie qu'un nombre restreint d'organisations, et par extension de personnes, expriment les opinions de tout un secteur ou d'une catégorie. Par exemple, la présidence de la structure représentative s'énonce au nom de toutes les structures appartenant au champ de l'ESS. A l'inverse de la mesure de la représentativité d'un parti politique, qui est assez simple car elle repose sur des sondages ou l'analyse des résultats électoraux, elle est plus complexe à appréhender pour les groupes d'intérêt. Cela s'explique en partie par le fait qu'il existe peu de scrutins permettant de sonder l'adhésion réelle aux travaux menés et que chaque groupe fonctionne selon des règles qui lui sont propres (exemple : la structure associative où 1 personne = 1 voix, versus la société capitaliste).

Toutefois, nous pouvons retenir trois catégories d'indicateurs pour mesurer la représentativité d'un groupe d'intérêt :

- La notoriété : processus en vertu duquel le nom d'une organisation est fortement associé à la défense d'intérêt catégoriel (la structuration progressive de la représentation de l'ESS)
- La capacité de mobilisation : nombre d'adhérents ou de cotisants, la puissance financière, l'aptitude à faire respecter des consignes d'action ou de boycott (l'augmentation du nombre d'adhérents à la structure représentative, l'étude de l'évolution du nombre de signataires des tribunes et autres discours communs...)
- La reconnaissance extérieure : reconnaissance médiatique, politique, institutionnelle ou juridique (la reconnaissance par les textes telle que la loi de 2014, analyse des passages dans les médias, etc). Les médias jouent un rôle essentiel dans la reconnaissance de la représentativité du groupe d'intérêt.

⁸⁰ OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, LGDF, 1998

⁸¹ BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDF, 2022

Bien que la représentativité et la légitimité s'alimentent mutuellement, il convient tout de même de rappeler qu'initialement, c'est la représentativité qui est à l'origine de la légitimité pouvant se traduire par la reconnaissance de l'Etat.

Les groupes d'influence de l'économie sociale et solidaire, au même titre que l'émergence d'autres structures exerçant ces activités, sont nés de transformations imposées par un système politico-économique qui s'avère en bout de course. En quête de reconnaissance, l'ESS s'est organisée à la fin des années 1960, mettant de côté ses dissensions au profit d'un projet politique basé sur les valeurs et les principes qui la caractérisent, projet qu'elle a porté et défendu auprès des pouvoirs publics.

Une progressive mise sur orbite d'un groupe missionné de représenter le Troisième secteur, impulsée par les structures représentatives des familles de l'ESS, puis actée par l'État, clarifie certains débats. Cependant, les questions de légitimité et de représentativité de l'écosystème de l'ESS demeurent au cœur de la mise en œuvre d'interventions dans l'action publique et d'interactions avec les acteurs étatiques. Par ailleurs, des apports d'ordre organisationnels et financiers sont également à remarquer de cette restructuration.

Après avoir exposé les fondements des groupes d'intérêts du Troisième secteur, nous allons désormais analyser les stratégies d'intervention de ces organisations d'influence dans l'action publique.

V- LES STRATÉGIES D'INTERVENTION DES GROUPES D'INTÉRÊT DE L'ESS DANS L'ACTION PUBLIQUE

La France connaît une transformation profonde de l'écosystème des groupes d'intérêt sous l'effet conjoint de l'intégration européenne, la mondialisation, mais aussi des facteurs internes qui seront détaillés plus largement ici.

L'objet de cette partie est d'analyser la construction des stratégies préalables aux interventions dans l'action publique et aux interactions avec les pouvoirs publics. Cette démarche se fera au travers de la définition de l'intérêt, la mobilisation des ressources, le répertoire de l'action collective et l'étude des défis rencontrés par les structures d'influence

Selon les différentes théories, les groupes d'intérêts peuvent être définis comme des entités qui cherchent à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société afin d'influencer les processus politiques, englobant les organisations d'action collective dans sa globalité (les associations, les mouvements sociaux, les entreprises ou les acteurs individuels). Nous tenterons de l'appliquer au champ de l'ESS dans le cadre des organisations représentatives chargées de défendre ses intérêts

A- Analyse des hétérogénéités et compréhension des rapports de force

Tout d'abord, il convient d'étudier les rapports de force entre les groupes d'intérêts et certaines caractéristiques liées au territoire français. Nous aborderons cette analyse, en distinguant les dimensions internes des externalités.

Les groupes d'intérêts, qui peuvent être hétérogènes tant en termes de préférences que de taille (mesurée par le nombre de membres), sont à la recherche de « rente ». Cette dernière peut revêtir les caractéristiques d'un bien privé divisible entre les membres du groupe de pression comme par exemple l'obtention d'une aide à la recherche et au développement à une industrie en concurrence avec d'autres entreprises. A contrario, cette rente peut aussi prendre la forme d'un bien public indivisible telle que la construction d'un musée visé par plusieurs collectivités en concurrence pour son accueil. Cela fait référence à des politiques ou des

réglementations plus idéologiques, à l'image d'une législation autorisant l'euthanasie.

Dans les années 1960, Olson a formulé une théorie selon laquelle les grands groupes d'intérêt seraient moins efficaces que les petits pour atteindre leurs objectifs⁸². En effet, il existerait une tendance des membres d'un groupe à chercher individuellement à profiter des bénéfices d'une action collective. Tout en minimisant, voire s'épargnant totalement, le coût (monétaire ou autre) de cette action. Cette hypothèse porte le nom du « *passager clandestin* ». Ces passagers clandestins seraient plus présents au sein des grands groupes car les impacts d'une défection et les avantages individuels seraient moindres en cas de rente⁸³.

Néanmoins, cette théorie est remise en question. Ainsi, les grands groupes auraient une plus grande capacité à maintenir la coopération entre leurs membres, appelée aussi « *stratégie de représailles* ». De plus, l'efficacité d'un groupe dépendrait de la somme des contributions de ses membres, ce qui favorise les grands groupes, du moins en termes d'influence agrégée. Autre point à prendre en compte dans notre analyse, les ressources des groupes sont limitées et les activités d'influence ont notamment un coût financier⁸⁴. Enfin, sur une période définie, le coût de mobilisation des ressources diminue (économie d'échelle, courbe d'expérience). Autrement dit, contrairement à ce que suggère Olson, les grands groupes sont les plus à même d'atteindre leurs objectifs économiques ou politiques, ce qui semble cohérent avec les observations et les études réalisées.

En fin de compte, un grand nombre de ces études concluent que les groupes d'intérêt les plus influents sont ceux qui valorisent le plus le bien public. « *C'est plus facile quand on est un organisme comme la Croix-Rouge que quand on est un lobby du tabac* »⁸⁵.

⁸² OLSON Mancur, *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1965

⁸³ REYNAUD Emmanuel, *Revue française de sociologie*, Paris, Edition du CNRS, 1980

⁸⁴ CHEICKBOSSIAN Guillaume, « Pourquoi certains lobbies sont-ils plus puissants que d'autres ? L'analyse économique des groupes d'influence hétérogènes », *Regards croisés sur l'économie* (n° 18), 2016

⁸⁵ Interview réalisée avec PALERMO Quentin, le 12/07/2023 en visioconférence

Par ailleurs, plus ces organisations partagent des préférences proches, plus les activités d'influence sont importantes car elles alimentent la concurrence. Et, plus ces activités sont importantes plus la résonance sera forte.

Concentrons-nous désormais sur les paramètres externes qui influent sur les rapports et les capacités hétérogènes des groupes.

Ainsi, l'internationalisation des échanges commerciaux, culturels et sociaux ainsi que l'intégration à l'Union européenne ont modifié le champ des acteurs de l'influence.

Depuis l'après-guerre, les groupes d'intérêt nationaux doivent de plus en plus tenir compte de la dimension internationale dans l'élaboration de leurs stratégies et de leurs modes d'action. Les marchés internationaux, se sont à la fois libéralisés et réglementés.

Cette dynamique a été renforcée par la signature du Traité de Rome. L'intégration européenne a profondément remis en question la pratique des groupes d'intérêt français, les confrontant, d'une part, aux exigences spécifiques des processus de décision et à un système politique différent et, d'autre part, aux pratiques des organisations d'autres pays⁸⁶.

Ce contexte entraîne une spirale au niveau des politiques publiques ainsi qu'au niveau du développement des groupes d'intérêt européens. Alors, plus le nombre d'enjeux traités à l'échelle européenne augmente, plus le besoin de s'organiser à ce niveau se fait sentir. Cela vaut également pour les organisations en position défavorable au niveau national (comme les groupes de défense de l'environnement, les associations de consommateurs, les mouvements féministes...)⁸⁷. Ainsi, pour qualifier le rapprochement des lobbies du niveau européen, Chabanet parle d'une « *européanisation de l'action collective* »⁸⁸.

Cette tendance s'accompagne d'une véritable professionnalisation du lobbying. Un marché s'est développé dans ce domaine, notamment par le biais de l'émergence d'agences spécialisées disposant de moyens de plus en plus sophistiqués pour

⁸⁶ GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, « Les groupes d'intérêt français : entre exception française, l'Europe et le monde », *Revue internationale de politique comparée* (Vol. 11), 2004

⁸⁷ HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2021

⁸⁸ CHABANET Didier (sous la direction de BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003

exercer leur influence. Notons par ailleurs que d'anciens négociateurs ou personnalités politiques trouvent des débouchés dans le secteur privé. Bien qu'il soit difficile de définir les compétences essentielles pour être un bon professionnel du lobbying, des contacts et un carnet d'adresses bien garni semblent être des conditions nécessaires.

En outre, ces éléments représentent des changements pour les organisations d'influence dans l'exercice de leur fonction, même pour celles qui se limitent au territoire français. De nouveaux acteurs et de nouvelles règles émergent requérant l'élaboration de stratégies d'autant plus efficaces.

B- La définition des intérêts

1. Approche théorique

Pour aborder la question de la représentation, il est nécessaire de se pencher sur la définition des intérêts collectifs et leur processus de construction.

A cet égard, Samuel Finer propose de distinguer trois grandes catégories de groupes d'intérêts :

- Les groupes catégoriels qui représentent des intérêts exclusifs,
- Les groupes de conviction qui défendent des intérêts inclusifs,
- Les groupes territorialisés qui affichent des intérêts sur un territoire spécifique.

Les premiers renvoient à des intérêts définis par rapport à des groupes. Pour appartenir à l'organisation collective, il est exigé de faire partie d'un groupe dont l'organisation précise les règles (exemple : les syndicats)

Les seconds touchent à des valeurs dites « universelles ». Ainsi toutes les personnes qui partagent ces valeurs peuvent devenir membre de cette organisation (exemples : les groupes altermondialistes, les mouvements de défense des consommateurs).

Enfin, les troisièmes se forment autour de la défense d'un espace spécifique et délimité (exemple : les mouvements de défense d'un milieu naturel)⁸⁹.

⁸⁹ HASSENTEUFEL Patrick, Sociologie politique : l'action publique, Paris, Armand Colin, 2011

Nous avons donc une multitude d'acteurs très divers, dont la catégorisation influencera les mécanismes internes tels que la mobilisation de ressources, les mécanismes externes et les interactions avec l'État par exemple.

Néanmoins, les intérêts ne reflètent pas toujours ceux des groupes sociaux. Ils se construisent en fonction des ressources disponibles, de la capacité d'action du groupe, des choix stratégiques et par le biais d'interactions avec l'État⁹⁰.

À travers certaines politiques publiques, l'État contribue à créer des intérêts qui incitent les groupes impactés à se rassembler. Parfois, les acteurs étatiques sont même à l'origine de ces groupes. Aussi, lorsque les conditions d'un groupe se détériorent, du fait même de l'action de l'État, nous pouvons considérer que les politiques publiques structurent l'ordre social en produisant des groupes et des intérêts⁹¹. D'un autre côté, ces politiques publiques peuvent aussi donner naissance à des formes spécifiques d'organisation permettant aux groupes d'être légitimés par celui-ci. C'est notamment le cas pour bon nombre d'associations issues de l'action sociale et de la solidarité. Ce processus conduit à créer des acteurs intermédiaires entre les secteurs socio-économiques et le champ politique, à la condition qu'ils respectent certaines règles dictées par les pouvoirs publics, ce qui pourrait induire une normalisation de la représentation des intérêts.

2. Mise en pratique

En se penchant spécifiquement sur le cas des groupes d'intérêt de l'ESS (y compris les structures représentatives de l'ensemble des familles associées), on constate que ces derniers représentent des intérêts exclusifs. Pour appartenir à l'organisation collective, les individus doivent être membres d'une structure.

Les organisations nationales des formes statutaires de l'ESS sont soit associatives (Mouvement Associatif, Associations des Assureurs Mutualistes, Mouvement Impact France, Coop FR) soit sous forme de syndicats professionnels (Fédération Nationale de la Mutualité Française). Dans les deux cas, ces organisations sont dotées d'une présidence et d'un conseil d'administration élus par les membres. Les règles de représentation sont alors définies dans les statuts.

⁹⁰ OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, 1994

⁹¹ MICHEL Hélène (sous la direction de BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie), "Politiques publiques 2" dans *Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po 2010

De plus, l'émergence de ces groupes est le fruit de politiques publiques défavorables telles que la loi le Chapelier (1791), la Charte du travail (1941), le Traité de Rome (1957), etc. Par ailleurs, une légitimité institutionnelle a été progressivement acquise pour chaque famille statutaire et l'ESS dans son ensemble : par exemples la loi de liberté d'association (1901) qui concerne directement la branche associative et indirectement la représentation du Troisième secteur (par la possibilité de se regrouper), la mise en place de la Délégation Interministérielle à l'économie sociale (1981) et la loi relative à l'ESS (2014).

C- La mobilisation des ressources

1. Approche théorique

Les ressources des groupes d'intérêt sont étroitement liées aux relations avec les pouvoirs publics puisqu'une partie d'entre elles peuvent être attribuées par ceux-ci. Il s'agit désormais d'un cercle vertueux dans la mesure où la reconnaissance par l'État confère de nouvelles ressources. Cependant, cette reconnaissance s'explique par la détention d'autres ressources, celles propres aux groupes d'intérêt.

Les ressources peuvent être définies comme « *les moyens qui offrent aux acteurs une capacité d'agir et qui leur assurent un pouvoir, pour autant que cette notion soit entendue comme un type particulier de relation. Trois formes de ressources peuvent être distinguées : financières, sociales et sociétales* »⁹². A partir de cette définition, il convient d'insister sur le fait que les ressources financières ne sont pas les seules déterminantes de l'influence du groupe d'intérêt dans le cadre du processus politique. Les deux autres formes de ressources jouent également un rôle important.

En premier lieu, les ressources sociales sont définies par divers critères que sont le mode d'organisation du groupe, la nature de ses élites, le degré d'institutionnalisation du groupe au sein du système politique, les contacts entre les groupes et l'appareil politique, la capacité à activer des réseaux, une expertise mobilisable ou encore l'autonomie pour définir son propre intérêt. Ces ressources relationnelles peuvent également constituer une proximité avec les médias. Or, la

⁹² GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation, Paris, Armand Colin, 2012

médiatisation peut être un incroyable levier d'influence en favorisant une repriorisation de l'intérêt par les pouvoirs publics⁹³.

Concernant l'expertise, on observe un phénomène de spécialisation croissante des groupes d'intérêt en la matière en raison de la complexité de l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, les autorités font appel à des spécialistes dans des domaines spécifiques. L'expertise englobe aussi bien une connaissance technique qu'une connaissance dite « du terrain », la compréhension des enjeux particuliers d'un secteur ou d'une filière de la société. Aussi, l'accès à cette expertise est un élément clé pour participer aux discussions, à condition d'être reconnue comme telle. Les groupes d'intérêt possédant un savoir-faire spécifique ont donc plus de chances d'influencer les processus décisionnels⁹⁴.

Les ressources financières, quant à elles, sont essentielles pour favoriser une certaine légitimité. Ainsi, l'expertise évoquée précédemment peut s'avérer coûteuse, bien que son simple financement ne suffise pas à construire une véritable expertise. De plus, les ressources financières peuvent permettre de mettre en place des opérations de sensibilisation, des événements et d'autres initiatives susceptibles de faire basculer un représentant des pouvoirs publics en leur faveur.

Les ressources sociétales concernent plus largement l'opinion publique, la proximité du groupe et de son intérêt au regard de l'avis de la société. Ces ressources sont d'autant plus importantes pour les groupes de conviction qui représentent des intérêts inclusifs tels que les mouvements de lutte contre le réchauffement climatique⁹⁵.

Les ressources dites « militantes » se situent entre les ressources sociales et les ressources sociétales et sont principalement portées par les organisations (et leurs membres) qui adhèrent à l'intérêt par la structure influente. Ces organisations sont cruciales car c'est sur elles que reposent les actions collectives susceptibles d'avoir un impact sur la puissance publique. Elles peuvent être à la base de ressources

⁹³ GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, *Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2012

⁹⁴ GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, « Les groupes d'intérêt français : entre exception française, l'Europe et le monde », *Revue internationale de politique comparée (Vol. 11)*, 2004

⁹⁵ GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, *Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2012

financières grâce aux cotisations des adhérents, gage de légitimité (plus il y a de militants plus le mouvement est légitime) et de ressources politiques (à travers la puissance des réseaux et la multi-appartenance des membres).

Enfin, les ressources politiques reposent en premier lieu sur la capacité à représenter un groupe dans le cas d'une organisation qui défend des intérêts exclusifs. Ainsi, les différents critères de représentativité d'une organisation collective sont mis en avant (le nombre d'adhérents, les résultats aux élections professionnelles...). Certaines démarches mise en œuvre peuvent être de nature à valoriser l'image dans le but de favoriser la légitimité de l'organisation, tel que le changement de nom d'une organisation⁹⁶.

Par conséquent, la détention de ressources favorise la reconnaissance par l'État, ce qui génère alors de nouvelles ressources. L'État joue ainsi un rôle central dans l'institutionnalisation des groupes d'intérêt qui disposent en parallèle de ressources d'expertise, essentielles pour intervenir dans l'action publique. A noter que les différents types de ressources sont à la fois interdépendants et s'alimentent mutuellement.

Outre la détention des ressources, se pose la question de la valorisation de celles-ci. L'analyse des ressources est essentielle dans la compréhension des modes d'action des groupes d'intérêt qui en dépendent grandement.

2. Mise en pratique

Démarrons en analysant les ressources financières qui peuvent être divisées en quatre catégories distinctes :

- Les subventions publiques : cela correspond aux dotations financières allouées pour la réalisation d'activités d'intérêt général par les différents ministères ou organismes publics (les secrétariats d'État, la Banque des territoires, l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, etc)
- Les cotisations des membres de l'organisation : il s'agit des montants perçus par le biais des adhésions
- Les prestations et partenariats : cela concerne les recettes des activités obtenues auprès de l'administration publique, des entreprises de l'ESS, ou du

⁹⁶ HASSENTEUFEL Patrick, Sociologie politique : l'action publique, Paris, Armand Colin, 2021

secteur privé (les conventions partenariales liées à des activités de prestations de services, la production de données consacrées au secteur, les marchés publics, les appels à projet nationaux et européens)

- Les dons, legs et mécénat : bien que représentant une part mineure des revenus, voire inexistante^{97 98}

En ce qui concerne les ressources sociales, nous observons une institutionnalisation hétérogène des groupes d'intérêt à différents échelons. Les interactions avec les pouvoirs publics se font selon les secteurs d'activité (action sociale, solidarité, agriculture...) ainsi que dans le champ de l'ESS où le degré d'institutionnalisation est très important.

Par ailleurs, des liens forts et nombreux existent entre les membres des organisations d'influence et le monde politico-administratif (adhérents de partis politiques, anciens membres de cabinet ministériel, anciens haut-commissaires, élus politiques et associatifs). « *Pour le Rocardisme, c'est ce qui s'est passé, ce sont des acteurs qui se connaissaient politiquement, se croisaient comme militants dans des clubs de pensée, dans des partis politiques... Et puis, ils se sont réunis et un jour ils se sont dit « tiens on va faire l'économie sociale »*⁹⁹. Cette tendance est particulièrement marquée au niveau des territoires et des collectivités locales, où la porosité entre ces différents espaces est plus prononcée.

De plus, certaines organisations du Troisième secteur disposent d'un réseau de sociétaires pouvant servir de relais. Pour exemple, Enercoop met en place « *un kit pour leurs sociétaires, pour leur expliquer l'intérêt du texte, comment et pourquoi c'est important de solliciter leurs députés ou leurs sénateurs pour qu'ensuite dans leur chambre respective, ils votent pour l'amendement* »¹⁰⁰.

Enfin, les groupes d'intérêt ont une capacité de mobilisation des réseaux grâce aux structures de l'ESS et son écosystème, notamment sur des compétences métier et d'ingénierie.

⁹⁷ https://www.entreprises.coop/system/files/inline-files/coopfr-statuts-2015_0.pdf - Statuts de Coop FR, Coop FR, 2015

⁹⁸

https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2022/07/LMA_Rapport-activite-2021_BDpap.pdf - Rapport d'activité, Mouvement associatif, 2021

⁹⁹ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁰⁰ Interview réalisée avec BARDIN Eugénie, le 18/07/2023 en visioconférence

En ce qui concerne l'expertise, celle-ci est mobilisable à travers les observatoires nationaux et régionaux ainsi que par le biais des compétences métier présentes au sein des structures de l'ESS. Ces organismes disposent des connaissances liées au secteur d'activité, aux réalités et actions sur le terrain, aux filières structurantes (ex : la transition écologique et démographique), tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de manière approfondie.

Les ressources militantes jouent un rôle significatif au sein des groupes d'intérêt du Troisième secteur. Cela se traduit par l'appartenance et la participation des structures de l'ESS et des structures représentatives à des réseaux et des cercles de réflexions. Ces derniers sont dédiés à des filières d'activité comme l'économie circulaire (pouvant intégrer des entreprises publiques et privées), mais aussi à la défense et la promotion des valeurs et de principes de l'ESS. Pour Enercoop, « ça se traduit, [...] par notre présence dans différents cercles, [...] le collectif pour la transition citoyenne (CTC) qui regroupe des organisations comme [...] ATTAC, le réseau des recycleries »¹⁰¹.

Néanmoins, la participation des entreprises du Troisième secteur à la défense de ses intérêts reste hétérogène. En effet, de nombreuses organisations ne s'identifient pas encore complètement au champ d'application de l'économie sociale et solidaire.

S'agissant des ressources sociétales, celles-ci semblent difficilement mesurables. Nous pouvons aussi qualifier le rapport qu'entretiennent les français avec l'ESS comme « distant ». Ils sont ainsi 65 % à déclarer ne pas savoir précisément ce qu'est l'économie sociale et solidaire. Malgré cela, ceux qui se disent capables de l'appréhender en ont majoritairement une bonne image (52 %), même si un tiers ne se prononce pas¹⁰². Toutefois, ces observations rendent complexe la mobilisation de ces ressources.

Enfin, les ressources politiques reposent sur la capacité à représenter un groupe. Ces différentes fédérations s'appuient fortement sur les réseaux d'acteurs

¹⁰¹ Interview réalisée avec BARDIN Eugénie, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁰² Étude auprès d'un échantillon de 1001 personnes représentatif de la population en France, *Les français et l'économie sociale et solidaire : connaissances, perceptions, attentes*, Étude réalisée par Viavoice pour le Groupe Vyv, 2022

territoriaux. La diversité des réalités vécues par ces structures sont liées à la diversité des filières, des bénéficiaires, des territoires. Les enjeux et les problématiques qui en découlent diffèrent donc d'un acteur à un autre. Par ailleurs, la délimitation même du périmètre de l'ESS est parfois un sujet de débat. Tous ces éléments ne simplifient pas la tâche des groupes d'intérêts dans la définition de leurs intérêts, et donc dans la construction d'un discours commun. Cependant, ces structures cherchent à s'organiser en recrutant des salariés dédiés à l'animation de réseau, en mettant en place des services Affaires publiques et en développant des compétences liées au plaidoyer. Dans le cas de la Croix-Rouge française, le développement du pôle Affaires publiques fait suite à l'élection du nouveau Président en 2021 qui « *comprend les objectifs et les intérêts [...] des Affaires publiques, qui a souhaité créer un département fort, structuré, très opérationnel, porté sur l'action, plus que la gestion des relations institutionnelles* »¹⁰³.

Pour Enercoop, cette démarche est plus ancienne et répond à des motivations plus politiques « *il y a rapidement eu un chargé d'affaires publiques parce qu'il y avait cette volonté liée au positionnement politique particulier d'Enercoop et l'importance de faire porter la voix auprès des pouvoirs publics, [...] d'où l'importance d'avoir une personne dédiée* »¹⁰⁴. Ce pôle est d'ailleurs rattaché à la vie coopérative.

Par ailleurs, la représentativité est liée au nombre d'adhérents. Étant en dehors du champ des organisations syndicales et patronales, les groupes d'intérêt de l'ESS ne bénéficient pas d'élections professionnelles pouvant renforcer la position des groupes.

Il convient néanmoins de que l'USGERES (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs de l'Économie Sociale), actuelle UDES (Union des Employeurs de l'Économie Sociale) dans le cadre des élections, a regroupé les organisations d'employeurs de l'économie sociale. S'inscrivant dans le cadre d'élections prud'homales, ce regroupement avait pour but de créer un dialogue transverse autour de l'ES. Cette initiative a permis de renforcer l'identification et la visibilité du champ de l'économie sociale dès 2002¹⁰⁵.

¹⁰³ Interview réalisée avec PALERMO Quentin, le 12/07/2023 en visioconférence

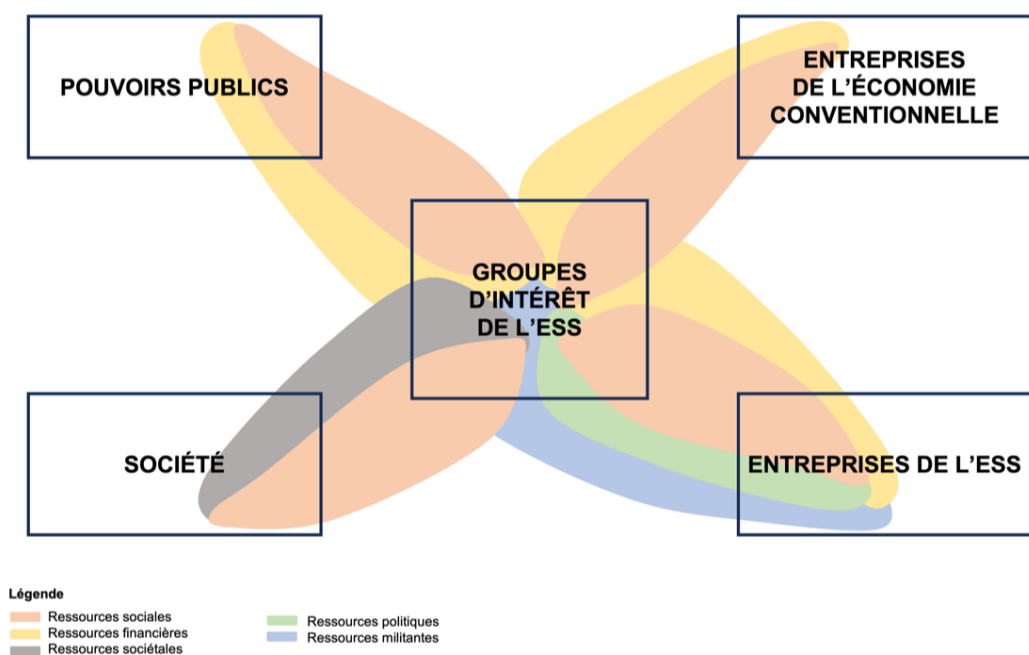
¹⁰⁴ Interview réalisée avec BARDIN Eugénie, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁰⁵ DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016

De manière générale, les deux mondes que sont la société civile et l'administration ne sont pas étanches. D'une part, des militants associatifs peuvent occuper des postes de responsables administratifs (activité professionnelle) et inversement, des élus sont issus de la sphère militante¹⁰⁶. Les deux sont complémentaires. Cette complémentarité s'illustre également sur un autre point. D'une part, afin de construire des politiques publiques qui sont à la fois légitimes et pertinentes, les pouvoirs publics ont besoin de l'expertise et de la participation des représentants de la société civile, donc du Troisième secteur. De l'autre côté, la recherche d'une partie des financements et la défense des intérêts se fait par le dialogue avec les pouvoirs publics.

Les réseaux agissent par « *ses formes de multi-engagements [...] ces croisements qui sont peut-être la spécificité de l'ESS. Elle est inscrite dans des mouvements sociaux et ça joue sur du lobbying parce que ce sont des réseaux qui sont aussi des réseaux d'influence, [...] ce qui tient au fait qu'elle appartienne à la société civile* »¹⁰⁷.

La mobilisation des ressources des groupes d'intérêt de l'économie sociale et solidaire



108

¹⁰⁶ DACHEUX Eric et GOUJON Daniel, *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses, 2011

¹⁰⁷ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁰⁸ LEBRETON Florian, *La mobilisation des ressources des groupes d'intérêt de l'économie sociale et solidaire*, 2023

D- Le répertoire de l'action collective

1. Approche théorique

Le répertoire d'actions est défini par son concepteur, Charles Tilly, comme « *une série limitée de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré* »¹⁰⁹. Appliqué à notre sujet, il correspond aux moyens utilisés par les groupes d'intérêt afin de promouvoir et défendre leurs intérêts. Cela présuppose la mobilisation des ressources dans les modes d'intervention.

La notion de répertoire de l'action collective met en évidence l'importance du choix collectif d'un mode d'action au sein d'un répertoire préalablement défini. Désormais, ce répertoire s'est élargi et intègre notamment des modes d'action hérités du mouvement ouvrier et des nouveaux mouvements sociaux.

Dans ses recherches au tournant des années 1960, Jean Meynaud a identifié cinq catégories de procédés : la persuasion, les menaces, le rôle de l'argent, le sabotage de l'action gouvernementale, l'action directe¹¹⁰.

Par la suite, Offerlé a présenté trois dimensions principales qui se complètent et qui sont des formes interdépendantes. Il s'agit du recours au nombre (montrer qu'on s'appuie sur un collectif à travers un ou plusieurs modes de représentation comme une manifestation ou un sondage), le recours à la science (produire une expertise considérée comme objective) et enfin l'usage de la morale (faire appel aux valeurs morales, éthiques pour susciter l'indignation et mobiliser)¹¹¹. Toutefois, cette théorie paraît quelque peu réductrice et nécessite des compléments.

Enfin, Grossman et Saurugger ont proposé en 2006 un modèle basé sur cinq types d'idéaux de répertoire d'actions que les groupes d'intérêt peuvent employer simultanément : la négociation et la consultation, le recours à l'expertise, la protestation, la juridicisation, la politisation.

¹⁰⁹ TILLY Charles, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986

¹¹⁰ SAURUGGER Sabine (sous la direction de BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014

¹¹¹ OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, LGDF, 1998

- La *négociation* (à caractère officiel, voire institutionnel) et la *consultation* (prise de contact en dehors de la voie officielle) illustrent la pratique qui consiste à ce que les acteurs politiques (et administratifs) invitent les groupes d'intérêt à prendre part aux processus décisionnels. Ce répertoire d'actions est plus communément appelé « *lobbying* ».
- Le *recours à l'expertise* se traduit par une approche plus discrète, mais en pleine expansion, souvent présentée comme une réponse rationnelle à des problèmes spécifiques. Complémentaire au lobbying, les acteurs utilisent l'expertise pour défendre leurs intérêts, transformant ainsi cette expertise en répertoire d'actions (le groupe d'intérêt présente subtilement ses revendications sous la forme d'expertise).
- La *protestation* met l'accent sur le nombre, gage de leur représentativité, en recourant à des espaces publics pour faire connaître les intérêts du groupe. Cela vise à mobiliser l'autorité politico-administrative, l'opinion publique, les médias, les membres du groupe ou ses sympathisants (principalement utilisé par les groupes d'intérêt très structurés ou des individus agissant sous forme de réseau¹¹²).
- La *juridicisation* consiste pour les groupes d'intérêt à faire appel au pouvoir judiciaire pour représenter leurs intérêts. Les décisions rendues par les tribunaux sont perçues d'une part comme des défenses de l'intérêt général, et contribuent d'autre part à accroître l'influence de certains groupes d'intérêt.
- La *politisation*, en principe, est utilisée une seule fois et correspond à la transition d'un groupe d'intérêt vers un parti politique (exemple : les mouvements écologistes qui sont devenus Les Verts)¹¹³.

Hassenteufel pousse encore plus loin la réflexion. Sa démarche vise dans un premier lieu à distinguer les différents modes d'action. Il discerne ainsi les modes d'action directs, qui cherchent à peser sur les autorités publiques s'inscrivant dans une relation étroite avec celles-ci, des modes d'action indirects, qui s'orientent vers une opinion publique en vue d'influencer sur les autorités publiques. Il ajoute que le choix du mode d'action va dépendre du contexte, de l'enjeu en termes de politiques publiques, des ressources dont disposent l'organisation et de ses ambitions. Par

¹¹² FAVRE Pierre, *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990

¹¹³ GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, *Les groupes d'intérêts : Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2006

ailleurs, la stratégie peut combiner plusieurs modalités d'intervention sur une période donnée ou à un instant précis. En outre, il faut être conscient que ces modes d'action doivent être adaptés selon les séquences de l'action publique et sont étroitement liés aux interactions avec les acteurs étatiques.

De plus, la catégorisation d'Hassenteufel différencie le *lobbying* de la *négociation*. Cette dernière correspond à une interaction plus large et moins personnalisée, comme par exemple la participation de plusieurs groupes d'intérêts à des négociations.

Par ailleurs, la protestation est subdivisée en trois modes d'action, tous liés à une logique de contestation :

- L'*action conflictuelle* (mode d'action direct) dont la forme la plus courante est la grève.
- La *manifestation* (mode d'action à la fois direct et indirect) peut être déclenchée lors d'un conflit avec une autorité publique ou dans le cadre d'un mouvement contestataire contre une décision publique.
- Les *actions symboliques* (mode d'action indirect) regroupent un nombre restreint de militants qui cherchent à produire des effets symboliques des actes accomplis et des cibles visées afin d'obtenir une couverture médiatique (exemples : sit in, désobéissance civile).

Enfin, les *prises de position publiques* (mode d'action indirect visant à exercer une influence) ciblent l'opinion publique en utilisant les médias comme vecteur. Les formes d'action sont très variées : entretiens dans les médias, conférences de presse, campagnes publicitaires, etc. L'organisation d'événements tels que des congrès ou une assemblée générale est également un moyen d'action. Ce type d'action repose principalement sur des ressources politiques et sur des ressources matérielles et logistiques¹¹⁴.

2. Mise en pratique

Tout d'abord, le répertoire de l'action collective des groupes d'intérêts de l'ESS tend à combiner plusieurs actions sur des périodes variables, allant d'un simple communiqué à des négociations auprès des pouvoirs publics.

¹¹⁴ HASSENTEUFEL Patrick, Sociologie politique : l'action publique, Paris, Armand Colin, 2021

D'autre part, les organisations d'influence de l'économie sociale et solidaire ont tendance à privilégier des modes d'intervention orientés vers l'appareil politico-administratif.

On notera qu'il y a peu de médiatisation du Troisième secteur, malgré quelques apparitions marquantes (comme les interviews de J.Faure et P.Demurger, représentants Impact France, dans l'émission Quotidien du 24/05/23). Les entrées médiatiques sont plus faciles (et sont moins coûteuses pour des campagnes publicitaires) dans la presse spécialisée, spécifiquement lors d'évènements d'envergure (comme le mois de l'ESS). Bien souvent, les quelques personnalités marquantes du Troisième secteur disposent de temps d'antenne en leur nom ou celui de leur structure plutôt qu'au nom de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, les actions dans l'espace public visant à générer un relais dans les médias et dans l'opinion publique ne sont pas employées (manifestations, protestations, actions conflictuelles ou symboliques).

L'utilisation des médias se fait principalement par le biais des réseaux sociaux plus institutionnels (Twitter et LinkedIn) dans le cadre des prises de position publiques. Les organisations et leurs membres défendent leurs intérêts par ces canaux (communiqués de presse, tribunes, manifestes). A titre d'exemple, nous pouvons évoquer le courrier adressé à Francis Vercamer suite à son rapport en 2010, proposant de créer un label « entreprises sociales ». Plusieurs organisations dont le CNCRES et le GNC co-signent cette lettre pour exprimer leur désaccord quant à ce projet¹¹⁵. Enercoop adopte aussi cette stratégie : « *historiquement, c'est beaucoup de tribunes et de tribunes communes, [...] on essaie de faire partie de collectifs* »¹¹⁶.

De plus, l'organisation d'événements tels que des conférences, des colloques, des assemblées générales est courante. A noter que parmi ces événements, certains relèvent du cadre légal quand d'autres émanent d'une volonté des groupes à faire entrer l'ESS dans le débat public.

La juridicisation peut exiger des ressources financières importantes ou des compétences internes spécifiques que les organisations d'influence de l'ESS ne

¹¹⁵ CPCA, CJDES, CNCRES, GNC, USGERES, « Courrier à M. Francis Vercamer sur le label des entreprises sociales », 8 mars 2010

¹¹⁶ Interview réalisée avec BARDIN Eugénie, le 18/07/2023 en visioconférence

possèdent pas toujours. Cela s'explique aussi par la priorité mise sur les relations de co-construction avec les pouvoirs publics.

Dans ce contexte, les groupes d'intérêt de l'ESS privilégient le lobbying et l'utilisation de l'expertise dans les interactions. La vertu de cette stratégie réside dans le fait que les deux approches se renforcent mutuellement.

En ce qui concerne le lobbying, la Croix-Rouge française, par exemple, participe à des rendez-vous institutionnels avec des membres du gouvernement ou des parlementaires en respectant « *le principe de neutralité pour un dialogue [...] dans une relation de confiance et bilatérale [...] sous un format de confiance* »¹¹⁷. Ces principes sont liés à l'histoire et à l'activité de la structure qui ne fait pas de distinction entre les personnes à secourir. Ses activités de plaidoyer consistent à influencer sur le long terme en s'appuyant sur l'expertise produite par les métiers hébergés par l'association. Cela peut notamment s'illustrer par les données qu'elle transmet « *sur des sujets très thématiques sur lesquels, on a fait nos preuves, on est identifiés [...], comme apporteur d'expertise et comme organisme sérieux* »¹¹⁸.

Autre exemple de ces logiques : lors de la création du label « électricité verte », les pouvoirs publics ont mis en place un groupe de travail avec différentes parties prenantes. « *Durant les débats, qui ont duré deux ans, Enercoop était présent et a défendu sa posture* »¹¹⁹.

Plus largement, les acteurs de l'ESS influent sur les politiques publiques (à travers des négociations en coulisses ou des arènes publiques de discussion, la co-production de textes législatifs et réglementaires...), constituant ainsi une forme de contre-régulation¹²⁰.

Après avoir étudié les modes d'intervention dans l'action publique au travers notamment des ressources et des répertoires d'actions, nous détaillerons les relations avec les acteurs étatiques dans le cadre de la construction des politiques publiques.

¹¹⁷ Interview réalisée avec PALERMO Quentin, le 12/07/2023 en visioconférence

¹¹⁸ Interview réalisée avec PALERMO Quentin, le 12/07/2023 en visioconférence

¹¹⁹ Interview réalisée avec BARDIN Eugénie, le 18/07/2023 en visioconférence

¹²⁰ EME Bernard (Sous la direction de Jean-Noël Chopart, Guy Neyret, Daniel Rault), "La question de l'autonomie de l'économie sociale et solidaire par rapport à la sphère publique" dans *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, 2006

VI - LES RELATIONS AVEC LES ACTEURS ÉTATIQUES DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ESS

Dans le cadre de cette étude, nous allons désormais préciser les interactions des groupes d'intérêt du Troisième secteur avec les acteurs étatiques en analysant les modèles relationnels qui existent entre eux. De plus, nous décrirons les interactions entre ces parties prenantes dans le processus d'élaboration des politiques publiques à travers les séquences politiques, depuis l'émergence des problèmes publics jusqu'à la décision.

A- Analyse des modèles relationnels avec l'Etat

1. Approche théorique

Sans détailler toute la littérature autour des interactions entre les groupes d'intérêt et les élites politiques, nous allons présenter les trois principaux modèles étudiés par F. L. Wilson : le modèle protestataire, le modèle pluraliste et le modèle néocorporatiste.¹²¹ Ces modèles peuvent être résumés de la manière suivante :

- Le modèle protestataire : les groupes exercent une pression en mobilisant l'opinion publique et leur base (parfois sans établir de liens directs avec les autorités)
- Le modèle pluraliste : les groupes influencent les autorités en dehors des canaux officiels
- Le modèle néocorporatiste : les groupes entretiennent une relation continue et institutionnalisée avec les autorités

a. Le modèle protestataire

Ce premier modèle, qualifié de « protestataire », décrit des configurations où des groupes se sentent marginalisés, voire ignorés, par le système politico-administratif et s'engagent alors dans une relation de confrontation avec celui-ci. Dans ce cas, la protestation, même sous des formes radicales, devient un moyen de faire entendre leur voix sur la scène politique et le débat public. Dans ce

¹²¹ WILSON Franck L., "Les groupes d'intérêt sous la Ve République", *Revue française de science politique* (n°2), Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983

modèle, les organisations d'influence mettent beaucoup d'énergie dans la mobilisation de l'opinion publique et de leur base en réaction aux décisions ou propositions étatiques. Selon eux, les manifestations et les grèves jouent un rôle central pour bloquer les politiques publiques indésirables.

En somme, ce modèle privilégie des modes d'action « coups de poing » en s'appuyant sur les militants et sur la couverture médiatique. Certains syndicats ou ONG, adoptent cette démarche pour obtenir un impact significatif (exemple : Les « Soulèvements la Terre » alors méconnus il y a quelques mois revendiquent désormais 150 000 sympathisants).

b. Le modèle pluraliste

Le deuxième modèle, appelé « pluraliste », correspond à des situations où plusieurs groupes d'intérêt rivalisent pour influencer le système politico-administratif, sans qu'il y ait de hiérarchie posée par les pouvoirs publics entre eux. Ce phénomène est particulièrement observé dans les pays anglo-saxons, où les groupes n'ont donc pas le monopole de la représentation. Ils utilisent alors diverses modalités d'actions pour accéder au pouvoir politique (actions directes) ou pour influencer les débats (actions indirectes). Toutefois, ce sont les contacts personnels entre les représentants des groupes d'intérêt et les élus qui sont le plus souvent mobilisés. L'appartenance à des réseaux « amicaux » (clubs) jouent également un rôle crucial. Autrement dit, les ressources sociales sont au cœur du fonctionnement de ce modèle.

Contrairement au modèle protestataire, cette approche valorise les actions de lobbying auprès des décideurs publics. Le modèle pluraliste mobilise aussi très largement les prises de position publiques des représentants des groupes d'intérêt (communiqués de presse, compte personnel sur les réseaux sociaux) en s'appuyant sur des ressources politiques pour légitimer leur discours.

Cependant, l'approche pluraliste tend à négliger les structures internes des groupes d'intérêt, pourtant essentielles pour comprendre les interactions avec l'État. Théoriquement, ce modèle définit la structure d'influence comme une organisation structurée, intégrant une unification des comportements collectifs (celle de la structure) et des comportements individuels des dirigeants, interagissant avec des

acteurs externes qui sont principalement les autorités publiques¹²². Or pour appréhender pleinement l'activité des groupes d'intérêt, il faut prendre en compte des facteurs internes tels que leurs ressources, leurs formes organisationnelles et leurs modes d'action, à la fois collectivement et individuellement. Cette perspective plus précise de la dimension interne de ces organisations d'influence conduit à une approche différente quant à l'intensité de la séparation entre l'État et les groupes d'intérêt.

c. Le modèle néocorporatiste

Ce modèle découle des travaux des auteurs corporatistes qui postulent l'existence de monopole entre un groupe d'intérêt et l'État. En 1974, Schmitter propose six variables pour évaluer la typologie de la représentation des intérêts¹²³ :

- Le degré de concentration de la représentation (c'est-à-dire l'étendue des intérêts et des groupes représentés)
- La nature de l'adhésion (obligatoire ou volontaire)
- Le degré de concurrence (existence de monopoles ou non)
- Le degré de centralisation de l'organisation
- Le degré d'institutionnalisation
- La nature des intérêts défendus

L'existence même de formes de représentations des intérêts néocorporatistes remet en question la vision pluraliste des politiques publiques en tant que résultat d'une compétition ouverte et libre entre divers groupes exerçant une pression sur l'État¹²⁴.

Ainsi dans un modèle néocorporatiste, seul un petit nombre de groupes d'intérêt est reconnu par le pouvoir politique comme représentatif d'un secteur ou d'une cause. Ces groupes entretiennent une relation privilégiée avec le système politico-administratif, voire sont intégrés à celui-ci. On peut notamment observer ces schémas en Autriche, en Suède et aux Pays-Bas.

Ces groupes sont parfois directement associés aux processus politiques tels que la

¹²² GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, "Les groupes d'intérêt français : entre exception française, l'Europe et le monde", *Revue internationale de politique comparée* (Vol. 11), 2004

¹²³ SCHMITTER Philippe C., "Still the Century of Corporatism?" *The Review of Politics*, 1974

¹²⁴ HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2011

décision, le déploiement et l'évaluation des politiques publiques. Cette relation favorise la co-construction de l'action publique¹²⁵.

Dans le modèle néocorporatiste, les contacts sont au centre des interactions. D'une part, il s'agit de la proximité entre les organisations d'influence et les membres du gouvernement, et d'autre part entre les représentants de ces organisations et les acteurs de la puissance publique (hauts fonctionnaires, parlementaires, etc). Dès lors, les négociations, les consultations, les expertises voire les prises de positions publiques sont les principales actions qui mobilisent alors les ressources sociales.

Il semble pertinent d'envisager ces modèles pour décrire des configurations de construction des politiques publiques. Notons, qu'il existe des variantes de ces modèles en fonction par exemple du secteur, du système politique ou encore de la typologie d'organisations influentes (cf annexe 6 : Les activités des groupes intérêt selon les trois modèles théoriques).

L'intérêt d'une telle approche est, en particulier, de démontrer que la construction des politiques publiques est le produit d'organisations, plus ou moins intégrées dans le système politico-administratif, impliquant des acteurs privés comme des acteurs publics.

Toutefois, il serait simpliste et partiel de réduire les décisions des élites à un processus linéaire et rationnel. Dans les faits ce n'est pas le cas, comme nous allons le voir dans l'analyse de la posture de l'État. Néanmoins, l'étude de ces modèles révèle un potentiel « *déplacement de problématique (du néocorporatisme) par rapport au pluralisme puisque l'on passe d'un questionnement en termes d'influence à un questionnement en termes de représentation* »¹²⁶.

En France, les premiers auteurs qui ont examiné le poids de l'État et le morcellement de la représentation des intérêts ont remis en cause l'adéquation du modèle corporatiste pour orienter l'action publique. Mais d'autres travaux, focalisés sur des secteurs plus précis, ont montré l'existence de corporatismes sectoriels

¹²⁵ BOSSY Thibault, EVRARD Aurélien, GOURGUES Guillaume, HOEFFLERN Catherine, RIBEMONT Thomas, *Introduction à la sociologie de l'action publique*, Louvain, De Boeck Supérieur, 2018

¹²⁶ HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2021

(exemple : la filière agricole est dominée par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles).

En conséquence, l'État reconnaît un groupe d'intérêt, lui octroyant un accès aux autorités publiques, des droits (une représentation institutionnelle) et des moyens (une subvention). L'État participe aussi à la structuration de ce groupe d'intérêt par la proximité de leur relation et le rôle conféré dans le déroulé des séquences politiques. Cela renforce les phénomènes d'institutionnalisation et de bureaucratisation du groupe en question, laissant présager des dérives quant au contenu des intérêts défendus.

2. Mise en pratique

En raison de la nature transversale du Troisième secteur, nous pouvons admettre plusieurs modèles relationnels entre l'État et les groupes d'intérêt du Troisième secteur.

A la création du secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale en 1984, le gouvernement dialoguait avec les principaux responsables sectoriels du champ de l'ES en raison de leur importance économique. Alors même que le CNCLAMCA existait déjà, celui-ci semblait manquer de légitimité, de représentativité pour être un interlocuteur privilégié. « *Concernant le CNCLAMCA, [...] en tant qu'organisme structuré je n'ai pas eu de relations véritablement formelles avec* ». « *Je préférais travailler avec [...] les familles donc la mutualité par la FNMF, les sociétés d'assurance à caractère mutualiste, la MATMUT [...] pour les coopératives c'est la même chose* »¹²⁷.

Depuis, la progressive structuration des groupes d'intérêt du Troisième secteur et des différentes familles ainsi que la reconnaissance d'ESS France par la loi de 2014 ont conduit à une forme de dialogue plus institutionnalisée avec ces organisations, tendant vers un modèle néocorporatiste. En complément, des acteurs influents du champ de l'ESS, grâce à leur proximité avec les acteurs étatiques, ont gagné en importance. A cet égard, Jean-Marc Borello, président du Groupe SOS, est un proche d'Emmanuel Macron et a été un des fervents acteurs de sa campagne présidentielle de 2017. Disons que les acteurs du dialogue institutionnel se sont

¹²⁷ Interview réalisé avec GATEL Jean, le 20/07/2023 en visioconférence

officialisés par la légitimation des organisations membres de l'ESS, et dans le même temps d'autres acteurs plus officieux disposant de ressources sociales (c'est-à-dire de contacts privilégiés) jouent également un rôle d'influence difficilement mesurable mais néanmoins visible.

Par ailleurs, au niveau des parlementaires et des autres ministères, le modèle tend davantage vers une pluralité d'acteurs influents, ce qui rappelle certainement le schéma pluraliste. La légitimité du Troisième secteur est moins évidente en raison de son poids économique limité et d'une insertion plus délicate dans l'agenda politique.

B- Étude des séquences de l'action publique

Étudions à présent la construction des politiques publiques à travers les différentes séquences de l'action publique.

Les groupes d'intérêt exercent une potentielle influence sur l'ensemble du processus de l'action publique qui se décompose par cinq phases : l'émergence des problèmes publics, leur inscription à l'agenda, la prise de décision, la mise en œuvre et l'évaluation. Néanmoins, notre étude se concentre sur les phases d'élaboration des politiques publiques, excluant de ce fait les deux dernières étapes du processus. De plus, nous ferons le parallèle avec la question de la légitimité des groupes d'intérêt dans l'appropriation des problèmes publics, le déploiement du répertoire d'action collective et la mobilisation de ressources.

1. L'émergence des problèmes publics

a. Approche théorique

Cette séquence vise à analyser la manière dont les enjeux émergent et sont saisis par les pouvoirs publics. Cette phase ainsi que leur inscription à l'agenda permettent de discerner les dynamiques de pouvoir au sein du système politique.

Initialement, nous pouvons imaginer que les problèmes sociaux constituent des faits objectifs qui s'imposent naturellement aux décideurs publics en raison de leur ampleur, de leur gravité ou des scandales associés. Néanmoins, des sociologues, dont fait partie Becker, ont montré que ce qui est qualifié de « problème public »

dans la société résulte en réalité d'un processus dit d'« étiquetage » mené par certains acteurs. Becker illustre cette théorie avec l'exemple de la consommation de marijuana qui n'a été réprimée aux États-Unis qu'à partir du moment où les fonctionnaires du Bureau fédéral des drogues ont politiquement construit la marijuana en tant que problème sanitaire et d'ordre public¹²⁸.

Pour cette étude, il est donc nécessaire d'identifier les processus sociaux et les acteurs qui sous-tendent l'émergence d'un problème.

Selon Padioleau, un problème est perçu comme tel lorsque les acteurs sociaux identifient un écart « *entre ce qui est, ce qui pourrait être ou ce qui devrait être* »¹²⁹.

L'émergence d'une politique publique survient lorsque des acteurs reconnaissent l'existence d'une situation perçue comme problématique. Ce sont donc des processus cognitifs qui varient dans le temps et dans l'espace. Un problème à un instant donné peut ne plus être considéré comme tel à un autre moment. De même cette logique s'applique également aux espaces dits géographiques. Ainsi, un problème dans un pays peut ne pas être jugé comme tel dans un autre. Pour ces raisons, nous pouvons penser que les problèmes ne constituent pas des faits objectifs, mais sont davantage les « *produits d'un processus de définition collective* »¹³⁰.

Gardons également à l'esprit qu'ils apparaissent après la conversion de difficultés d'ordre privé en problèmes publics. Or, la prise de conscience d'une situation problématique ne se fait pas naturellement, les acteurs doivent comprendre qu'une amélioration est possible par la comparaison entre des situations individuelles ou collectives. Aussi, selon Dubois, il faut avoir un niveau de connaissance suffisant. Autrement dit, il n'y a pas de problème si l'on ne dispose pas des informations et des cadres pour l'interpréter. La question de l'accès et la diffusion de l'information devient cruciale. Des normes ou référentiels sociaux sont fondamentaux pour d'établir (ou non) si une situation est problématique¹³¹.

Ainsi, pour qu'un enjeu privé devienne un problème public, il doit être objectivé selon plusieurs prismes concrets que sont :

¹²⁸ BECKER Howard S., *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985

¹²⁹ PADIOLEAU Jean-Gustave, *L'État au concret*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982

¹³⁰ BLUMER Herbert, "Social Problems as Collective Behavior", *Social Problems* (n°3), 1971

¹³¹ DUBOIS Vincent, *L'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009

- Des *indicateurs* afin de prouver, de légitimer un problème (phénomène privé).
- Des *événements critiques* qui sont susceptibles d'attirer l'attention du public et des médias (exemple : les importants incendies de forêts)

Cette objectivation favorise l'émergence de mouvements sociaux, de collectifs pour engagés dans le défense d'une cause et participe à la mise en lumière d'un problème dans l'espace public. La publicisation d'un problème commence donc souvent par un travail d'objectivation (définition du problème) et d'imputation de responsabilités (identification et bien souvent dénonciation des responsables). Ces étapes, identifiées grâce aux travaux de Felstiner, Abel et Sarat, se constituent comme suit¹³² :

- La nomination (« *naming* ») : la prise de conscience et la désignation d'un problème, en passant d'un enjeu individuel à une problématique collective
- Le blâme (« *blaming* ») : la recherche des causes et l'attribution des responsabilités du problème à un individu ou à un groupe
- La réclamation (« *claiming* ») : la formulation d'une revendication auprès des autorités publiques, correspondant à la publicisation du problème.

Par ailleurs, la construction publique d'un problème soulève des questions de pouvoir liées à la propriété du problème, qui donne de l'influence au groupe qui le définit. Cela renvoie invariablement à la question de la légitimité sociale de l'acteur porteur de l'enjeu, ainsi qu'à ses ressources (financières et politiques). Cette appropriation implique à la fois la nomination d'une situation comme étant problématique et les propositions pour y remédier¹³³.

Il convient de noter que tous les problèmes ne sont pas nécessairement destinés à être publicisés au sein de l'espace public. En effet, certains sujets sont discutés et définis dans des espaces plus confinés (dans des commissions d'experts par exemple) à l'abri des regards. Ces espaces permettent de cadrer les débats, de choisir les acteurs légitimes et d'utiliser la négociation et le compromis afin de parvenir à des accords. Publiciser un problème au sein de l'espace public n'est donc pas la norme générale.

¹³² ABEL Richard, FELSTINER Bill, SARAT Austin, "L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer", *Revue des sciences sociales du politique*, 1991

¹³³ GUSFIELD Joseph R., "Constructing the Ownership of Social Problems: Fun and Profit in the Welfare State", *Social Problems* (n°5), 1989

Le processus de publicisation d'un problème se déploie dans diverses arènes publiques, chacune ayant son propre fonctionnement et ses propres objets. Les arènes publiques sont définies par Hilgartner et Bosk comme des institutions au sein desquelles « *les problèmes sociaux sont discutés, sélectionnés, définis, cadrés, dramatisés, conditionnés et présentés au public* »¹³⁴. Ils distinguent 13 arènes différentes, allant des pouvoirs exécutif et législatif aux organisations religieuses, en passant par les médias d'information. On regroupe, généralement, ces arènes en trois grands ensembles :

- Les arènes médiatiques (médias d'information, télévision, réseaux sociaux)
- Les arènes d'expression collective des intérêts (partis politiques, syndicats, organisations religieuses, associations, ou encore ONG)
- Les arènes politico-institutionnelles (gouvernements, parlements, tribunaux ou institutions communautaires européennes).

Un fait social peut donc être discuté dans une ou plusieurs arènes. D'ailleurs, plus il y a d'arènes qui échangent autour de ce fait, plus la possibilité qu'il devienne un problème politique augmente. Cependant il y a une concurrence entre les problèmes pour attirer l'attention publique¹³⁵. Il faut donc comprendre le modèle des arènes comme un système de filtres facilitant ou entravant l'émergence de certains problèmes dans l'espace public. Par ailleurs, les arènes sont soumises à des contraintes et des capacités de traitement :

- D'espace et de temps : caractères limités des articles de presse, durée des reportages télévisuels, des auditions devant les commissions, etc
- De ressources : les organisations disposent de ressources limitées (humaines, d'expertise, financières)
- D'ordre « cognitif » : les acteurs des arènes choisissent les sujets en fonction de leurs valeurs et de leurs appétences (exemple : un conflit entre le problème et les valeurs d'un média)

¹³⁴ HILGARTNER Stephen, BOSK Charles L., "The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model", *The American Journal of Sociology* (n°1), 1988

¹³⁵ CITTON Yves, *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Seuil, 2014

Par ailleurs, les arènes se caractérisent par des logiques de sélection, d'autant plus dans un environnement saturé d'informations d'où la nécessité de bien choisir le contenu (original, dramatisation, personnification...).

Toutefois, il est important de souligner que ce modèle n'est pas exhaustif. En effet, les problèmes construits dans les espaces discrets ne sont pas nécessairement présentés dans les trois arènes publiques. De plus, des enjeux peuvent être directement abordés par les pouvoirs étatiques sans passer par des discussions dans l'espace public. Parfois, les pouvoirs publics soulèvent des problèmes sans l'intervention directe d'autres acteurs sociaux.

Les problèmes sont également portés par des acteurs que l'on appelle des « entrepreneurs de cause ou de politiques publiques » et qui peuvent agir au sein de mobilisations collectives. Les entrepreneurs de cause sont définis comme « *des individus, groupes, mouvements, coalitions [qui] mobilisent sur le marché politique des ressources et mettent en œuvre des stratégies pour faire prendre en compte et en considération un enjeu nouveau par une autorité politique* »¹³⁶. Ces individus peuvent être au sein ou en dehors du gouvernement, dans des groupes d'intérêt, des organisations de recherche, etc. Ils cherchent notamment à promouvoir la création de politiques publiques, à s'engager dans une cause, et le font pour des raisons personnelles. Ils ont une capacité à rassembler différents acteurs et peuvent même représenter des intérêts variés au sein de la société.

Ces acteurs doivent mobiliser leurs ressources dans la promotion de la cause (et les propositions de solutions). Le rôle des entrepreneurs de cause est de rendre publique une condition privée en lui donnant une dimension collective. L'une des stratégies développées par les entrepreneurs consiste à reformuler les problèmes en fonction de valeurs partagées dans la société, comme la liberté. Par exemple, si les médecins veulent moins de contrôles de la part des organismes de l'Assurance maladie, ils le font au nom de la santé de leurs patients.

¹³⁶ MENY Yves, THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1989

b. Mise en pratique

L'émergence des problèmes privés est intrinsèquement liée aux vulnérabilités économiques et sociales des personnes et des entreprises de l'économie sociale puis solidaire. Le contexte de crises sociales, économiques et financières se succédant depuis la fin des « Trente Glorieuses » expliquent en partie cette situation, accentuée par la libéralisation des marchés dans un régime économique marqué par le capitalisme depuis plus de deux siècles. Ces phénomènes s'alimentent réciproquement.

Aussi, se considérant notamment comme acteurs de l'intérêt général, du développement économique (mesurables par des indicateurs tels que le nombre de personnes salariés, la contribution au PIB...) l'ESS et ses groupes d'intérêt revendiquent la reconnaissance de son mode d'entrepreneuriat. Cette reconnaissance par les pouvoirs publics vise à bénéficier de politiques publiques en sa faveur (ressources financières et autres dispositifs dédiés). *« A terme, une économie n'a d'autre choix que de se situer sur des marchés, quelle que soit leur nature. Le rôle de l'État change dès lors : la nouvelle économie n'attend plus des subsides de l'État mais une reconnaissance juridique »*¹³⁷.

A noter qu'en 2011, ce phénomène se répète une nouvelle fois avec la crise financière mondiale, suscitant de nouvelles réflexions, de nouvelles dynamiques qui sont critiques à l'égard du système économique et financier. Le Troisième secteur tente de se structurer pour se positionner en tant qu'alternative possible. Des états généraux sont organisés et réunissent notamment quatre grands réseaux nationaux que sont le CNCRES, COORACE (les entreprises d'insertion), le Mouvement pour l'Économie Solidaire, et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire, illustrant cette mouvance¹³⁸.

Par ailleurs, la notion d'appartenance (de propriété) du problème est liée au paragraphe relatif à la question de la légitimité quant à la défense d'un intérêt, en l'occurrence le problème privé. Aussi, comme évoqué, il y a certaines préconditions pour un groupe d'intérêt à s'établir comme porte-parole légitime de l'intérêt qu'il

¹³⁷ DRAPERI Jean-François, *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*, Paris, Dunod, 2007

¹³⁸

<https://www.le-mes.org/Rappel-historique-de-la-construction-de-l-Economie-sociale-et-solidaire-en.html> - *Rappel historique de la construction de l'ESS*, Bruno Lasnier, le MES

défend (cf IV-Fondements des groupes d'intérêt de l'ESS, D- La question de la légitimité). Toutefois, ce sont bien les groupes d'intérêt de l'ESS qui sont en première ligne pour défendre cet intérêt, c'est-à-dire le problème.

De plus, la publicisation du problème implique l'utilisation du répertoire de l'action collective conjugué à la mobilisation des ressources dont disposent les organisations influentes. Ces modes d'action visent à interpeller les pouvoirs publics. A ce terme, nous proposons une analyse croisée des modes d'action et des ressources :

- Le *lobbying* auprès des décideurs publics en s'appuyant sur les ressources sociales (les rencontres formelles et informelles)
- Le *recours à l'expertise* par le biais des ressources d'expertise provenant des ressources militantes (les remontées de terrain réalisées par les entreprises et organisations de l'ESS permettant l'objectivation via des indicateurs), venant en complément des actions de lobbying
- La *prise de position publique* au moyen des ressources sociales (les réseaux et les médias), des ressources militantes pour l'expertise et le relais médiatique

En parallèle, les ressources politiques sont utilisées pour légitimer le discours et les ressources financières peuvent accompagner certaines de ces actions.

A noter une fois de plus, que les groupes d'intérêt du Troisième secteur se reposent très peu sur la protestation, n'activent pas ou peu les ressources sociétales et requièrent trop peu souvent les médias pour relayer leurs intérêts.

Enfin, l'économie sociale et solidaire a vu émerger de nombreux entrepreneurs de cause qui ont impulsé une dynamique. Parmi eux, nous pouvons citer Charles Gide, Jean Jaurès, Jeannette Gros, Henri Desroches, Michel Rocard, Madeleine Hersent ou plus récemment Benoît Hamon et Jérôme Saddier pour en nommer que quelques-uns.

2. La mise sur agenda des problèmes publics

a. Analyse théorique

La phase d'inscription à l'agenda cherche à analyser les facteurs qui expliquent pourquoi un enjeu est traité par les responsables politiques tandis que d'autres ne le seront pas.

Dans ce cadre, les acteurs politiques ne se saisissent pas de tous les problèmes publics, mais opèrent eux-mêmes une sélection. Pour Kingdon, l'agenda politique correspond à « *la liste des sujets et problèmes auxquels les responsables gouvernementaux, et les personnes hors du gouvernement, mais qui y sont étroitement associées, accordent de l'attention à un moment dans le temps* »¹³⁹. Les enjeux inscrits à l'agenda évoluent donc constamment dans le temps et en fonction des acteurs considérés.

Selon Padioleau, le processus d'inscription au calendrier politique peut se comprendre en trois phases¹⁴⁰ :

- Tout d'abord, les « élites » (syndicales, administratives et politiques), des citoyens organisés définissent une situation comme problématique,
- Ensuite, des procédures d'étiquetage sont mises en place pour qualifier le problème comme faisant partie des compétences des autorités publiques,
- Enfin, une intervention au sein de la sphère politique a lieu (l'absence d'action peut aussi constituer une option).

Lorsque les autorités publiques s'emparent du problème, il devient alors « politique ». De plus, les autorités publiques peuvent réévaluer les enjeux dès lors qu'elles se saisissent du sujet.

Le processus de mise à l'agenda n'est en rien automatique : il implique des rapports de force et d'influence. L'accès à l'agenda est ainsi conditionné par plusieurs éléments : le degré de la controverse causée par le problème, le pouvoir des acteurs politiques à se saisir et redéfinir les enjeux en termes de valeurs largement partagées, la légitimité des acteurs portant l'enjeu et les capacités cognitives des

¹³⁹ KINGDON, John R., *Agendas, alternatives, and public policies*, London, TBS The Book Service Ltd, 1984

¹⁴⁰ PADIOLEAU Jean-Gustave, *L'État au concret*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982

décideurs. L'agenda agit comme un filtre pour les décideurs, tant en termes d'enjeux que de solutions, du fait du champ cognitif (valeurs, sentiments, habitudes...)¹⁴¹.

Garraud propose une synthèse en identifiant plusieurs facteurs déterminant le type d'inscription à l'agenda tels que l'existence d'une demande sociale, l'existence d'une controverse sur les solutions, la dramatisation de l'enjeu, la médiatisation, et l'utilisation de l'opinion publique, ainsi que le rôle des organisations politiques.

Selon lui, nous pouvons ainsi distinguer cinq principaux modèles de mise sur agenda politique¹⁴² (cf annexe 7 : Les différents modèles de la mise sur agenda politique) :

- *La mobilisation* : un groupe se mobilise autour d'un enjeu, suscite une médiatisation et une controverse, l'opinion publique s'empare de la question et les partis politiques prennent position. L'enjeu a alors toutes les chances d'être inscrit à l'agenda politique (exemple : Les Soulèvements de la Terre)
- *L'offre politique* : les partis politiques imposent des thèmes à l'agenda grâce à un accès facile aux médias, leur permettant ainsi d'atteindre l'opinion publique et d'amener des controverses sur les solutions à apporter au problème (exemple : les sujets d'immigration pour le Rassemblement National)
- *La médiatisation* : les médias, sans demande sociale spécifique, suscitent des controverses publiques contraignant les partis politiques à se positionner. Ils jouent alors un rôle important de médiatisation de l'enjeu et des controverses (exemple : des scandales de corruption politique)
- *L'anticipation* : les pouvoirs publics ou l'État créent eux-mêmes des problèmes dont ils se saisissent et cherchent résoudre (exemple : les problèmes de santé publique portés à l'agenda sans demande sociale autre que celle de l'élite médicale)
- *L'action corporatiste silencieuse* : ce modèle rend compte du rôle joué par certains groupes organisés dans la société pour faire inscrire, sans débat public préalable et sans appel à l'opinion, des enjeux sur l'agenda politique, servant en premier lieu leurs propres intérêts, notamment grâce à une grande

¹⁴¹ BOSSY Thibault, EVRARD Aurélien, GOURGUES Guillaume, HOEFFLERN Catherine, RIBEMONT Thomas, *Introduction à la sociologie de l'action publique*, Louvain, De Boeck Supérieur, 2018

¹⁴² GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, Presses universitaires de France, 1990

proximité avec les décideurs (exemple : les lobbies économiques, financiers, etc.).

Ce modèle type d'inscription à l'agenda s'avère intéressant à analyser puisqu'il articule l'étude de l'action collective (le décryptage des phénomènes de mobilisation), l'étude des médias (la médiatisation des problèmes) et la compétition politique (la politisation des problèmes).

La mise sur agenda est un processus dynamique, dont la réussite dépend en grande partie des ressources des entrepreneurs de cause et du contexte. Kingdon, encore lui, a élaboré une théorie sur le sujet qui offre une compréhension de l'émergence d'un problème. Selon lui, c'est la rencontre de trois variables (courants) qui porte un problème à l'agenda. Il distingue ainsi¹⁴³ :

- Le *courant des problèmes* : les entrepreneurs de politiques publiques cherchent à transformer le problème en problème public nécessitant une intervention des pouvoirs publics
- Le *courant des politiques publiques* : les experts et les analystes proposent des solutions sans véritable problème sous-jacent, mais ces solutions apparaissent comme une accumulation de connaissances sur un domaine particulier. Elles doivent être réalisables, en adéquation avec les valeurs dominantes et capables d'anticiper d'éventuelles contraintes
- Le *courant politique* : des moments politiques qui rythment cette phase, en lien avec des changements administratifs ou des élections (par exemple une nouvelle majorité) ou en lien avec des campagnes de groupes d'intérêt.

En conséquence, les entrepreneurs de politiques publiques doivent veiller à faire converger entre eux ces trois courants et à profiter d'une fenêtre d'opportunité pour porter leur problème à l'agenda politique. Ce modèle permet de prendre en compte les stratégies des acteurs, les alliances qu'ils créent, les ressources qu'ils mobilisent, et les caractéristiques du système politique. Toutefois, il néglige l'aspect financier des mesures à adopter pour résoudre l'enjeu.

¹⁴³ KINGDON, John R., *Agendas, alternatives, and public policies*, London, TBS The Book Service Ltd, 1984

Enfin, l'analyse de l'agenda met en évidence l'importance des processus cognitifs, en raison de la formulation et de la perception des problèmes. Ces dernières bornent l'action publique, restreignant le choix des politiques publiques¹⁴⁴. De ce fait, la distinction entre l'inscription à l'agenda et la prise décision est poreuse, car la mise sur agenda est déjà un pas vers une politique publique.

b. Mise en pratique

L'étude de l'inscription à l'agenda de l'économie sociale et solidaire depuis le début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, en se basant sur le modèle de Garraud, a muté de la mobilisation à l'action corporatiste silencieuse en passant par l'anticipation. Néanmoins, il convient de ne pas complètement opposer tous ces modèles et de noter que cette approche théorique commence à dater.

Les grèves au tournant des années 1980 (dans les industries sidérurgique, métallurgique, automobile, etc.) sonnent la fin des « Trente Glorieuses » à la suite de deux chocs pétroliers. La crise économique et industrielle de cette période a suscité d'importants mouvements sociaux. « *La France était plongée dans une crise terrible du capitalisme, d'une disparition des grands secteurs traditionnels, sidérurgie, charbonnage textile, et cetera. Et le président Mitterrand [...] comptait beaucoup sur ce développement local [...] pour que les territoires se réveillent, bâtissent des projets, se reconstruisent et cela dans un partenariat avec les grandes entreprises, avec le monde associatif, avec les services de l'État, avec les collectivités territoriales, etc.* »¹⁴⁵. Cette étape est marquée par la création du secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale en réponse à la mobilisation et à la crise sociale, comme déjà évoqué dans notre revue des politiques publiques de l'ESS. Nous pouvons également imaginer que ce phénomène est à l'origine de la création du secrétariat d'État chargé de l'Économie solidaire (au début du XXIème siècle), en réponse notamment à la mouvance altermondialiste particulièrement présente dans les années 1990, ainsi qu'aux premiers débats sur le changement climatique.

Par la suite, nous pourrions postuler que la mise à l'agenda est aussi liée à l'anticipation des pouvoirs publics. Lorsque les partis de gauche (Le Parti Socialiste et Les Verts) sont arrivés au pouvoir en 1981, 1997 et 2012, l'ESS a été mise à

¹⁴⁴ HASSENTEUFEL Patrick, "Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics" dans *Informations sociales*, CAF, 2010

¹⁴⁵ Interview réalisé avec GATEL Jean, le 20/07/2023 en visioconférence

l'ordre du jour. Alors que la demande était latente, mais sans grande dramatisation de l'enjeu ni médiatisation, des politiques publiques ont été mises en place. Cela émane d'un volontarisme politique, et en particulier de certaines figures qui peuvent intervenir comme entrepreneur de cause. En 2014, par exemple, « *c'était le fait qu'il avait Benoît Hamon qui avait un peu de poids dans l'appareil socialiste* »¹⁴⁶. Et « *la gauche au pouvoir à l'époque avait une grosse culture de l'ESS* ». La loi « *ne vient pas d'un grossissement [...] l'économie sociale et solidaire qui serait devenu un fait de société incontournable* »¹⁴⁷. A contrario, dans le cas de la loi cadre de 2014, les groupes d'intérêt ont joué un rôle mineur dans l'inscription à l'agenda de l'économie sociale et solidaire lors de la campagne présidentielle de 2012. « *Je ne pense pas [...] que les groupes d'intérêt étaient objectivement très puissants dans cette séquence [...] l'interpellation présidentielle en 2012 d'ESS France, (n'a pas) vraiment influencé la campagne. [...] il y avait 10 décideurs politiques représentants, [...] des économistes, des équipes présidentielles, mais aucun leader* »¹⁴⁸.

Enfin, on observe progressivement un glissement vers l'action corporatiste silencieuse, d'autant plus depuis la loi de 2014 reconnaissant ESS France et les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire comme les porte-parole du Troisième secteur à leurs échelles respectives. Bien que représentant la société civile organisée, les groupes d'intérêt du Troisième secteur organisent des débats en interne sans forcément faire appel à l'opinion. Ces enjeux entrent dans l'agenda politique avec comme objectif de servir des intérêts exclusifs, notamment en raison des liens avec les décideurs publics.

Par ailleurs, les variables proposées par Kingdon pour déterminer quand un problème sera mis à l'agenda mettent en exergue au moins deux points. Premièrement, l'ESS a connu peu de politiques publiques malgré sa longue existence, de plusieurs siècles. Il existe donc une abondance d'écrits, de thèses et de propositions prêtes à être employées. Il existe ainsi une accumulation de connaissances dont les solutions sont techniquement réalisables et compatibles avec les valeurs dominantes puisqu'elles sont déjà mises en œuvre dans la société

¹⁴⁶ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁴⁷ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁴⁸ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

civile. Deuxièmement, cette inscription à l'agenda intervient assez rapidement après les élections et le basculement à gauche de l'échiquier politique (en 1981 et en 2012). Dans les deux cas, le sujet est abordé peu après ces événements, et les politiques publiques qui suivent sont également proposées peu de temps après.

3. La décision

a. Approche théorique

Essentielle dans l'action publique, la prise de décision apparaît comme un processus largement indéterminé, dans lequel interviennent différents acteurs dotés de leurs propres ressources et de leurs propres contraintes. Le modèle du décideur rationnel, abandonné en France, a cédé la place à une vision plus nuancée et complexe, qui intègre le contexte historique et implique une diversité d'acteurs.

Pour Sfez, la décision accomplit, entre autres, quatre fonctions. Tout d'abord, elle permet à l'acteur d'agir, même si cela n'est qu'illusoire, tout en valorisant la position du décideur. Ensuite, elle offre à l'individu agissant, au citoyen, les moyens d'affronter le monde. De plus, fragmenter la décision permet de valoriser les compétences de chacun (lois, décrets, arrêtés, jugements). Les autorités compétentes incluent notamment le Gouvernement, le Parlement (l'Assemblée nationale et le Sénat) et les tribunaux. Enfin, la décision marque une rupture entre un moment politique (à long terme) impliquant de multiples acteurs et un moment administratif et technique¹⁴⁹.

L'analyse de la décision révèle aussi les choix des décideurs, les mesures alternatives oubliées, les intérêts et les stratégies d'influence.

L'analyse classique de la décision présente celle-ci de manière linéaire et rationnelle. Dans cette perspective, la décision serait composée de deux grandes étapes que sont la formulation de propositions et la légitimation des programmes.

Dans ce processus, diverses solutions sont présentées pour résoudre le problème, puis l'une d'entre elles est choisie représentant un compromis entre intérêts et

¹⁴⁹ SFEZ Lucien, *Critique de la décision*, Paris, Presse de Sciences Po, 1992

positions défendus. Cette phase engage différents acteurs : acteurs politico-administratifs, experts, think tanks, groupes d'intérêt, etc.

Ensuite, les pouvoirs publics cherchent à légitimer la décision pour lui donner l'autorité nécessaire à sa mise en œuvre. Cette phase s'appuie sur des éléments juridiques (vote d'adoption, référendum) et politiques (construction d'une majorité politique). Cela confère à la décision un caractère opérationnel et rend plus difficile toute contestation future (autre manifestation ou violence par exemples).

Ce type d'approche envisage les problèmes de politique publique comme des choix se présentant aux acteurs politiques. Les décideurs politiques seraient des agents rationnels, capables d'arbitrer des choix et de hiérarchiser leurs préférences¹⁵⁰. Cette approche rationnelle peut traduire certaines réalités, mais seulement pour des politiques très précises et limitées (avec des variables connues). Toutefois, nous pouvons imaginer que les acteurs politiques ne disposent pas d'une logique aussi rationnelle face à des problèmes et des intérêts nombreux et complexes¹⁵¹.

À partir d'observations, Simon a démontré que les acteurs sont « *membres des organisations [qui] ont des besoins, des mobiles et des tendances, et qu'ils sont limités dans leurs connaissances et dans leurs aptitudes à apprendre et à résoudre les problèmes* ». Il en découle le concept de « rationalité limitée » pour décrire le comportement « réel » d'acteurs s'éloignant ainsi de la rationalité objective sur trois plans¹⁵².

Les modèles de l'acteur rationnel et de la rationalité limitée

SIMON H.A., Administration et processus de décision, op. cit., pp 74-75

| Variable étudiée | Modèle de l'acteur rationnel | Modèle de la rationalité limitée |
|---|---|---|
| Connaissance de l'information | Connaissance parfaite | Connaissance fragmentaire |
| Anticipation des conséquences (en l'absence d'expérience) | Anticipation par l'attribution d'une valeur | Anticipation imparfaite et variabilité des préférences |
| Alternatives possibles | Choix possible d'une alternative parmi toutes | Choix probable d'une alternative parmi un nombre limité |

¹⁵⁰ BARDACH Eugene, *A Practical Guide for Policy Analysis : The Eightfold Path to more Effective Problem Solving*, New York, Chatham House Publishers, 2000

¹⁵¹ BOSSY Thibault, EVRARD Aurélien, GOURGUES Guillaume, HOEFFLERN Catherine, RIBEMONT Thomas, *Introduction à la sociologie de l'action publique*, Louvain, De Boeck Supérieur, 2018

¹⁵² SIMON Herbert Alexander, *Administration et processus de décision*, Paris, Economica, 1983

Il s'agit ici de considérer les différents facteurs ayant une influence sur le comportement individuel, les habitudes, les hésitations, l'environnement psychologique des organisations etc. Aussi, appliqué à notre cas, les décideurs politiques ne se comportent pas comme des agents rationnels, mais plutôt comme des acteurs « *raisonnables* », qui recherchent des décisions « *satisfaisantes* ».

Lindblom propose la méthode des comparaisons successives limitées¹⁵³ où les décideurs s'appuient sur une approche incrémentale et graduelle constituée de comparaisons limitées. Ainsi, une politique est jugée « bonne » si elle permet un consensus entre de multiples acteurs, sans nécessairement se baser sur les valeurs directrices. Un travail de simplification est réalisé en comparant la politique en question avec des politiques proches et similaires. Cette approche tient compte de la multiplicité des acteurs du champ politico-administratif. De plus, ces derniers portent des intérêts différents, parfois opposés, ils doivent néanmoins se mettre d'accord pour déboucher sur une décision consensuelle. De plus, les études montrent que les politiques publiques sont modifiées au fur et à mesure de leur mise en œuvre, par des changements incrémentaux évitant des erreurs et limitant les impacts.

Par ailleurs, certaines études se sont intéressées à la non-décision, qui révèlent des stratégies d'influence. Elle empêche certaines alternatives d'être prises en considération. Aussi des organisations influentes bloquent l'examen d'autres solutions quand des problèmes sont portés à l'agenda parce que celles-ci ne leur sont pas favorables. Les décideurs politiques peuvent alors préférer ne pas agir¹⁵⁴.

De plus, la possibilité de recourir à plusieurs formes de médiation (l'intervention de plusieurs acteurs dont les groupes d'intérêt) pour un même problème engendre donc une source supplémentaire d'incertitude pour la conduite de l'action publique. Ces médiateurs sont des groupes humains, d'individus qui ne sont jamais tout à fait prisonniers des organisations existantes. De surcroît, l'interdépendance des secteurs croît. Toute action publique d'envergure tend donc à produire un ensemble d'effets secondaires dont il est difficile d'évaluer les effets. L'influence d'acteurs de certains secteurs (exemple : les enseignants) est à prendre en considération. Beaucoup de

¹⁵³ LINDBLOM Charles E., « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review* (n°2), Chicago, 1959

¹⁵⁴ BACHRACH Morton, BACHRACH Peter, « Decisions and Non decisions : An Analytical Framework », *American Political Science Review* (n°3), 1963

ministres de l'Éducation ont différé indéfiniment certaines mesures qui leur paraissaient nécessaires plutôt que d'affronter la profession¹⁵⁵.

Toutefois, ces analyses révèlent certaines limites. En effet, il ne faut pas considérer une décision de manière isolée. Chaque décision découle toujours d'autres décisions et en suscite de nouvelles. Par exemple, si le gouvernement décide de recourir à une loi sur le travail, il arbitre entre les intérêts de différents acteurs sociaux (les syndicats, les associations, etc) et prend position, puis décide de présenter un texte au Parlement... Ainsi, une dizaine de décisions doivent être prises pour que la politique publique devienne effective.

De même, l'approche séquentielle présente des limites, car la succession des séquences n'est pas linéaire. Par exemple, des dynamiques interviennent lorsque les décideurs politiques examinent les alternatives. Ainsi, il est parfois préférable d'interpréter l'action publique comme un processus.

En outre, les décideurs publics ne prennent pas seuls les décisions. En effet, les responsables politiques élus sont assistés par des conseillers qui les orientent. Muller distingue quatre cercles de la décision en France¹⁵⁶ :

- Le Premier cercle prend les décisions les plus importantes engageant collectivement le pays. Il est composé du président de la République et son cabinet, du Premier ministre et son cabinet, du Secrétariat général du gouvernement et du ministère des Finances
- Le deuxième cercle est constitué des ministres sectoriels (consultés par le premier cercle). Ils prennent des décisions relevant de leur secteur
- Le troisième cercle fait intervenir des acteurs extérieurs à l'État, mais qui ont un rôle (institutionnalisé) de représentation d'intérêts (exemple : les syndicats, les associations, les organisations professionnelles)
- Le quatrième cercle est composé d'organes politiques ou juridiques qui peuvent avoir une influence sur la décision selon le contexte (le Parlement, le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel)

¹⁵⁵ JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987

¹⁵⁶ MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009

b. Mise en pratique

Dans le cadre du processus décisionnel de l'action publique, plusieurs solutions doivent d'abord être présentées. Aussi, dans l'exercice de leur fonction de plaidoyer, les groupes d'intérêt font des propositions de politiques publiques à travers des rapports, des notes, des propositions d'amendements, et plus largement en produisant de la documentation (pouvant intégrer une partie de l'expertise) lorsque la durée de formulation le permet. Cela étant bien évidemment dépendant de la nature de la relation avec les pouvoirs publics (le néocorporatisme versus le pluraliste). Dans une perspective néocorporatisme, le processus de décision s'inscrit dans un temps plus long.

Bien que leurs objectifs ne soient pas forcément de faire émerger des politiques publiques de l'ESS, des entités comme la Croix-Rouge française et Enercoop s'adonnent à ces pratiques relevant du plaidoyer durant la décision, classique des pratiques de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, « *pour le projet de loi Immigration, qui est en cours de discussion, [...] on se mobilise aussi en amont, en sensibilisant sur ce que va impliquer pour nous la mise en œuvre de cette politique publique* »¹⁵⁷. Concernant Enercoop, en fonction de l'actualité réglementaire et législative, il y a « *sur des sujets précis, [...] l'envoi de notes de positions ou de propositions d'amendements doublées d'une demande de rencontre si possible en présentiel* »¹⁵⁸.

Par ailleurs, la complexité des sujets liés à la nature transverse de l'économie sociale et solidaire, et aux innombrables répercussions sur les secteurs d'activités, les organisations et la société civile, confirment la théorie de rationalité limitée de Simon. Cela s'applique notamment à la gestion de l'information. Il y a d'ailleurs un risque de connaissance fragmentée renforcée par les entrevues séquencées avec chacune des différentes familles du Troisième secteur. Nous l'avons vu au travers du témoignage de Jean Gatel¹⁵⁹ qui avait des discussions sectorisées. Ce phénomène se traduit bien souvent par des politiques publiques qui sont également sectorisées, autrement dit réservée à une famille de l'ESS (loi sur les titres associatifs en 1985, réforme du Code de la mutualité en 1986).

¹⁵⁷ Interview réalisée avec PALERMO Quentin, le 12/07/2023 en visioconférence

¹⁵⁸ Interview réalisée avec BARDIN Eugénie, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁵⁹ Interview réalisé avec GATEL Jean, le 20/07/2023 en visioconférence

De plus, les faibles moyens alloués aux différents secrétariats d'État relatifs à l'ESS (budget, nombre de fonctionnaires) confèrent plus de poids au recours à l'expertise des groupes d'intérêt de l'ESS lors du processus de décision. Pour être efficace, le législateur doit disposer d'informations sur les situations et les problèmes à traiter comme sur les moyens étatiques à mobiliser. Ces informations ne sont pas souvent disponibles sans négociation avec ceux qui les détiennent, à savoir les groupes d'intérêt. Cela constitue un levier important dans le choix de la solution. De manière générale, le Troisième secteur est plus présent et a un impact plus marqué dans le débat politique, bien que cela reste difficile. Cela se mesure aussi par le fait qu'il « *y a structurellement plus de sollicitations aujourd'hui de l'ESS* »¹⁶⁰.

En ce qui concerne le processus incrémental des décisions, cela se vérifie sur quelques politiques publiques phares du Troisième secteur telles que les SCIC. Depuis, 2001 date de sa mise en place, son cadre réglementaire a connu une dizaine de modifications (par décrets, circulaires, règlements, articles)¹⁶¹. Il en va de même pour les PTCE qui ont connu à minima deux versions différentes depuis la loi de 2014 relative à l'ESS.

S'appuyant sur les travaux de Lindblom, il faut envisager le périmètre de la loi de 2014 comme un consensus entre acteurs, permettant ainsi l'intégration des sociétés commerciales de l'ESS et les fondations. L'implication d'un fort lobby de l'entrepreneuriat social, menée par quelques personnalités disposant d'un poids politique certain, aura probablement fait pencher la balance en leur faveur.

En outre, l'étude de la loi de 2014 fait suite à une demande formulée conjointement par le Ministre de l'Économie et des Finances et par le Ministre de l'ESS visant à lancer une évaluation du pilotage de la politique publique d'économie sociale et solidaire à la fin de l'année 2012. Cette démarche a pour objectif « *d'évaluer l'ampleur et la nature des moyens administratifs à mobiliser par l'État dans la conduite de la politique publique de l'ESS tant à l'administration centrale qu'au plan local, et de proposer des scénarii de réorganisations administratives en précisant les*

¹⁶⁰ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁶¹ <https://www.les-scic.coop/legislation> - Législation, SCIC

redéploiements qu'ils impliquent et le calendrier de mise en œuvre »¹⁶². Aussi, la demande émane d'une volonté politique bien affirmée de déployer une loi relative au champ de l'ESS. A ce titre, plusieurs acteurs ont été mobilisés dans le cadre d'entretiens, notamment :

- Les administrations concernées
- Des acteurs représentants des familles du secteur
- Les représentants des organisations de l'ESS (CRES, CNCRES, CEGES)
- Des collectivités locales

Cela témoigne d'une volonté de co-construire les politiques publiques de l'économie sociale et solidaire avec les différentes parties prenantes dont les groupes d'intérêt de l'ESS. Par ailleurs, les conclusions mettent en évidence, entre autres, un besoin de reconnaissance et de fonctionnement interministériel par les acteurs du Troisième secteur. Il convient de noter que le rapport de 288 pages, fait mention de 6 scénarii laissant une relative latitude au décideur final. Enfin, le périmètre de l'ESS ne faisait pas partie du cadre d'étude de l'évaluation, autrement dit, celui-ci a été négocié et décidé par d'autres canaux potentiellement plus opaques.

En conclusion, nous notons une évolution du modèle relationnel entre l'État et les groupes d'intérêt du Troisième secteur vers un schéma plus structuré et institutionnel, accentué par la reconnaissance des structures représentatives en 2014. « *Plus l'ESS est institutionnalisée donc est un objet de politique publique, plus la relation aux décideurs publics est claire et organisée* »¹⁶³.

Par ailleurs, le système économique, marqué par l'ouverture des marchés à la concurrence, a particulièrement fragilisé les personnes et les structures de l'économie sociale et solidaire à la sortie des « Trente Glorieuses ». Ces organisations ont exprimé leur volonté de reconnaissance à la contribution de l'intérêt général. Ces revendications ont été progressivement portées par des groupes d'intérêt qui se sont organisés et qui sont apparus comme légitime politiquement. La publicisation de cet enjeu a été le fruit de lobbying et de prises de

¹⁶² *Rapport d'évaluation du pilotage de la politique publique d'économie sociale et solidaire*, Inspection générale des finances et Inspection générales des affaires sociales, 2013

¹⁶³ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

positions couplées à une croissante expertise et des personnalités fortes pour représenter le Troisième secteur.

L'inscription à l'agenda a également connu des évolutions dans ses pratiques. Aussi, la mobilisation matérialisée par des mouvements sociaux (des grèves, des manifestations) dans les années 1970-1980 a amené l'ESS à être considérée comme une solution aux crises, du fait de son ancrage dans les territoires et de son lien avéré avec le développement local. Le premier secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale est né de cette dynamique. Ce phénomène est également associé à l'anticipation, autrement dit la volonté des pouvoirs publics, et en particulier de certaines figures qui ont poussé l'ESS au calendrier politique. Il est à noter que cela peut aussi s'inscrire comme des remerciements électoralistes. Aujourd'hui, l'action est davantage « corporatiste silencieuse », phénomène accentué depuis la loi de 2014 et l'institutionnalisation des relations entre les groupes d'intérêt du Troisième secteur et les pouvoirs publics. Les connaissances accumulées depuis plusieurs décennies ainsi que des événements politiques jouent également en faveur de l'élaboration de politiques publiques.

Enfin, dans le cadre du processus de décision de l'action publique, l'intervention des groupes d'intérêt de l'économie sociale et solidaire se manifeste par la production de multiples supports de plaidoyer et par un dialogue avec les pouvoirs publics. Cette démarche va tenter d'orienter les décideurs, dont la rationalité est limitée. De plus, la complexité du Troisième secteur influe sur la participation des groupes d'intérêt qui disposent d'une expertise avérée. Par ailleurs, on assiste à un phénomène d'incrémentation des politiques publiques de l'ESS de la part des différents gouvernements, sans véritable loi-cadre.

Aujourd'hui nous observons une ambivalence des relations entre les groupes d'intérêt de l'ESS et l'État. D'un côté, l'inscription dans la loi favorise le dialogue et intègre plus facilement ces groupes dans la construction de politiques publiques en la matière. *« Il n'y a pas de décisions qui sont prises contre les acteurs, les acteurs participent très souvent aux politiques publiques qui sont menées »*¹⁶⁴.

De l'autre, l'État a un comportement non linéaire et une reconnaissance partielle du Troisième secteur dans la contribution à l'intérêt général, qui se traduit par une

¹⁶⁴ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

alternance des politiques en faveur de ce champ. *« L'État a toujours eu des politiques publiques de stop-and-go à l'égard de l'ESS. [...] Il n'y a pas de trajectoire linéaire et continue d'amélioration. Ce sont des avancées par à-coups et à vrai dire du point de vue de la reconnaissance, ça n'avance pas vraiment en France »*¹⁶⁵.

Pour élaborer une politique publique, on note cependant que cela exige la reconnaissance de la nécessité de sa création et une volonté politique pour la mener. Ce processus peut commencer par la sensibilisation des élus à travers les différentes actions étudiées, suivie par l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques. Cela implique donc une politisation de l'enjeu, très dépendante du contexte social et politique et de la force des groupes d'intérêt du Troisième secteur. Ces acteurs jouent un rôle fondamental dans l'ensemble du processus par la production de l'expertise, la négociation avec les pouvoirs publics et grâce au soutien des organisations de l'ESS. Par ailleurs, l'existence d'individus moteurs, que cela soit dans l'appareil politique ou dans les groupes d'intérêt, est essentielle dans la dynamique et la réussite du projet. Bien qu'il ne faille pas tomber dans un clivage droite-gauche de la politique, il est néanmoins pertinent de noter que les partis de gauche ont été à l'origine des grandes politiques publiques du Troisième secteur. *« Ca veut dire que dans l'ADN, la lecture économique, la compréhension des enjeux économiques du pays, le projet de société de la gauche est plus proche de l'ESS que la droite »*¹⁶⁶.

Après avoir étudié les relations avec les acteurs étatiques dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques de l'ESS, nous proposons de procéder à une étude de cas.

¹⁶⁵ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁶⁶ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

VII - ÉTUDE DE CAS : ESS FRANCE, LA VOIX DE RÉFÉRENCE DE L'ESS

Nous abordons dès à présent la transposition des éléments théoriques à une mise en pratique depuis l'étude d'ESS France, la voix de référence de l'ESS en France.

A - Représentativité, légitimité et modèle relationnel avec l'État

ESS France s'est progressivement formé à deux niveaux : au niveau national avec la création du CNCLAMC en 1970, et au niveau territorial avec le GRC dans la même période. Volonté de regroupement des entreprises et des organisations du Troisième secteur afin de porter un projet politique, ESS France deviendra un demi-siècle plus tard, la voix de référence de l'ESS. Peu à peu cette dernière a su fédérer, s'est structurée et professionnalisée (regroupements, reconnaissance, fusion).

Ses ancêtres, datant des années 1970, n'avaient que peu d'influence dans le dialogue avec les pouvoirs publics. L'évolution du modèle s'est déplacée d'une structure pluraliste, où les représentants des grandes entreprises du Troisième secteur étaient les interlocuteurs privilégiés des acteurs étatiques, vers un modèle néocorporatiste, voire corporatiste, faisant d'ESS France la voix prédominante sur les sujets de l'économie sociale et solidaire. Toutefois d'autres organisations bénéficient également d'une reconnaissance au niveau national. Par exemple, l'UDES est reconnue comme un partenaire social à part entière depuis la loi du 5 mars 2014.

ESS France est désormais reconnue comme la structure représentative du Troisième secteur depuis la loi de 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire. A ce titre, elle « assure la représentation et la promotion de l'ESS au plan national, et la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'économie sociale et solidaire »¹⁶⁷.

Cette reconnaissance de l'État, qui en fait presque un corps intermédiaire, découle de sa légitimité institutionnelle et de sa légitimité auprès des autres acteurs de l'ESS. « [...] la représentativité entraîne le cadre juridique »¹⁶⁸. Il semble important de

¹⁶⁷ Article 5, loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, Legifrance

¹⁶⁸ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

rappeler que c'est « *l'État qui reconnaît les corps intermédiaires institués par la représentativité* »¹⁶⁹.

Partant des postulats avancés dans ce mémoire, examinons en premier lieu les critères de représentativité d'ESS France :

- La notoriété : ESS France s'est progressivement structurée sur près de 50 ans
- La capacité de mobilisation : augmentation et consolidation du nombre d'adhérents (soit 33 en 2020 versus une poignée à la création du CNLAMC), budget en forte hausse (+ 40% entre 2020 et 2022 pour s'établir à 1,7 millions d'euros)^{170 171}
- La reconnaissance extérieure : reconnaissance juridique et institutionnelle (loi de 2014), faible présence et identification par les médias d'ESS France (hors presse spécialisée)

La méconnaissance du Troisième secteur par les médias constitue une faiblesse pour la représentativité d'ESS France. La reconnaissance d'ESS France en tant que groupe d'intérêt est établie au sein de l'écosystème mais peine à rayonner au-delà. Le mois de l'ESS, organisé chaque année en novembre, génère une couverture médiatique un peu plus importante mais somme toute relative. Si bien que l'économie sociale et solidaire est parfois représentée dans les médias par l'intermédiaire de la direction ou la présidence d'une entreprise de taille importante faisant partie du champ de l'ESS (exemple : les grandes mutuelles), mais ne représentant pas la diversité du secteur.

Néanmoins, s'établissant comme porte-parole légitime de l'intérêt qu'il défend, ESS France satisfait les quatre prérogatives :

- La délimitation du groupe : ESS France fédère les structures représentatives et historiques des familles du Troisième secteur
- La légitimation : l'existence même d'ESS France vise à défendre et à représenter les intérêts du Troisième secteur en tant que contributeur à l'intérêt général

¹⁶⁹ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁷⁰ ESS France, *Rapport d'activité 2020*

¹⁷¹ ESS France, *Rapport d'activité 2022*

- La mise en forme de la représentativité : ESS France est une association (membre de l'ESS) et est structurée en collèges représentatifs permettant une gouvernance démocratique (cf annexe 3 : les membres d'ESS France).
- La représentation : ESS France incarne la voix des différentes familles du Troisième secteur (nationales, territoriales, statutaires...). Par ailleurs, les collèges 1 et 2 disposent de 12 voix chacun tandis que les collèges 3 et 4, de 3 voix chacun.

Étant l'objet de sa création et offrant un espace de représentation et de dialogue pour toutes les formes de l'économie sociale et solidaire, ESS France est perçue comme légitime par ses membres pour représenter leurs intérêts auprès des autorités publiques, même si nous notons que ses orientations font parfois l'objet de débats en interne.

Nous suggérons désormais de procéder à un examen des externalités ainsi que de quelques caractéristiques internes structurantes pour ESS France.

B- Analyse des dimensions internes et externes

L'État a joué un rôle dans la formation d'ESS France, à différents égards. L'émergence de cette organisation a été façonnée par un mélange de politiques publiques favorables et défavorables. D'un côté, la loi de 1901 relative à la liberté d'association a permis le regroupement d'acteurs au sein d'une organisation référente, dotée de droits inhérents au statut associatif. Plus tard la loi de 2014, a renforcé ce processus, incitant les acteurs à se rassembler, en lançant le message, volontairement exagéré, « *si vous voulez peser dans le débat public, adhérer à ESS France* ». De l'autre, l'ensemble des politiques publiques et des mesures œuvrant en faveur d'une ouverture des marchés et d'une concurrence accrue entre les acteurs économiques ont eu raison d'une poursuite individualisée de la défense des intérêts de chacun. Cela reflète la volonté d'un grand nombre de participer à la construction d'un projet commun que représente l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, l'influence de l'internationalisation et l'eupéanisation des activités d'influence est difficilement mesurable sur ESS France. Cependant, il est possible d'observer une tendance à la globalisation des enjeux de Troisième secteur (reconnaissance par l'OIT et l'ONU, travaux en cours au niveau européen). Cela se

traduit par la création d'un pôle Europe et international au sein d'ESS France, bien que ce pôle ne soit composé que d'une seule salariée sur douze, soutenue par la direction et la présidence. Par ailleurs, ESS France est membre de Social Economy Europe, un groupe d'intérêt basé à Bruxelles, et participe de plus en plus à des appels à projet européens. Néanmoins, l'influence historique du Troisième secteur reste très centrée sur les pouvoirs publics nationaux, car la majorité des entreprises et des organisations de l'ESS opère uniquement en France. De plus, de nombreuses batailles restent à mener auprès de la puissance publique, qui dispose d'une liberté d'action dans le déploiement de politiques publiques. Cette situation s'explique aussi par le fait que l'économie sociale et solidaire se caractérise par un ancrage au niveau local, qui lui permet de solliciter nombre d'acteurs publics à cette échelle. ESS France agit en conséquence en collaborant et accompagnant les CRESS.

Par ailleurs, ESS France dispose de ressources limitées pour exercer son influence, en comparaison avec des entreprises de l'économie conventionnelle, et même au sein de son secteur (grandes mutuelles et coopératives). Ces structures, qui ont une expérience et une pratique plus historiques sur les activités d'influence, sont également mieux intégrées dans l'appareil politico-administratif.

ESS France est une association qui défend exclusivement des intérêts liés au Troisième secteur. Pour en faire partie, les individus doivent eux-mêmes être adhérents d'une tierce structure, elle-même membre d'ESS France. Cette dernière n'accueille pas de personne physique, mais uniquement des représentants de personnes morales. Les règles de représentation sont ainsi définies dans les statuts. ESS France intervient alors comme représentants de représentants (de représentants). Par exemple, ESS France représente les intérêts défendus par Coop FR qui eux-mêmes défendent les intérêts des coopératives. Alors, peu de structures de l'économie sociale et solidaire peuvent adhérer en direct à ESS France. Ces dernières sont invitées à se rassembler au sein d'une organisation intermédiaire (une structure représentative d'une famille du Troisième secteur). Cela introduit un certain nombre d'intermédiaires au risque de diluer, voire de déformer le discours des organisations à la base même de cette hiérarchie.

Malgré cela, ESS France semble, à priori, être une organisation à la recherche d'une rente d'un bien privé divisible. Toutefois, il convient de noter que celle-ci tente de

déplacer la catégorisation de la rente vers une rente d'un bien public correspondant ainsi à des intérêts inclusifs car bénéficiant à un plus grand nombre. Le discours est basé « *sur l'intérêt général et non les intérêts particuliers. Les argumentaires qu'on propose s'intéressent aux impacts dans la société, à la contribution au progrès* »¹⁷². Cette stratégie s'avère judicieuse à développer puisqu'elle permet à la fois d'atteindre un public plus large (y compris la société civile) et d'être plus audible auprès des pouvoirs publics.

Néanmoins, en œuvrant en faveur de la défense des intérêts de l'ESS, cette association cherche, entre autres, à faire émerger de nouvelles politiques publiques à destination du Troisième secteur. Or, cette rente peut être partagée par un nombre plus ou moins élevé d'acteurs du Troisième secteur. Par exemple, le dispositif d'AIO (Accueil Information Orientation) visant à guider les porteurs de projets de l'ESS, est un projet défendu auprès du secrétariat d'État chargé de l'ESS. S'il est mis en place, ce dispositif profitera principalement aux CRESS (qui sont les structures qui hébergent le dispositif) et aux futurs porteurs de projet. Dans ce scénario, les autres membres seront « exclus » de cette rente. Cet exemple illustre la philosophie d'ESS France qui consiste à défendre les intérêts des familles de l'ESS, même si tous les membres ne partagent pas nécessairement la rente. Or cette démarche ne s'applique pas en cas d'un intérêt contradictoire, « *c'est à dire ce qui ne va pas dans un espace de désaccord* »¹⁷³.

Aussi, la représentation de la diversité des acteurs de l'ESS est au cœur des enjeux d'ESS France. Cette diversité se manifeste à travers :

- Des formes statutaires (associations, mutuelles, coopératives, fondations, sociétés commerciales de l'ESS) dont les fonctionnements internes peuvent varier (activité économique versus action sociale)
- De tailles de structure et de poids économique (48 millions d'euros de chiffre d'affaires pour Leclerc en 2020¹⁷⁴ versus une association de quartier)
- De secteurs d'activité due à la transversalité du Troisième secteur (culture, action sociale, artisanat, etc)

¹⁷² Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁷³ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁷⁴ Coop FR, *Rapport "Les 100 plus grandes entreprises coopératives françaises"*, 2022

- De localisations géographiques (maison de retraite de ville versus coopérative agricole rurale)
- De bénéficiaires (association accueillant un public en situation de migration versus des clients coopérateurs), etc

Cette diversité, combinée à un certain éloignement de l'activité même des acteurs du Troisième secteur rendent complexe la construction d'un projet et d'un discours communs auprès des autorités.

Nous proposons de prolonger l'étude par un état des lieux des ressources mobilisables par ESS France avant de débiter l'analyse croisée des séquences politiques et des modes d'action dans le cadre de ses activités d'influence.

C- Mobilisation des ressources

Nous présentons ici une revue de l'ensemble des ressources dont dispose ESS France.

S'agissant des ressources financières, n'ayant pas accès aux documents comptables et financiers d'ESS France, des doutes subsistent quant aux détails des catégories suivantes :

- Les subventions publiques (43%) : subventions attribuées par le secrétariat d'État au titre de l'agrément de convention pour la réalisation d'activités d'intérêt général.
- Les cotisations des membres (23%) : montants perçus au titre de l'adhésion à ESS France (une trentaine de membres)
- Les prestations et les partenariats (19%) : recettes des activités d'expertise (entreprises de l'ESS), de réponses à des appels d'offres nationaux et européens (administration publique, Union européenne)
- La mutualisation et divers (14%)

La catégorisation des revenus obtenus par la Banque des territoires, l'Agence nationale pour la cohésion des territoires et l'Europe reste à confirmer s'il s'agit de subventions publiques ou de prestations et partenariats. Le budget total s'élève à 1,7 millions d'euros¹⁷⁵. Notons une forte concentration des partenariats privés financiers autour de grands groupes de l'ESS.

¹⁷⁵ ESS France, *Rapport d'activité 2022*



176

En termes de ressources sociales, ESS France dispose à la fois d'un fort degré d'institutionnalisation, du fait de son statut, et de liens entre ses salariés et ses membres avec le monde politico-administratif (adhérents de partis politiques, associations, anciens membres de cabinet ministériel)

De plus, ESS France est intégrée au sein de vastes réseaux qui composent l'écosystème du Troisième secteur (exemple : adhésion au Pacte du pouvoir de vivre adressant des sujets sociétaux qui vont au-delà de l'ESS). Cela facilite son intégration, ses liens et une diffusion de compétences depuis et vers ces réseaux (exemple : une réunion mensuelle a lieu entre différents membres d'ESS France sur les sujets relatifs aux affaires publiques).

L'expertise, quant à elle, est aussi mobilisée grâce à l'observatoire de l'ESS, présent au sein d'ESS France, et d'un réseau d'observatoire régionaux œuvrant dans les CRESS.

Les ressources dites militantes, autrement dit les entreprises et les organisations du Troisième secteur, transmettent des connaissances terrain relatives à des secteurs d'activité, des filières structurantes ou des thématiques bien précises. Ces organisations participent également à des cercles de réflexion ou autres réseaux.

Enfin, les ressources politiques reposent sur la capacité à représenter un groupe. En fédérant les différentes structures représentatives des familles de l'ESS ainsi que les CRESS, ESS France semble politiquement solide dans sa représentativité, malgré l'éloignement constaté précédemment. Cette association ayant été créée pour défendre les intérêts du Troisième secteur, l'un des pôles centraux qui la compose

¹⁷⁶ ESS France, *Rapport d'activité 2022*

est celui des affaires publiques. Ce pôle réalise des actions de sensibilisation et de plaidoyer, et mène des campagnes de communication. Les autres directions d'ESS France évoluent et agissent en transversalité afin de diffuser les informations nécessaires à l'activité de ce pôle.

Par ailleurs et comme évoqué ci-dessus, ESS France revendique une trentaine d'adhérents dont des structures qui, elles-mêmes ont des adhérents. Enfin dans un objectif d'identification et de notoriété, faisant également suite à la fusion, le nom d'ESS France a récemment été changé puisqu'il date de 2019.

L'étude des ressources laisse quelque peu interrogatif. D'une part, les entreprises et les organisations de l'ESS apportent une richesse de par leur diversité, leurs réseaux, leurs interactions et une certaine porosité avec les sphères politiques, administratives, privées. De plus ESS France jouit d'une reconnaissance juridique et de l'adhésion des grandes structures représentatives. D'autre part, ces dernières semblent, pour certaines, être des « coquilles vides ». Nous pouvons citer l'exemple du Mouvement Associatif qui revendique seulement 37 membres à l'échelle nationale. Certes, il y a une déclinaison régionale de celui-ci, mais il convient de rappeler qu'on dénombre 1,3 millions d'associations en France¹⁷⁷. En outre, les cotisations des membres, soit une trentaine de structures, représentent un quart des revenus d'ESS France. Aussi, ces deux critères interrogent sur la capacité d'ESS France à défendre les intérêts de l'économie sociale et solidaire dans son ensemble.

La suite de notre travail porte à présent sur l'analyse des séquences politiques.

D- Influence sur les séquences de l'action publique

L'émergence du problème privé relatif à la défense des intérêts du Troisième secteur fait suite à une succession de bouleversements récents qui ont fortement impacté le tissu social et économique du pays, et en particulier les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire. Les crises économiques, sanitaires et énergétiques ont directement affecté leurs activités. Néanmoins, leur volonté de contribuer aux défis actuels et futurs (transitions écologiques, démographiques...) a donné lieu à des revendications portées par ESS France, positionnant le Troisième

¹⁷⁷ INSEE, Enquête Situation des associations en 2018

secteur comme crédible. Cette dynamique s'est concrétisée par la rédaction d'une déclaration d'engagement de l'ESS en 2021¹⁷⁸.

En tant que fer de lance de cette cause, de sa reconnaissance et de sa légitimité, ESS France agit comme acteur de la transformation des problèmes du domaine privé vers le domaine public. Sur ce sujet, il convient de distinguer deux catégories dans les actions qu'elle mène. En effet, avant la phase de publicisation, ESS France entreprend un travail de co-construction des stratégies et des discours. Si cette phase n'est pas visible de l'extérieur, elle reste néanmoins particulièrement structurante pour la suite.

En amont de la publicisation du problème, ESS France :

- Produit ou collecte des informations pour alimenter son expertise, mise en œuvre grâce à son observatoire et/ou ses membres et intervenants extérieurs (notes sectorielles, Atlas de l'ESS, Panorama de l'ESS, etc) et basée sur des études, des remontées terrains et autres enquêtes.
- Organise et facilite le dialogue entre ses membres grâce à un animateur du réseau qui est en charge d'organiser des débats, des réunions (exemple : la réunion mensuelle avec les CRESS) et autres partages sur les enjeux que rencontrent l'ESS
- Engage et consolide des coopérations et des alliances avec d'autres structures pour avoir un poids accru dans le débat public (exemple : le Pacte du pouvoir de vivre avec des organisations comme la CFDT) et sur des sujets transverses. « *Plus c'est majoritaire, plus (il y a) un rapport de force intéressant. Alors, l'alliance est au cœur de la stratégie de plaidoyer* »¹⁷⁹,
- Construit un discours commun (exemple : la réalisation d'un document de plaidoyer à destination des pouvoirs publics tel que le rapport CRESS¹⁸⁰) et une stratégie commune (définition des actions de plaidoyer à mener).

Ce dernier point souligne l'importance de la stratégie de représentation des membres à l'extérieur, ce qui signifie « *identifier les bons cadres, les bons interlocuteurs et les bons messages* ». Et « *la construction des positions (nécessite*

¹⁷⁸ ESS France, *LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ESS : Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir*, 2021

¹⁷⁹ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁸⁰ ESS France, *Rapport "Les CRESS au service du développement de l'ESS"*, 2023

tout) un travail de coordination, (pour) faire émerger des positions, organiser le débat, [...] identifier les besoins »¹⁸¹. La mission la plus importante, qui fait écho aux débats actuels, est l'élaboration d'un discours commun, c'est-à-dire qui comprend l'ensemble des intérêts des différents membres d'ESS France. « [...] dans une tête de réseau complexe, c'est ce qui nous prend le plus de temps »¹⁸².

Dans le cadre plus global de la stratégie, il s'agit « *d'identifier les zones de pouvoir et d'avoir un argumentaire adapté* »¹⁸³.

Suite à cela, ESS France s'engage dans la publicisation du problème à travers plusieurs méthodes.

Tout d'abord, elle adopte des prises de positions publiques, en utilisant les médias et plus spécifiquement les réseaux sociaux (tweets, communiqués de presse, manifestes, etc). Il peut s'agir d'une prise de position d'ESS France sur un sujet d'actualité (par exemple dénoncer la place de l'ESS suite au dernier remaniement ministériel) ou d'une thématique qu'elle souhaite mettre à l'agenda politique. Ces prises de position sont souvent relayées par ses différents membres. Par ailleurs, l'organisation et la participation des membres d'ESS France à des événements tels que des conférences, des colloques, des assemblées générales, sont assez courantes. Sans rentrer dans le détail, ces événements sont souvent restreints à l'écosystème du Troisième secteur, limitant ainsi la portée des messages. L'organisation du mois de l'ESS, la participation à des salons (exemple : salon du vélo à Rennes début 2023), des conférences et autres colloques offrent des contre-exemples pouvant être davantage développés, qui permettent de décroiser l'ESS et de sensibiliser un public moins familier avec celui-ci.

Par ailleurs, les activités d'influence d'ESS France se tournent vers le lobbying en complément de l'expertise recueillie. Ceci est caractéristique des actions dites corporatistes silencieuses, qui sont encouragées par les liens entre les membres d'ESS France et l'appareil politico-administratif. Ces activités sont dirigées vers les parlementaires à travers la diffusion de notes, de documents de plaidoyer et sont

¹⁸¹ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁸² Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁸³ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

potentiellement accompagnées d'une rencontre institutionnelle (exemple : les petits déjeuners à l'Assemblée nationale avec les membres de la commission ESS), afin de représenter et défendre les intérêts du Troisième secteur et de ses acteurs. Grâce à sa relation privilégiée avec le gouvernement, ESS France tente de provoquer des rencontres institutionnelles avec le secrétariat d'État chargé de l'ESS par l'intermédiaire des fonctionnaires qui lui sont rattachés. Ces derniers jouent un rôle d'interface, notamment pour la mise à l'agenda des enjeux. Cette démarche se fait encore une fois accompagnée de documents d'expertise permettant de compléter le discours et d'étayer l'argumentaire. Des membres d'ESS France peuvent également participer à ses rencontres. Le rapport CRESS est un exemple intéressant de l'inscription à l'agenda après un travail de préparation et d'influence de plusieurs années.

De surcroît, l'influence s'inscrit aussi sur le long terme et à travers d'autres réseaux et d'autres relations institutionnelles qui ne sont pas directement dédiées à l'ESS. Cette stratégie consiste à capter des opportunités, c'est « *la capacité de positionner l'ESS dans un certain nombre de champs sans automatiquement y avoir des intérêts directs affirmés, mais qui pourrait se développer en fonction des opportunités à venir* »¹⁸⁴.

Toutes ces démarches se combinent et sont politiquement portées par des figures de l'ESS, ce qui semble être cohérent. Par ailleurs, le modèle relationnel avec l'État (néocorporatisme) ainsi que les ressources dont disposent ESS France restreignent ses modalités d'action. Par ailleurs, la présence médiatique apparaît comme un levier important qui reste néanmoins assez faiblement exploité jusqu'à maintenant, et ce malgré les 13 000 abonnés du compte Twitter (arène centrale de mise à l'agenda).

Dans le cadre du processus de décision de l'action publique, ESS France s'érige, peut être encore plus particulièrement, comme le promoteur, le représentant et le défenseur des intérêts du Troisième secteur. C'est la convention d'agrément (et la loi de 2014) « *qui l'impose dans l'ensemble des discussions et comme acteur représentatif de l'économie sociale dans la catégorie des corps intermédiaires* ».

¹⁸⁴ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

« [...] ce qui entraîne [...] une simplification des relations et qui permet aussi à l'État de ne pas choisir son interlocuteur en fonction des sujets »¹⁸⁵. Cette démarche apparaît comme une garantie de la démocratie. C'est un cadre « d'indépendance qui est financé, l'État finance [...] les acteurs de la démocratie »¹⁸⁶. Certes, mais cette attribution de fonds peut également avoir des effets négatifs sur le maintien de la position d'interlocuteur direct, sujet qui sera exploré plus en détail dans l'étude des limites.

A l'attention des députés, cela peut se traduire par la présentation de notes, voire de propositions d'amendements lors d'une séquence parlementaire (exemple : le projet de loi sur le partage de la valeur). Des rencontres avec les députés et sénateurs sont également organisées lorsque l'ESS est à l'ordre du jour du calendrier politique. Cela se matérialise par une multitude d'actions de représentation telles que la « participation d'ESS France aux instances de consultation nationale comme le Conseil supérieur de l'ESS, de la consultation aux auditions à l'Assemblée nationale, au Sénat... »¹⁸⁷.

Après avoir été inscrit à l'ordre du jour, le ministère dédié peut entamer des démarches d'évaluation de politiques publiques ou de consultations, auxquelles ESS France participe en raison de sa position et de son expertise. Par exemple, récemment, le secrétariat d'État a mandaté le Conseil Supérieur de l'ESS pour évaluer la loi de 2014. Démarche à laquelle ESS France a étroitement collaboré. Notons que selon les articles de loi audités, d'autres organisations ont aussi contribué, apportant ainsi des connaissances complémentaires.

Dans le cas des derniers rapports qui ont été présentés au secrétariat d'État, des « allers-retours » entre le secrétariat et ESS France ont eu lieu. Cette démarche visait à introduire des indicateurs supplémentaires pour objectiver le problème. Enfin, les propositions approuvées par le secrétariat d'État doivent être validées par le ministère des Comptes publics, ce pour quoi ESS France a été chargée de fournir des éléments de langage. A la lumière de cet exemple, nous notons que le processus de l'action publique n'est pas un séquençage linéaire.

¹⁸⁵ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁸⁶ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁸⁷ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

Lorsque le projet de loi de finances entre en jeu, ESS France se mobilise à nouveau. En 2020 par exemple, des propositions ont été mises sur la table et présentées lors d'une conférence de presse. Certaines de ces propositions ont été reprises par les médias (notamment l'Agence France Presse et les Échos) et des amendements ont été soumis lors du débat à l'hémicycle. Cette mobilisation a conduit à la prise en compte de 2 des 6 propositions initiales¹⁸⁸.

Suite à cette étude de cas relative à ESS France, nous terminerons cette analyse au travers d'une revue des principales limites internes et externes à l'influence des groupes d'intérêt du Troisième secteur.

¹⁸⁸ ESS France, *Rapport d'activité 2020*

VIII - UNE INFLUENCE LIMITÉE PAR DES FACTEURS INTERNES ET EXTERNES

Nous allons à présent aborder les limites qui se posent face à l'influence des groupes d'intérêt de l'économie sociale et solidaire dans la construction des politiques publiques. Celles-ci peuvent être d'ordre interne à l'ESS, au sein des groupes d'intérêt, ou encore externes et émanant des pouvoirs publics. Nous n'avons pas ici la prétention de toutes les détailler, mais nous présenterons celles que nous jugeons structurantes.

A - Un projet politique en construction

La première difficulté réside dans la diversité des entreprises et des organisations du Troisième secteur. Nous avons préalablement évoqué ce constat dans l'étude de cas sur ESS France, mais celui-ci mérite une analyse un peu plus approfondie.

En effet, on observe un éclatement des formes juridiques et organisationnelles de l'ESS que sont :

- Les coopératives de producteurs ou d'usagers,
- Les mutuelles qui apparaissent comme concurrentes des sociétés d'assurance à but lucratif,
- Les associations qui couvrent un large spectre d'activités d'intérêt général,
- Les fondations dotées d'une approche de type philanthropique de la solidarité
- Les sociétés commerciales de l'ESS qui se rapprochent des entreprises de l'économie conventionnelle.

Bien que des critères communs, comme la gouvernance démocratique ou encore la lucrativité limitée, existent, ils se révèlent plutôt généraux et ne parviennent pas à caractériser pleinement la grande diversité de modes de gestion, allant de la coopérative à l'association. Ces critères peinent à constituer un écosystème distinct du régime socio-économique dominant¹⁸⁹. Autre limite soulevée ; cette diversité ne contribue pas à la prise de conscience des structures qui composent l'ESS à se penser comme faisant partie de ce Troisième secteur.

¹⁸⁹ BOYER Robert, "La possibilité d'un régime socio-économique dominé par l'ESS", *RECMA*, n°367, 2023

S'il existe des contre-exemples de collaboration transversale, notamment dans le domaine de l'action sociale entre les mutuelles et les associations ou entre les fondations et les associations pour le déploiement de projets solidaires, l'hétérogénéité des perceptions au sein de l'ESS paraît conduire à un manque de synergie. Notons que ces collaborations nécessitent l'appui de politiques publiques ambitieuses, ce qui semble faire défaut jusqu'à présent.

Cette variété exprime à la fois les contraintes institutionnelles et économiques de leur environnement, et les contraintes internes entre la nature de leurs membres et celle de leurs activités. Entre des agriculteurs qui doivent structurer leur filière et des salariés urbains qui organisent collectivement leurs vacances, entre des activités conviviales qui mobilisent peu de moyens matériels et le besoin de protection sociale, la palette est large. Ainsi, la tendance (qui peut constituer un risque) est aux formes de regroupement autour de l'activité (dans des fédérations sectorielles) et du statut, plutôt que des regroupements transversaux au sein des groupes d'intérêt¹⁹⁰.

Les disparités économiques internes au champ de l'ESS ajoutent une dimension inégale à cette diversité, avec des poids économiques très variés entre les différentes familles et secteurs. Pour exemple, les associations représentent à elles seules 79% des emplois dans l'ESS tandis qu'on décompte environ 500 sociétés commerciales de l'ESS¹⁹¹.

Pour résumer, Boyer file la métaphore expliquant l'intégration de la diversité des entreprises de l'économie sociale et solidaire parmi le système économique actuel ainsi : à l'origine, chaque structure représente « un îlot » de coopération à un niveau local parmi un océan de relations marchandes à but lucratif. Cependant, lorsque les initiatives solidaires se multiplient, les acteurs perçoivent des intérêts et des projets qui transcendent les spécificités de leurs activités, leurs localisations et leurs statuts juridiques. Ainsi, ils peuvent constituer « un archipel » dans ce même océan sans pour autant bouleverser la dynamique économique. Si le contexte est favorable, on peut espérer la formation « d'un continent », avec une certaine

¹⁹⁰ DEMOUSTIER Danièle, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001

¹⁹¹ *Panorama de l'ESS*, ESS France, 2022

autonomie tout en conservant les mêmes règles du marché et étatiques¹⁹². Toutefois, nous ne sommes pas encore dans cette situation.

L'unité des entreprises et des organisations de l'ESS apparaît comme garante d'un projet politique commun : « *partager un périmètre de valeur et de vision de la société, c'est ça qui fait la particularité de l'ESS, c'est son projet politique* »¹⁹³. Ainsi, ces acteurs doivent démontrer que perdurent des entreprises non capitalistes dans le contexte contemporain, que le Troisième secteur est viable et qu'il contribue à l'intérêt général dont est garant l'État. Ce projet doit être porté auprès des pouvoirs publics pour susciter une évolution du cadre institutionnel. Parallèlement, la réponse aux failles du système économique repose sur des alliances où l'économie sociale et solidaire privilégie une co-construction avec les pouvoirs publics, au niveau local et national, tout en maintenant ses relations avec les acteurs territoriaux¹⁹⁴.

Cependant, et l'actualité le montre, le projet contemporain du Troisième secteur est en pleine effervescence. Les différentes réflexions menées dans les regroupements de personnes, que cela soit au sein des groupes d'intérêt comme dans d'autres réseaux et cercles de réflexion, débouchent sur de nombreuses propositions économiques, sociales, juridiques, environnementales. Au cœur de ces débats, ce sont au minimum deux conceptions de l'ESS qui s'opposent :

- Une conception plus réformiste ou libérale, considérant que le Troisième secteur peut s'ouvrir à de nouveaux espaces, de nouveaux débats tels que la RSE, la question écologique (au détriment parfois de la question sociale)
- Une conception plus historique, considérant que le périmètre posé par la loi de 2014 constitue le socle sur lequel doit se bâtir le projet politique du Troisième secteur.

Les deux conceptions ne sont pas nécessairement incompatibles. Il est évident que les enjeux environnementaux doivent occuper une place prépondérante dans l'ESS. Toutefois, il convient de ne pas omettre les principes fondamentaux du Troisième secteur, tels que la solidarité et la coopération. « *Il n'y a pas de stratégie*

¹⁹² BOYER Robert, "La possibilité d'un régime socio-économique dominé par l'ESS", *RECMA*, n°367, 2023

¹⁹³ Interview réalisée avec CORPET Marthe, le 20/07/2023 en visioconférence

¹⁹⁴ LAVILLE Jean-Louis, *Agir à gauche, l'économie sociale et solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer, 2011

*véritablement partagée entre l'ensemble des acteurs. Il y a donc un travail politique à faire avant »*¹⁹⁵.

Dans cette optique de projet commun, il est pertinent d'examiner le rapport entre l'ESS et l'État, à travers une indépendance revendiquée mais un soutien nécessaire, et ce par le biais de politiques publiques favorables au développement du Troisième secteur.

D'un côté, l'économie sociale et solidaire revendique l'indépendance économique de ses organisations pour préserver ses valeurs d'engagement, d'égalité et de solidarité. De l'autre, l'intervention de l'État se révèle indispensable pour concrétiser les pratiques solidaires de l'ESS. Cette dualité apparaît paradoxale, voire inconciliable, mais elle soulève des questions essentielles sur le rôle de l'État dans la structuration de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, Draperi met en évidence le défi consistant à transformer les personnes bénéficiaires de la solidarité privée et/ou publique en participants actifs (sociétaires actifs). Ceci permettrait de basculer d'une logique de solidarité sociale à une logique de solidarité économique. C'est le passage d'une économie du social à une économie sociale. Cela nécessite une indépendance économique, car les activités de productions de biens, d'exploitation agricole, de banque, d'assurance, etc, ne peuvent pas justifier de bénéficier d'aides publiques¹⁹⁶. Cette approche permet de revoir l'articulation et l'encastrement des deux sphères que sont le social d'un côté et l'économique de l'autre, pour tendre vers un système intégrant également ces deux dimensions.

En conclusion, la diversité possible des formes juridiques et des activités au sein de l'ESS doit être appréhendée comme une opportunité de transversalité. En ce sens, le Troisième secteur doit en faire un levier, fondé sur des principes et des valeurs communes, pour construire un projet politique partagé et un discours commun. Par ailleurs, la revendication d'indépendance, conjuguée à une crédibilité (é)prouvée, renforce la légitimité de l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics.

¹⁹⁵ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁹⁶ DRAPERI Jean-François, *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*, Paris, Dunod, 2007

Le rôle des groupes d'intérêt de l'ESS est d'organiser et de fédérer ces organisations, et de participer à la construction de cette ambition commune. C'est à partir de là, que les organisations de représentation vont exercer leur influence auprès des acteurs étatiques pour élaborer de politiques publiques en faveur du Troisième secteur.

B- Les ambiguïtés de l'écosystème de l'ESS

Tout d'abord et dans la continuité de notre réflexion, l'ESS dispose d'un écosystème insuffisant. Ce constat peut sembler paradoxal en raison du foisonnement d'acteurs, de sa richesse d'initiatives et de sa diversité d'activités. Cependant, cette richesse ne s'accompagne pas d'une organisation collective et territoriale à la hauteur des enjeux. Par ailleurs, le Troisième secteur est bien loin d'être comparable aux structures fédératrices et de représentation des entreprises de l'économie conventionnelle qui bénéficient d'un écosystème « *construit depuis des décennies, structuré par les organisations professionnelles et patronales, par des chambres consulaires, par des organismes puissants de formation et de financement, et par des agences de développement territorial* »¹⁹⁷. En contraste, l'économie sociale et solidaire propose un écosystème plus restreint en termes de ressources internes mobilisables, d'une structuration récente et d'un appui moindre des pouvoirs publics. Pour illustrer ce dernier point, nous pouvons évoquer les CRESS qui, malgré leur légitimité reconnue, ne bénéficient pas d'un statut de consulaire (contrairement aux chambres d'agriculture ou aux chambres du commerce et d'industrie) et ne disposent pas des politiques publiques suffisantes pour déployer un écosystème puissant. « *Notre faiblesse c'est le manque de moyens et ressources humaines par rapport aux acteurs que nous avons en face* »¹⁹⁸, « *en particulier les moyens financiers qui sont largement insuffisants* »¹⁹⁹. Cette faiblesse organisationnelle est aussi le résultat de l'éparpillement non seulement des entreprises de l'ESS mais également des fédérations et autres unions qui ont émergé au fil de l'Histoire.

¹⁹⁷ SADDIER Jérôme, Pour une économie de la réconciliation : faire de l'ESS la norme de l'économie de demain, Paris, Petits matins, 2022

¹⁹⁸ Interview réalisée avec BARDIN Eugénie, le 18/07/2023 en visioconférence

¹⁹⁹ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

Ce diagnostic général, associé à la diversité précédemment étudiée, conduit à imaginer que le Troisième secteur a une influence relativement limitée sur les politiques publiques, au risque même de tomber dans une logique de concurrence par rapport aux marchés publics²⁰⁰. La fragmentation au sein du Troisième secteur et la force des organisations de représentation des entreprises de l'économie conventionnelle peuvent conduire les acteurs de l'ESS à maintenir des logiques corporatistes, et cela au regard du référentiel de l'action publique. Or, les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire aspirent à influencer concrètement et activement les débats actuels. L'expérience quotidienne de ces organisations quant à leur contribution à l'intérêt général est un premier argument, mais il est insuffisant. Il faut aussi une parole forte et commune pour que cette expérience soit reconnue politiquement²⁰¹. Cette tâche incombe, en partie, aux groupes d'intérêt, dont le rôle est de positionner les enjeux dans l'espace politique.

Par ailleurs, le cas des groupes d'intérêt de l'ESS respectant le modèle néocorporatiste pose question. Il existe un risque que l'une des préoccupations majeures soit de maintenir cette position face à d'éventuelles pressions concurrentes. Bien que la reconnaissance de la place d'ESS France dans le dialogue institutionnel soit explicitement consignée dans la loi de 2014, elle résulte, comme nous l'avons évoqué précédemment, d'une progressive structuration de l'organisation passant par une représentativité et une légitimité d'abord auprès de ses membres, puis vis-à-vis de l'État. Aussi, il est à craindre que la montée de la légitimité de l'entrepreneuriat social, sur fond de lutte contre le réchauffement climatique et de proximité de certains de ses fervents défenseurs avec l'État, puisse infléchir la place des groupes d'intérêt du Troisième secteur, en particulier ESS France. Cette situation pourrait modifier la dynamique en faveur de ce sous-ensemble, avec des révisions législatives et de nouvelles politiques publiques. Alors ne soyons pas dupes, ce processus ne se fait pas en un claquement de doigt, cependant, il permet d'envisager différemment les relations entre les groupes d'intérêt et l'État.

²⁰⁰ EME Bernard (Sous la direction de Jean-Noël Chopart, Guy Neyret, Daniel Rault), "La question de l'autonomie de l'économie sociale et solidaire par rapport à la sphère publique" dans *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, 2006

²⁰¹ DEMOUSTIER Danièle, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001

Aussi, bien que ce modèle de corps intermédiaire puisse être moteur de la démocratie, il comporte également le risque de restreindre l'autonomie du groupe d'intérêt en révisant son périmètre d'intervention ou les ressources allouées à certaines organisations. La crainte de perdre des ressources peut conduire les dirigeants d'une organisation à prêter plus d'attention aux préoccupations du politique. Les politiques publiques se comprennent dès lors en termes d'échanges. Les groupes d'intérêt sont largement associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques qui les concernent. En contrepartie, le système politique consolide la position des partenaires sociaux par l'allocation d'un nombre important de ressources telles que des informations et des subventions²⁰².

Ce phénomène représente un risque supplémentaire pour la défense des intérêts de l'économie sociale et solidaire dans son ensemble. Il peut mener à des discussions consensuelles entre les deux parties prenantes et aboutir à des politiques publiques en décalage avec les attentes du terrain, voire conduire à l'immobilisme.

Néanmoins, cette dynamique peut aussi être envisagée comme un cycle vertueux. Du point de vue de l'État, octroyer une position institutionnelle privilégiée et des ressources à un groupe d'intérêt, renforce sa connaissance du secteur (grâce à la capacité d'expertise), et facilite l'acceptation de la politique publique (en évitant les contestations) et favorise la mise en œuvre des décisions et des objectifs des politiques publiques. Si tel est le cas, l'échange politique produit donc une double légitimité pour le groupe d'intérêt. D'un côté, vis-à-vis des organisations de l'ESS car leurs revendications sont plus susceptibles d'être prises en compte et d'un autre, vis-à-vis de l'État (grâce à la confiance dans l'acceptation des décisions publiques) en lui garantissant l'absence de conflit. Ce phénomène contribue à la stabilité des régimes néocorporatistes.

En résumé, l'écosystème de l'ESS encore récent et assez dépourvu de moyens est en pleine structuration, alors même qu'il est vecteur du projet politique et des interactions avec l'État. A l'inverse, celui de l'économie conventionnelle, plus ancré historiquement, bénéficie d'une performance qui peut inciter les acteurs de l'économie sociale et solidaire tentés par un repli identitaire, de les rejoindre au nom d'une lecture sectorielle.

²⁰² JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987

Par ailleurs, le modèle corporatiste entre les groupes d'intérêt de l'ESS et les acteurs étatiques présente un risque de normalisation des échanges dans un objectif de maintien de leur position, affichant alors aussi bien des bénéfices que des inconvénients. Aussi, il convient pour ces organisations influentes de conserver les principes mêmes de leur existence, autrement dit la défense et la représentation des intérêts du Troisième secteur auprès des pouvoirs publics.

C- Les limites du système politico-administratif

Commençons par étudier la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire par l'État. Celle-ci a évolué au fil du temps, en parallèle aux contextes économiques et sociaux, et aux différents gouvernements qui se sont succédés.

Traditionnellement, deux conceptions étatiques de la société civile s'opposent. D'une part, celle qui est dominante s'inspire d'Adam Smith. Selon cette conception la société civile doit s'autofinancer parce que la main invisible du marché conduit invariablement à l'intérêt général. Si l'on suit ce raisonnement, les associations, au même titre que toutes les autres organisations, qu'elles fassent partie du champ de l'ESS ou non, participent-elles aussi au jeu de la concurrence.

D'autre part, une autre conception considère que c'est à l'État de garantir l'intérêt général. En reprenant le même exemple et en l'appliquant à cette approche, l'État doit subventionner les associations qui concourent à la production de services collectifs, les considérant comme des partenaires de l'action publique²⁰³.

Bien que ces deux conceptions apparaissent idéologiquement différentes, elles placent l'administration publique (les élus et les fonctionnaires) en tant que seuls représentants de l'intérêt général, au risque d'exclure les associations et plus largement l'ESS du dialogue institutionnel. On fait alors appel aux organisations du Troisième secteur, les associations en premier lieu, lorsque l'intérêt général requiert leur intervention, souvent en période de crise dès lors que l'État est dans l'incapacité de répondre aux enjeux sociaux. Ainsi, le Troisième secteur devient une « hypothèse pratique » parmi d'autres, sans pour autant bénéficier d'une reconnaissance de son action. Cette observation peut être à nuancer dans un contexte international²⁰⁴.

²⁰³ DRAPERI Jean-François, *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*, Paris, Dunod, 2007

²⁰⁴ DRAPERI Jean-François, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ?* Paris, Dunod, 2007

Ces principes nous amènent à penser que l'État s'engage dans une logique de banalisation (marchandisation) de l'économie sociale et solidaire. Cela se traduit directement par un basculement des modes de financement des pouvoirs publics, favorisé par l'intégration des règles européennes. Aussi, la logique de subvention publique a laissé place à la généralisation des appels d'offres, poussant les entreprises et les organisations de l'ESS à entrer en concurrence. Les structures deviennent des opérateurs, au même titre que les autres, pour les donneurs d'ordre public, qui ne reconnaissent que leur activité (leurs résultats, leur capacité à atteindre des objectifs) et moins leur mode de fonctionnement. « *Une chose est sûre, c'est que l'ESS n'est pas prise en compte à la même hauteur que l'économie conventionnelle. Ça, je pense que c'est tout à fait clair. [...] on ne peut pas considérer que ce soit une priorité politique* »²⁰⁵.

Les raisons de la banalisation de l'économie sociale et solidaire proviennent également de la définition même du projet, rassemblant des entreprises qui « *privilégient le service rendu par rapport au profit dégagé, et intègrent dans la vie économique la dimension sociale, sans se prononcer sur la dimension politique. L'économie sociale n'est abordée qu'à travers les règles de fonctionnement interne de l'entreprise* »²⁰⁶.

De plus, on peut avoir tendance à penser, dans l'opinion publique et au sein de milieux politiques, que les entreprises du Troisième secteur ne peuvent prospérer que dans les espaces et les domaines délaissés par le secteur privé et l'État. En outre, l'ESS se nourrirait des limites des mécanismes marchands, ainsi que d'une inefficacité ou d'une absence de volonté de l'État d'intervenir sur des problématiques, qui pourraient par ailleurs diminuer sa légitimité (les problématiques sensibles et portant à débat au sein de l'opinion publique). Boyer tente de résumer le manque de reconnaissance de l'État vis-à-vis du Troisième secteur. « *Le capitalisme impulse la dynamique de la plupart des sociétés, quitte à provoquer des crises majeures que l'État et l'économie sociale doivent surmonter. [...]. C'est retrouver, une fois encore, le caractère subordonné de l'ESS [...]* »²⁰⁷.

²⁰⁵ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

²⁰⁶ LAVILLE Jean-Louis, *L'économie sociale et solidaire : pratiques, théories, débats*, Paris, Seuil, 2016

²⁰⁷ BOYER Robert, *L'Économie sociale et solidaire : une utopie réaliste pour le XXIe siècle ?* Paris, Petits matins, 2023

L'analyse d'une décision politique ne suit pas une logique purement rationnelle, comme nous l'avons évoqué précédemment.

Par ailleurs, des études mettent en lumière deux sujets qui ne sont pas toujours suffisamment mis en avant mais qui jouent un rôle crucial dans le « milieu décisionnel central » : la présence des élites et le développement de l'interministérialité.

Tout d'abord, le processus que nous pourrions qualifier de « dernière étapes de la décision », bien qu'il s'agisse de dessiner les derniers contours de la politique publique, est complexe.

La concertation interministérielle a été étudiée en France depuis les années 1960. Aussi toutes les politiques publiques passent par différentes étapes, impliquant plusieurs ministères en fonction de leur objet et de leur nature. Toutes catégories confondues, les chiffres reflètent l'essor de la coordination interministérielle ; en 1961 il n'y en a « que » cent quarante-deux, vingt ans après c'est dix fois plus²⁰⁸. Ce processus de discussions interministérielles apparaît comme un « *élagage progressif, au cours duquel sont peu à peu gommées les aspérités d'un programme, réduits les conflits, jusqu'à ce que se définisse un consensus minimal entre protagonistes* »²⁰⁹.

Plus généralement, il y a une multiplication d'étapes avant la mise en œuvre de la politique publique, ce qui dilue le contenu et donc sa portée. Cela peut s'illustrer par l'exemple de Jean Gatel en 1985 lors de la loi sur les titres associatifs : « *On peut dire qu'après le passage au Sénat en commission mixte paritaire et après avoir été mouliné par la commission des marchés, le texte n'était plus du tout ce que je voulais qu'il soit* »²¹⁰.

D'autre part, ces milieux sont peuplés « d'élites politiques », appartenant pour la plupart au même milieu social. Cela crée des communautés où les différents acteurs partagent un même langage et s'appuient sur des représentations sociales

²⁰⁸ QUERMONNE Jean-Louis (sous la direction de CHAPSAL Jacques), « *Le Gouvernement de la France sous la Ve République* », *Revue française de littérature*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1984

²⁰⁹ JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987

²¹⁰ Interview réalisé avec GATEL Jean, le 20/07/2023 en visioconférence

relativement similaires dans leur action. Cela témoigne de l'emprise d'une élite dirigeante sur l'action publique.

L'élite dirigeante, qui se recrute principalement dans les grands corps de l'État, exerce son influence sur les grandes organisations sociales, économiques, professionnelles, les groupes d'intérêt.

Les grandes écoles, dont provient cette élite dirigeante, ont adapté leur formation pour répondre à cette nouvelle influence de leurs anciens élèves sur la société. Elles privilégient une formation générale en vue de tout type de poste de direction. De plus, ces grands corps ne s'identifient pas à une doctrine politique cohérente, mais sont attentifs aux opportunités de postes et aux répercussions d'une politique publique sur leur statut et leur carrière (un phénomène qui est pointé dès 1967 par Jean-Pierre Chevènement au sujet de l'ENA, dont il a lui-même suivi la formation²¹¹). La stratégie du corps peut donc influencer la définition d'une politique, mais ne suffit pas à expliquer les orientations des politiques publiques²¹².

Le référentiel d'action publique entre également en jeu, et il ne correspond pas aux activités du Troisième secteur. Il n'est pas pertinent d'évaluer l'action des entreprises et des organisations de l'économie sociale et solidaire, et ainsi les politiques publiques dans ce domaine, au même regard que les activités de l'économie conventionnelle. Par exemple, si l'on examine les impacts en termes d'emploi, l'ESS ne peut pas être une priorité de l'agenda politique, sauf « *si ces effets sont mis en relation avec les engagements publics qu'elle engendre* »²¹³. Duverger établit un lien entre les notions de référentiel d'action publique et l'élite politique : « *On est quand même sur un référentiel d'action publique qui n'est pas du tout en phase avec l'ESS [...] c'est une complexité, c'est à dire qu'on s'adresse à des acteurs, les énarques, qui de base ne croient pas à la fonction de l'ESS* ». [...] *la technostructure [...] n'est pas intéressée* »²¹⁴.

Toutefois, malgré cette emprise, il est encourageant de constater une augmentation du nombre de personnes issues de la société civile (leaders syndicaux, associatifs,

²¹¹ CHEVÈNEMENT Jean-Pierre (sous le pseudonyme de Jacques Mandrin), *L'Énarchie ou les Mandarins de la société bourgeoise*, Paris, La Table ronde, 1967

²¹² JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987

²¹³ LAVILLE Jean-Louis, *L'économie sociale et solidaire : pratiques, théories, débats*, Paris, Seuil, 2016

²¹⁴ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

etc.) qui investissent l'écosystème. Néanmoins, la nécessité d'assurer une communication efficace entre les services d'État et les gouvernements contribue à maintenir un certain système en place.

Ce phénomène d'harmonisation des politiques publiques par l'élite dirigeante se concrétise aussi par le biais de multiples négociations et coordinations interministérielles, comme mentionné précédemment.

Aussi surprenant que cela puisse paraître à première vue, un des faits majeurs qui a altéré la relation entre l'État et les entreprises de l'économie sociale et solidaire est le transfert du pouvoir de l'État vers l'échelon local. Il s'agit de l'ensemble du processus de décentralisation qui a accordé aux collectivités locales un pouvoir étendu, phénomène engagé au début des années 1980. Sur le plan des relations, cela a introduit de nouveaux acteurs dans le dialogue institutionnel, notamment des élus ou des techniciens des conseils régionaux, départementaux, voire des intercommunalités et des métropoles²¹⁵.

Désormais, ce n'est plus uniquement l'État qui dicte les règles, ouvrant ainsi une nouvelle voie pour participer au processus d'action publique. Aussi et à priori cette mesure peut sembler tout à fait judicieuse, d'autant qu'elle contribue au maintien d'une certaine forme de démocratie (valeur fondatrice de l'ESS), délocalisée au niveau des territoires, se rapprochant ainsi des enjeux locaux du Troisième secteur. Néanmoins, celle-ci crée aussi de nouvelles limites pour l'économie sociale et solidaire. En effet, cela a engendré une forme de désengagement, de désintéressement de l'État vis-à-vis des politiques publiques de l'ESS, renvoyant la responsabilité aux collectivités locales. Pour illustrer notre propos, prenons l'exemple de la loi de 2014 qui oblige l'organisation d'une conférence régionale de l'ESS tous les deux ans et la construction d'une stratégie régionale de l'ESS. Il est à préciser que, pour ces deux politiques publiques, pourtant votées à l'échelle nationale, l'État ne participe que très peu (notamment financièrement) à leur élaboration et à leur mise en œuvre. L'État délègue cette responsabilité aux services déconcentrés de l'État (préfectures de région notamment) qui ne disposent pas de feuille de route nationale de l'ESS. Surtout, et d'autant plus depuis la loi NOTRé (2015), la Région a

²¹⁵ DRAPERI Jean-François, *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*, Paris, Dunod, 2007

acquis la compétence économique, dans laquelle le Troisième secteur est intégré, malgré son caractère transversal. Outre ce point, on observe une tendance à une « monopolisation » de l'ESS par cet échelon territorial, pouvant relever des mêmes mécanismes que l'État. Le Troisième secteur, et en particulier ses groupes d'intérêt, est en demande d'une complémentarité, d'une co-construction des politiques publiques de l'ESS, plutôt qu'à un monopole, voire à un immobilisme.

En synthèse, le Troisième secteur bénéficie d'une faible reconnaissance de la part de l'État et des pouvoirs publics. De plus, le système économique dominant conduit à la banalisation des structures de l'ESS, les plaçant dans une dynamique concurrentielle interne et au sein d'un écosystème plus vaste (comprenant les entreprises de l'économie conventionnelle). Par ailleurs, certaines croyances suggèrent que capitalisme et crises d'une part, et les entreprises de l'ESS d'autre part sont compatibles, mieux que les premiers nourrissent les secondes.

De plus, la présence des élites dans le centre décisionnel de l'action publique, éloignées des réalités du terrain et à la recherche d'intérêts individuels, laisse présager un changement dans la rédaction des politiques publiques de l'économie sociale et solidaire. Ce phénomène est alimenté par les différentes étapes du processus d'interministérialité et les autres étapes préalables à la mise en œuvre. Ces jalons ont tendance à vider le texte de son contenu initial. Enfin, la décentralisation engagée depuis les années 1980 a introduit de nouveaux acteurs dans l'action publique, avec une montée en puissance des collectivités locales, sur lesquelles les groupes d'intérêt du Troisième secteur doivent s'appuyer.

CONCLUSION

Depuis plus de deux siècles, le Troisième secteur a subi des transformations organisationnelles profondes, influencées par les contextes économiques, sociaux, politiques. Ces divers contextes ont accompagné, orienté, voire contraint la progressive mutation de l'ESS.

De l'associationnisme ouvrier aux groupes corporatistes, puis l'unification au sein d'une même famille statutaire, nous avons basculé vers un ensemble constituant l'économie sociale et solidaire. Ce mouvement s'est traduit par une convergence, à la fois des différents champs de l'ESS, mais également des différentes échelles (nationale et régionale) proposant ainsi un réseau plus cohérent et structuré avec, à leur tête, les groupes d'intérêt de l'économie sociale et solidaire.

Au fil du temps, ces entreprises ont dû composer avec les règles et les lois dictées par l'État, et d'autres interventions de l'autorité publique, donnant naissance aux politiques publiques. Après avoir affronté la répression, l'interdiction de rassemblement en raison de leurs activités perçues comme menaçantes, les mesures en faveur du Troisième secteur se sont peu à peu assouplies. Jugées encombrantes puis utiles (aux missions d'intérêt général), particulièrement en période de crises, et finalement légitimes, les organisations de l'ESS vont être officiellement considérées en 1981. De cet acte de « naissance » suivra la reconnaissance avec la loi-cadre de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui permettra de renforcer sa légitimité. Malgré ces deux accomplissements, et de quelques autres dispositions à la marge, l'Histoire nous invite à penser que le Troisième secteur, dans son caractère protéiforme, reste faiblement considéré par les pouvoirs publics, en commençant par l'État.

Représentation de la société civile organisée, l'économie sociale et solidaire intègre dans ses pratiques des dimensions sociales, économiques et politiques. Ainsi, les groupes d'intérêt de l'ESS, prolongement de la société civile, se positionnent dans un espace institutionnel, jouant le rôle de médiateurs avec l'espace politique.

Ambassadeurs et défenseurs des intérêts du Troisième secteur, ils sont soumis au même cadre réglementaire, peu contraignant, que les organisations de lobbying, qui régit les activités d'influence. Malgré l'impossibilité (et au demeurant le manque de désir) de rivaliser avec les puissants groupes de l'économie conventionnelle, voire

parfois au sein même de sa famille, ESS France et les CRESS (reconnues légitimes pour défendre les intérêts de l'ESS par la loi de 2014), tentent de faire valoir leur présence et leur importance. Même si elles ne disposent pas des mêmes moyens financiers, ces dernières s'appuient sur des stratégies combinant d'autres ressources mobilisables et des modes pertinents d'intervention dans l'action publique.

Revenons brièvement sur le processus de reconnaissance juridique et institutionnelle d'ESS France dans la loi-cadre.

L'émergence des groupes d'intérêt en France fait suite à une crise de la représentation, observée depuis trois décennies et marquée par un déclin du nombre de syndiqués et une abstention électorale croissante. Les figures de l'action politique ne sont plus les partis politiques et les élus, mais d'autres acteurs et mouvements sociaux se considérant comme garants de l'intérêt général.

Concernant l'économie sociale et solidaire, c'est la rencontre de dimensions internes et externes qui sont à l'origine de la création d'un groupe d'intérêt, futur ESS France. D'une part, cela émane d'une prise de conscience d'intérêts similaires, d'une identité commune entre ces organisations de l'ESS, qui n'avaient pourtant pas dialogué jusqu'aux années 1980. D'autre part, cette démarche s'est construite en réaction à des contextes politiques (l'adhésion de la France à l'Europe), réglementaires (l'ouverture des marchés à la concurrence) et économiques (la nécessité de rechercher de nouvelles ressources pour les entreprises de l'économie sociale).

Mettant de côté leurs divergences au profit du projet politique, certains groupes d'intérêts des différentes familles de l'ESS, bien qu'encore actifs et influents sur la scène politique, ont créé puis migré vers une structure unique représentative de leurs intérêts. Convaincues des avantages du développement économique, de la cohésion sociale et des territoires, de la démocratie participative à travers ses valeurs et ses principes mêmes, les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire se sont mises en quête de légitimité auprès de la puissance publique. Plaidant une notoriété et une capacité de mobilisation croissantes couplées à une légitime contribution à l'intérêt général et un volontarisme politique, la reconnaissance d'ESS France par l'État interviendra en 2014.

Ainsi, c'est dans un modèle relationnel néocorporatiste où seuls quelques groupes d'intérêt sont reconnus par le pouvoir politique comme représentatifs, que l'organisation référente de l'ESS interagit avec le système politico-administratif, entretenant une relation privilégiée. Bien qu'ESS France représente des intérêts exclusifs, elle tente, à juste titre, d'orienter son discours vers une défense d'intérêts inclusifs, portant des valeurs universelles. De plus, celle-ci et plus largement les groupes d'intérêt des familles de l'ESS s'appuient sur leurs ressources sociales, et en particulier sur les liens entre les membres de leurs organisations et l'administration publique. Ajoutons à cela, la participation des entreprises du Troisième secteur à divers réseaux sur des thèmes transversaux ainsi que toutes les formes de multi-engagements des acteurs de l'ESS, renforçant les points de connexion et propageant une influence douce.

Lors des séquences de l'action publique liées à l'élaboration des politiques publiques, les groupes d'intérêt de l'ESS combinent plusieurs modes d'intervention, alternant des temps courts et des périodes d'influence plus longues. Le modèle relationnel néocorporatiste écarte de leurs répertoires les actions plus radicales et protestataires au profit de prises de positions médiatiques, de l'organisation d'évènements et de négociations. Ces dernières s'accompagnent d'une expertise reconnue qui apparaît comme une réelle plus-value compte tenu de la complexité des sujets, renforçant la crédibilité des groupes d'intérêt et éclairant les décideurs dans le processus décisionnel, où la co-construction et le dialogue institutionnel sont les maîtres mots. Ces efforts sont portés par des personnalités fortes, motrices.

Cependant, la diversité de l'ESS, matérialisée par les différentes formes juridiques de ses structures, les secteurs d'activités et les territoires sur lesquels elle opère, rend plus délicate la construction d'un projet politique. Néanmoins, malgré cette complexité, les groupes d'intérêt de l'ESS s'efforcent de construire et d'organiser un discours commun tout en travaillant avec le modèle relationnel en vigueur, qui présente des avantages et des risques, pouvant conduire à une représentation des intérêts éloignée de ceux revendiqués par les structures du Troisième secteur, surtout qu'il persiste une distance organisationnelle avec le terrain. Un repli identitaire de ces structures vers les fédérations corporatistes, parfois plus organisées, apparaîtrait comme un échec dans la consolidation de l'écosystème de

l'ESS. De plus, la faible reconnaissance de l'économie sociale et solidaire par l'État, un référentiel de l'action publique en décalage, la lourdeur du processus décisionnel, voire la présence accrue d'une certaine élite politique dans l'administration publique influencent et dénaturent le contenu initial des politiques publiques de l'ESS.

En somme, nous proposons l'analyse suivante de l'influence des groupes d'intérêts de l'ESS dans l'élaboration des politiques publiques.

Tout d'abord, il semble désormais accepté, tant par les organisations influentes que les acteurs étatiques, renforcé par la loi de 2014 relative à l'ESS, que la participation et la contribution ces premières à l'action publique sont à la fois attendues et nécessaires.

Par ailleurs, leur influence semble importante lors de la mise en place de dispositifs de politiques publiques de l'ESS, que nous pourrions définir de secondaires. En effet, les dernières actualités relatives au déblocage de fonds par le secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et solidaire à destination des Chambres régionales de l'ESS appuient ce propos.

Cependant, l'Histoire semble nous enseigner que le déploiement de politiques publiques de l'ESS majeures, plus communément appelées lois-cadres (1981 et 2014) relève davantage du volontarisme, ou d'un opportunisme politique des gouvernants en poste, soit les partis de gauche. Néanmoins, il convient de ne pas sous-estimer l'importance des réseaux de l'ESS gravitant autour de l'appareil politico-administratif et du travail « préparatoire » de construction de connaissances sur l'économie sociale et solidaire.

Enfin, un autre enseignement met en évidence un processus non linéaire de mise en œuvre des politiques publiques en faveur du Troisième secteur, que nous pourrions qualifier de « *stop and go* », caractérisé par des orientations politiques laissant dubitatif quant à leur rationalité.

Toutefois, il existe des motifs d'espoir. Dans un contexte actuel marqué par des crises multiples, un début de remise en question des excès du capitalisme, la nécessité de la transition écologique et le désir de renouveau démocratique, l'ESS et

ses groupes d'intérêt ont des opportunités. Le projet porté par le Troisième secteur peut se positionner comme garant du monde de demain. Notons que l'opinion publique et certains économistes changent de braquet face à l'incapacité de l'État et du marché à répondre aux enjeux.

Pour progresser, les groupes d'intérêts doivent travailler sur la prise de conscience de l'appartenance de leurs structures à l'ESS, ceci permettant d'agréger d'autant plus d'acteurs au sein des réseaux territoriaux dont les CRESS. Ils doivent expliquer aux associations, aux mutuelles, aux coopératives et autres organisations de l'ESS, de façon concrète, ce que la loi de 2014 leur a apporté. Par exemple, en détaillant les points saillants de l'apport de l'article relatif à la commande publique.

Cette démarche a vocation à développer davantage les liens, à apporter de nouvelles ressources et à accroître leur poids dans le rapport de force avec la puissance publique.

Concernant la définition des intérêts, nous pourrions imaginer une participation tournante d'entreprises et d'organisations de l'économie sociale et solidaire choisies par tirage au sort et qui participeraient aux différentes actions relatives aux affaires publiques. Cette proposition tente de garantir l'adéquation entre les requêtes des structures ancrées localement et les intérêts défendus par les organisations d'influence de l'ESS.

En outre, les groupes d'intérêt doivent davantage s'appuyer sur les ressources dont ils disposent et proposer des formes innovantes d'influence. L'exemple d'Enercoop qui fournit à ses sociétaires un kit « clé en main », détaillant les revendications de la structure sur des thématiques précises, est pertinent. Cette initiative facilite la représentation auprès des pouvoirs publics, d'autant plus que les liens avec ces derniers sont établis.

Une mutualisation des moyens et des ressources est encore possible. Nous l'avons évoqué, de nombreuses fédérations ou unions au sein de l'ESS disposent d'un service dédié aux affaires publiques, avec lesquelles il serait envisageable de mutualiser les activités de plaidoyer.

Toujours en termes d'influence, il pourrait être judicieux de travailler davantage avec des think tanks ou des organisations similaires qui ont une certaine résonance et qui créent le débat, et ce, au-delà du périmètre de l'ESS. En s'appuyant sur les médias, en achetant des espaces publicitaires, en proposant des partenariats et en co-crédant des reportages et des articles avec une perspective éthique de l'ESS, les groupes d'intérêt pourraient renforcer leur influence²¹⁶.

Enfin, l'ESS pourrait tenter de former des alliances, à minima de circonstances ou de projets, afin de renforcer sa position dans le débat politique. Cette démarche doit être plus largement développée avec les acteurs identifiés du Troisième secteur mais également avec les autres systèmes économiques même s'ils ne reposent pas sur les mêmes principes et valeurs que l'ESS. Par exemple, avec l'économie de proximité qui s'incarne au sein de petites entreprises où les moyens de production appartiennent aux individus, reposant essentiellement sur le travail et l'échange. Sa finalité, proche de l'ESS, est de vivre du travail réalisé. A cet égard, bon nombre d'agriculteurs, d'artisans et de petits commerçants adhèrent à des entreprises et des organisations relevant du champ de l'économie sociale et solidaire. De plus, l'économie collaborative se profile comme une partenaire potentielle. Son activité repose sur le partage ou la mutualisation des biens, des savoirs, des services. Les dynamiques qui la caractérisent ne sont pas préétablis, variant entre des approches à connotation sociale et solidaire ou capitaliste.

Ces alliances peuvent être tissées à différentes échelles. Néanmoins, des discussions au niveau national, impliquant éventuellement une future organisation représentative de l'économie collaborative, pourraient conduire à l'identification d'intérêts communs. Ces intérêts pourraient, par exemple, viser la lutte contre le réchauffement climatique par l'attribution de fonds aux structures de l'ESS.

²¹⁶ Interview réalisé avec DUVERGER Timothée, le 18/07/2023 en visioconférence

BIBLIOGRAPHIE

A - Littérature

- ABEL Richard, FELSTINER Bill, SARAT Austin, “L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer”, *Revue des sciences sociales du politique*, 1991
- BACHRACH Morton, BACHRACH Peter, “Decisions and Nondecisions : An Analytical Framework”, *American Political Science Review* (n°3), 1963
- BARDACH Eugene, *A Practical Guide for Policy Analysis : The Eightfold Path to more Effective Problem Solving*, New York, Chatham House Publishers, 2000
- BECKER Howard S., *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985
- BLUMER Herbert, “Social Problems as Collective Behavior”, *Social Problems* (n°3), 1971
- BOSSY Thibault, EVRARD Aurélien, GOURGUES Guillaume, HOEFFLERN Catherine, RIBEMONT Thomas, *Introduction à la sociologie de l'action publique*, Louvain, De Boeck Supérieur, 2018
- BOYER Robert, “La possibilité d'un régime socio-économique dominé par l'ESS”, *RECMA*, n°367, 2023
- BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDF, 2022
- CHABANET Didier (sous la direction de BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003
- CHEICKBOSSIAN Guillaume, “Pourquoi certains lobbies sont-ils plus puissants que d'autres ? L'analyse économique des groupes d'influence hétérogènes”, *Regards croisés sur l'économie* (n° 18), 2016
- CHEVÈNEMENT Jean-Pierre (sous le pseudonyme de Jacques Mandrin), *L'Énarchie ou les Mandarins de la société bourgeoise*, Paris, La Table ronde, 1967
- CITTON Yves, *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Seuil, 2014
- COLER Patricia, HENRY Marie-Catherine, LAVILLE Jean-Louis Laville, ROUBY Gilles, *Quel monde associatif demain ? Construction des synergies dans l'économie sociale et solidaire (SADDIER Jérôme)*, Paris, Eres, 2021

- COURTY Guillaume, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006
- DACHEUX Eric et GOUJON Daniel, *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses, 2011
- DACHEUX Eric et LAVILLE Jean-Louis, "Penser les interactions entre le politique et l'économique", *Hermès la revue (n°36)*, 2003
- DEMOUSTIER Danièle, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001
- DESROCHE Henri, *Le projet coopératif : Son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, Editions ouvrières, 1976
- DORIVAL Camille, DUVERGER Timothée, SIBILLE Hugues, "Économie sociale et solidaire : gagner la bataille des idées !", *Alternatives économiques*, 2022
- DRAPERI Jean-François, *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*, Paris, Dunod, 2007
- DRAPERI Jean-François, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ?*, Paris, Dunod, 2007
- DRAPERI Jean-François, *Histoire d'économie sociale et solidaire*, Paris, Les petits matins, 2017
- DREYFUS Michel, *Financer les utopies : une histoire du Crédit coopératif*, Paris, Actes sud, 2013
- DUBOIS Vincent, *L'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009
- DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le bord de l'eau, 2016
- DUVERGER Timothée, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, La découverte, 2023
- EME Bernard (Sous la direction de Jean-Noël Chopart, Guy Neyret, Daniel Rault), "La question de l'autonomie de l'économie sociale et solidaire par rapport à la sphère publique" dans *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, 2006
- EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis (sous la direction de CATTANI Antonio David, LAVILLE Jean-Louis), "L'économie solidaire" dans *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005

- EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis (sous la direction de GUERIN Isabelle, HILLENKAMP Isabelle, VERSCHUUR Christine), “L'économie solidaire comme économie plurielle” dans *Genre et économie solidaire, des croisements nécessaires*, Paris, Graduate Institute Publications, 2017
- FAVRE Pierre, *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990
- GARDIN Laurent et JANY-CATRICE Florence, *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2016
- GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, Presses universitaires de France, 1990
- GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, « Les groupes d'intérêt français : entre exception française, l'Europe et le monde », *Revue internationale de politique comparée (Vol. 11)*, 2004
- GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, *Les groupes d'intérêts : Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2006
- GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine, *Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2012
- GUESLIN André, *L'invention de l'économie sociale : le XIXème siècle*, Paris, Economica, 1987
- GUSFIELD Joseph R., “Constructing the Ownership of Social Problems : Fun and Profit in the Welfare State”, *Social Problems (n°5)*, 1989
- HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2021
- HILGARTNER Stephen, BOSK Charles L., “The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arenas Model”, *The American Journal of Sociology (n°1)*, 1988
- JEANTET Thierry, *Économie sociale et solidaire : la clé des possibles*, Paris, Les petits matins, 2021
- JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'Etat en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987
- KINGDON, John R., *Agendas, alternatives, and public policies*, London, TBS The Book Service Ltd, 1984
- LAVILLE Jean-Louis, *Agir à gauche, l'économie sociale et solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer, 2011

- LAVILLE Jean-Louis, *L'économie sociale et solidaire : pratiques, théories, débats*, Paris, Seuil, 2016
- LINDBLOM Charles E., « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review* (n°2), Chicago, 1959
- MENY Yves, THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1989
- MICHEL Hélène (sous la direction de BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie), "Politiques publiques 2" dans *Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po 2010
- MINTZBERG Henri, *Rééquilibrer la société : Entre le secteur privé, le secteur public et ceux qui agissent différemment*, Paris, Maxima, 2017
- OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, 1994
- OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, LGDF, 1998
- OLSON Mancur, *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1965
- PADIOLEAU Jean-Gustave, *L'État au concret*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982
- QUERMONNE Jean-Louis (sous la direction de CHAPSAL Jacques), "Le Gouvernement de la France sous la Ve République", *Revue française de littérature*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1984
- REYNAUD Emmanuel, *Revue française de sociologie*, Paris, Edition du CNRS, 1980
- ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme*, Paris, Seuil, 2004
- SADDIER Jérôme, *Pour une économie de la réconciliation : faire de l'ESS la norme de l'économie de demain*, Paris, Petits matins, 2022
- SAURUGGER Sabine (sous la direction de BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014
- SCHMITTER Philippe C., "Still the Century of Corporatism?" *The Review of Politics*, 1974
- SFEZ Lucien, *Critique de la décision*, Paris, Presse de Sciences Po, 1992

- SIMON Herbert Alexander, *Administration et processus de décision*, Paris, Economica, 1983
- TILLY Charles, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986
- TOUCAS-TRUYEN Patricia, *Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2005
- TOUCAS-TRUYEN Patricia (sous la direction de CATTANI Antonio David, LAVILLE Jean-Louis), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005
- VIENNEY Claude, "Banalisation de l'économie sociale ou renforcement de son identité ?", *RECMA*, n°17, 1986
- WILSON-COURVOISIER Scarlett, "Une ou des politiques publiques nationales de l'ESS ? Trente ans de tâtonnements politiques et administratifs", *RECMA*, n°325, 2012
- WILSON Franck L., "Les groupes d'intérêt sous la Ve République", *Revue française de science politique* (n°2), Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1983

B - Etudes et rapports

- Coop FR, *Rapport "Les 100 plus grandes entreprises coopératives françaises"*, 2022
- CHARIE Jean-Paul (rapporteur), *Rapport "Livre bleu du lobbying"*, Assemblée nationale, 2008
- ESS France, *Panorama de l'ESS*, 2022
- ESS France, *Rapport "Les CRESS au service du développement de l'ESS"*, 2023
- GRECO, *Rapport d'évaluation "Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs"*, 2019
- INSEE, *Enquête "Situation des associations en 2018"*, 2018
- Inspection générale des finances et Inspection générales des affaires sociales, *Rapport d'évaluation du pilotage de la politique publique d'économie sociale et solidaire*, 2013
- Transparency International France, *Rapport "Transparence et intégrité du lobbying un enjeu démocratique"*, 2014

- Transparency International France, *Rapport "Pour un meilleur encadrement du lobbying"*, 2019
- Viavoice (pour le Groupe Vyv), *Etude "Les français et l'économie sociale et solidaire : connaissances, perceptions, attentes"*, 2022

C - Webographie

- Coop FR, *Statuts de Coop FR*, 2015,
https://www.entreprises.coop/system/files/inline-files/coopfr-statuts-2015_0.pdf
- CRESS Pays de la Loire, *Evolution de la représentation nationale de l'ESS : les principes d'une fusion adoptés entre ESS France et le CNCRESS*, 2019,
<https://www.cress-pdl.org/evolution-de-la-representation-nationale-de-less-les-principes-dune-fusion-adoptes-entre-ess-france-et-le-cnccress/>
- DLA, *Informations Dispositif local d'accompagnement*, <https://www.info-dla.fr/>
- ESS France, *Nos membres*, <https://www.ess-france.org/nos-membres>
- ESS France, *La déclaration d'engagement de l'ESS "Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir"*, 2021,
https://www.ess-france.org/system/files/inline-files/FINAL_DECLARATION_A4_V2.pdf
- Haute autorité pour la transparence de la vie publique, *Le répertoire*,
<https://www.hatvp.fr/le-repertoire/>
- Légifrance, *Code la mutualité*,
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074067/LEGISCTA000006142674/#LEGISCTA000006142674
- Légifrance, *loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, Article 2*,
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315>
- Légifrance, *loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, Article 1, Article 5*,
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000029314840>
- Légifrance, *Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire : Décret du 15 décembre 1981, Article 3*,
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=EJLdeK9xLqrtNrRKCKOi&pagePdf=4>

- Le MES (LASNIER Bruno), *Rappel historique de la construction de l'ESS*, <https://www.le-mes.org/Rappel-historique-de-la-construction-de-l-Économie-sociale-et-solidaire-en.html>
- Les SCIC, *Présentation des SCIC*, <https://www.les-scic.coop/presentation>
- Les SCOP, *Mouvement SCOP*, <https://www.les-scop.coop/le-mouvement-scop>
- Vie publique, *Discours de G.Hascouët du 5 juin 2000*, <https://www.vie-publique.fr/discours/141677-declaration-de-m-guy-hascoet-secretaire-detat-l-Économie-solidaire>
- Vie publique, *Lobbying : nouvelle extension du répertoire des représentants d'intérêts*, 2022, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/285593-lobbying-extension-du-repertoire-des-representants-dinterets>

Annexe 1 : Extraits du manifeste de Charles Gide et Jean Jaurès de 1912

« L'Union coopérative et la Confédération des coopératives (la Bourse), désireuses de mettre fin à un état de division qui fournit un prétexte à trop de sociétés pour n'adhérer ni à l'une ni à l'autre des organisations existantes, et retarde l'essor du mouvement coopératif [...];

D'accord sur les principes essentiels de la coopération tels qu'ils ont été formulés par les pionniers de Rochdale et appliqués depuis lors avec un succès croissant par des millions de travailleurs dans tous les pays, à savoir:

- la substitution au régime compétitif et capitaliste actuel d'un régime où la production sera organisée en vue de la collectivité et non en vue du profit,*
- l'appropriation collective et graduelle des moyens d'échange et de production par les consommateurs associés, ceux-ci gardant dorénavant pour eux les richesses qu'ils auront créées;*

Constatant l'accord de ces principes purement coopérativistes avec ceux qui sont inscrits dans le programme du socialisme international, mais réclamant, comme l'ont reconnu les congrès de Hambourg et de Copenhague, l'autonomie du mouvement coopératif;

Laissant d'ailleurs à chaque société la liberté de disposer de ses bonis à son gré;

Excluant seulement les sociétés capitalistes ou patronales, c'est-à-dire celles qui allouent un dividende au capital-action, en sus d'un intérêt limité; ou qui limitent le nombre des actionnaires; ou qui donnent à leurs membres un nombre de voix proportionnel au nombre de leurs actions; ou qui ne confèrent pas la souveraineté à l'assemblée générale des sociétaires;

Décident de supprimer les organisations centrales existantes et de les remplacer par une organisation nouvelle qui s'appellera la Fédération nationale des coopératives de consommateurs, organe d'émancipation des travailleurs ».

Annexe 2 : La diversité des sources d'inspirations théoriques de l'ESS (source : Robert Boyer, 2023)

La diversité des sources d'inspiration théoriques de l'ESS

BOYER Robert, *L'économie sociale et solidaire, une utopie réaliste pour le XXI^e siècle*, Paris, Edition Les Petits Matins, 2023

| Auteur | Date de publication | Titre de l'ouvrage | Justifications | Orientations politiques |
|------------------------|--------------------------|---|--|---|
| Charles Fourier | 1822 | <i>Traité de l'association domestique et agricole</i> | Association domestique et agricole | Socialisme coopératif |
| Saint-Simon | 1825 | <i>Nouveau christianisme</i> | Approche scientifique | Inspiration tant libérale que socialiste |
| Scharles Dunoyer | 1830 | <i>Nouveau traité d'économie sociale</i> | Approche d'économie politique | Libéralisme économique |
| Robert Owen | 1837 | <i>Propositions fondamentales du système social</i> | Organisation en communauté contre la pauvreté | Idéal socialiste "utopique" |
| Pierre-Joseph Proudhon | 1863 | <i>Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution</i> | Pluralité des centres de production et de distribution, gage de liberté. Mutualisme contre la centralité de l'Etat | Socialisme, démocratie ouvrière |
| Léon Bourgeois | 1896 | <i>Solidarité</i> | Solidarisme, la mutualité comme règle de vie commune | Entre le socialisme libéral et le libéralisme social |
| Peter Kropotkine | 1902 (édition française) | <i>L'entraide, un facteur de l'évolution</i> | Une alternative au darwinisme social, appliqué à l'évolution des espèces, dont l'espèce humaine | Anarchisme |
| Charles Gide | 1902 | <i>Rapport sur l'économie sociale lors de l'Exposition universelle de 1900</i> | Coopération et association, gage de la solidarité. Efficacité économique et morale de la liberté | Socialisme coopératif contre socialisme collectiviste |
| Céléstin Bouglé | 1907 | <i>Le Solidarisme</i> | Nécessité d'un Etat social | Contre la lutte des classes, pour la propriété privée |
| Burton Weisbrod | 1977 | <i>The voluntary Nonprofit Sector</i> | Comblent les failles du marché et les difficultés de financement de certains biens publics par l'Etat | Embedded liberalism |

Annexe 3 : Les membres d'ESS France (source : ESS France, 2023)



Collège 1 : Les organisations nationales des formes statutaires de l'ESS



Collège 2 : Les Chambres Régionales de l'ESS



Collège 3 : Les organisations transversales



Collège 4 : Les membres associés



Annexe 4 : Les principales politiques publiques de l'ESS (source S. Courvoisier-Wilson, 2012)

Quelques repères historiques et principales références juridiques

1980 : La charte de l'économie sociale, définissant ses principes et valeurs, est publiée.

1981 : Une délégation interministérielle à l'économie sociale est créée.

2000 : Un secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et solidaire est créé.

2001 : La Charte européenne de l'économie sociale est promulguée.

2006 : Le Conseil supérieur de l'économie sociale, instance de concertation est créé.

2014 : La loi d'économie sociale et solidaire, dite loi Hamon, est promulguée.

Politiques publiques

Décret n° 81-1125 du 15 décembre 1981 (JO du 20 décembre 1981) portant création d'une Délégation à l'économie sociale auprès du Premier ministre et mise à la disposition du ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire *(on fait référence à la Dies en relation avec son caractère interministériel, qui n'est cependant pas inclus dans l'intitulé de la structure créée)*.

Décret n° 91-1133 du 28 octobre 1991 (JO du 31 octobre 1991) portant création d'une Délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale auprès du ministre des Affaires sociales et de l'Intégration *(DGISES, mais on continue à faire référence à la Dies et à son caractère interministériel)*.

Décret n° 95-1083 du 5 octobre 1995 (JO du 8 octobre 1995) instituant une Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale auprès du ministre chargé de l'Intégration et de la Lutte contre les exclusions – décret modifiant celui de 1991 – *(on fait référence à la Diises)*.

Décret n° 98-410 du 27 mai 1998 (JO du 29 mai 1998) portant extension des missions de la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale auprès du ministre chargé de l'Emploi et de la Solidarité *(on fait référence à la Diises)*.

Décret n° 2000-308 du 7 avril 2000 (JO du 8 avril 2000) relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat à l'Économie solidaire (par délégation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité, le secrétaire d'Etat à l'Économie solidaire chargé de la promotion et du développement de l'économie sociale et solidaire).

Décret n° 2000-685 du 21 juillet 2000 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et aux attributions de certains services (article 10).

Décret n° 2006- 151 du 13 février 2006 (JO du 14 février 2006) instituant une Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale auprès du ministre chargé de l'Emploi et de la Cohésion sociale. La Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale devient la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (on fait référence désormais à la Diieses).

Décret n° 2010-95 du 25 janvier 2010 (JO du 26 janvier 2010) relatif à l'administration centrale des ministères chargés des Affaires sociales et portant création d'une Direction générale à la cohésion sociale (DGCS) et suppression des diverses délégations dont la Diieses.

Annexe 5 : Les instances régulatrices de l'ESS (source Vie Publique, 2023)

Avec la loi du 31 juillet 2014, l'encadrement public de l'économie sociale et solidaire s'axe autour du ministère de l'écologie. Ainsi, plusieurs instances régulatrices se coordonnent :

- **un haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale** est chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement concernant le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- **le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)** est chargé de représenter les acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics français et européens ;
- **la Chambre française de l'économie sociale et solidaire (ESS France)** rassemble les principaux réseaux et acteurs nationaux ;
- **le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS)** est chargé de promouvoir et représenter les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), qui fédèrent elles-mêmes localement les acteurs de l'ESS.

Annexe 6 : Les activités des groupes intérêt selon les trois modèles théoriques (source : Franck Wilson, 1983)

| <i>Activités des groupes</i> | <i>Modèle pluraliste</i> | <i>Modèle néo-corporatiste</i> | <i>Modèle protestataire</i> |
|---|--|--|---|
| Contacts institutionnels entre groupes et gouvernement | rare; les groupes agissent en dehors des institutions gouvernementales | très développés, fréquents et très efficaces; activité principale | rare et inefficaces |
| Responsabilités dans la mise en œuvre des mesures | éventuellement mais toujours de manière très informelle | fréquentes et très importantes; les groupes sont parfois des organes d'exécution | normalement évitées par les groupes qui restent opposants |
| Contacts personnels entre les représentants des groupes et ceux du gouvernement | fréquents, notamment avec les élus très efficaces; activité principale | fréquents, notamment avec les fonctionnaires; très efficaces | intermittents, évités; confrontation et non collaboration |
| Réseaux amicaux entre les représentants du groupe et ceux du gouvernement | très très importants, facteur clé | peu importants | peu importants |
| Lobbying parlementaire et/ou contacts avec les partis | très important très fréquent | peu important et rare | important mais plutôt pour s'opposer que pour construire |
| Campagnes pour sensibiliser l'opinion et puis influencer les décisions | très importantes et fréquentes | peu importantes et rares | fréquentes mais plutôt par opposition |
| Manifestations, grèves et autres actions directes | seulement dans les situations extrêmes | rare de la part des groupes reconnus | activité principale; opposition |
| Sabotage et insoumission aux décisions | seulement dans les cas extrêmes | rare | souvent, malgré le peu de succès |

Annexe 7 : Les différents modèles de la mise sur agenda politique (source : Philippe Garraud, 1990)

| Variables | Modèles | | | | |
|--------------------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|--|
| | <i>Mobilisation</i> | <i>Offre politique</i> | <i>Médiatisation</i> | <i>Anticipation</i> | <i>Action corporatiste silencieuse</i> |
| Agent initiateur | Groupes organisés | Organisations politiques | Médias | Autorités politiques | Groupes organisés |
| Demande sociale | + | - | - | - | + |
| Médiatisation | + | + | + | ± | - |
| Controverse publique | + | + | + | - | - |
| Stratégie d'appel à l'opinion | + | + | + | + | - |
| Exploitation partisane | ± | + | ± | - | - |

Entretien du 05/07/2023 avec Patricia TOUCAS-TRUYEN, Docteur en Histoire

[...]

Florian Lebreton

C'est simplement pour pouvoir avoir un écrit, parfois ça va un petit peu vite et je n'ai pas forcément le temps de prendre des notes et on se doit de retranscrire les entretiens qu'on fait avec les personnes.

Ce qui est parfois une tâche un peu fastidieuse et qui n'apporte pas forcément beaucoup d'intérêt. Voilà pourquoi je me permets de le faire. Je sais qu'aujourd'hui les outils informatiques le permettent.

Patricia Toucas-Truyen

D'accord

FL

Donc, ça permet de gagner un petit peu de temps et faciliter les échanges. Alors je vais reprendre ma trame.

Comme je vous disais, je vais travailler sur les groupes d'intérêts liés à l'économie sociale et solidaire en France et avec vous sur les aspects historiques. Une définition que j'ai trouvé des groupes d'intérêt qui est plus sociologique dit que « c'est un groupe social organisé dans le but d'exercer une pression sur les pouvoirs publics afin de défendre ses intérêts particuliers ».

L'idée n'est pas de refaire l'histoire de l'ESS, c'est plutôt essayer de se pencher sur la formation de ces groupes d'intérêts, leurs influences sur les politiques publiques, et essayer de pousser la réflexion sur les perspectives.

PTT

D'accord, donc on commence.

FL

Oui. Est-ce que vous voulez présenter les premières formes de structuration des groupes d'intérêts de l'ESS ?

PTT

Alors je vais vous livrer comme ça au fur et à mesure que ça me vient. Il faut d'abord savoir que le terme d'économie sociale au 19^e siècle, vous le savez peut-être, ne correspond absolument pas à une réalité. C'est à dire que quand on étudie les organisations d'économie sociale ou les pratiques d'économie sociale au 19^e siècle, on étudie séparément, par exemple le mouvement mutualiste et le mouvement coopératif qui sont en fait 2 branches de l'économie sociale qui ne se rencontrent quasiment pas au 19^e siècle. Si on reprend ces 2 branches, fondatrices de ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie sociale, parce que les associations c'est un terme générique, et qui, trouvera en fait une transcription réglementaire seulement au début du 20^e siècle par la loi de 1901.

Avant, au 19^e siècle, on parle d'une société de secours mutuel pour une mutuelle. On parle aussi d'une association, une association de prévoyance. On va dire une association coopérative, donc vous voyez, il n'y a pas donc de mouvement associatif proprement dit ou alors c'est une grande nébuleuse.

Donc si on reprend la coopération et la mutualité de façon séparée dans leur rapport avec les pouvoirs publics parce que en fait, c'est comme ça que j'entends votre question. C'est la

question des liens entre ces groupements et les pouvoirs publics. Le mouvement mutualiste a été très tôt réglementé, dès 1852 par le 2nd empire, par Napoléon III.

Et donc, à partir de 1852, ce mouvement mutualiste est né dans la clandestinité dans la première partie du 19e siècle. Je pense que vous avez entendu parler de la loi Le Chapelier, du fait que l'association tout court est interdite en fait jusqu'au milieu du 19e siècle et donc la mutualité. Par contre, elle reçoit son premier cadre réglementaire en 1852, à partir de cette période, elle a été accompagnée par les pouvoirs publics, à la fois par le 2nd empire et ensuite par la 3e République. Et, elle a même bénéficié d'une 2e loi en 1898, qui était encore plus avantageuse que la première.

En fait, sous le 2nd empire, le gouvernement s'intéresse au mouvement mutualiste et il fait sa promotion pour diverses raisons. D'une part, parce qu'il y a une question sociale dans laquelle les pouvoirs publics ne savent pas et ne souhaitent pas prendre directement en charge et, en quelque sorte, ils délèguent la prise en charge de la question sociale aux sociétés de secours mutuel. Donc il y a un accompagnement de l'État qui est aussi un patronage, un encadrement en quelque sorte de la mutualité par le 2nd empire. Et ça va continuer ensuite sous la 3e République avec une réglementation qui est moins coercitive et plus libérale. La législation républicaine est plus libérale.

Je continue sur le mouvement mutualiste parce que le mouvement coopératif, c'est différent et donc à partir de 1902 se forme une fédération nationale. C'est très important. Je pense que c'est la première, la plus ancienne fédération nationale au monde qui existe encore. C'est la Mutualité française et cette fédération nationale a été fondée, poussée, par le personnel politique de la 3e République qui a incité les mutualistes à se fédérer au niveau national de façon à avoir un interlocuteur. La fédération nationale, à partir de ce moment-là, a fait l'interface entre les sociétés de base et l'État.

Cette fédération nationale, par exemple, a été encouragée notamment par le ministre Léon Bourgeois qui est le père du *Solidarisme*, qui a écrit *Solidarité*, et qui a été plusieurs fois ministre. Donc c'est Léon Bourgeois qui a engagé les mutualistes à créer cette fédération nationale.

FL

D'accord et pour quelles raisons, selon vous ?

PTT

Parce qu'à cette époque, au début du 20e siècle, on engageait le premier débat sur les retraites qui va donner lieu à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes en 1910. Léon Bourgeois dit aux mutualistes, si vous voulez peser dans le débat en cours sur les retraites, vous devez avoir un interlocuteur. Donc, la fédération nationale, c'est un mouvement de rencontre entre l'État et les mutualistes.

Peut-on dire que les mutualistes ont créé des groupes d'intérêt ? Il existait déjà avant la fédération nationale, si je me souviens bien, une association des présidents de sociétés de secours mutuels de France. Il y avait énormément de petites sociétés de secours mutuels un peu partout en France et donc cette association se retrouvait tous les 3 ans dans un congrès. D'ailleurs, encore aujourd'hui le congrès de la fédération nationale est triennal, c'est une habitude qui perdure.

Après le début du 20e siècle, sans refaire toute l'Histoire de la mutualité mais seulement dans ses relations avec l'État, et jusqu'à la Première Guerre mondiale, la mutualité est un peu le laboratoire expérimental de la protection sociale. C'est à dire qu'avant que l'État n'intervienne directement sur le terrain social et bien à chaque fois, l'État a délégué à la

mutualité, dès le 19^e siècle, la prise en charge de l'assurance maladie des travailleurs. L'assurance maladie des travailleurs est née dans le mouvement mutualiste.

Ensuite, par exemple, la généralisation du congé maternité en 1913 est venue d'abord d'une expérimentation dans le cadre mutualiste, c'est à dire qu'il y a eu une innovation mutualiste qui a été ensuite reprise, qui a été encouragée par les pouvoirs publics et qu'on a généralisé à tous les travailleurs du secteur privé. Donc c'est vraiment un laboratoire expérimental de la protection sociale. Il y a un accompagnement.

Et puis les choses ont changé après la Première Guerre mondiale parce qu'on a commencé à réfléchir à la mise en place d'un régime obligatoire de protection sociale pour les salariés du secteur privé. Et là, le mouvement mutualiste dans cette nouvelle configuration a donné lieu par exemple au premier régime d'assurance sociale entre 1928 et 1930. La mutualité est devenue partenaire de l'État au sens où elle a commencé à gérer les premiers régimes complémentaires.

Ensuite, à partir de 1930, il va y avoir un premier régime obligatoire, puis, la sécurité sociale en 1945. Dans cette configuration les mutuelles assurent la part complémentaire. Le mouvement mutualiste devient partenaire de la sécurité sociale et en même temps il faut savoir que la mutualité, jusqu'en 1967, s'est targuée d'être un mouvement neutre.

FL

D'accord, neutre, c'est-à-dire ?

PTT

Apolitique, laïque, neutre. C'est quand même un moment important pour les rapports avec l'État, parce que il y a eu un congrès, le Congrès national de la FNMF en 1967 décide qu'à partir de cette date, on passera de la neutralité à l'indépendance, ce qui veut dire que la mutualité se réserve le droit de contester des politiques de santé qui ne lui conviendraient pas. C'était dans le contexte des années 60, où on commençait à parler du « trou de la sécu », qui est arrivé sur la table pour justifier des déremboursements, un recul de l'assurance maladie, etc. Dans ce contexte, la mutualité a abandonné le concept de neutralité.

C'est lié au concept de neutralité que pendant la 2^{de} Guerre mondiale, par exemple, la FNMF a adhéré à la Charte du travail de Pétain.

Neutralité, ça veut dire qu'ils ont toujours été dans le vent dominant et c'est ce qui a permis au mouvement mutualiste de passer du 2nd empire à la 3^e République, de la 3^e République à Vichy.

Après Vichy, il y a eu un petit moment difficile parce que la fédération nationale n'avait pas apprécié la mise en place de la sécurité sociale, pensant que l'assurance maladie était quelque chose qui lui revenait. Et puis, le mouvement mutualiste s'est diversifié à ce moment-là, après la 2^{de} Guerre mondiale, avec divers courants idéologiques qui traversent le mouvement ce qui a un peu poussé la fédération nationale à être moins suiviste et à avoir des positions plus offensives. Jusqu'en 1967 c'était un peu « je retourne ma veste toujours du bon côté ». Aussi parce qu'à partir de 1960, il y a l'émergence de mutuelles ouvrières, proches de la CGT, qui sont beaucoup plus critiques à l'égard des politiques de santé.

Il y a beaucoup de choses à dire mais sur la période plus récente, la mutualité s'est engagée sur une nouvelle voie après les années 80 parce qu'elle a été beaucoup plus concurrencée par le secteur assurantiel et par la réglementation européenne. La réglementation européenne ne distingue pas les mutuelles des compagnies d'assurances. Donc, elle a dû s'engager sur des grands mouvements de fusion, etc.

Je dirais que sur la période actuelle, dans ces rapports avec l'État, mais il faudrait que vous rencontriez évidemment des responsables mutualistes car je vois ça un petit peu de façon distanciée, qu'il y a une tendance de l'État et des pouvoirs publics depuis Sarkozy à vouloir instrumentaliser la mutualité et à s'en servir comme variable d'ajustement des politiques de santé. C'est à dire qu'au fur et à mesure que la sécurité sociale s'engage dans des remboursements et bien tout se reporte évidemment sur le secteur mutualiste avec l'idée que la mutualité paiera et en oubliant qu'elle n'est pas un organisme d'État. Logiquement, dans un organisme privé d'économie sociale, c'est aux adhérents de décider.

Voilà, il y a cette tendance depuis que Sarkozy a parlé du trésor de guerre des mutuelles. Ce qui était une formule complètement stupide parce que le trésor de guerre des mutuelles, ce sont des réserves prudentielles qu'elles sont obligées d'avoir, que la réglementation européenne leur impose. Et qu'on pouvait puiser dans le trésor de guerre des mutuelles. Par ailleurs, le trésor de guerre des mutuelles, ce sont aussi les cotisations des adhérents.

[REDACTED]

FL

Bien noté, je l'enlèverai de la retranscription dans ce cas.

PTT

C'est-à-dire que dans les pratiques, on se rapproche de plus en plus des assurances. Il y a une sorte de mimétisme qui existe.

Le groupe d'intérêt actuel, c'est toujours la FNMF qui a beaucoup de soucis notamment financiers. J'ai écrit quelque chose pour la RECMA dans le numéro qui va sortir au mois de juillet. Et donc la FMNF a actuellement des gros soucis financiers qui l'obligent à se séparer d'un tiers de son personnel, c'est un plan social terrible comme il n'y en a jamais eu jusqu'à présent. Il faut qu'il y ait une fédération nationale, même avec tous ces défauts, parce que sinon je ne vois pas qui va porter la voix mutualiste ni auprès des pouvoirs publics ni auprès de l'Europe. Maintenant, vous avez des grandes mutuelles, par exemple, des grandes mutuelles comme VYV qui sont plus puissantes que la fédération nationale elle-même. Sauf que, quand VYV parle auprès des pouvoirs publics, elle ne parle qu'en son propre nom, ne parle pas au nom du mouvement mutualiste dans son intégralité. Voilà, c'est la différence.

FL

C'est très complet, j'ai quand même des questions complémentaires. Si on revient à la genèse, sur la date de 1852, j'imagine le contexte social, économique, mais qu'est-ce qui a été moteur et quelles étaient les revendications de ces structures mutualistes ?

PTT

En fait, il existait des mutuelles qui étaient dans une semi clandestinité depuis les années 1820 et encore plus dans les années 1830-1840, des sociétés de secours mutuel qui étaient très souvent organisées en prenant leurs précautions, en disant qu'elles observaient bien la loi Le Chapelier et qu'elles n'étaient constituées que dans un but de prévoyance. Mais l'Etat s'en méfiait, puisqu'ici on a des exemples historiques de sociétés de secours mutuel qui se sont lancées dans des actes de résistance. C'est le cas notamment des ouvriers de la soie à Lyon, qui s'appelaient les Canuts. Les révoltés des Canuts dans les années 1830 ont été violemment réprimés. Évidemment donc l'Etat se méfie et en 1852 Louis Napoléon Bonaparte qui était le président de la 2nde République, suite à la révolution de 1848, fait un

coup d'Etat en décembre 1851. Il se fait couronner un an plus tard, mais entre-temps, il a pris une mesure. Le décret de mars 1852 sur les sociétés de secours mutuel.

C'est une idée politique géniale qu'il a eu avant Bismarck. On dit souvent que Bismarck voulait couper l'herbe sous le pied des socialistes. Et bien, c'est Napoléon III qui a eu cette idée. Il s'est dit "plutôt que d'interdire les sociétés de secours mutuel je vais les encourager et les faire encadrer par des notables".

Et de cette façon, elles prendront en charge la question sociale. Elles vont pacifier parce qu'on sait bien que quand les gens doivent payer une cotisation, ils économisent donc, ils sont moins enclins à faire la révolution. Donc il les crée sur des modèles plutôt interprofessionnels, c'est-à-dire qu'on encourage les sociétés territoriales. Il faut quand même savoir qu'il y a beaucoup d'ouvrages historiques sur la mutualité, qui ont présenté la mutualité du 2nd empire comme une mutualité entièrement patronnée. Ce n'est pas mon avis. J'ai fait ma thèse sur la question, j'ai dépouillé énormément d'archives. Ce que j'ai pu voir, c'est que d'abord, il y a une tolérance, on peut quand même créer une société professionnelle. Ensuite, on proposait aux mutualistes de créer des sociétés approuvées. Quand on était dans une société approuvée, on devait admettre que le président soit nommé par l'empereur, mais en échange, on avait des subventions publiques.

On pouvait choisir d'être une société simplement autorisée qui élisait son président par l'assemblée générale, mais sans subvention. Ce que j'ai constaté, c'est que les gens du 2nd empire, ils avaient beau être pour la plupart illettrés parce que c'était des classes populaires, c'était des travailleurs et ils n'étaient pas idiots pour autant. Donc beaucoup d'entre eux choisissent le statut approuvé pour avoir des subventions. En revanche, le président, nommé par l'empereur, avait plutôt intérêt à plaire aux adhérents parce que les présidents qui étaient parachutés, ça ne tenait pas dans une société de secours mutuel, il y avait des assemblées générales, on leur faisait une vie pas possible. Ils se plaignaient ensuite de ne pas être respectés. Et puis, on n'est pas obligé d'adhérer. Donc, si le président ne plaît pas, les gens n'adhèrent pas à la société, donc il faut relativiser le patronage.

En fait, moi je crois que ça a été beaucoup plus des tremplins pour la vie démocratique locale que ce qu'on a bien voulu le montrer, je pense qu'elles ont joué un rôle important. Donc, ce ne sont pas des choses créées par l'État ex nihilo, ça vient de la base. L'État n'oblige pas les gens à gérer une société de secours mutuel. On essaie de les convaincre et l'adhésion est toujours libre et sans contrainte.

Lorsqu'on a adhéré, on doit participer à la vie de la société, aux assemblées générales, à tous les actes de solidarité, etc. Il y a une véritable participation donc ce ne sont pas des choses entièrement construites par l'État. L'État donne une réglementation quand même importante.

Je considère même que c'est la première loi sociale pour les travailleurs avec toutes ses imperfections, parce que c'est l'Empire, parce que Napoléon III est un autocrate mais il n'empêche qu'il y a eu cette réglementation. C'est la première fois qu'il y a une réglementation sociale pour les travailleurs.

FL

D'accord, si on avance sur 1902, la fédération nationale qui est, je reprends vos termes « poussée par les pouvoirs publics, de façon à avoir un interlocuteur ». Est-ce que vous pouvez donner des raisons, le rôle de la société civile ? Est-ce qu'il y a un groupe en particulier qui a œuvré en faveur ?

PTT

Pas vraiment, je dirais que Léon Bourgeois a joué un rôle très important parce que les

présidents avaient déjà une association des présidents de sociétés de mutuelles. Il existe un livre qui a été écrit sur la FNMF écrit par Bernard Gibaud, et qui s'appelle « Fédérer autrement ». qui retrace toute l'histoire de la FNMF.

Mais je dirais que cette fédération a été poussée par l'élite politique de la 3e République auprès des mutualistes, auprès des présidents. Je pourrais vous envoyer peut-être des titres d'ouvrages qui pourraient vous être utiles si vous pouvez y accéder.

FL

Très bien, ce serait super. Avant qu'on passe au mouvement coopératif même si c'est lié, est-ce qu'il y a eu aussi des dispositions légales ou un contexte particulier qui a favorisé l'émergence de groupes d'intérêt ? Des dispositions permettant à des groupes de discuter plus facilement, de favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics ?

PTT

C'est un petit peu difficile. Le contexte est différent pour les mutuelles et pour la coopération. D'ailleurs il y a tellement de branches coopératives diverses qu'ils ne se rencontrent même pas entre eux donc c'est un peu difficile de parler de mouvement coopératif si vous voulez.

Il n'y a pas de notion d'économie sociale en tant que groupe de pression avant les années 70. Et puis ça a été évidemment ensuite porté par le premier gouvernement de gauche avec la création de la DIES, délégation interministérielle à l'économie sociale. D'ailleurs sur cette sur cette partie, je peux vous donner le contact de Jean Gatel qui a été le premier secrétaire d'État à l'Économie sociale sous Mitterrand. Il pourra, je pense, vous dire beaucoup de choses là-dessus. Je peux vous donner son contact.

FL

Super, je suis effectivement preneur.

PTT

Et puis il y a eu aussi l'influence d'Henri Desroches. Vous pouvez également regarder la thèse de Timothée Duverger. Je crois que ça s'appelait l'économie sociale et solidaire, soutenu en 2015.

Donc avant ça, il n'y a pas vraiment eu de groupes de pression pour porter les coopératives, les mutuelles et encore moins les associations ensemble. Chacun était sur son secteur d'activité. On ne se rencontrait pas, et on ne faisait pas un groupe de pression en se disant on est la 3e voie. Avant les années quatre-vingts, ça n'existait pas. C'est un contexte particulier, on se dit on est la 3e voie entre le capitalisme et l'économie publique, avant, il n'y a pas eu ce genre de réflexion.

Sur les liens entre les coopératives et les pouvoirs publics je peux vous donner quelques généralités et selon les branches coopératives.

Les premières sont les associations ouvrières de production à partir des années 1830, elles sont contemporaines des premières mutuelles. Ce sont les ancêtres des SCOP qui sont toujours restés assez minoritaires dans l'économie française. Elles ont été découragées, par exemple le 2nd empire ne les aimait pas parce que les ouvriers des associations ouvrières de production étaient beaucoup plus révolutionnaires que les mutualistes.

Les mutualistes étaient des gens qui économisaient pour leurs vieux jours ou pour les jours de maladie. Et tandis que dans les associations ouvrières de production, ce sont des travailleurs qui ne veulent pas devenir salariés des manufactures. Donc ils restent des travailleurs indépendants, mais collectivement, c'est venu de là, le salariat, c'est la situation que l'ouvrier du 19e siècle essaie d'éviter à tout prix.

Ensuite, il y a la répression de la Commune parce que beaucoup d'ouvriers des associations ouvrières de production sont des communards, et ensuite ils ont été encouragés à partir de la 2nde de la 3^e République, donc à partir des années 1880.

Lors de la 3^e République, il y a une enquête, un document extraordinaire qui est en accès libre sur internet. C'est une enquête diligentée par Waldeck Rousseau dans les années 1890 sur les associations ouvrières de production parisiennes où on interviewe en quelque sorte, on auditionne pendant plusieurs mois les fondateurs des associations ouvrières de production parisiennes pour leur demander ce dont ils ont besoin.

A ce moment-là, il y a beaucoup de chômage. Dans les années 1890, il y a une véritable crise industrielle et la République se dit que c'est peut-être une solution d'encourager les ouvriers à créer des associations ouvrières de production. Et d'ailleurs se crée la première Confédération générale des SCOP. Elle a été créée en 1937 mais dès les années 1890, il y a eu une première tentative de créer une confédération, une fédération ce qui a été un peu compliqué, parce qu'on est sur des corps de métiers qui sont souvent très différents.

L'État a aussi essayé de faire travailler les SCOP après la Première Guerre mondiale pour la reconstruction dans les régions du Nord et de l'Est. Il y avait beaucoup de SCOP qui travaillaient dans le bâtiment, qui était encouragé par l'État. Il y avait aussi le fait qu'ils étaient prioritaires sur les marchés publics. Ça, c'est venu d'abord avec la 3^e République et ensuite ça s'est confirmé.

Mais concernant les groupes d'intérêt, je dirais que c'est la CGSCOP à partir de 1937.

FL

D'accord, les deux groupes d'intérêt de l'économie sociale que sont la CGSCOP et la FNMF apparaissent au début du 20^e siècle. On est au 21^e siècle et ce sont toujours ces structures qui sont têtes de réseau, groupes d'intérêt des mutuelles et des coopératives.

PTT

Oui, bien sûr. La coopération agricole, pour prendre plusieurs exemples, c'est quelque chose qui est venu essentiellement de l'État, qui n'est pas venu de la base. Les premières coopératives agricoles ont essentiellement été créées soit par l'État, soit par des élus locaux sous la 3^e République.

C'est la 3^e République qui a mis en place le Crédit Agricole, par exemple. Je ne connais pas bien leur histoire mais elles ont souvent été proches de l'État. Je dirais d'un État qui encourage l'agriculture.

Ensuite, elles sont traversées par des divisions idéologiques. Elles n'ont pas toujours eu une seule voie, même encore aujourd'hui. Aujourd'hui, on parle toujours de la coopération agricole. On sait que globalement, la coopération est quand même très proche de la FNSEA.

Si on creuse l'histoire des mégas bassines de Sainte Soline, il y a une association qui les soutient. La personne qui a créé cette association, c'est un agriculteur de la FNSEA qui est aussi un grand responsable coopératif.

Il y a aussi la Confédération paysanne qui a ses propres coopératives. Vous voyez, c'est compliqué parce que la coopération agricole au départ, elle est née de l'initiative de l'État sous la 3^e République. Mais ensuite, elle a été traversée par beaucoup de courants idéologiques. D'autres pourraient en parler mieux que moi, mais dans les années 30, il y avait aussi une coopération qui était proche des syndicats chrétiens, ce n'était peut-être pas

la confédération dominante, mais il y en avait plusieurs. Ces coopératives étaient proches des syndicats agricoles. Donc elles ont suivi les mêmes dissensions idéologiques que les syndicats agricoles.

Après la coopération, c'est toutes sortes de choses, il y a les banques aussi...

FL

Oui bien sûr. Je sais qu'on ne va pas pouvoir tout évoquer. Est-ce qu'on peut revenir sur les relations qu'il pouvait y avoir entre les syndicats et les coopératives d'une façon générale, où sont nés les principaux mouvements syndicaux par exemple ?

PTT

Là aussi, il faut voir secteur par secteur.

En ce qui concerne la Mutualité, au 19e siècle, on peut dire qu'elle est née dans la clandestinité, dans la première moitié du 19e siècle. Finalement, on retrouvait certainement les fondateurs des mutuelles, enfin c'était aussi le mouvement ouvrier naissant. Il y a un même tronc commun, mais après il y a eu des dissensions parce que d'un côté, il y avait le mouvement mutualiste et de l'autre le mouvement syndical qui existait officiellement qu'à partir de 1884. Donc jusqu'en 1884, les revendications professionnelles se font de façon informelle. Par ailleurs, la mutualité a été encouragée sur un mode territorial et interprofessionnel donc dissensions entre mutualité et syndicat. A la fin du 19e siècle, la mutualité est complètement à l'écart du mouvement ouvrier, même sous le 2nd, sous la 3e République.

Le grand leader du parti ouvrier, qui est Jules Guesde, qui est un marxiste dit « la mutualité entre ceux qui n'ont rien parce qu'on leur a tout pris est le dernier mot de la duperie ». C'est vous dire qu'il ne tenait pas les mutuelles en grande estime. C'était un mouvement proche des notables. Alors, il y a pu y avoir des rapprochements avec les associations ouvrières de production. Pour ça il faut lire des livres sur les bourses du travail, sur l'histoire des bourses du travail.

Ce n'est pas non plus systématique. La CGT est née en 1895, c'est le premier syndicat qui est organisé au niveau national. Mais dans les associations ouvrières de production, on trouve des corps de métiers très différents et parfois des associations ouvrières de production peuvent être entre elles concurrentes. Quand on regarde justement cette enquête.

Vous n'aurez peut-être pas le temps d'y aller pour votre mémoire, mais ça peut être intéressant pour d'autres choses. Quand on lit cette enquête avec ces dépositions, de ces coopérateurs des années 1890, ils évoquent cette concurrence. Donc comment créer un syndicat si on est une petite association ouvrière de production avec 5 peintres en bâtiment, on ne va pas faire un syndicat. En plus on est ses propres patrons, vous voyez ?

C'est intéressant de creuser cette histoire dans les associations ouvrières de production et de voir aussi quand des créateurs de l'organisation de l'économie sociale deviennent des patrons des employeurs. Par exemple, je me souviens avoir lu quelque chose dans ces dépositions sur les peintres en bâtiment ou les charpentiers de Paris qui disent qu'il y a eu un grand mouvement de grève à Paris de leur profession pour demander des augmentations de salaire.

Et eux ont été donc sollicités par les grévistes pour se joindre au mouvement. Et ils répondent « Vous êtes bien gentil, mais qui est-ce qui va venir nourrir nos familles si nous nous mettons en grève ? Nous avons besoin de travailler, et cetera, nous sommes nos propres patrons, alors contre qui nous nous mettrions en grève ?

FL

Oui, oui, je comprends. Est-ce qu'il y a des similarités ou à l'inverse des différences dans la construction de ces groupes d'intérêt ? Est-ce que vous voyez des points communs entre les coopératives et les mutuelles ?

PTT

Je ne vois pas tellement. Je ne vous ai pas parlé des coopératives de consommateurs qui étaient très importantes au 19e siècle. En fait, c'était la branche coopérative la plus importante. Elles ont eu 2 organisations nationales à la fin du 19e siècle. Vous trouverez ça dans le livre « Les coopérateurs ».

Il y avait aussi 2 courants, un courant idéologique qui était la bourse des coopératives socialistes et puis l'union nationale qui était neutre, qui était la coopération de Charles Gide et qui considérait que les coopératives devaient être neutres.

Et donc elle y a eu dissensions entre ces 2 groupes au tournant du 19e siècle et jusqu'en 1912. Elles se sont en quelque sorte retrouvées et ont créé la FNCC, la Fédération nationale des coopératives de consommateurs pour avoir du poids auprès des pouvoirs publics. On était juste 10 ans après la FNMF et avant la Première Guerre mondiale. Elles se sont retrouvées sur une base neutre, c'est à dire que le mouvement de la coopération socialiste a disparu. Il y a eu une entente entre Jean Jaurès et Charles Gide qui ont fait un compagnonnage. Dialogue, échange, débat et cetera pendant plusieurs années mais finalement, c'est la coopération socialiste a cédé devant la coopération neutre. Et donc à partir de là, c'est devenu un mouvement puissant notamment entre les 2 guerres.

A l'époque, les coopératives de consommation n'étaient pas seulement des grandes épiceries, c'était aussi un lieu d'éducation populaire, c'est les fédérations qui ont créé la RECMA en 1921. Ce sont elles qui ont créé la première chaire d'économie sociale à l'université qui a été occupé par Charles Gide donc, qui avait beaucoup d'importance sur le plan du rayonnement intellectuel du mouvement coopératif. Et c'est cette fédération qui dans les années 1920, était extrêmement puissante avec des personnalités, des grands intellectuels, le manifeste coopératif, par exemple, en 1921.

Ces intellectuels avaient un rayonnement important quand même sur la pensée coopérative et même au niveau international. C'étaient des gens qui se déplaçaient et qui voyageaient. La coopération française à essaimer en Amérique latine.

Le musée social a été créé en 1894, c'était eux aussi. Dans les années 20, il y avait ces rencontres au musée social, notamment de la FNCC.

FL

D'accord. Si je reprends vos propos, l'idée c'est de pouvoir se fédérer pour pouvoir avoir un poids plus important vis-à-vis des pouvoirs publics, d'avoir un rayonnement intellectuel. Est-ce qu'il n'y avait pas aussi la volonté de partager des choses, de reconnaître une forme de diversité entre les différentes structures et pouvoir faire en sorte de s'élever, non pas uniquement au travers des relations avec l'Etat ?

PTT

Je pense qu'il faut que je vous dise une chose importante, toutes les théories d'économie sociale, elles sont plus issues du mouvement coopératif que du mouvement mutualiste. C'est important de vous le dire.

Il y a au 19e siècle, par exemple, les premières coopératives de consommation, la première association ouvrière de production date de 1834. Elles sont inspirées par les écrits des

premiers socialistes, ce qui se sont appelés par Marx, par Engels, les socialistes utopiques.

Le mouvement coopératif a été beaucoup plus fécond en pensées.

Je pourrais peut-être vous renvoyer aussi vers quelqu'un d'autre, un Monsieur qui a été un grand responsable des coopératives de consommation qui a 84 ans.

Après le mouvement s'est un peu crashé en fait dans les années 1960-70 parce que le mouvement des coopératives de consommation s'est considérablement affaibli. Maintenant, il n'est plus que l'ombre de lui-même avec les supermarchés.

FL

En effet, je comprends. Et bien je n'ai pas plus de questions, en tout cas, c'était très riche.

PTT

Eh bien écoutez, si vous en avez d'autres, vous pourrez toujours me demander, j'essaierai de vous répondre au mieux. Et je vous transmets le contact de Jean Gatel si ça vous convient.

FL

Oui très bien, c'est très gentil. Et bien il me reste plus qu'à vous remercier une nouvelle fois et puis vous souhaitez une bonne rédaction, puis de bonnes vacances.

PTT

Oui, merci, je vous souhaite des vacances studieuses et donc si vous voyez Enzo, vous pouvez lui transmettre mes salutations.

FL

C'est noté, merci encore.

PTT

D'accord, au revoir.

Entretien du 12/07/2023 avec Quentin PALERMO, Chargé d'affaires publiques à la Croix-Rouge française

[...]

Florian Lebreton

OK, j'ai l'impression que ça fonctionne, super. Je propose que tu que tu présentes si ça te convient.

Quentin Palermo

Je travaille actuellement à la Croix-Rouge française, au département des affaires publiques qui est intégré à la direction de la communication et des affaires publiques. Pour aller rapidement sur mon parcours, j'étais à Sciences Po Grenoble, en master gouvernance européenne. J'ai fait un stage sur les affaires européennes à RTE au cours de ma scolarité, Réseau de transport d'électricité. Ensuite j'ai rejoint la MGEN, en sortie d'études, au cabinet du président qui était Roland Berthier à l'époque, sur les sujets d'affaires publiques et de plaidoyer d'influence, pendant 2 ans.

En septembre 2021, j'ai rejoint la Croix-Rouge française sur les sujets d'affaires publiques. C'est le même métier mais on le fait différemment des affaires publiques qui sont rattachées à un élu. Ici, je suis dans une direction, donc avec une tendance et un pendant plus opérationnel.

Qu'est-ce que recoupe notre activité ? Globalement, et avec mon expérience de 4 ans, j'ai l'impression que les affaires publiques, le plaidoyer de l'influence a quand même une spécificité au sein de chaque organisation, une fonction clé. Ici, c'est aussi parce qu'on est dans une direction de la communication et des affaires publiques.

Notre activité, je la décris souvent en 4 strates.

La première, c'est un appui à notre gouvernance, notre président, notre directrice générale. Donc on va les appuyer sur la conduite de rendez-vous institutionnels, donc organiser, préparer et suivre les rendez-vous avec des décideurs publics, par exemple, des membres du gouvernement, des parlementaires, donc des « cibles », un peu classiques des relations institutionnelles pour notre président.

Pour notre directrice générale, on est plutôt sur des cibles de type administration et tout ce qui est en lien avec des organismes qui ont un pouvoir exécutif opérationnel dans les structures dans lesquelles il n'y a pas de représentation politique.

La 2e strate c'est l'appui à nos métiers. Quand on est professionnel des affaires publiques et du plaidoyer, comme tu le sais, on n'est pas expert de tous les sujets. C'est vrai pour les jeunes, pour la Croix-Rouge française qui a quand même une large panoplie d'activités. On n'attend pas d'un professionnel des affaires publiques, d'être expert sur tous les sujets. Par contre, on a des métiers sur le volet secourisme, sur le volet action international, sur le volet actions sociales... qui disposent d'experts et qui sont parfois confrontés à des difficultés, qu'elles soient législatives, réglementaires, ou des opportunités identifiées.

On intervient en appui de ces métiers pour essayer de débloquer des sujets, de faire des propositions, de prendre des initiatives, de faire des interventions législatives etc.

La 3e strate, c'est ce que j'appellerais du plaidoyer, c'est à dire de l'influence sur le temps long dont le département d'affaires publiques est à l'initiative de. Pour te donner un exemple, on a sorti un rapport de résilience de la société française lors de notre Assemblée générale fin juin. C'est le département des affaires publiques qui a piloté le dossier. Évidemment, le rapport a été rédigé avec d'autres personnes et notamment le Credoc.

Il est très transverse à l'ensemble de la maison et il porte des propositions sur un ensemble d'activités. Donc ça a été confié au département affaires publiques

La dernière petite strate, qui est quotidienne, que je qualifie comme une mission parce qu'elle est assez stratégique, c'est la veille.

Tous les volets de veille, que ce soit stratégique, prospectif, en réaction ou en anticipation à l'actu et sur tous les sujets sur lesquels la Croix-Rouge française peut être impactée. Il faut être en capacité d'identifier ceux qui peuvent avoir un impact sur l'organisation pour pouvoir alerter, anticiper et agir. Voilà si je devais résumer ça rapidement.

FL

Très bien, c'est très riche, beaucoup de travail semble-t-il ?

QP

On est 3, enfin 2 avec une alternance. Il y a, et c'est tout à fait légitime, dans certaines autres fédérations des équipes affaires publiques qui sont beaucoup plus importantes en termes de personnes dédiées. D'être 3, ça permet aussi de travailler tous ces sujets transverses sans avoir de pré carré, sans être spécifique à un seul sujet donc c'est aussi ce qui est intéressant.

FL

Super, je te propose qu'on continue sur votre département affaires publiques. Est-ce que tu peux me parler de la façon dont ce département a été créé ? Est-ce qu'il y a un contexte ou une raison spécifique à la création de ce département ?

QP

Personnellement, j'en vois deux. J'ai assez peu d'historique à la Croix-Rouge française sur la façon dont les relations institutionnelles étaient menées. Néanmoins, ce que je sais, c'est qu'avant la création du département, les affaires publiques étaient gérées au niveau du cabinet du président. Ça a évolué pour 2 raisons selon moi.

La première, je pense la plus importante, c'est qu'on a eu un nouveau directeur de la communication des affaires qui est arrivé il y a maintenant 3 ans et qui a mené une réorganisation de la direction. Auparavant c'était la direction de la communication et du développement des ressources, donc il y avait un volet étude qu'on n'a plus aujourd'hui. Et notre directeur actuel a souhaité la création d'un département affaires publiques. Donc c'est aussi la base de l'existence du département parce qu'il porte l'ambition.

Et enfin, ce qui permet de le faire vivre, selon moi, c'est l'intérêt de nos dirigeants exécutifs pour les affaires publiques. Notre président actuel a été élu en 2021. Il comprend les objectifs et les intérêts d'avoir des affaires publiques. Donc, c'est aussi ça qui permet de faire vivre le département.

FL

Ok, donc pas de contexte économique ou social qui aurait fait émerger ce département ?

QP

Je ne connais pas donc je ne préfère pas te dire de bêtises. Pour moi ça vient vraiment de l'arrivée du nouveau directeur qui a souhaité créer un département fort, structuré et très opérationnel, porté sur l'action, plus que de gestion de relations institutionnelles.

FL

D'accord, je comprends. Tu évoquais votre organisation actuelle à la fois sur le nombre que vous êtes et aussi sur les missions notamment en termes de plaidoyer. Quels intérêts défendez-vous au département et plus globalement au sein de la Croix-Rouge ?

QP

Pour moi, c'est très clair et en même temps, il y a des sujets qui arrivent sur le tard et qui deviennent prioritaires par conjoncture, c'est aussi la richesse et l'intérêt du métier des affaires publiques, de savoir s'adapter et pouvoir monter sur des sujets dans des temps courts.

Ce qui est structurant et qui est très clair pour moi, c'est que notre président a été élu en 2021. Il s'est fixé un cap pour son mandat, 3 objectifs prioritaires : la préparation des populations en crise, l'engagement de la jeunesse, et la santé mentale.

Donc c'est à la direction d'en assurer la déclinaison et l'opérationnalité, donc le département affaires publiques s'inscrit dans ces 3 priorités du mandat de notre président qui est élu pour 4 ans, donc jusqu'en 2025.

Charge à nous en lien évidemment avec les métiers qui, eux gèrent l'activité au quotidien et ont la connaissance, de recenser les besoins, les objectifs pour pouvoir faire avancer ces sujets auprès des décideurs publics. Par exemple, le rapport que j'évoquais tout à l'heure rentre pleinement dans le premier axe, il adresse un peu l'ensemble des 3 axes. Son titre, c'est « crises, sommes-nous prêts à les affronter ? »

Je te donne un autre exemple très rapide, on a les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui arrivent, la Croix-Rouge française s'est positionnée pour assurer un certain nombre de dispositifs de sécurité civile. Ce n'est pas quelque chose qui était dans le mandat du président mais qui arrive comme quelque chose de prioritaire parce que ça rentre dans le volet « préparation des populations aux crises ». Au cours des JO, on peut être confronté à des crises et la Croix-Rouge française a une expertise pour pouvoir y répondre. C'est un projet d'ampleur sur lequel on travaille aussi.

FL

D'accord. Si on revient sur la stratégie de plaidoyer et les actions du département affaires publiques, peux-tu me détailler cette stratégie et les actions qui sont mises en œuvre ?

QP

J'ai envie de dire que c'est assez classique sur les stratégies de plaidoyer mises en œuvre parce qu'on les retrouve dans beaucoup d'organisations. J'ai tendance à catégoriser un peu les choses mais personne n'est d'accord sur la terminologie.

Sur les activités que l'on mène, il y a évidemment les relations institutionnelles majoritairement pour notre président et notre directrice générale, ça fait partie des actions que l'on mène qui sont des actions d'influence, donc qui peuvent être catégorisées comme des affaires publiques.

Il y a tout le volet affaires publiques en tant que tel où on va avoir des liens que ce soient des relations institutionnelles ou de la transmission d'expertise à l'administration sur des sujets assez précis, techniques et qui concernent nos activités.

Il y a de l'intervention législative quand il y a un besoin, ce qui est communément appelé lobbying, et qui ne doit pas être un terme perçu péjorativement selon moi. En fait, la question se situe sur la manière dont tu fais du lobbying. Est-ce que c'est fait de manière transparente ? Quels intérêts sers-tu ? La parenthèse est fermée. Donc l'intervention législative est, par exemple pour être concret, sur le secteur de la santé, le Ségur de la santé. La Croix-Rouge française gère 635 services et établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Au tout début, toute la partie à but non-lucratif était exclue du Ségur de la santé. Donc, il a fallu se mobiliser avec d'autres pour faire rentrer nos

personnels, parce qu'on est 17000 salariés dans la branche française pour environ 16000 salariés qui sont des professionnels de santé. En fait, je représente une infime minorité à la Croix-Rouge française.

Donc l'objectif c'est de se battre pour la majorité et c'est ce qu'on a fait, notamment pour que les fédérations d'employeurs du secteur privé non lucratif, pour que nos personnels entrent dans le champ du Ségur de la santé et pour que nos établissements soient indemnisés en fonction ou en tout cas pour les revaloriser.

Et puis après on est rentré dans le Ségur mais pas toutes les professions parce que, par exemple, les kinésithérapeutes n'étaient pas concernées alors qu'on a des établissements de médecine donc ça crée une iniquité entre nos salariés donc il fallait continuer à se battre. Ça, c'est plus du lobbying au sens où dans le texte qui a été proposé, on a identifié des manques, on se mobilise pour sensibiliser les représentants du peuple, sénateurs, députés pour faire changer les choses.

J'ai parlé, lobbying, affaires publiques, relation institutionnelle...

Dans une dimension plus plaidoyer de long terme, on va produire de la documentation. Par exemple, on fait une proposition en mars 2022 sur la préparation aux crises. C'est un document qui fait 2 ou 4 pages et qui regroupe 7 propositions qu'on rabâche auprès des pouvoirs publics pour faire en sorte qu'on soit mieux préparé aux crises. Donc, c'est des axes, des messages clés qu'on porte auprès des pouvoirs publics sous format plaidoyer donc un peu long cours.

FL

D'accord, et ça rentre dans ce que tu appelais « transmission d'expertise » ou tu considères que c'est une activité différente ?

QP

Oui, après y a des éléments d'expertise qui sont très particuliers. Je pense par exemple à l'inflation. Très concrètement sur l'inflation, on a eu des difficultés à la fois auprès des personnes que l'on accompagne, parce qu'évidemment elles subissent l'inflation et donc étant donné qu'on a une activité d'aide alimentaire, il y a un grand nombre de bénéficiaires supplémentaires qui sont venus taper à la porte de la Croix-Rouge française. Ce sont des phénomènes économiques qu'on observe et qu'il faut retranscrire sous forme d'expertise pour aller la porter auprès de Bercy par exemple. Et puis on a été également touché par l'augmentation de l'énergie.

Sur ces sujets, il faut être en capacité de produire de l'expertise plus technique pour pouvoir dialoguer avec l'administration publique. Donc ça, c'est vraiment le volet expertise dure.

Après il y a une expertise entre guillemets, un peu plus "métier et activités", cœur de cible, Croix-Rouge qu'on développe sur des messages de plaidoyer un peu plus larges.

FL

Je n'ai malheureusement pas retenu les noms, tu parlais tout à l'heure de stratégies de d'alliance et de collaboration. Ce sont des choses que vous faites régulièrement avec d'autres structures ?

QP

Complètement, ce sont des structures employeuses du secteur privé à but non lucratif qui gèrent des établissements, des services à but non lucratif qui ont chacun leur spécificité, selon qu'elle travaille dans le milieu sanitaire dans le médico-social ou social.

Donc c'est une logique d'alliance parce que ce sont des fédérations. L'objectif d'une fédération, c'est de pouvoir porter les préoccupations de ses membres. C'est ce qu'on fait, dans une logique d'alliance. On partage des intérêts donc on se regroupe pour pouvoir les porter et être plus fort auprès des décideurs publics. Si je devais donner un autre exemple, pour que ce soit un peu plus varié dans l'idée que tu te fais de notre alliance.

Sur un sujet complètement différent parce qu'il est plus bénévole, c'est ce qu'on a évoqué sur l'aide alimentaire. Très concrètement, on travaille beaucoup avec le Secours populaire français, les Restos du cœur, les banques alimentaires, pour faire part de nos observations sur le terrain et pouvoir porter des messages auprès des pouvoirs publics.

FL

D'accord. Ce que je remarque, c'est que vous avez des alliances liées au secteur, liées à un intérêt particulier où c'est plutôt des alliances par typologie d'organisation, les associations.

Est-ce qu'il y a potentiellement d'autres types d'alliances que vous faites pour un intérêt particulier avec des structures inhabituelles ? Et est-ce que ce qu'il y a des structures ou des personnes physiques avec qui vous refusez de fait de pactiser pour des raisons éthiques par exemple ?

QP

Je pense que là tu mets le doigt sur quelque chose d'essentiel pour la Croix-Rouge française, sur la manière de faire des alliances et plus largement même de porter un plaidoyer des affaires publiques. Pourquoi ? En tout cas c'est comme ça que je l'analyse, la Croix-Rouge française est une association spéciale parce qu'elle naît sur un champ de bataille en 1864, son emblème n'est pas un logo, elle se retrouve dans les conventions de Genève et l'emblème Croix-Rouge est mis à disposition de l'État à la Croix-Rouge française au titre, comme c'est évoqué dans les conventions de Genève, de sa qualité d'auxiliaire des pouvoirs publics. Ce qui implique tout un tas de conséquences sur nos 7 principes fondamentaux dont fait partie le principe de neutralité. Quand on fait des affaires publiques, c'est le premier principe.

La Croix-Rouge ne tient pas compte, au départ, du politique, du religieux et de tout ce qui a cours dans la société. En disant ça, tu te dis qu'on se ferme beaucoup de portes. Oui, mais ça ne nous empêche pas d'avoir une voix qui porte sur certains autres sujets. Sur d'autres sujets, on va vouloir porter notre voix en propre. Je prends le sujet très touchy et politique de l'immigration, une voix la porte au nom de la Croix-Rouge française et personne d'autre ne s'associera pas à un collectif quelconque qui viendrait prendre la parole à sa place parce que il y a ce principe de neutralité et par lequel on est rattrapé. Chaque mot est pesé, soupesé par la Croix-Rouge française, validée par son conseil d'administration.

Idem sur le sujet alimentaire. On travaille très bien avec des associations d'aide alimentaire. C'est, selon moi, un des secteurs qui a le plus développé sur l'entente inter-associative.

Si une des associations, avec qui on travaille bien, souhaite prendre la parole et qui serait jugé par la Croix-Rouge comme étant un peu trop politique et risque de mettre à mal son principe de neutralité alors on ne s'associerait pas à cette initiative. Ce qui ne remet pas du tout en cause le travail quotidien que l'on fournit avec cette association, C'est au cas par cas, parce qu'on a pensé que la neutralité l'oblige à s'abstenir de participer à un quelconque débat.

On parle plutôt d'alliance sectorielle, ou d'alliance par projet quand on va travailler avec des acteurs avec lesquels on ne travaille pas quotidiennement. Mais globalement, la Croix-Rouge française, dans son histoire et dans sa méthode, a plutôt tendance à parler en son nom.

FL

D'accord, je recoupe justement avec l'économie sociale et solidaire.

La Croix-Rouge est effectivement une structure de l'ESS parce que c'est une association. Comment est-ce que vous vous reconnaissez dans le champ de l'ESS ? Et comment arrivez-vous à vous intégrer aux groupes d'intérêt qui portent la voix de l'ESS tels qu'ESS France ou le Mouvement Associatif ?

QP

C'est une très bonne question. Selon moi, en lien avec tout ce que je viens d'essayer de te décrire sur l'histoire de la Croix-Rouge française, mais la filiation à l'ESS de la Croix-Rouge française n'est pas naturelle, historique, ou en tout cas pas revendiquée.

Ça ne veut pas dire qu'on ne souhaite pas la revendiquer mais qu'elle n'a pas été revendiquée jusqu'ici parce que ça ne rentre pas dans les priorités de l'association, parce que peut-être que nos dirigeants jusque-là n'ont pas été assez sensibilisés. On est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, et ça nous suffit. Voilà, tout ça, c'est très hypothétique, je n'ai pas tous les éléments mais ce que j'ai interprété. Historiquement, il n'y a pas eu une volonté forte d'afficher l'affiliation à l'ESS.

En tout cas, c'est l'interprétation que j'en fais, c'est lié à l'histoire et à l'ancienneté de l'association qui est une association très vieille au contraire d'une association post-Deuxième Guerre mondiale où il y a eu la création de la Sécu, tout un mouvement qui tire ses fondements de l'ESS même si l'ESS existe depuis plus longtemps que ça. Ça faisait déjà plus de 80 ans que la Croix-Rouge avait été créée.

Ces nouvelles arrivées n'ont pas été vues comme négatives. Par contre on ne s'en est pas forcément saisi jusque-là pour dire que nous revendiquons cette appartenance.

Cependant, on a rejoint le Mouvement Associatif, c'est un souhait partagé de la présidente Claire Thoury et de notre président Philippe Da Costa. Cela témoigne d'une affirmation d'appartenance à l'ESS. Ça participe de ce souhait, notamment impulsé par notre président qui connaît très bien l'ESS puisqu'il travaille dans une société d'assurance mutuelle, de se réinscrire d'une certaine manière dans l'ESS. D'ailleurs, on a monté un partenariat clé avec le groupe Vyv.

Ce sont des choses qui donnent des indicateurs sur le fait que la Croix-Rouge française considère importante sa participation à l'ESS par ses activités et par les alliances.

FL

D'accord, et est-ce que tu peux m'en dire plus sur les raisons qui sont invoquées pour rejoindre le Mouvement Associatif ?

QP

C'est une longue histoire dont je n'ai pas tous les tenants et les aboutissants pour être tout à fait franc. Je pense aux gouvernances qui à un moment peut être se sont tendues et qui n'ont pas eu de velléité particulière à se rapprocher.

Aujourd'hui, les gouvernances dialoguent très bien entre elles. Il n'y a pas eu de changement de braquet complet, c'était assez justifié. Mais je ne pourrais pas te donner les raisons sous-jacentes, c'est quelque chose sur lequel nous, affaires publiques, on trouvait intéressant de se positionner.

Notre gouvernance l'a vu d'un bon œil donc on s'est dit banco, on y va. Je ne suis pas sûr qu'il y ait des raisons particulières mais plutôt un concours de circonstances, ça fait partie de la vie des organisations.

FL

D'accord, ça reste, semble-t-il, des histoires de personnes et une construction qui se fait sur le long terme. Par ailleurs, tu disais qu'au département des affaires publiques, vous trouviez ça intéressant. Est-ce que tu peux m'en dire plus ? Qu'est-ce que ça peut apporter aux affaires publiques ?

QP

Selon moi, le Mouvement Associatif est un lieu qui regroupe un certain nombre d'associations et donc ça permet, encore une fois, dans cette même logique, de se dire « à plusieurs, on est plus fort », de pouvoir porter un message avec clarté, de pouvoir apporter la spécificité Croix-Rouge française au sein du Mouvement Associatif qui peut être ne travaille pas sur tous les sujets parce que c'est impossible. La Croix-Rouge française ne travaille pas sur tous les sujets non plus. C'est pour ça que c'est une réciprocity qui est intéressante.

Le Mouvement Associatif va nous apporter une expertise des sujets sur un certain nombre de choses sur lesquelles il est engagé et sur lesquelles nous ne sommes pas engagés et qui pourtant nous intéressent, mais parce que ça ne forme pas nos priorités absolues.

Et plutôt que refaire le travail 2 fois, autant s'inspirer de ce qui est fait et idem pour le Mouvement Associatif. J'espère en tout cas que le mouvement peut trouver un intérêt à ce que la Croix-Rouge française le rejoigne pour que nous puissions apporter notre expertise.

On est engagés et, selon moi, tout ça s'inscrit dans les valeurs de l'ESS qui sont à partager, les valeurs démocratiques notamment sur la participation des publics, sur la participation associative, ces sujets que notre président porte, que le Mouvement Associatif porte aussi, avec son droit de cité notamment. Bien évidemment, il n'y a pas que ça mais c'est un alignement de valeurs.

C'est aussi pouvoir poser une revendication du fait associatif qui est important à La Croix-Rouge française. On est une association, on a un fonctionnement particulier, on fait partie de la grande famille des associations. Et ce qui n'empêche pas la Croix-Rouge française de porter des messages individuels quand on en ressent le besoin.

FL

D'accord. Je reviens sur la partie affaires publiques, sur les modes de représentation auprès des pouvoirs publics, sur les mécanismes de dialogue. Est-ce qu'il y a des espaces permanents ou ponctuels de dialogues avec les pouvoirs publics et comment est-ce que ça fonctionne ?

QP

Ça va me permettre de compléter, de préciser. La Croix-Rouge mène ses relations institutionnelles sous le format de ce qu'on appelle, la diplomatie humanitaire. Pour faire très court et simplifier les choses, c'est, toujours avec ce principe de neutralité, un dialogue avec les pouvoirs publics dans une relation de confiance et bilatérale, et entre guillemets, sous un format de confiance.

Si on fait un rendez-vous, on ne va pas s'afficher sur les réseaux sociaux. Parce que la Croix-Rouge, encore une fois, est née sur un champ de bataille. Henri Dunan, quand il crée la Croix-Rouge, il voit les blessés de guerre sur la bataille de Solférino, il s'en fiche de savoir de quelles nationalités sont les blessés. Il aide. Et il monte des soignants, des infirmières, pour aider les personnes qui sont blessées, peu importe leur nationalité.

Et si je dois transposer aujourd'hui sur ce qui se passe en Ukraine, parce qu'on est un mouvement international, je ne vais pas te faire l'histoire parce que ça serait beaucoup trop

long et on sortirait de notre sujet, mais il faut que le mouvement soit en capacité de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes à un conflit éventuels pour qu'il puisse continuer à avoir accès aux blessés de guerre, peu importe leur nationalité.

Si demain on prend position en faveur du gouvernement ukrainien ou en faveur du gouvernement russe, évidemment, l'un ou l'autre pourra dire, peut être légitimement, « en fait les amis demain, vous ne pénétrez plus sur mon territoire parce que vous êtes l'ennemi ». Aujourd'hui on discute avec le gouvernement de la Fédération de Russie par le biais de la Croix-Rouge russe et le gouvernement ukrainien par le biais de la Croix-Rouge ukrainienne afin de continuer à porter assistance.

En fait, ce dialogue privilégié, pour en revenir à notre diplomatie humanitaire et confidentielle, est hérité de ça. C'est se dire, on ne va pas dialoguer dans tous les sens avec les responsables politiques que l'on rencontre, pour ne pas créer une quelconque interprétation. La Croix-Rouge est neutre, donc il n'est pas utile d'aller se glorifier d'avoir rencontré telle ou telle personne, alors que ce qui est important, c'est de faire avancer nos sujets et de venir en aide aux personnes vulnérables.

Donc pour répondre à tes questions de l'espace de dialogue récurrent, il n'y en a pas forcément, en tout cas, avec des responsables politiques.

Pour des responsables institutionnels, c'est un événement qu'on organise régulièrement pour créer des idées, c'est plus focalisé sur le fond que sur la forme. Ce n'est pas du réseautage comme pourraient le faire des clubs affaires publiques. On traite le fond des sujets, on invite des gens qui pourraient être intéressés par ce par ces sujets et ensuite on peut participer à certains comités interministériels pour apporter une expertise « Croix-Rouge ».

Quand on nous a sollicité sur les attentats, on a participé à des dispositifs permanents de préparation de réponse aux crises avec des pouvoirs publics et des responsables politiques, mais uniquement pour apporter la capacité de réponse et l'expertise Croix Rouge française pas du tout pour des considérations de résultat ou quoi que ce soit. Ce n'est pas du tout l'objectif ni la philosophie.

FL

Et en termes de construction de politiques publiques, tout à l'heure tu évoquais les interventions législatives. Est-ce que vous êtes associés au processus de manière récurrente, ou c'est plutôt à vous de d'être proactif sur ces sujets ?

QP

C'est une bonne question parce que en effet ce n'est pas naturel. Comment dirais-je alors pour te répondre en 2 étapes, parce qu'il y a 2 questions dans ta question ?

La première, je me nourrirais plutôt de mon expérience passée dans mon autre entreprise. Mais je dirais que la Croix-Rouge, après avoir rencontré des responsables politiques, dispose quand même d'un a priori positif auprès des responsables et décideurs publics. C'est quand même quelque chose qui est important, qui est acquis par les activités que l'on mène par nature. Le fait est que la Croix-Rouge cherche à améliorer la condition des plus vulnérables, qu'on soit d'accord ou non, c'est le cas.

J'ai aussi l'impression que lorsque l'on est sollicité pour des auditions sur le PLF, des projets de loi, par exemple concernant l'aide alimentaire, on a les personnes compétentes au sein de la maison que l'on peut envoyer pour qu'il y ait une expertise qui soit partagée et donc une récurrence de sollicitations de l'expertise de la Croix-Rouge française pour participer au

processus de construction des politiques publiques. Donc, j'ai envie de dire que sur des sujets très thématiques sur lesquels, on a fait nos preuves, on est identifié Croix-Rouge française, comme apporteur d'expertise et comme organisme sérieux.

Sachant le principe de neutralité, les décideurs publics se disent « OK la Croix-Rouge française va pas venir faire de la politique mais va nous montrer ce qu'elle observé sur le terrain avec des données chiffrées, avec de l'expertise ». Ce serait la première partie de réponse à la question.

C'est aussi plus facile d'avoir un apriori positif quand on va faire des interventions législatives, les parlementaires sont plus à même de nous répondre, donner suite à des demandes de rendez-vous. Bon, même s'il faut les relancer, mais ça fait partie du métier, c'est normal. À la fin, on réussit à décrocher des trucs parce qu'on est la Croix-Rouge française. C'est plus facile quand on est un organisme comme la Croix-Rouge que quand on est un lobby du tabac.

Et ensuite la 2e partie de ta question, c'était quoi ?

FL

Etes-vous intégrés au processus décisionnel, est ce que vous êtes en réaction, est ce que...

QP

Oui oui, c'est là où c'est un peu plus difficile parce que, selon moi, on est un peu sur tous les plans.

On est à la fois en réaction sur des éléments qui sont décidés, sur lesquels on est soit d'accord, soit pas d'accord, en tout cas sur lesquels on a des propositions qui sont convergentes ou pas. Et à la fois on est proactif, comme je te le disais par exemple sur le Ségur ou sur quelque chose qui n'est une politique publique, c'est l'accueil de l'Océan Viking qui était bloqué en novembre et qui ne trouvait pas de port. Il y avait des équipes de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est pour ça qu'on a un intérêt particulier. Mais à partir du moment où on questionne la dignité et la vie humaine, la Croix-Rouge commence à élever un peu la voix et donc sur ce point, on était sur le format proactif, en sollicitant directement des décideurs politiques, en disant « il faut y remédier parce que c'est une question de vie ou de mort. C'est une question de vie, de dignité des personnes ».

Il y aussi un volet proactif lié aux métiers. Quand y a des projets de loi qui sortent et sur lesquels nous, on pourrait pousser des propositions, c'est aussi notre métier de les identifier pour pouvoir solliciter les métiers s'ils trouvent ça pertinent. J'ai envie de dire qu'on est un peu sur l'ensemble des étapes de la construction des politiques publiques.

On a été amené à proposer un texte législatif à une parlementaire sur une des missions statutaires qui est la réunification des liens familiaux sur lesquels on a une loi Croix-Rouge. Donc ça c'est de l'élaboration de politique publique, de la co-construction. Évidemment, pas le vote parce que c'est le pouvoir du législateur, mais la mise en œuvre.

Pour te donner une idée, le projet de loi Immigration, qui est en cours de discussion, va nous impacter très clairement sur la politique que l'on va mener, parce nos bénévoles vont accompagner des personnes en situation d'immigration. Donc, on se mobilise aussi en amont, en sensibilisant sur ce que ça va impliquer pour nous sur la mise en œuvre de cette politique publique, un allongement des procédures, des difficultés d'accompagnement supplémentaires.

Donc oui, sur l'ensemble des étapes de la construction des politiques publiques, on est une association présente sur l'ensemble des départements et territoires ultramarins, on a des bénévoles et des salariés sur l'ensemble de ces territoires. Fatalement, la politique publique peut avoir des conséquences sur directement sur nos activités.

Dans les affaires publiques, on dit des beaux mots clés et des on porte des beaux messages, mais après il y a une concrétisation très directe sur le terrain et ce sont nos bénévoles qui vont avoir soit la vie facilitée, soit la vie complexifiée. Donc, c'est quand même les bénévoles qui sont importants et les salariés.

FL

D'accord, OK, je vois qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps. Il y a beaucoup de choses intéressantes. Si on essaie d'avancer sur l'influence de vos actions. Sans tout reprendre, mais tu évoquais le texte de loi sur le groupement familial qui porte le nom Croix-Rouge, qui émane de vos travaux.

Est-ce que tu perçois globalement qu'il y a quand même une prise en compte de vos revendications, semble-t-il aussi grâce à l'a priori positif, de vos propositions dans les politiques publiques ? Et est-ce que tu aurais un ou plusieurs exemples à me donner ?

QP

Alors c'est une bonne question. Ce qui me vient naturellement à l'esprit, c'est quand même le Ségur, parce qu'à la fin on a réussi à faire des choses. Dans les faits, c'est difficile parce qu'après que ce soit voté, et qu'on a gagné sur un certain nombre de terrains, il faut qu'il y ait la mise en œuvre. Et ça, c'est à la main des départements, donc c'est très département-dépendant sur les revalorisations.

Donc je ne dirais pas qu'on a tout gagné mais il y a une concrétisation très directe et une écoute. Il n'y a pas que la Croix-Rouge française qui a travaillé et qui a réussi à influencer sur le processus mais en tout cas il y a eu un changement et une prise en compte des attendus.

Est-ce qu'on aurait un autre exemple un peu structurant ? Je n'en ai pas particulièrement en tête. Pour revenir sur l'a priori positif que peut avoir la Croix-Rouge française, ça ne fait pas tout. Ça peut permettre de simplifier la prise de contact, les gens ont plus de velléité à nous rencontrer. Par contre, ça ne veut pas du tout dire qu'ils ont plus de velléité à nous aider. C'est là où le travail d'expertise et de conviction est hyper important.

Sur des combats gagnés, un peu structurant, je n'ai pas d'idées comme ça, je ne veux pas te dire n'importe quoi.

Il y a la loi Croix-Rouge que j'évoquais. C'est une vraie victoire de A à Z, dans le sens où on a réussi à convaincre un parlementaire de déposer une proposition de loi rédigée comme on l'entendait, et ensuite à la faire voter. C'est une vraie grande victoire. Mais ça date un peu.

FL

OK, ça sera probablement ma dernière question. Au-delà de tout ce que tu as pu dire, tout à l'heure tu parlais de l'a priori positif en disant que ça ne faisait pas tout, qu'il y avait aussi un gros travail d'expertise, de conviction à fournir. Si tu devais identifier des facteurs clés de succès ou des éléments clés pour essayer de transformer et de faire avancer ces politiques publiques, alors tu citerais quoi ?

QP

Alors je dirais naturellement et de manière directe, l'expertise. Selon moi, c'est ce qu'il y a de très précieux à la Croix-Rouge française, qui permet de prendre en considération ta parole sur le long terme par les décideurs publics. C'est la capacité à pouvoir prouver aux

décideurs politiques par des chiffres par l'exemple, par des propositions concrètes, par les impacts que ça a sur le terrain, sur tes activités et ce que tes propositions pourraient changer.

C'est la clé du succès parce que quand tu noues une relation de confiance avec des décideurs publics, que tu leur montres que, entre guillemets, tu ne leur vends pas un truc tous les 4 ans et que tu ne les sollicites pas uniquement quand ça t'intéresse. C'est comme ça que tu arrives sur le long cours et sur les grandes échelles, à modifier un maximum de choses.

Après, toutes les organisations n'ont pas un but aussi légitime, les moyens, une organisation pour produire cette expertise parce qu'on a des experts de très grande qualité sur l'ensemble de nos activités que l'on peut mobiliser. Ma réponse aurait certainement changé si j'étais dans une organisation à plus petite échelle où il va falloir chercher d'autres clés de succès parce que l'expertise ne suffira pas. Pour créer une légitimité et une relation de confiance, ça peut être à une taille plus humaine, avoir des contacts réguliers avec tel ou tel type de parlementaire pour avoir un relais. Enfin, ça peut être d'autres stratégies de plaidoyer et d'influence.

Selon moi il faut une expertise, il faut que ce soit sérieux, sinon on n'est pas à la hauteur de notre association.

FL

OK, bien noté. Je vais te laisser sur ces paroles. Je te remercie beaucoup.

QP

Merci à toi Florian avec plaisir.

FL

C'est super, je te remercie grandement pour ton expertise, merci encore, je reviendrai vers toi prochainement.

QP

N'hésite pas. Et puis, je suis intéressé pour avoir la suite de tes travaux, quand tu auras finalisé, ça m'intéressera de voir ce que tu as pu tirer de tes échanges et de tes travaux. Donc n'hésite pas à me faire part de tes de tes réflexions, c'est toujours intéressant d'avoir cet œil extérieur.

FL

OK, super, sans problème, je te transmettrai ça.

Et bien merci à toi Quentin, bonne journée et à bientôt.

QP

Merci également à bientôt.

Entretien du 18/07/2023 avec Eugénie BARDIN, Responsable des affaires publiques à Enercoop

[...]

Florian Lebreton

C'est en cours de chargement, ça devrait fonctionner.

Eugénie Bardin

Oui, j'ai une petite notification. Alors, Eugénie Bardin, je travaille chez Enercoop depuis avril 2019 en tant que responsable des affaires publiques. Et auparavant je travaillais pour la région Bourgogne-Franche-Comté, également chargée des affaires publiques. J'aurai l'occasion d'y revenir dans l'entretien, j'ai toujours été soit dans le public, soit dans l'ESS pour pratiquer cette activité de plaider ou de lobbying, même si d'un point de vue sémantique je fais la différence. Encore une fois, on pourra y revenir.

Sur le cursus universitaire, j'ai commencé par une prépa littéraire, ensuite j'ai fait une fac de droit à Rennes et j'ai fini par un master en affaires publiques à Strasbourg avec une expérience professionnelle à Bruxelles.

FL

D'accord, très bien. Effectivement, il y a des questions me viennent à l'esprit, on y reviendra peut-être un petit peu plus tard sur la différence entre plaider et lobbying, les pratiques de plaider, la question de l'éthique aussi.

Je te propose de démarrer avec la trame que je t'avais envoyée. Concernant votre attachement à l'économie sociale et solidaire, au-delà du fait que vous êtes une coopérative, comment se matérialise-t-il ?

EB

Effectivement, il y a le fait que statutairement on appartient à l'ESS. Je reviens quand même dessus parce que c'est important pour nous, surtout dans le domaine de l'énergie puisque Enercoop a été créée il y a 18 ans au moment de l'ouverture des marchés à la concurrence et donc on avait envie de proposer une 3e voie entre un monopole public centralisé et une libéralisation débridée avec beaucoup d'acteurs sur le marché qui considère l'énergie comme un bien commercial, comme un autre.

L'objectif des fondateurs d'Enercoop était de placer l'énergie comme un bien commun et qui ne devait pas être soumis aux logiques du marché. D'où le choix de se constituer en société coopérative d'intérêt collectif.

Dans l'énergie, c'était un pari osé puisque c'était la toute première, et que l'énergie est un secteur à très forte concentration capitalistique. En 18 ans, le nombre d'acteurs a fortement diminué. C'est un secteur qui est très soumis aux fusions-acquisitions, aux rachats.

Il y avait vraiment cette idée de proposer aux citoyens d'être remis au centre de la transition énergétique et de reconsidérer l'énergie comme un bien commun et donc le choix d'une société coopérative d'intérêt collectif répond à ces objectifs. Puisque d'un point de vue gouvernance, une personne égale une voix, les sociétaires peuvent avoir voix au chapitre et détenir des parts de capital de leurs fournisseurs. Et sur les questions de lucrativité limitée et de statuts, on est obligés de reverser au moins 57% de nos bénéfices dans l'objet social de l'entreprise, c'est loin d'être anodin.

Ensuite, notre appartenance à l'ESS se traduit par notre présence dans de nombreux réseaux qui montre aussi le fait que notre activité va largement au-delà de la fourniture d'énergie. L'idée, ce n'est pas uniquement de proposer des offres d'électricité au client, mais

également de continuer à être porteur d'un modèle de société. Et d'ailleurs je reviens rapidement sur la création d'Enercoop en 2018. Les créateurs n'étaient pas seulement des acteurs de la transition énergétique puisque, certes, il y avait par exemple Greenpeace, la Nef, Biocoop, mais d'avoir aussi un message porteur d'un modèle sociétal.

Ça se traduit, comme je le disais, par notre présence dans différents cercles, que ce soit par exemple le collectif pour la transition citoyenne, le CTC qui regroupe des organisations comme Enercoop mais également d'autres organes comme ATTAC, le réseau des recycleries.

Autre exemple, c'est une structure plus récente mais le collectif des Licoornes avec 2 « o » qui regroupe 9 structures qui ont la caractéristique d'être sur des secteurs très capitalistiques et souvent caractérisés par la situation de monopole d'un acteur.

Par exemple, il y a Railcoop pour le fret, Enercoop pour l'énergie ou alors le label Emmaüs qui est une plateforme de vente en ligne qui a vocation à concurrencer Amazon. On a beaucoup d'ambition puisqu'en général on est face à des mastodontes. Il y a cette idée de proposer aux citoyens un outil de réappropriation de problématiques qui aujourd'hui sont en général accaparées par un modèle plus centralisé et monopolistique.

Et puis évidemment, même si on n'est pas membre directement d'ESS France, mais c'est via la CRESS notamment qu'on peut participer à certains travaux d'ESS France.

Donc d'un point de vue de chargé de plaidoyer, je reviens à mon pré carré, c'est quelque chose de très intéressant. Je pense que c'est un peu inédit pour un fournisseur d'énergie d'être présent à la fois dans des cercles qui sont purement métiers et qui peuvent être hyper techniques sur des problématiques de transmission de flux Enedis, et à la fois dans des espaces où sont traités des sujets militants qui sont au cœur du projet sociétal d'Enercoop. C'est vraiment le mélange des 2 qui fait la spécificité d'Enercoop. Mais en tant que chargé de plaidoyer, j'ai cette vision à 360 degrés qui est très intéressante.

Toujours sur notre modèle de gouvernance, parce que on est un réseau de 11 acteurs dont le siège historique est à Paris. Il y a également 10 coopératives locales qui couvrent la quasi-intégralité du territoire français. Et entre nous on a des modes de gouvernance démocratiques, entre nous et à l'échelle des 11. Et par ailleurs, dans notre organisation, on a beaucoup de pratiques issues de notre modèle d'organisation du travail, élections sans candidats, par consentement... On a tendance à associer l'ESS et ces pratiques, même si une entreprise capitaliste peut tout à fait les appliquer aussi. Mais, on est vigilants sur ces problématiques. Statut n'est pas vertu. J'ai sûrement oublié d'autres choses, mais grosso modo, c'est ça.

Un exemple très concret qui mélange ce que je disais sur métier, technique et spécificité coopérative, en juin 2022, on a soumis au vote une résolution à nos sociétaires de recourir à l'ARENH qui est l'accès régulé au nucléaire historique puisque Enercoop traversait à ce moment-là une crise. Pour te donner un ordre de grandeur, les prix sur les marchés de l'énergie étaient en moyenne autour de 400 500€ et pouvaient atteindre des pics à 1000 1500€ du mégawattheure.

Et on était obligé de s'approvisionner sur ces marchés. Cet accès régulé au nucléaire historique nous permettait d'avoir de l'énergie à 42€ du mégawattheure. Donc c'était quelque chose, en fait, qui était de nature à assurer la pérennité de la coopérative parce qu'elle a été quand même sérieusement remise en question à un moment donné.

Toutes ces réflexions, à l'hiver 2021, nous ont fait prendre la décision en juin 2022 de soumettre au vote la résolution de passer à l'ARENH.

Ce qui a été très intéressant, et c'est vraiment le marqueur d'Enercoop à mon sens, c'est que pendant 6 mois de l'hiver 2021 jusqu'en juin 2022, on a organisé des webinaires. On a produit énormément de ressources pour nos sociétaires, pour leur expliquer la situation, pour leur donner les cartes en main afin de prendre la décision. C'était un moment de vie démocratique.

Autant la décision en elle-même, elle a été douloureuse parce que le projet d'Enercoop, c'est de sortir du nucléaire et d'aller vers du 100% énergie renouvelable, autrement dit, au sein des salariés, ça a été un peu une période compliquée, autant d'un point de vue démocratique, c'était vraiment très intéressant sur un sujet hyper technique et très structurant pour l'entreprise.

On a pu en discuter avec nos sociétaires qui est quelque chose d'inédit pour un fournisseur, de non seulement soumettre aux votes, mais aussi de donner les moyens de comprendre et de prendre une décision éclairée.

Maintenant résulte une résolution votée favorablement à 88%. C'était un moment de vie coopérative et démocratique très intéressant.

FL

OK, très bien, super, c'est très riche. Je te propose qu'on passe aux affaires publiques. Est-ce que tu peux m'expliquer de quoi émane le département, le service affaires publiques ? Est-ce qu'il y a une raison particulière où un contexte particulier qui explique sa création ?

EB

Là aussi, je pense que c'était assez particulier dans le paysage des fournisseurs d'énergie qu'un aussi petit fournisseur ait assez tôt un poste de chargé d'affaires publiques car le poste a été créé en 2014-2015. A l'époque, on devait avoir 20000-30000 clients, aujourd'hui, on en a 100000. En général, puisqu'on échange beaucoup avec d'autres fournisseurs, et ce sont des discussions qui n'ont rien de militantes mais plus liées aux marchés opérationnels, sur des tailles aussi petites, c'est le DG qui prend en charge les rendez-vous institutionnels. Je pense que ce n'est pas spécifique au métier de la fourniture. Enercoop a rapidement eu 1 chargé d'affaires publiques parce qu'il y avait cette volonté liée au positionnement politique particulier d'Enercoop et l'importance de faire porter la voix auprès des pouvoirs publics, et donc d'où l'importance d'avoir une personne dédiée. C'est aussi la particularité de proposer cette 3e voie. C'est un poste qui ne traitait pas seulement de questions opérationnelles ou de lien avec Enedis ou la Commission de régulation de l'énergie, et avec d'autres acteurs plus en lien avec les questions d'ESS ou de transition sociétale. Alors il y a vraiment eu cette volonté pour avoir un rendu visible, et de ne pas laisser ce rôle à une personne qui est en charge de 1000 autres sujets en même temps, type DG.

FL

D'accord, donc le poste a été créé en 2014-2015 à une époque où il y avait 3 fois moins de clients qu'aujourd'hui. Actuellement, quelle est l'organisation des affaires publiques au sein d'Enercoop ?

EB

Lorsque le poste a été créé, il était directement rattaché au DG. Depuis, les équipes ont grossi, se sont structurées différemment et donc aujourd'hui, le poste de chargé de plaidoyer est rattaché au pôle coopération puisqu'Enercoop est organisé en pôles. Il y a le pôle énergie, le pôle numérique car le travail d'un fournisseur est très lié au service puisque ce sont des échanges de flux entre les réseaux, les consommateurs et le fournisseur, la facturation. Donc ce sont des pôles très importants chez Enercoop mais évidemment un des

points les plus importants c'est la coopération puisque c'est dans ce pôle que se trouve notamment les chargés de vie coopérative qui sont en charge notamment de l'AG, de l'animation de la vie coopérative tout au long de l'année par exemple, c'est grâce à elle qu'on a lancé le village qui est la plateforme, le réseau social des sociétaires Enercoop.

Dans ce pôle se trouve également le poste de chargé de plaidoyer et la question s'est posée « est ce que ce poste doit être attaché au pôle énergie qui est le pôle chargé des échanges avec le marché de l'énergie, des certifications vertes, de l'énergie... ? ». Toutes ces questions plus techniques du métier de fournisseur.

En fait, étant donné qu'Enercoop porte un message politique qui n'est pas seulement lié aux questions d'énergie, il a été rapidement décidé que le poste restait rattaché au pôle coopération pour porter les messages et cette vision globale sur les questions énergie mais également sur les questions de transition, de transition sociétale, de modèle démocratique, de sortie d'un modèle libéral. Ce n'est pas un hasard si le poste de chargé de plaidoyer est rattaché à ce pôle et donc aujourd'hui en charge des questions de de plaidoyer.

On a donc une responsable plaidoyer, moi même. Il y a eu Ariane Gallet qui était en alternance, qui est arrivée en septembre 2021. Ensuite Gabriel, qui travaillait chez ESS France, est arrivé en octobre 2022 en tant que chargé de plaidoyer. Et puis il y a la directrice coopération qui est Béatrice Delpech. D'ailleurs, le pôle s'est élargi au pôle coopération marketing communication

FL

Très bien, je pense que tu as fait la transition avec la question suivante concernant les intérêts qui sont défendus par Enercoop. Lorsque tu disais que l'idée du rattachement au pôle coopération, c'était aussi pour porter des messages tels que la transition énergétique, la transition sociétale, etc. Si tu devais essayer de de catégoriser les intérêts qui sont défendus par votre pôle, que citerais-tu ?

EB

En fait, il y a des sujets qui sont parfois très opérationnels et parfois des sujets plus macro et politiques.

Par exemple sur les sujets ESS, pendant longtemps c'était la question du dispositif Madelin qui permet de proposer aux particuliers qui ont une part sociale dans une entreprise agréée ESUS d'avoir une réduction d'impôts sur les revenus. Ce dispositif, pour les entreprises agréées, c'était un appel d'air intéressant pour avoir de nouveaux sociétaires, surtout que pour la défiscalisation, le taux varie entre 18 et 25% donc c'est quand même très intéressant. Le problème, c'est que nous, en tant que structure de l'énergie, on ne pouvait pas cumuler ce dispositif d'aide avec d'autres activités liées aux énergies renouvelables. Quand on développe des énergies renouvelables et que l'énergie est achetée par l'État, ce qui arrive souvent, on ne peut pas cumuler les 2, donc ça a longtemps été un sujet de plaidoyer qu'on menait dans le cadre de chaque PLF, en lien notamment avec Fair.

On a un peu changé de stratégie sur la partie énergie rachetée par l'État mais c'est un sujet qu'on porte depuis 2 ans, de manière un peu moins forte, mais c'est un exemple très opérationnel sur l'ESS, même si c'est aussi lié à l'énergie.

Sur des sujets très techniques lié à l'énergie, en ce moment par exemple, il y a la transposition en droit interne d'une directive européenne qui oblige les États membres à mettre en place un cadre facilitateur pour ce qu'on appelle les communautés énergétiques. Elles sont d'ailleurs aussi en lien avec l'ESS parce que ces communautés énergétiques, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui un projet de production citoyen. C'est à dire des projets d'énergie renouvelable dans lesquels sont impliqués au capital et à la gouvernance des

citoyens. Et donc c'est la première fois que dans un texte énergie au niveau européen on ne parle pas seulement du consommateur, mais aussi du citoyen, qui doit pouvoir s'impliquer sur des projets sur son territoire. Cette directive pose le principe des communautés énergétiques.

Nous sommes en train d'échanger avec l'administration, avec une étape à l'Assemblée nationale et au Sénat pour que soit transposé dans le code de l'énergie français une définition adéquate des communautés énergétiques qui ne soit pas une coquille vide. Ça ne doit être quelque chose dont peuvent se saisir les gros énergéticiens type EDF pour vider complètement de son sens les communautés. L'idée, c'est qu'il y ait des dispositifs d'aides donc c'est un sujet énergie mais aussi finalement entre les 2.

D'ailleurs, dans les directives européennes, il est dit que dans les communautés énergétiques, les modèles de gouvernance sont démocratiques. Donc il y a tout de même un marqueur très fort, on suit le sujet évidemment depuis le début.

Ensuite dans les sujets plus politiques, plus macro, ça va être des sujets dans lesquels le message global Enercoop, se retrouve beaucoup plus fortement.

Typiquement on parle beaucoup de la réforme d'EDF, de la réforme du marché de l'électricité. Et bien, on veut faire entendre notre voix justement en proposant cette 3e voie, entre monopole public centralisé qui a certes l'avantage de proposer l'énergie aussi comme bien commun puisque service public, mais qui a le désavantage d'être centralisé et in fine ça se retrouve décidé entre quelques mâles blancs dans des couloirs de Paris et de l'autre côté, la libéralisation débridée, l'émergence de plein d'acteurs qui voient dans l'énergie un moyen d'enrichir les actionnaires et non pas être dans une logique de transition énergétique encore moins sociétale.

Donc dans notre modèle coopératif et de gouvernance démocratique, on propose à la fois l'énergie comme bien commun puisqu'il y a cette idée de lucrativité limitée, de s'appuyer sur les territoires, de réappropriation citoyenne. On essaie de porter cela par des tribunes, des échanges avec les décideurs publics, des réponses à des consultations.

FL

On reviendra sur vos stratégies et les actions qui sont menées si tu es d'accord.

Je te propose qu'on revienne sur ce que tu as évoqué au début, sur la différence entre plaidoyer et lobbying. Quelle est-elle, selon toi ?

EB

Je t'avoue que quand je suis arrivée à Paris, après avoir travaillé à Bruxelles, je trouvais ça un peu hypocrite cette différenciation. Je pense que c'est très français. Ce débat au niveau bruxellois est beaucoup plus assumé, c'est le côté plus anglo-saxon, ça existe depuis plus longtemps aussi.

Il y a des règles de transparence depuis beaucoup plus longtemps et donc d'appeler tout le monde lobbyiste, ce n'est pas un problème. Il y a cette idée que chacun représente des intérêts, certains peut-être qui sont plus louables que d'autres. Enfin, l'intérêt général n'est pas seulement porté par les pouvoirs publics mais aussi par des organisations de la société civile, c'est l'approche anglo-saxonne.

Et donc en arrivant à Paris, je me suis rendu compte qu'effectivement c'est important de faire la distinction entre une représentation d'intérêts qui vise à porter les intérêts de son entreprise, qui a pour but de gagner des parts de marché avec la représentation d'une structure qui est soit non lucrative, soit a une lucrativité limitée et qui a un objet social qui est d'intérêt général.

Et c'est en ça que je distingue le lobbying du plaidoyer.

Le premier étant un lobbyiste, le 2e étant chargé de plaider. C'est une vision qui est portée seulement par l'écosystème militant parce que pour en avoir parlé en dehors de cet écosystème, c'est plutôt perçu comme se croire plus royaliste que le roi et un peu hypocrite. Mais effectivement, je trouve que c'est important de garder cette posture et de ne pas mettre tous les intérêts dans le même panier. Je trouve ça dangereux de les mettre sur le même plan. Après, en termes de réglementation, je trouve normal que peu importe les intérêts défendus qu'il faille être transparent et déclarer les activités. Sinon, peut-être que les dérivés sont plus faciles, je pense que concernant la transparence, il faut être soumis aux mêmes règles, même si d'un point de vue sémantique il faut séparer les 2.

FL

D'accord, c'est super intéressant ce que tu dis et ça fait la transition avec la question éthique. Je pense que tu l'as déjà abordée mais volontairement, je pose une question un peu tatillonne.

Tu fais la distinction entre une entreprise qui gagne des parts de marché et une entreprise dont l'objet social est l'intérêt général. Si on part de ce principe et qu'on imagine une entreprise qui cherche à gagner des parts de marché mais qui lutte véritablement contre le réchauffement climatique. On va considérer qu'il s'agit plutôt du plaider ou du lobbying ?

EB

Ça dépend de ce qui vient en premier. Si ce qui vient en premier, c'est gagner des parts de marché autrement dit rémunérer des actionnaires, selon moi, c'est du lobbying. C'est une question de priorisation de l'objet. Il y a débat sur ce qui est société à mission. Selon moi, ça reste des entreprises capitalistiques, c'est peut-être un premier pas dans la bonne direction, mais c'est très important de distinguer ces entreprises des entreprises historiques de l'ESS. Sur ces sujets, on a une position assez ferme.

FL

Super, je te propose qu'on revienne à la trame initiale de questions.

Pourrais-tu me détailler vos stratégies de plaider, vos actions mises en œuvre ?

EB

Historiquement, c'est beaucoup de tribunes et de tribunes communes, c'est à dire que dans la mesure du possible, on essaie de faire partie de collectifs. Parfois c'est compliqué parce qu'on a une position différente. On est les seuls acteurs à être autant sur les questions sociétales que les questions énergétiques. Très souvent, il s'agit de sujets qui sont liés par exemple aux petits fournisseurs alternatifs de l'énergie. Dans ce cas, ce sont des tribunes communes avec d'autres fournisseurs, ce sont moins des questions liées à l'ESS que liées à l'énergie.

Parfois, ce sont des questions purement liées à notre ADN militant avec le CTC par exemple, ou les Licoornes. En général, il y a toujours un collectif qui se dessine.

Certes, c'est un peu cliché mais l'idée c'est d'être tout le temps en collectif et de pas être isolé parce que sinon d'un point de vue plaider, en étant seul on porte moins le message. On essaie donc d'être dans une démarche collective, que ce soit pour les tribunes que la presse.

Lorsqu'il s'agit de rendez-vous, de liens avec les pouvoirs publics, c'est du 50-50. C'est à dire que ça peut être autant une démarche collective, par exemple avec énergie partagée pour les questions d'énergie citoyenne. Mais parfois, ce sont des notes de position purement Enercoop, et ensuite, des rendez-vous avec les pouvoirs publics que ce soit avec le cabinet ministériel quand ce sont des questions plus techniques, l'administration donc la direction générale énergie-climat, le cabinet ministériel.

Et quand le calendrier législatif fait qu'un texte est débattu au Parlement, on échange avec les députés ou les sénateurs.

Globalement ça dépend des problématiques. Parfois on est en collectif, moins vis à vis des décideurs politiques que de l'opinion publique.

FL

C'est intéressant, ça signifie que vous arrivez aussi à mobiliser la société civile, les citoyens sur des tribunes communes où alors ce ne sont que des organisations ?

EB

Non, ce ne sont que des organisations. Quand je dis « opinion publique » c'est le grand public. Alors on essaie de signer en collectif.

FL

Et vous êtes plutôt sur des actions en réaction, par exemple sur les sujets liés au calendrier législatif, ou vous arrivez aussi à mener des actions proactives sur des sujets que vous souhaitez mettre sur la table ?

EB

Il y a les 2. Parfois c'est impossible d'anticiper parce que les pouvoirs publics nous sortent des dispositions au dernier moment, donc c'est en réaction, alors on n'a plus le temps d'expliquer la problématique.

D'ailleurs, je me rends compte que je ne suis pas allée jusqu'au bout de ce que je voulais dire parce que ça, c'était notre stratégie historique. Et plus récemment on essaie de développer une stratégie qui vise à se reposer un peu plus sur nos sociétaires. Donc déjà leur expliquer ce qu'on fait au plaidoyer, ce qui est plutôt descendant, mais aussi de s'appuyer sur eux pour tout ce qui est interpellation des députés. Quand, par exemple, il y a un projet de loi qui est en débat. Je parle beaucoup de ça parce que depuis que je suis arrivée en 2019 et je pense qu'il y a eu 4 textes énergie et énergie-climat au Parlement, donc ça arrive quand même assez régulièrement, et il y en a encore un autre attendu à l'automne, donc ça continue.

Et donc lorsqu'on est porteur d'amendements, enfin de propositions d'amendements qui peuvent être déposés par des députés alors on va mettre en place un kit pour nos sociétaires pour leur expliquer l'intérêt du texte : comment et pourquoi c'est important de solliciter leurs députés ou leurs sénateurs pour qu'ensuite dans leur chambre respective, ils votent pour l'amendement.

C'est très intéressant et c'est aussi plus facile de le faire maintenant que le village existe, la plateforme d'échange des sociétaires. La plateforme permet aux sociétaires d'échanger ensemble mais on peut aussi poster régulièrement du contenu. On en parle aussi aux assemblées générales parce que tout le monde ne va pas sur le village. Progressivement, je pense que les réflexes vont être pris et on va réussir à mobiliser de plus en plus.

Donc une des spécificités du plaidoyer dans une structure coopérative, c'est de pouvoir s'appuyer sur les sociétaires.

FL

Et c'est une très bonne idée. D'autant que vous avez peut-être des sociétaires qui ont des relations, des contacts directs avec des élus.

EB

Oui et ça tient aussi au fait qu'on a un réseau de coopératives. Un député des

Bouches-du-Rhône, il va être beaucoup plus sensible à un message venant d'un sociétaire d'Enercoop PACA. Donc l'ancrage local est très intéressant aussi de ce fait.

FL

En effet. Tu parlais des propositions de texte, des propositions de politiques publiques. Comment est-ce que vous fonctionnez au sein d'Enercoop pour pouvoir faire des propositions ?

EB

Quand ce sont des sujets qui ne touchent pas seulement Enercoop mais plus largement l'énergie citoyenne par exemple, c'est dans le cadre du collectif pour l'énergie citoyenne. Dans cette structure, on retrouve une énergie partagée, ESS France parce que c'est intéressant d'avoir aussi une vision ESS et pas seulement purement énergie. Et sinon les autres acteurs c'est quand même globalement des acteurs de l'énergie environnement. Il y a Greenpeace, il y avait WWF et des réseaux de collectivités. Donc dans ce cadre on identifie les blocages en fonction des remontées de nos membres respectifs, par exemple des projets de production d'énergie renouvelable, des projets citoyens.

Et donc on voit comment dans la loi ou dans les décrets, on pourrait lever les obstacles. C'est plutôt quand on a des propositions assez techniques mais on continue à porter des messages plus politiques qui sont plus d'ordre programmatique. Par exemple, d'appeler de nos vœux à d'ici 2035 ou 2030, qu'il y ait 15% de projets d'énergie renouvelable aux mains des citoyens pour donner un cap et qu'il y ait un message politique fort en faveur de l'énergie citoyenne.

Voilà, nos propositions sont de 2 ordres, soit c'est très technique, soit c'est plus politique.

FL

Et par exemple sur les sujets plus techniques, vous êtes amenés à travailler avec vos métiers ?

Par le biais d'un observatoire ou des métiers qui vous remontent directement des blocages ou des problèmes ou même des propositions.

EB

Oui, c'est ce qui est intéressant dans le métier de plaider, c'est d'avoir des liens avec les métiers. C'est très complémentaire. Et sinon je serais complètement hors sol si je faisais des propositions sans lien avec les métiers. Donc j'ai des bilatérales mensuelles avec chaque métier en interne. Ça se traduit concrètement par des réunions mensuelles pour assurer un suivi où à la fois je leur descends les actualités, ce qui passe dans les PLF, dans les projets de loi avant que ce ne soit entériné pour qu'ils puissent avoir le maximum de visibilité possible. Malheureusement, il y a parfois des choses qui sortent du chapeau et qu'on n'a pas anticipé. En descendant, je leur amène aussi les points de veille.

Eux me transmettent les besoins, les blocages. Parfois c'est simplement des besoins d'information.

FL

D'accord. Je continue sur les alliances et les collaborations, on en a déjà un peu parlé.

Tu disais notamment qu'au travers du collectif énergie citoyenne, vous avez des alliances.

De quel type d'alliance parle-t-on ? Vous avez des alliances sectorielles liées à l'énergie mais aussi des alliances par typologie d'organisation, entre les coopératives ?

EB

Vu de cette manière, c'est par secteur. Par exemple, les principaux collectifs dans lesquels on est actif comme le collectif pour l'énergie citoyenne, le collectif pour la transition

citoyenne.

Donc le collectif pour énergie citoyenne, comme son nom l'indique, c'est le côté militant, est porté par les citoyens et les acteurs locaux.

Le collectif pour la transition citoyenne, ce n'est pas lié à l'énergie mais plus global, comme la transition sociétale.

On est aussi membre de l'Anode qui est le collectif de tous les fournisseurs concurrents EDF. Ce sont des problématiques très opérationnelles métier et parfois on se retrouve dans les messages de la note quand il s'agit d'empêcher un monopole 100% public d'EDF et surtout, quand il s'agit de lever des blocages purement opérationnels liés aux métiers de la fourniture.

Et en termes de veille, c'est indispensable. C'est à dire que sur les 2 années qui viennent de s'écouler, il y a eu la mise en place des boucliers tarifaires et des amortisseurs par les pouvoirs publics. Ça a été une complexité sans nom d'un point de vue opérationnel. Politiquement, évidemment qu'on soutenait puisque ça a permis de protéger beaucoup de consommateurs et d'un point de vue opérationnel, c'était l'enfer. Quand je parlais de règles qui sortaient du chapeau, je pense qu'on n'aurait pas pu faire mieux. C'est à dire que c'était des changements très structurants pour notre activité qu'on devait implémenter, mettre en œuvre en 48 h.

C'était très complexe, donc si on n'avait pas été à l'anode, ça aurait été d'autant plus un marasme sans nom. Là, on a eu une petite fenêtre d'anticipation.

Mais c'est vrai que d'un point de vue militant, on est aux antipodes des autres collectifs.

Sinon, j'ai eu des échanges avec ESS France. Aussi, au niveau européen, on est membre de la Fédération européenne des coopératives d'énergie, l'équivalent du collectif énergie citoyenne au niveau européen, sachant qu'on est membre du board, donc avec une implication dans la SCOP qui va au-delà de la réunion.

Sur le plaidoyer, on est aussi membre du réseau CLER, un réseau pour la transition énergétique. Il y a une commission ENR par exemple, donc on fait partie. Ça se recoupe un peu avec le collectif pour l'énergie citoyenne, mais c'est plus large. On parle de développement des ENR et non pas seulement de la thématique Énergie citoyenne.

FL

D'accord. Et par quels autres moyens avez-vous une représentation, un dialogue avec les pouvoirs publics ?

EB

Je dirais de 2 façons différentes.

A la fois ponctuellement sur des sujets précis et en fonction de l'actualité réglementaire et législative comme l'envoi de notes de positions ou de propositions d'amendements doublées d'une demande de rencontre si possible en présentiel. Il nous arrive aussi d'organiser des événements plus significatifs comme des petits déjeuner parlementaires. La plupart du temps, il s'agit de sujets portés avec des collectifs, mais parfois ce sont des sujets propres à Enercoop.

Et à la fois au fil de l'eau avec certains interlocuteurs avec lesquels nous travaillons particulièrement souvent avec l'envoi de cartes de vœux, des invitations à des débats que nous organisons.

FL

D'accord, c'est très clair. Si on prend un exemple de politique publique, est-ce tu peux

m'expliquer de quelle manière vous avez influencé, vous avez impacté les pouvoirs publics ?

EB

Je vais prendre l'exemple du label « électricité verte » de l'ADEME. Historiquement, Enercoop a toujours alerté les pouvoirs publics sur le manque de transparence sur le marché des offres vertes en déposant des amendements, en rédigeant des tribunes dans la presse. Donc l'ADEME a fini par se saisir du sujet en 2019 et a impliqué Enercoop très en amont des travaux.

Un GT a été mis en place avec tous les acteurs concernés, les fournisseurs, les comparateurs d'offres, et les pouvoirs publics. Durant les débats qui ont duré deux ans, Enercoop était présent et a défendu sa posture, c'est-à-dire un label obligatoire et non optionnel, des achats directs d'électricité, plus la certification verte auprès des producteurs d'énergie renouvelable, la valorisation de la politique de rémunération du fournisseur vis à vis du producteur, l'implication des citoyens dans les projets de production. Nous avons fait valoir tous ces points aux réunions, à toutes les réunions, en envoyant des notes à l'ADEME et aux pouvoirs publics impliqués, en signant des tribunes communes avec des acteurs alliés.

Et finalement le label est entré en vigueur en octobre 2021 et a pris partiellement en compte nos demandes, donc nous sommes moyennement satisfaits mais l'implication des citoyens est valorisée ce qui est un vrai bon point. Le souci majeur réside dans le fait qu'il est optionnel ce label, et pas inscrit dans la loi. Ça sera la suite du combat.

FL

Et donc quelle analyse fais-tu des actions que vous menées, sur les avancées et les limites ? Et aussi quelles sont les pistes de réflexion qui mériteraient d'être creusées ?

EB

Globalement je dirais que notre force et ce qui fait la réussite de nos actions de plaidoyer c'est le fait d'être structurés en collectifs et notre faiblesse c'est le manque de moyens et ressources humaines par rapport aux acteurs que nous avons en face par exemple dans l'énergie face à Total pour ne pas le citer.

Et dans les pistes de réflexion, et pour rétablir un rapport de force plus sain il faudrait rendre plus transparent le lobbying en France et l'activité des nombreux cabinets conseil en lobbying parisiens, il faudrait renforcer les critères de la déclaration HATVP comme déclarer aussi les sollicitations à l'initiative des pouvoirs publics, et publier ces déclarations parce que sinon personne ne va les lire.

FL

Super, c'est très complet. Je n'ai pas plus de questions à te poser. Je te tiens bien évidemment au courant de la suite des événements prochainement.

EB

Oui, je veux bien.

FL

Merci beaucoup en tout cas Eugénie, merci. Il ne me reste plus qu'à te souhaiter une très bonne journée.

EB

Et bien merci à toi et à très vite.

FL

Au revoir.

Entretien du 18/07/2023 avec Timothée DUVERGER, Docteur en Histoire

[...]

Timothée Duverger

Oui, faites-le, pas de problème.

Florian Lebreton

Super, merci, ça démarre.

Les premiers groupes d'intérêt de l'économie sociale datent des années 1960, ma première question un peu générale porte sur la naissance de ces groupes, leur nécessité et le paradoxe pour l'ESS qui est la représentation de la société civile organisée. Ce n'est pas vraiment une question mais plutôt une observation. Quel regard portez-vous sur ce point ?

TD

Ça vient notamment du regroupement de l'économie sociale grâce au Crédit Coopératif. Ça s'est beaucoup joué à cette période, avec des mutations du secteur bancaire et le fait que le Crédit Coopératif qui auparavant s'occupait principalement des SCOP s'est élargi d'abord au monde coopératif, il y a eu la pêche, le transport, les coopératives d'artisans, les coopératives de commerçants, et cetera. Et ensuite, dans un 2nd temps, à l'ensemble de l'économie sociale, notamment l'association de solidarité et les mutuelles.

Enfin, c'est ce qui a créé un intérêt dans ce champ, dans un moment où il y avait par ailleurs des recompositions assez fortes de l'État providence. Donc, il y avait la nécessité de se regrouper, de porter une voix et d'aboutir aussi à la constitution d'un champ qui était aussi considéré comme une sorte de 3e voie entre le monde communiste et le monde libéral.

Et puis enfin, un aspect, je dirais, lobbying, c'est à dire la nécessité de faire bouger certaines réglementations, d'obtenir certains financements. Enfin, tout ce qui a été obtenu au début des années 80 avec Rocard, la question de l'Institut de développement de l'économie sociale sur le renforcement des fonds propres des organisations, la loi de 1983 qui modifie et qui révisé des statuts coopératifs, la création de la délégation interministérielle économie sociale pour faire vivre le champ.

Tout ça vient sûrement de ces mutations, de l'intervention de l'État et notamment financière puisque les mutations du Crédit Coopératif sont liées au fait que l'État s'est désengagé de certains fonds. C'est très bien expliqué dans quelques pages du repère de 1994 de Claude Vienney sur l'économie sociale.

Au fond ça vient de ces transformations des circuits financiers qui ont solidarisé des organisations et qui ont ensuite construit politiquement.

Il y a vraiment 2 dimensions. Il y a une dimension économique liée aux recompositions des circuits financiers, de l'action de l'État...

Et puis de l'autre côté, une dimension plus politique avec l'affirmation de la société civile, la question de l'autogestion qui est très présente dans les années 70.

Donc c'est la convergence, je pense, de ces 2 dimensions, qui aboutit à la naissance de l'économie sociale.

FL

D'accord, c'est très intéressant. Alors se pose la question de savoir s'il y a une manière « ESS » d'exercer une influence qui se dégagerait du modèle conventionnel...

TD

Déjà, l'ESS a moins d'argent. Je pense que ça joue. De fait, ils n'ont pas tout à fait les

mêmes méthodes parce qu'ils ne peuvent pas engager beaucoup de gens. Donc, il y a sûrement des choses qui se jouent dans les réseaux militants qui sont des formes de multi engagement. On peut être à la fois dans une coopérative, à la fois dans un syndicat, à la fois dans un parti politique, et cetera.

Donc ce sont ces croisements qui sont peut-être la spécificité de l'ESS. Elle est inscrite dans des mouvements sociaux et ça joue sur le lobbying parce que ce sont des réseaux qui sont aussi des réseaux d'influence.

Je pense que s'il y avait une spécificité, elle est à creuser de ce côté, ce qui tient à sa composante, au fait qu'elle appartienne à la société civile. Elle se distingue effectivement du pouvoir de l'argent qui est « j'embauche des gens pour aller faire du lobbying » ce qu'elle peut faire, par ailleurs. Évidemment, l'ESS a des chargés de relations publiques.

FL

Ça signifie que dans l'ESS, l'influence de la part des groupes d'intérêt se fait auprès des citoyens, peut être plus qu'auprès des élus ?

TD

Non, ça veut dire que quand vous êtes engagé, quand vous êtes encarté dans un parti politique, vous allez militer, coller des affiches, assister à des réunions de section. Vous rencontrez aussi des élus que vous connaissez avec qui vous pouvez avoir une influence. C'est l'idée de s'engager, de faire des rencontres, d'avoir un réseau et de l'activer y compris parce qu'on a un même cadre de pensée.

Il y a un cadre cognitif qui est partagé, ce n'est pas de l'influence au sens lobbying traditionnel. Il y a une connivence parce qu'on a un projet de société commun c'est en ce sens. Donc le fait que ça soit dans un mouvement social, évidemment, ça génère des réseaux qui fonctionnent.

Pour le Rocardisme, c'est ce qui s'est passé, ce sont les acteurs qui se connaissaient politiquement, se croisaient comme militants dans des clubs de pensée, dans des partis politiques... Et puis, ils se sont réunis et un jour ils se sont dit « tiens on va faire l'économie sociale ». Ce sont des dynamiques militantes qui tiennent à cette dimension politique de l'ESS, qui diffèrent très clairement des modes de l'entreprise où là on est sur des réseaux qui n'ont d'existence qu'eux-mêmes, qui n'ont pas forcément de projets politiques, qui n'ont pas de militance, qui fonctionne beaucoup sur l'argent. Évidemment les choses s'imbriquent, il y a aussi cette dimension, on peut quand même se payer un chargé de relations publiques. Mais pour autant, ça ne se limite pas du tout à ça.

A vrai dire, c'est même le plus efficace du point de vue de l'ESS. Après il peut y avoir d'autres réseaux comme la franc-maçonnerie. Il peut y avoir plein de réseaux qui jouent, qui sont très divers, qui sont des réseaux philosophiques, mais qui relèvent de l'engagement. La franc-maçonnerie ce n'est pas du militantisme, c'est une forme d'engagement. Donc, ces réseaux peuvent jouer et qui sont dans une dimension qui n'est pas du lobbying propre.

FL

D'accord, ça répond en partie à une des questions que je m'étais noté, m'interrogeant sur les avancées en termes de politiques publiques qui correspondent au travail d'influence de ces groupes d'intérêts et/ou à des volontés politiques, des volontés plus individuelles.

TD

Oui, ça joue mais ce sont des alliances. C'est à dire que ce sont des coalitions d'acteurs avec des alliances. Il y a toujours des alliés dans une organisation. En l'occurrence, à l'époque Rocard était minoritaire au Parti socialiste. Mais pour autant, il y a eu une alliance.

Et puis il se trouve qu'il s'est allié avec Pierre Mauroy qui lui-même venait de l'éducation populaire.

Bien sûr, il y a des stratégies, des stratégies d'alliance et c'est pour ça que ce n'est pas monolithique et qu'il faut faire des analyses de réseau, savoir d'où viennent ces réseaux.

Le fait que Mauroy ait fondé la Fédération Léo Lagrange, n'est pas étranger au fait qu'il s'intéresse à l'économie sociale. Idem sur le fait qu'il vienne de Lille où il y a des fédérations assez fortes.

C'est important, c'est à dire qu'il y a des logiques de sociabilité, de socialisation politique qui amène effectivement cette prise en compte.

FL

Effectivement. Et si on a un regard global, encore une fois, sur les avancées en termes de politiques publiques de l'ESS vis-à-vis d'autres modèles, est-ce que vous considérez qu'elles ont plus ou moins évolué par rapport à d'autres modes d'entreprendre, depuis les années 60 ?

TD

Une chose est sûre, c'est que l'ESS n'est pas prise en compte à la même hauteur que l'économie conventionnelle. Je pense que c'est tout à fait clair. Quand on regarde le budget aujourd'hui qui est dédié à l'ESS au niveau du ministère, qui était déjà le cas en 2014, c'est 20 millions d'euros donc on ne peut pas considérer que ce soit une priorité politique. L'ESS n'a pas fait l'objet de grandes politiques publiques, elle est bien moins prise en compte.

Les dynamiques militantes, ça ne suffit pas tout à fait, mais c'est quand même des relais. C'est des ressources qui ont été mobilisées, qui ont été utilisées, mais qui d'une certaine façon n'ont pas suffi.

Après, il y a plein d'autres raisons, dont le capitalisme, c'est assez simple à appréhender. Il est évident que l'ESS est sous investie par les pouvoirs publics, je dis bien en tant qu'ensemble, c'est à dire en tant qu'ESS, projet d'une autre économie. Si vous prenez les associations, évidemment, elles sont sur-sollicitées par les pouvoirs publics.

FL

D'accord, c'est intéressant parce que votre première partie de réponse, je dirais qu'elle est orientée sur les ressources, lorsque vous parlez des 20 millions d'euros.

Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens de regarder les avancées en termes de politique publique ? Par exemple, vous dites que les associations sont sur-sollicitées, n'est-ce pas une manière d'institutionnaliser les relations avec les pouvoirs publics ? Et une reconnaissance de leur rôle ?

TD

Si, mais ce sont les associations dans des secteurs de politique publique, ce n'est pas l'ESS. Ce n'est pas la même chose, c'est en ce sens. Et évidemment il y a des budgets ailleurs qu'au ministère de l'ESS, heureusement parce que sinon avec ça on n'irait pas loin. Par contre, c'est dans le cadre de politiques publiques qui sont mises en œuvre et pour lesquelles elle utilise des opérateurs donc c'est pas du tout la même chose que de soutenir l'ESS en tant que projet d'une économie autrement qu'il faut développer, qu'il faut soutenir, etc.

FL

D'accord, c'est bien noté. Je souhaiterais ensuite aborder les relations et les avancées entre d'un côté l'État et de l'autre avec les collectivités territoriales. Quelles similarités ou à l'inverse quelles différences voyez-vous ?

TD

L'État a toujours eu des politiques publiques de stop-and-go à l'égard de l'ESS, avec des choses assez faiblardes en réalité. Il y a des choses qui ont été faites mais rien de très extraordinaire. Quand on regarde bien, c'est pour ça que je donne le chiffre du budget de l'État consacré à l'ESS parce que si vous voulez il n'y a rien de plus politique et de déterminant du point de vue des priorités de politique publique que les budgets qui sont affectés.

Par ailleurs, si vous regardez l'équipe de la direction de Bercy qui est chargée de l'ESS, ils sont peut-être 10. Il y a quand même plus de 10 fonctionnaires en France. Donc je pense que ça vous donne des indicateurs.

On ne peut pas dire qu'il s'est développé des grosses politiques publiques de l'ESS au niveau de l'Etat, ce serait complètement faux. De ce point de vue, l'État est clairement à mettre en cause.

En revanche, du point de vue des collectivités locales, on retrouve un peu les mêmes phénomènes où l'ESS en tant que telle n'a pas nécessairement de budget. Pour autant, ce qu'on voit c'est qu'il y a des collectivités qui peuvent s'en saisir davantage parce que l'ESS a aussi un atout. Alors attention, les politiques publiques locales dédiées à l'ESS se sont vraiment développées depuis 20 ans, ça date du début des années 2000. Donc c'est quand même relativement récent, il faut l'avoir en tête.

Il y avait eu quelques petites choses avant, évidemment, mais c'est vraiment depuis les années 2000. Au niveau des collectivités locales, il y a un avantage, c'est que l'ESS se caractérise notamment par son ancrage local et donc les réseaux de proximité se constituent d'autant plus facilement. Alors que quand on est dans la haute fonction publique l'ESS ce n'est pas toujours évident de faire des liens.

A l'échelle locale, toutes les dynamiques militantes sont plus poreuses. D'ailleurs, ce sont souvent des gens qui ont été militants, enfin qui ont travaillé dans l'ESS, qui se retrouvent élus ESS dans des majorités.

Donc les collectivités locales ont pu être un peu plus d'allant sur le sujet. Ça reste un peu confiné, c'est à dire que malgré tout, il y a un vrai sujet sur comment on met en œuvre la transversalité au sein d'une collectivité locale. Donc les sujets ESS restent confinés dans une délégation qui a peu de moyens, peu de services et qui a peu d'incidence sur ce qui se passe dans les délégations à côté. Il y a un problème de pilotage des politiques d'ESS au niveau des collectivités territoriales.

Très souvent, je pense qu'il y a quand même plus de portée des actions dans les collectivités.

FL

C'est très intéressant. Je parlais, tout à l'heure, de l'institutionnalisation des relations avec les pouvoirs publics. Est-ce qu'on note tout de même des avancées sur ces sujets, qui plus est, sur la participation des groupes d'intérêt au processus de décision ?

TD

Oui, je pense qu'effectivement il n'y a pas de décisions qui sont prises contre les acteurs. Les acteurs participent beaucoup. C'est à dire que très souvent toutes les politiques publiques qui ont été menées sauf peut-être la seule exception ce serait Itier en essayant de mener une politique publique contre les acteurs de l'ESS. C'était un peu particulier on va dire, mais par contre on le voit même aujourd'hui avec Marlène Schiappa elle s'appuie beaucoup sur les acteurs de l'ESS.

Après le problème, c'est que des grandes avancées, il n'y en a pas. Peut-être que la seule grande avancée, on pourrait dire ce serait bien évidemment le démarrage avec Rocard, parce que c'est ce qui a créé le champ, donc c'est forcément important même si en soit ils n'ont pas fait grand-chose mais ça a eu une portée politique et symbolique assez forte et ensuite la loi Hamon bien sûr en 2014.

Les 2 grands moments de la reconnaissance de l'ESS ce sont ces 2 moments. L'acte de naissance quelque part et l'acte de reconnaissance. Il n'empêche que les acteurs participent, mais ils ne participent pas à grand-chose, pas à obtenir plus de choses.

FL

D'accord et est-ce qu'on peut revenir sur l'épisode Christophe Itier ? A quoi faites-vous référence ?

TD

Il a été Haut-commissaire à l'ESS de 2017 à 2020 et il a réduit les moyens alloués à l'ESS. Il a créé French impact qui a été un raté total en lieu et place des PTCE qu'il avait laissé à l'abandon. Il a créé les contrats à impact social qui n'ont pas franchement eu beaucoup plus de succès. Il était très contesté au sein de l'ESS, c'est pour ça que je dis qu'il a gouverné contre y compris parce qu'il avait des comptes personnels à régler. C'est un peu une exception si vous voulez dans le paysage.

FL

D'accord, je pensais que c'était beaucoup ancien.

Alors, vous avez évoqué la reconnaissance de l'ESS par l'État. Est-ce qu'aujourd'hui le fait d'être passé d'un ministère à un secrétariat d'État, ce n'est pas un retour en arrière, une régression en termes de reconnaissance ?

TD

Je ne le pense pas parce que la différence entre un ministère délégué et un secrétariat d'État, honnêtement, c'est l'épaisseur d'une feuille de papier. Donc non, je ne pense pas que ce soit un vrai sujet. Après, il y a la question du rang ministériel et des moyens alloués. Ça, c'est un sujet plus lourd.

Dans l'ESS en France on n'a jamais eu de reconnaissance forte de ce point de vue, alors que par exemple en Espagne, la ministre au travail et à l'économie sociale, elle est 3^e, je crois. Vous avez un bon exemple de ce qu'on peut faire. En Amérique latine, vous avez des exemples aussi probants de politiques assez fortes à la fin des années 2000. Dans d'autres pays où l'ESS était à un niveau de priorité significatif, ça n'a jamais été le cas en France. Ce n'était pas tant le fait que ce soit un ministère parce que en fait ça n'avait que le nom si vous voulez, mais c'était le fait qu'il avait Benoît Hamon qui avait un peu de poids dans l'appareil socialiste. Mais sinon le fait qu'il soit un secrétaire d'État ça ne change pas grand-chose.

FL

D'accord, et concernant l'évolution des ressources et des financements, est-ce que c'est quelque chose qui a tendance à augmenter, de façon globale ?

TD

Non, c'est juste stop & go, ça dépend des périodes. Mais non, il n'y a pas de croissance, de trajectoire linéaire et continue d'amélioration. Ce sont des avancées par à-coups et à vrai dire du point de vue de la reconnaissance, ça n'avance pas vraiment en France. Les seules avancées significatives qu'il y a eu c'est l'émergence où clairement la France a même été pionnière et après la partie reconnaissance par la loi mais où la France n'a même pas été

pionnière parce que l'Espagne avait une loi dès 2011. C'était bien, il fallait le faire, c'était important, mais je veux dire c'est significatif sans être non plus déterminant.

FL

En effet. Alors on a déjà un peu évoqué les mécanismes d'influence qui étaient utilisés. Vous parliez de la force des réseaux au début de l'échange.

Est-ce que qu'il y a d'autres mécanismes qui vous paraissent aujourd'hui pertinents et qui mériteraient d'être approfondis ?

TD

Il faudrait sans doute renforcer tout ce qui relève de l'influence et du plaidoyer, donc ça suppose sans doute de mutualiser les ressources, ce qui est insuffisamment fait. Aujourd'hui, il y a énormément de fédérations de réseaux d'acteurs qui sont le produit de l'Histoire, mais on pourrait, à mon avis, mutualiser davantage les fonctions de plaidoyer parce qu'aujourd'hui c'est très faiblard. Ils ne sont pas assez nombreux donc, il y a un sujet de mutualisation des ressources.

Et puis en termes d'influence, je pense qu'il faudrait travailler davantage avec des think tanks ou des organisations de ce type qui ont de l'influence, qui créent le débat.

Et concernant les médias, je pense qu'il faut avoir plus de lien avec les médias, se payer des espaces d'influence dans les médias.

Je pense que c'est les 3 principaux leviers.

FL

Si on reprend les 3 points que vous venez de citer, quand vous parlez de mutualisation des ressources, des fonctions de plaidoyer, ça passe nécessairement par la création d'une structure telle que ESS France pour pouvoir agir ?

TD

Ça peut prendre des fonctions diverses, des formes diverses, ça peut être une fusion comme par exemple ils l'ont fait avec le CNCRESS mais ça peut aussi prendre d'autres formes.

Ça peut être une coordination, par exemple des fonctions de plaidoyer entre les différents mouvements. Ça, ce serait l'idéal. Après il faut qu'on s'entende politiquement pour le faire, ça c'est une autre affaire. En tout cas, il y a un sujet à mon avis de ce côté-là.

Sur la question des think tanks, il y a le labo de l'ESS mais ils font surtout des études sur des initiatives territoriales, ça ne crée pas vraiment de débat sur des sujets stratégiques pour l'ESS. Lancer une proposition, une réforme majeure, ils ne l'ont pas vraiment fait. Ils ont une influence dans le petit champ de la politique ESS, il faudrait aller au-delà.

Et puis sur les médias, c'est effectivement d'acheter des espaces, enfin de payer des partenariats média, d'organiser des événements, de leur demander de faire des reportages. Donc il y a un vrai travail à faire aussi avec les médias, mais tout ça demande de mettre des moyens dans l'ESS.

Il y a des moyens mais ils sont très fragmentés, il n'y a pas de stratégie véritablement partagée entre l'ensemble des acteurs. Il y a donc un travail politique à faire avant.

FL

Sur la question des médias, jusqu'où peut-on aller dans les espaces publicitaires et est-ce qu'on rentre dans le moule des médias mainstream ? Est-ce qu'on ne peut pas avoir une manière ESS pour aborder les relations avec les médias ? Quel est votre regard sur ça ?

TD

Je pense que dans l'ESS, il faut garder cette dimension militante, c'est à dire être dans des logiques partenariales, il ne faut pas juste arroser les médias mais effectivement leur proposer de co-construire de travailler ensemble les papiers, les sujets, les formats, enfin travailler sur un mode de construction. Ça serait une approche de l'ESS et qui à mon avis serait un travail plus de concertation. Beaucoup plus qu'une entreprise qui arrive qui dit « voilà le cahier des charges » mais plutôt de le construire ensemble.

FL

D'accord. À l'inverse, en termes d'influence des groupes d'intérêt, vous avez parlé des limites liées à l'argent notamment. Quels seraient, selon vous, les grandes limites, les grands obstacles à ces actions d'influence ?

TD

Je pense à l'éparpillement, le fait qu'ils défendent des choses différentes entre eux. Donc, ils ne mutualisent pas les fonctions et en plus ils sont parfois même en tension les uns avec les autres. Donc c'est la division du champ du plaidoyer.

Puis évidemment les moyens financiers qui sont largement insuffisants, à mon avis ce sont les 2 principaux freins.

Et il y a un 3e frein, c'est le fait qu'on est quand même sur un référentiel d'action publique qui n'est pas du tout en phase avec l'ESS, c'est une complexité, c'est à dire qu'on s'adresse à des acteurs, les énarques, qui de base, ne croient pas à la fonction de l'ESS. Malgré les réseaux militants il y a un affaiblissement des liens avec les partis politiques et les personnels politiques. Il y a toujours des liens qui existent mais ils ne sont pas suffisants et la technostructure n'est pas intéressée.

FL

Justement, j'ai une question à laquelle vous avez déjà un peu répondu sur les perspectives. Sur les pistes de réflexion liés aux groupes d'intérêt de l'ESS, est-ce que vous avez des choses à ajouter ?

TD

Non, je pense que c'est un chantier. Clairement il y a d'abord un sujet organisationnel sur cette logique de mutualisation et puis évidemment y affecter les moyens suffisants, c'est surtout la fragmentation du champ qui pose problème.

FL

OK. J'ai une dernière question. L'ESS revendique une certaine indépendance vis-à-vis de l'État. Est-ce qu'aujourd'hui ce n'est pas bloquant pour aller dialoguer avec les pouvoirs publics ?

TD

Oui, il y a un relatif impensé du rapport avec l'État, même si c'est en train de changer depuis quelques années. En fait l'ESS s'est d'abord construite contre l'État, c'est à dire que durant le 19e siècle c'est l'histoire d'une reconquête de la société civile sur des droits dont elle avait été privée parce que l'État, avec la Révolution française, avait détruit les organisations intermédiaires.

Donc, il y a quand même un passif, il faut l'avoir en tête. Et dès lors, souvent l'ESS est pensée soit contre l'État, soit indifféremment de l'État. Donc il y a un impensé.

C'est évidemment un sujet à traiter avec des personnalités comme Jérôme Saddier que les choses avancent, pas à pas, en partenariat. Aujourd'hui, peut-être que ça se pose un peu différemment mais ça reste un sujet à part entière.

FL

Très bien, je n'ai plus de questions, on a été plutôt rapide et efficace. En tout cas, je vous remercie.

TD

Avec plaisir, quand vous devez remettre votre mémoire du coup ?

FL

Prochainement, autour de la mi-août. C'est un sujet qui me semblait intéressant à étudier et par ailleurs, vous connaissez peut-être mon directeur de mémoire, Enzo Pezzini.

TD

Oui, bien sûr, très bien. Vous lui passerez le Bonjour. C'est bien d'avoir fait un mémoire sur ce sujet. N'hésitez pas à me l'envoyer une fois qu'il sera achevé. Et puis sûrement qu'ESS France sera intéressé aussi. Il faudrait qu'il s'en saisisse pour essayer de proposer quelque chose autour de ça.

FL

En effet, et espérons qu'il y ait des éléments de contexte qui fassent en sorte que l'ESS soit mieux considéré par l'État, je pense à la transition écologique, ça peut être un sujet qui peut mettre l'ESS sur le devant de la scène.

TD

Bien sûr, tout à fait. Il y a une fenêtre, mais après il faut que les acteurs se mobilisent dans ce sens-là, c'est toute la difficulté. Si vous n'avez pas d'acteurs qui se mobilisent, l'État ne fait rien. Donc c'est pour ça que c'est des stratégies et des constructions. C'est à l'ESS de s'emparer de ces sujets puis de trouver les bons canaux pour que ce soit relayé.

FL

En effet, merci encore. Je vous dis, à bientôt, et je vous souhaite une bonne journée.

TD

Avec plaisir. Oui, à vous aussi et à très bientôt et bon courage pour l'écriture de votre mémoire.

FL

Merci beaucoup, au revoir.

TD

Au revoir.

Entretien du 20/07/2023 avec Jean GATEL, Secrétaire d'Etat chargé de l'Économie sociale et du développement local (1984 - 1986)

[...]

Florian Lebreton

On se doit de retranscrire l'intégralité des entretiens.

Jean Gatel

Parfait, d'accord.

FL

Comme je te disais hier, dans le cadre de mon mémoire sur les groupes d'intérêt, je voudrais aborder le sujet de la création du secrétariat à l'économie sociale.

JG

Bien, je vais être franc comme je le suis dans mon livre « L'économie sociale et solidaire pour un nouveau modèle de développement ». Je suis vraiment rentré dans les problématiques de l'économie sociale, qui deviendra ensuite solidaire avec le gouvernement Jospin, au moment de ma nomination comme secrétaire d'État.

Ce secrétariat est rattaché à Laurent Fabius qui était Premier ministre suite à la démission du gouvernement de Pierre Mauroy à l'été 1984. Jusqu'à présent, aussi bien en tant que député, qu'en tant que secrétaire d'État, je m'étais surtout investi sur les problèmes géostratégiques et sur les problèmes de défense. C'était très important pour moi parce que j'étais élu d'une circonscription qui était très marquée par la présence de plusieurs corps d'armée à Orange.

Jusqu'à ma nomination comme secrétaire d'État chargé de l'économie sociale, je m'étais peu intéressé au problème de l'économie sociale. J'étais un militant très engagé dans tout ce qui concerne l'économie sociale liée au monde de l'enseignement, c'est à dire la MGEN, la Maif... J'étais un sociétaire, un militant, très intéressé par le mouvement associatif. J'ai été animateur plusieurs années de suite chez Léo Lagrange mais j'avais une vision de ce secteur qui était tout à fait parcellaire.

J'étais donc essentiellement préoccupé par les problèmes de défense. C'était lié à la sociologie de ma circonscription, Orange est une grande place militaire, la base aérienne, le groupement de gendarmerie, régiments de Légion étrangère.... J'ai une formation d'historien géographe, donc ça me plaisait beaucoup. J'étais vice-président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, puis le président Mitterrand m'a nommé secrétaire d'État auprès de Charles Hernu, qui était ministre de la Défense pendant un an. Je m'attendais pas du tout à être nommé à ce poste.

Alors au moment du remaniement ministériel, en 1984, Laurent Fabius m'a appelé, en me disant qu'il ne pouvait pas me garder au secrétariat d'État à la Défense parce qu'il fallait trouver un point de chute pour Edwige Avice qui quittait le ministère des sports, remplacé par Alain Calmat. Enfin tout ça c'est de la petite cuisine politicienne. Donc il m'a dit « Le Président et moi-même, nous souhaitons absolument te garder au gouvernement. Est-ce qu'un nouveau secrétariat d'État qui vient d'être créé à la demande du Président te conviendrait ? Il s'agit d'un secrétariat d'Etat en charge de l'économie sociale et du développement local. J'avais quelques minutes pour répondre, j'ai dit oui bien sûr, parce qu'on ne refuse pas un poste en République. Et donc je me suis retrouvé du jour au

lendemain, plongé dans ce monde dont j'ignorais en grande partie les enjeux, les composantes et les problèmes.

Ma première rencontre avec le président Mitterrand a été extrêmement intéressante quant à la finalité de ce secrétariat d'État, car il a surtout insisté sur l'aspect développement local. Il estimait que la France était plongée dans une crise terrible du capitalisme, d'une disparition des grands secteurs traditionnels, sidérurgie, charbonnerie, textile, et cetera. Et le président Mitterrand voulait absolument que les tissus économiques abîmés par la chute des grandes cathédrales se renouvellent par une multiplicité de création d'activités de micro-entreprises. Il fallait que dans les territoires, les citoyens et les citoyennes se réveillent pour prendre un petit peu en main leur destin économique plutôt que de compter sur des mono industries qui avaient failli ou qui allaient faillir. Donc il comptait beaucoup sur ce développement local, ce développement territorial qui est maintenant très à la mode mais qui dans les années 1980 n'intéressait que peu de monde, si ce n'est quelques éléments anticipateurs issus d'ailleurs de la 2e gauche de Michel Rocard, mais qui n'arrivait pas à faire émerger une parole forte au sein du parti socialiste et même au sein du groupe parlementaire. Donc il a surtout insisté pour que je prenne mon bâton de pèlerin et que je plaide département après département, sur la nécessité des élus de se lancer sur cette problématique un petit peu inconnue pour eux, d'aider à ce que les territoires se réveillent, bâtissent des projets, se reconstruisent et cela dans un partenariat avec les grandes entreprises, avec le monde associatif, avec les services de l'État, avec les collectivités territoriales, bref, avec tous ceux qui voulaient reconstituer du tissu économique durement abîmé par la crise.

Quant à l'économie sociale, le président Mitterrand ne m'en a pas dit grand-chose. Il m'a dit : « Écoutez, nous sommes très présents, forces de gauche dans ce milieu, j'ai eu beaucoup de soutien pendant ma campagne électorale de la part des grands dirigeants de l'économie sociale, qu'ils soient mutualistes ou coopératifs ou associatifs ».

Depuis 1981, beaucoup de choses ont été faites en direction de ce secteur. Pierre Mauroy a créé la délégation interministérielle à l'économie sociale, petite administration. Mais quand même, cela envoyait un message au monde de l'économie sociale. Il m'a dit : « Soyez à leur écoute, voyez un petit peu ce qu'il y a à faire en termes de modernisation, d'adaptation, mais surtout concentrer votre travail sur les problématiques du développement local ».

Alors, voilà qu'elle était ma feuille de route. J'ai donc essentiellement commencé par écouter. J'ai donc longuement entendu les principaux responsables. La Mutualité française était dominée à ce moment-là par l'énorme personnalité de René Teulade, le mouvement coopératif par celle de Georges Rino, qui a fondé le chèque déjeuner, le mouvement associatif était très dominé par les associations de l'éducation populaire. Donc j'ai écouté et finalement je n'ai pas fait grand-chose sur le plan législatif en direction de ce secteur, si ce n'est donc une grande écoute, faire très attention à ce que dans chaque projet de loi examiné à l'Assemblée et au Sénat, la dimension économie sociale ne soit pas oubliée ou que des textes de loi ne soient pas préjudiciables à ce secteur de l'économie sociale.

J'ai quand même contribué à la révision du code de la Mutualité en 1985, en partenariat avec Georgina Dufoix qui était ministre des Affaires sociales. Nous avons fait un bon travail et nous avons étroitement collaboré avec les principaux responsables du mouvement mutualiste.

En ce qui concerne les mutuelles d'assurance, très clivées, il y avait des mutuelles très proches de la gauche comme la Maif, mais également des mutuelles qui étaient assez critiques, en particulier la GMF de Michel Baroin qui voulait absolument s'imposer comme un leader dans ce secteur des mutuelles d'assurance. J'ai eu plutôt de très bonnes relations. On a travaillé, je ne suis pas quelqu'un d'intolérant, je l'ai écouté, c'est un personnage assez

fascinant. Sur le plan des mutuelles de santé, il n'y avait finalement pas de chantier très important mis à part la réforme du code de la Mutualité.

Sur le plan coopératif, ça n'a pas été très simple parce que sitôt mon arrivée, me sont tombées sur la tête plusieurs catastrophes extrêmement graves.

La première est plutôt anecdotique, c'est la fin de Manufrance qui vivait sous perfusion de crédits d'État depuis des années et des années et qui était dans une situation de gestion absolument calamiteuse. C'est une coopérative qui faisait autant de pertes que de chiffres d'affaires. Donc on ne pouvait pas continuer à la perfuser et donc il a fallu que Laurent Fabius et Bercy débranchent les tuyaux.

Plus grave, la disparition de la VOA, la Verrerie Ouvrière d'Albi qui était extrêmement symbolique dans le champ coopératif puisqu'elle avait été créée par Jean Jaurès. Pour écouler les vins du Languedoc-Roussillon, il avait pensé à créer une coopérative spécialisée dans les bouteilles de verre. La VOA s'était énormément développée, leader sur le marché du verre en France et puis progressivement, elle a été concurrencée par des grandes multinationales dont en particulier Saint Gobain, des multinationales qui avaient des moyens en fonds propres énormes et qui pouvaient moderniser leur chaîne de production et gagner de la productivité en très grande quantité. Ce qui n'était pas le cas malheureusement de la VOA qui n'arrivait pas à lever des fonds pour arriver à tenir la concurrence.

Alors on a essayé de trouver une solution, on a permis l'ouverture des SCOP à des capitaux extérieurs mais qui ne sont pas venus parce que la règle, un homme-une voix continuait à s'imposer. Et bien sûr, peu d'investisseurs voulaient mettre de l'argent pour se retrouver simplement avec une seule voix en Assemblée générale et au Conseil d'administration. Donc malheureusement on n'a pas pu sauver la VOA. Ça a été une tristesse absolue pour moi en particulier qui était très attaché à ce symbole.

Bon bref, la 3^e crise m'a également beaucoup affecté, j'ai tout fait pour arriver à la sauver, mais la situation était désespérée, c'est la faillite de la FNCC, la Fédération nationale des coopératives du consommateur qui a été victime de ses propres erreurs de gestion. Tu sais, on retrouve ce problème dans certaines coopératives où ce sont des militants qui se retrouvent à des postes de responsabilité. Ils font des investissements de prestige, un peu inconsidérés, c'était le cas de la FNCC. D'abord, la mutualisation totale des fédérations régionales a été une grave erreur parce qu'elle a entraîné la chute de quelques fédérations régionales, entraînant dans son sillage les fédérations régionales saines. Et il y en avait beaucoup, malheureusement. Il y a eu une espèce de jeu de domino qui fait qu'on aurait pu essayer peut-être de trancher à la découpe pour essayer de consolider quelques coopératives régionales, en particulier celles de l'Ouest qui tenaient bien. Mais bon, ça n'a pas été possible. La fédération s'était lancée dans des investissements comme en particulier un siège social à Paris qui a coûté des dizaines de millions. Et puis les gens, qui le dirigeaient, étaient pas du tout à la hauteur d'une reconversion de la FNCC. Ils n'avaient pas vu venir l'arrivée sur le marché des grandes multinationales de la grande distribution lorsqu'ils se sont lancés dans les hypers. C'était trop tard, ils étaient déjà devancés par Auchan, Carrefour, Mammouth, et cetera.

Et donc, malheureusement, la FNCC a déposé son bilan, et j'ai été chargé de la liquidation du plus beau fleuron de la FNCC qui était la Fnac, qui m'a valu une bataille terrible avec le Premier ministre, parce que Laurent Fabius voulait que la Fnac soit vendue au plus offrant. C'était un groupe de la grande distribution qui s'était porté acquéreur. Moi, je ne voulais pas que la Fnac sorte du champ de l'économie sociale par respect pour ses pairs fondateurs.

Donc on s'est un peu accroché et heureusement, il y a eu la proposition de GMF, donc Baroin mais c'était l'économie sociale et finalement, on m'a autorisé faire la session de la

Fnac à la GMF qui, malheureusement, après la mort de Michel Baroin, n'en a pas fait grand-chose. Il n'a pas été maintenu dans le champ coopératif.

Alors le 4^e, parce que la liste est assez longue, m'est tombée sur le coin du nez. Je n'étais pas préparé et je suis arrivé dans un contexte général des grands responsables de l'économie sociale qui ne m'étaient pas favorable. Ces gens ne me connaissaient pas et ils étaient très influencés par les rocardiens, par la 2^e gauche. Il y avait énormément de militants proches de Michel Rocard dans tous les cercles de l'économie sociale, et en particulier, c'est eux qui véritablement noyautaient la délégation interministérielle à l'économie sociale avec Marcel Luhmann. Donc ces gens étaient extrêmement méfiants parce que moi je venais du courant exactement inverse, j'étais un militant du CERES, j'avais rejoint Jean-Pierre Chevènement et donc j'étais plutôt sur une France jacobine plus que sur une France girondine proche des valeurs et des idéaux rocardiens. Ca a été assez difficile pour moi, j'ai eu beaucoup de mal avec mes amis de la délégation interministérielle à l'économie sociale,

André Henri est parti très vite parce qu'il ne pouvait pas supporter d'avoir un ministre au-dessus de lui. C'était un personnage un peu bizarre, un ancien patron de la FEN. Ce n'était pas facile à gérer, il a préféré démissionner. J'ai nommé Micheline Figaro, qui était une militante du mouvement associatif et a toujours été très proche d'un certain nombre de responsables de l'économie sociale comme Georges Rino dont je te parlais tout à l'heure. J'ai eu beaucoup de mal à composer mon cabinet, je ne savais pas trop s'il fallait, pour rassurer le monde de l'économie sociale, prendre des gens plutôt impliqués dans ces problématiques ou bien s'il fallait que j'envoie un signal sur le fait que j'étais plutôt préoccupé par les problèmes de développement local.

Ces 2 mondes ne se comprenaient absolument pas, ne se parlaient pas. Les grosses structures de l'économie sociale considèrent les petites initiatives locales un peu comme méprisables, et inversement. Les petites structures, les microentreprises qui fleurissaient sur le terrain, avait beaucoup de mal à avoir un contact avec les grandes structures de l'économie sociale, en particulier avec le milieu bancaire coopératif qui ne les prenait pas très au sérieux, qui considéraient que c'était plutôt des initiatives un peu baba cool et qui n'avaient pas de crédibilité économique. Ce qui était une erreur fondamentale puisque on est bien arrivé à démontrer qu'il y avait une richesse incroyable en termes d'emplois et de potentialités d'activité avec tout ce qui bougeait sur le territoire.

Donc ma 4^e mésaventure est celle de Tourisme et travail. C'est une grosse fédération de tourisme qui était très liée à la CGT, au PCF et là aussi beaucoup d'erreurs de gestion. Pendant que les communistes étaient au gouvernement, avec le gouvernement Pierre Mauroy, il y a eu là aussi des perfusions, mais quand Fabius est arrivé, c'était un autre son de cloche. Donc, Tourisme et travail a également disparu de sa belle mort.

Donc, je ne suis pas arrivé dans des conditions extrêmement faciles et pour arriver à trouver la confiance de l'ensemble du secteur, ça a été très difficile. Alors je me suis évertué pendant tous mes premiers discours à rassurer les uns et les autres en essayant de montrer à quel point, et parce que j'y croyais vraiment, l'économie sociale et le développement territorial étaient étroitement liés, je dirais presque fusionnels. L'esprit même de l'économie sociale partait des besoins du terrain, de volontés d'hommes et de femmes. C'est à dire des citoyens et des citoyennes, des salariés et des salariées qui s'engagent, qui reprennent en main leur outil de production qui sur le terrain, créent des associations pour répondre aux nouveaux besoins générés par l'aggravation de la crise, la montée du chômage, la montée des inégalités, la montée de l'exclusion...

Il y avait une réponse du mouvement associatif, en particulier sur les problématiques de

l'insertion par l'économie qui étaient très fortes. Dans mon livre que je vais t'envoyer, je consacre un chapitre entier sur les liens entre économie sociale et développement territorial comme consubstantiel. Même si l'économie sociale s'était plutôt concentrée sur les grosses structures et que le monde du développement territorial était très éloigné des grandes familles de l'économie sociale.

Le message est progressivement passé, je suis arrivé à me faire accepter par ces 2 secteurs qui étaient quand même fondamentalement très différents. Je pense honnêtement y être plutôt bien arrivé.

Et alors, j'ai eu au niveau de la composition de mon cabinet 2 périodes successives. La première période, j'ai surtout pris des gens qui venaient du développement local, en particulier mon directeur de cabinet, Alain de Romefort, qui avait beaucoup écrit sur le développement local et qui était vraiment une tête pensante sur ces problématiques, qui a amené à mon cabinet un certain nombre de gens avec qui il avait travaillé.

Je dois également te le dire, mais c'est de notoriété publique puisque c'est dans mon livre, que Danielle Mitterrand a été très proche de mon secrétariat d'État, parce qu'avec ses fondations, elle était très impliquée sur tout ce qui était création de l'activité, création d'entreprise. Donc il y a une partie du cabinet qui m'a quand même été un petit peu soufflé par Danielle, avec qui j'entretenais des rapports extrêmement amicaux, presque affectueux, que j'avais rencontré dans le Vaucluse bien avant d'être nommé, qui m'aimait bien, que j'aimais bien et donc elle avait surtout souhaité que je m'appuie, dans la composition de mon cabinet, sur des gens qui avaient beaucoup travaillé sur le développement local. Ce n'est pas forcément la bonne carte à jouer parce que j'avais des électrons libres qui fait que je partais le vendredi pour rentrer dans ma circonscription, tout le monde était sage et bien à sa place et je revenais le mardi matin, c'était pratiquement le bordel parce que chacun avait essayé de piquer les dossiers de l'autre, et cetera. Donc j'ai été obligé de me défaire De Romefort qui était un type génial sur le plan des problématiques du développement local, mais qui était incapable de diriger un cabinet, de rentrer en contact avec les formalités des autres cabinets ministériels avec lequel nous étions appelés à travailler.

J'ai donc choisi Solange Passaris qui était une femme exceptionnelle qui avait beaucoup travaillé à La Fonda avec Frédéric Pascal et dont j'avais lu un certain nombre d'écrits et elle était enseignante à l'école des Hautes études socio. Enfin bref, c'était quelqu'un de merveilleux et là elle était à la tête de la Fédération des crèches associatives. Elle m'a beaucoup aidé sur les problématiques qu'on commençait à rencontrer à partir des années 1984-85-86. Une partie du Mouvement Associatif a voulu rentrer sur le terrain économique et donc prendre toute sa place dans l'économie sociale, puisqu'il n'y a pas que social dans l'économie sociale, il y a également économique. C'est le moment où se sont créées des grosses associations qui ont travaillé sur l'accueil aux personnes âgées, l'accueil aux personnes handicapées, sur tout ce qui concerne les nouveaux gisements d'emplois qui étaient ceux des services à domicile, des services de proximité. La Fonda travaillait énormément sur ces problématiques pour essayer d'accompagner le mouvement associatif dans cette mutation qui était très difficile puisque d'associations, elles devenaient quasiment des entreprises avec toute la nécessité de rigueur qu'entraîne cette mutation.

Bref, je continue. Ensuite c'est le moment où nous sommes rentrés dans ce que nous avons appelé nous socialistes avec l'hypocrisie qui caractérise un certain nombre de nos dirigeants « la pause ». Ça s'est essentiellement traduit par un désengagement de l'État, et également le fait que les subventions publiques ont commencé à chuter d'une façon drastique. Le choc a été en grande partie amorti par l'implication des collectivités territoriales, mais la gauche sauf une seule fois je crois, n'a jamais été majoritaire dans toutes les régions de France,

donc il y avait des régions dans lesquelles le mouvement associatif était vraiment en très grande difficulté. C'est ce qui explique finalement ma seule loi un peu innovante que j'ai présentée en 1985, qui est celle de la création d'un titre associatif qui était un titre participatif comme ceux que peuvent émettre les coopératives mais qui étaient réservées au mouvement associatif.

J'ai eu beaucoup de mal avec la création de cet outil financier parce que c'est très difficile de trouver un taux d'intérêt qui soit rémunérateur pour l'épargne publique. En plus, les associations continuent de rester des structures dont on se méfie parce qu'on a l'impression qu'elles sont subventionnées. Donc comment véritablement être sûr de récupérer son argent ? J'ai eu beaucoup de difficultés, il a fallu que je rentre dans des sujets comme la lucrativité. Alors, il y a eu quelques émissions de titres associatifs par quelques grandes fédérations, en particulier la Fédération des Glénans qui a été l'une des premières à acquérir des titres associatifs. Mais, on peut dire qu'après le passage au Sénat en commission mixte paritaire et après avoir été mouliné par la commission des marchés, le texte n'était plus du tout ce que je voulais qu'il soit. Je voulais vraiment qu'on puisse adosser la création de ces nouvelles obligations aux résultats de l'association. Mais comment mesurer le résultat d'une association ?

On est 40 ans après, et on est sur les mêmes problématiques, celles liées à l'impact. Peut-on mesurer l'impact ? Enfin bon, tu vois de quoi je veux parler.

Bref, ce secrétariat d'État a été intense, en 1986, lorsque Jacques Chirac est devenu Premier ministre de la première cohabitation, il a eu de cesse de faire disparaître ce secrétariat d'État. Alors c'est Hervé de Charette qui, bizarrement, a récupéré la délégation à l'économie sociale. Micheline Figaro est resté en poste. Les 2 se sont à peu près entendus parce que nous avons signé avec quelques grosses têtes de réseau, des conventions d'objectifs pluriannuelles.

Ca concernait essentiellement tout le domaine de la création d'activités, il y a avait donc une convention pluriannuelle avec la CGSCOP, l'ANCE, l'Agence nationale des créateurs d'entreprise, des fédérations d'éducation populaire, l'UNAT... Bref, toute une série de conventions avec des têtes de réseau puissantes sur lequel je leur demandais en échange de l'effort financier que je consentais dans leur direction, d'essayer de multiplier les initiatives sur le terrain, et de faire en sorte que puisse se développer pour les uns, le réseau coopératif pour les autres, le réseau associatif.

On est arrivé à maintenir, pendant un an à peu près, les crédits qui avaient été indiqués en 1985, donc en 1986, les subventions ont été maintenues. Mais en 1987, tout est passé à la trappe alors que je voulais faire de ces conventionnements pluriannuels d'objectifs un des piliers de ma politique, parce que je considérais que c'était vraiment un élément très intéressant dans les rapports entre pouvoirs publics et mouvements associatifs : je te fixe des objectifs, on les partage, je te donne les moyens de les atteindre si tu les atteints, tant mieux si tu les atteints pas, je diminue mon l'effort que je consens au prorata de de tes résultats.

En plus, c'était dans le programme du PS même si je ne me sentais pas tout à fait lié aux engagements du PS dans l'économie sociale puisqu'il n'y en avait pas. Donc c'était simple, nous étions dans une logique tournée vers la résolution de la crise industrielle, mais je ne peux pas en vouloir à mes camarades.

On est resté dans cette logique productiviste pendant trop longtemps, en négligeant ce que pouvait être les risques de cette croissance à tout prix et sans mesurer que nous étions petit à petit complètement influencé par les théories néolibérales largement distillées dans ce parti par les Strauss-Kahniens et les Vallistes. Je suis un peu brut de décoffrage mais c'est le cas.

FL

Très bien, c'est très complet. J'ai des questions qui me viennent à l'esprit. Je reviens sur la genèse du secrétariat d'État, tu as évoqué les raisons, le contexte économique et social. En revanche j'ai lu qu'au début le nom du secrétariat d'État était uniquement « développement local » donc les groupes d'intérêt sont montés au créneau pour pouvoir y ajouter la mention « économie sociale »...

JG

Je ne sais pas tout ce qui précède les négociations sur mon secrétariat d'État. Ce que je peux te dire, c'est que Pierre Mauroy sortait du mouvement associatif, c'était le patron de la Fédération Léo Lagrange et Dieu sait si elle est importante. Je sais qu'il y a énormément de gens de l'économie sociale, aussi bien mutualistes que coopératives, qu'associatifs, qui plaident pour qu'on change de dimension, qu'on passe d'une délégation à un ministère, donc un secrétariat d'État. Ce qui fut le cas, mais je n'ai pas eu vent que les lobbies de l'économie sociale ont été si forts que tu ne sembles le dire.

En tout cas, pour moi, il n'y a jamais eu d'ambiguïté. C'était économie sociale et développement local même si dès le lendemain de ma nomination le Président Mitterrand m'a dit « axez essentiellement vos efforts sur la problématique du développement local » mais ça, c'était un entretien en tête à tête totalement confidentiel et que je n'ai pas rapporté à l'époque, maintenant tous les protagonistes sont nous ont quitté et donc je peux parler.

FL

De plus, le fait d'y associer économie sociale, ce n'est absolument pas incompatible. Tu le disais tout à l'heure, le développement local passe aussi par l'économie sociale. Si je reviens non pas avant la création du secrétariat d'État mais plutôt au début, tu disais que ça avait été un petit peu compliqué.

En termes d'interface de dialogue, avec quelles structures représentatives de l'ESS est-ce que tu dialoguais ?

JG

Je dialoguais avec tout le monde. Parmi les gens qui avaient conduit la fameuse loi le Garrec sur le capital des coopératives. J'avais gardé dans mon cabinet celle qui était l'inspiratrice des positions de Jean Le Garrec sur l'économie sociale qui était Anne Bolliet. Elle est restée dans mon cabinet pendant pas mal de temps. On s'est plus ou moins bien entendus. Anne était suffisamment intelligente et militante pour faire abstraction de tout ça. Donc c'est un peu elle qui était la mémoire de ce qui s'était passé dans mon cabinet, c'était une femme assez remarquable.

C'est elle qui a fait la transition parmi les dossiers que j'ai récupérés, qui étaient très avancés et que j'ai pu mener à leur finalité et à la création des unions d'économie sociale, les UES, qui sont la préfiguration des SCIC. C'est à dire la possibilité de créer des unions dans lequel les coopératives peuvent entrer au capital, mais aux côtés de collectivités territoriales, ces unions d'économie sociale ont connu dès le départ, en 1985-86, un franc succès, qui est d'ailleurs le précédent du succès que connaissent à l'heure actuelle les SCIC.

Par ailleurs, je m'entendais plutôt bien avec Jacques Moreau à la tête du Crédit coopératif. Le Crédit Agricole, n'en parlons pas, le Crédit Mutuel, pas de relation, les banques populaires, pas de relation. Le Crédit coopératif a tout de suite été assez sensible aux problématiques du développement local, donc ils ont recadré un petit peu leurs équipes et leurs outils financiers en direction de l'éclosion de ces nouvelles petites entreprises à la tête de la CGSCOP. Il y avait Georges Reynaud donc c'était mon interlocuteur, je n'ai pas eu de

problème avec lui. J'ai beaucoup travaillé avec l'éditeur de la lettre de l'économie sociale, Girodot, qui m'a été très précieux dans la découverte de ce milieu.

J'ai beaucoup travaillé également avec la secrétaire particulière de Michel Baroin. Elle était à la tête de la fronde ESS parce que Baroin dans ses velléités hégémoniques sur l'économie sociale de droite, avait créé pour concurrencer La Fonda, une fondation qu'il finançait et il avait installé à sa tête une femme qui avait toute sa confiance, Dominique Besse qui était d'ailleurs quelqu'un d'extrêmement intéressant avec lequel j'ai beaucoup travaillé, avec lequel tout s'est bien passé, mais qui m'a beaucoup aidé pour ne pas être rejeté par une partie de l'économie sociale, qui ne se reconnaissait pas dans une économie sociale dominée par le monde de l'enseignement, par le monde laïc.

Et puis avec beaucoup de têtes de réseau, j'ai découvert au fur et à mesure que je m'immergeais dans le monde de l'économie sociale. On a également créé le compte satellite au niveau de la délégation à l'économie sociale. Micheline Figaro a été une redoutable déléguée. Elle était très pointue. Elle avait une capacité de travail absolument phénoménale et elle connaissait beaucoup de monde dans l'économie sociale. Elle m'a aidé au niveau du cabinet à créer le compte satellite de l'économie sociale.

Donc je sais à peu près dans quel état j'ai laissé le secteur de l'économie sociale en partant en 1986 et surtout son nombre de salariés. On était à 800 000 donc si tu fais la différence avec aujourd'hui 2 600 000 tu vois à peu près la poussée du secteur de l'économie sociale pendant ces 40 dernières années. Et quand je pense qu'il y a des gens qui nous disent que l'économie sociale ne pèse pas dans le développement économique français, ils feraient bien de regarder un petit peu les chiffres. C'est absolument incroyable. Il n'y a pas un seul secteur de l'économie française qui peut afficher les taux de croissance tels que ceux des entreprises de l'ESS. Alors je sais que ça s'est fait essentiellement dans le mouvement associatif. Je sais que c'est surtout lié aux évolutions de la société qui a créé de nouveaux besoins auxquels il n'y avait pas de réponse, ni du secteur privé, ni du secteur public. Donc, le mouvement associatif a été en première ligne par rapport à ces nouveaux besoins, les emplois de proximité, les emplois de service, l'accueil des personnes âgées, l'accueil de la petite enfance... Bref, des enjeux qu'on retrouve d'ailleurs aujourd'hui.

Mais la gauche aurait dû sanctuariser des secteurs tels que la santé ou les personnes âgées. Il ne fallait pas permettre à qui que ce soit ayant des visées lucratives et des visées de profit s'intéresser à la gestion des établissements pour personnes âgées, c'est monstrueux que la gauche n'ait pas fait ça !

Tu sais que certains départements l'ont inscrit dans leur ligne de conduite. C'est à dire que dans certains départements, il ne peut pas se créer une seule maison d'accueil aux personnes âgées ou un EHPAD s'il n'est pas géré d'une façon non lucrative, les Landes, par exemple. C'est le génie d'Henri Emmanuelli.

FL

D'accord. Je reviens sur 2 points, les relations et le dialogue que vous aviez avec la délégation interministérielle et le CNCLAMCA qui semblait être quand même le groupe représentatif de l'économie sociale. De quelles manières avaient lieu les discussions, les réunions avec les groupes d'intérêt ? Et quelle était leur influence dans la construction des politiques publiques ?

JG

Concernant le CNCLAMCA, je n'ai pratiquement pas eu de relation formelle avec eux. Ils ont joué un rôle très important avant 1981 puisque je crois que la création du CNCLAMCA c'est 1976. Ils ont établi la charte de l'économie sociale, qui d'ailleurs allait ensuite être repris

par des lois diverses jusqu'à la loi Hamon de 2014.

Mais en tant qu'organisme structuré je n'ai pas eu de relations véritablement formelles avec le CNCLAMCA. Je ne me rappelle d'ailleurs pas qui était à sa tête. En tout cas, ça n'a pas été des relations de coopération et de travail. J'ai dû les recevoir, j'ai dû les écouter, j'ai dû lire leurs rapports mais ce n'était pas, pour moi, des interlocuteurs.

FL

Je me permets de te couper mais tu saurais dire pourquoi ?

JG

Parce que le désir n'est venu ni d'un côté ni de l'autre, ils n'ont pas manifesté auprès de moi une volonté de me proposer une collaboration suivie. Donc je les ai considérés comme ce qu'ils étaient, c'est-à-dire un comité de liaison.

Mais je préférais travailler avec structures elles-mêmes, c'est-à-dire avec les familles donc la Mutualité par la FNMF, les sociétés d'assurance à caractère mutualiste, la Matmut

Et pour les coopératives, c'était la même chose. Hormis la coopération agricole, j'ai eu des contacts directs avec les autres formes de coopératives parfois parce qu'il y avait un contrat d'objectif pluriannuel, les coopératives de transporteurs, les coopératives des commerçants détaillants, les coopératives d'artisans,... le mouvement SCOP bien évidemment était mon principal interlocuteur.

Concernant la coopération agricole, on n'a jamais voulu travailler avec moi, donc je ne suis pas allé les chercher. C'est un monde à part. C'est un monde qui est complètement contrôlé par les lobbies de la FNSA et l'agriculture productiviste. Le Crédit Agricole est une banque qui n'a de coopérative que le statut, c'est une honte pour l'économie sociale. Donc je ne voulais pas.

Pour les associations, je travaillais avec les têtes de réseau, ça me suffisait largement.

Avec la délégation interministérielle, il y a eu 2 temps.

Le premier a été un temps de méfiance, mais ça n'a duré que les premiers mois.

Quand le petit monde de la délégation a compris que je me battrais pour le secteur, que j'en ai compris les valeurs, l'intérêt et cetera, alors j'ai eu des relations tout à fait cordiales avec eux. Ce qui fait même que, à la fin, ça s'est très bien passé entre mon cabinet et la délégation.

FL

D'accord, c'est intéressant. Dans la façon dont tu as abordé le secrétariat d'État, tu disais traiter avec beaucoup d'interlocuteurs différents et effectivement, la liste est importante. Se pose la question de ne pas traiter avec un groupe d'intérêt représentant l'économie sociale et solidaire dans sa globalité mais d'interagir avec les familles de façon séparée.

Est-ce qu'il n'y a pas un risque de prendre des mesures contradictoires par exemple en faveur des mutuelles qui viennent affecter les associations ?

JG

Écoute, pour tout te dire, les 3 familles, elles ne s'aimaient pas beaucoup entre elles, c'est peut-être assez intéressant à entendre mais c'est une réalité jusqu'à la naissance du CNLAMCA. Les 3 familles de l'économie sociale ont mené 3 histoires en parallèle et les ponts entre les 3 familles étaient extrêmement rares.

C'était souvent des ponts liés à des amitiés de personnes, de dirigeants qui travaillaient dans les mêmes milieux politiques où institutionnels, mais il n'y avait pas véritablement

d'amour passionnel entre le mouvement mutualiste, le mouvement coopératif et le mouvement associatif. Il y avait plutôt rivalité, jalousie, et cetera.

Donc le CNCLAMCA est arrivé à un moment extrêmement intéressant en 1976. Je leur en suis extrêmement reconnaissant, mais ça a plutôt été une réunion de grands dirigeants de l'économie sociale. Ce sont des Hommes qui ont fait le CNCLAMCA et pas les familles. C'est la réunion de gens qui se sont rendus compte qu'ils partageaient les mêmes valeurs. D'abord ça a commencé entre la mutuelle et la coopérative parce que les liens étaient relativement forts, parce que c'était souvent des militants très proches du parti socialiste ou au parti socialiste. Ensuite, ils ont agrégé après beaucoup de réflexions, le mouvement associatif, parce que le CNCLAMCA n'est pas né en 20 jours et que tout le monde ne s'est pas embrassé sur la bouche comme ça, spontanément, en 1976.

Mais ils ont quand même jeté des ponts entre ces 3 familles qui jusqu'à présent étaient un petit peu différentes les unes aux autres, et ont montré qu'elles partageaient des valeurs communes.

Et la charte du CNCLAMCA est véritablement le premier texte fondateur de l'économie sociale, au même titre que les les textes d'Henri Desroches. Donc c'est vraiment un acte fondateur, la charte a été rédigée puis ensuite s'est imposée aux 3 familles et enfin à l'ensemble de la famille reconstituée puisqu'elles avaient un secrétariat d'État qui de facto les réunissait sous la même étiquette.

En plus il ne faut pas oublier qu'à ma nomination, on demandait de remettre sur orbite le Conseil supérieur de l'économie sociale. Donc j'avais bel et bien un outil de communication et de dialogue au sein de l'économie sociale. Le Conseil supérieur était dans les textes mais n'avait jamais véritablement fonctionné.

FL

Donc c'est sur le Conseil supérieur de l'économie sociale sur lequel tu t'es aussi appuyé ?

JG

Exactement, tout à fait.

FL

D'accord, je n'avais pas ça en tête. Et à l'époque comment était-il constitué ?

JG

Et bien, les différentes familles avaient proposé un quota. Je ne l'ai pas en tête, j'avais 30 ans à l'époque, alors heureusement que j'ai gardé beaucoup de notes et que j'ai continué à travailler dans le secteur de l'économie sociale, pas au même niveau mais en étant présent dans les problématiques du secteur.

FL

Je vois, je vois. Il est déjà 15h donc je ne vais pas te retenir beaucoup plus longtemps. J'ai quand même une dernière question plus proche de l'actualité. Qu'est-ce qui a fait que les familles de l'économie sociale et solidaire se soient réunies et se sont dits qu'il serait intéressant de parler en un même nom aux pouvoirs publics ?

JG

Je crois que c'est lié à des problèmes idéologiques. Chaque fois que y a une crise majeure du capitalisme français, bizarrement, les responsables politiques et économiques redécouvrent la réalité et la pertinence de l'économie sociale et maintenant solidaire.

D'ailleurs, depuis quelques mois et quelques années que nous sommes rentrés dans une nouvelle phase de crise du capitalisme, cette fois-ci non plus nationale mais mondiale, on

commence un peu partout dans le monde à se dire que l'économie sociale peut être l'alternative à un mode de développement capitaliste qui, à force de piller les Hommes et la nature, nous conduit directement dans le mur.

Donc il faudrait peut-être envisager un nouveau modèle de développement et que resurgissent les utopies. En tout cas, tout est discours sur la nécessité de développer un secteur avec des valeurs de solidarité, de respect de l'environnement, de démocratie, et cetera.

Et je crois qu'on était en plein dedans dans les années 80. Il faut se remettre dans ce qui a précédé le 10 mai 1981, c'est à dire le travail énorme qu'on fait un certain nombre de forces sociales en France pour essayer de contrer la politique outrageusement libérale de Giscard d'Estaing. Donc ça avait réveillé des contrepoids à cette politique libérale. L'économie sociale a saisi qu'il y avait un moment qui pouvait être idéologiquement prêt à une réponse. Dans "Changer la vie" de François Mitterrand et dans ce qu'il avait annoncé comme étant la rupture avec le système capitaliste, l'économie sociale s'est sentie interpellée et même avant 81 puisque le CNCLAMCA date de 1976, et précède les élections législatives de 1978 que nous avons failli gagner. Enfin, on sentait que le Giscardisme avait du plomb dans l'aile. Un certain nombre de militants qui trépignaient dans l'ombre étaient porteurs de valeurs fondamentalement différentes de celle du Giscardisme, de la haute bourgeoisie financière, et qui à nouveau remettait à l'ordre du jour les valeurs de solidarité, d'entraide. Il n'y avait pas encore le volet écologique qui viendra après, mais le volet de solidarité ou de lutte contre les exclusions.

Et ce qui est d'ailleurs assez paradoxal, c'est que François Mitterrand est arrivé en France au pouvoir en 1981 sur un programme de rupture avec l'idéologie libérale, alors qu'elle triomphait partout en Europe. Et c'est ce qui nous a amené à faire machine arrière en 1983. Parce que notre idéologie de remplacement, si je peux dire, était complètement décalée par rapport à celle de nos voisins européens qui dominaient les autorités européennes.

C'étaient les conservateurs allemands qui étaient au pouvoir et donc c'était l'orthodoxie. Et il y a un moment où le président n'a pas pu tenir. Enfin bon, on ne va pas revenir sur le tournant de 83, je l'ai vécu de l'intérieur, puisque j'étais à la Défense à ce moment-là, auprès du Charles Hernu. D'abord les hésitations du président qui ne savait pas s'il devait ou non sortir du système monétaire européen et qui a finalement choisi d'y rester, quitte à se plier sous les fourches caudines de l'Allemagne.

Mais bon, on était dans une période où prendre le pouvoir à gauche dans une Europe totalement, depuis Thatcher, voué au néolibéralisme et au « There is no alternative », on était en contresens de l'Histoire. C'est ce qui fait d'ailleurs qu'on a échoué.

En tout cas, je note avec satisfaction que ça bouge : la multiplication des politiques publiques tournées vers l'économie sociale un peu partout à travers le monde, en Afrique, en Amérique du Sud, même en Asie, la résolution de l'ONU sur le développement durable et la place de l'ESS dans le développement durable, le travail de l'OIT sur toutes les problématiques de l'économie sociale. Tout ça, c'est autant de points marqués, alors c'est des petits points mais qui peuvent peut-être dus au rôle de Guterres à tête de l'ONU qui ne cesse de plaider pour les valeurs de l'économie sociale, même s'il plaide dans le désert à l'heure actuelle, mais qui nous confortent quand même.

Dans la révision de Schiappa, les articles 1 et 2 vont rester identiques grâce à Jérôme qui a fait un travail extraordinaire et pour lequel j'ai énormément d'admiration et d'affection. Ce qui met fin à toutes les espèces de subtilité des néolibéraux, de s'introduire jusqu'à la défigurer dans l'économie sociale par toutes leurs manœuvres et leurs magouilles sur les entreprises

à mission, leurs trucs à impact. Bref, il y en a marre de tout ça et Jérôme a eu raison de siffler la fin de la récréation.

FL

Oui, en effet, avec le manifeste signé avec Pascal Demurger et Julia Faure.

JG

Exactement, oui en effet.

FL

Très bien, je te remercie beaucoup en tout cas.

JG

Je t'envoie mon livre, tu m'enverras par texto ton adresse personnelle, je te l'envoie, il partira demain ou après-demain. Il sera dédié.

FL

Ah super ! Merci beaucoup c'est très gentil. Je prendrai plaisir à le lire.

JG

Il est très bien ce bouquin. Je ne vais pas me jeter des fleurs, je n'ai pas les chevilles qui enflent mais j'ai vraiment mis beaucoup de moi-même dans ce dans ce premier bouquin. Mais bon, je ne vais pas en rajouter non plus. Je te laisse.

FL

Merci encore Jean et à bientôt.

JG

Je t'en prie, à bientôt, à bientôt. Amitié, au revoir.

Entretien du 20/07/2023 avec Marthe CORPET, Responsable des affaires publiques à ESS France (2018 - 2023)

[...]

Florian Lebreton

Comme je te disais, je fais mon mémoire sur l'influence des groupes d'intérêt de l'ESS sur les politiques publiques.

Et l'idée, c'est d'essayer d'étudier le cas d'ESS France, les stratégies qui sont employées, le dialogue avec les pouvoirs publics, les différentes influences sur les politiques publiques.

Je te propose de démarrer avec l'historique d'ESS France et du pôle affaires publiques si ça te va. Est-ce que tu peux revenir sur le contexte ?

Marthe Corpet

Le pôle est intrinsèque à la nature des activités d'ESS France. ESS France a été créé pour faire du plaidoyer et donc il n'y avait pas de pôle parce que c'était la seule activité pendant très longtemps. C'est par la diversification de ses activités qu'on a structuré le pôle affaires publiques. Donc, c'est le cœur de métier d'une tête de réseau.

Moi, je ne suis pas arrivée à la création d'ESS France puisqu'elle date des années 80, même avant quand tu as toute l'histoire. Elle a été repositionnée en 2014 avec, en plus, une relation à l'État et aux pouvoirs publics. Ça s'accompagne notamment d'une convention d'agrément qui l'impose dans l'ensemble des discussions et comme acteur représentatif de l'économie sociale dans la catégorie des corps intermédiaires. Avant, elle l'avait imposé par sa légitimité de fait, mais elle n'avait pas de cadre juridique pour pouvoir le faire reconnaître.

Donc évidemment, ce n'est pas le cadre juridique qui crée la représentativité, mais néanmoins la représentativité entraîne le cadre juridique. C'est important de rappeler le sens. Ce n'est pas l'État qui crée les corps intermédiaires parce qu'il les choisit, mais l'État qui reconnaît les corps intermédiaires institués par la représentativité.

Ce qui entraîne aussi un financement, une simplification des relations et qui permet aussi à l'État de ne pas choisir son interlocuteur en fonction des sujets à partir du moment où il est acté que son interlocuteur principal est tel interlocuteur. Il se retrouve aussi lié à dialoguer avec cet interlocuteur, quels que soient les désaccords ou les orientations que celui-ci prend. Donc, c'est une double garantie dans un modèle de démocratie représentative à la française.

J'ai rejoint le monde de la représentativité de l'ESS en 2018 avec une fonction de plaidoyer, relations institutionnelles, à l'époque au sein du Conseil national des chambres régionales de l'ESS qui, pour le coup, a créé un poste de plaidoyer. Avant, cette structure était surtout là pour coordonner les CRESS et peut-être moins pour faire des affaires publiques, sachant qu'il y avait déjà ESS France. Sauf que, quand je suis arrivé, l'aboutissement du projet politique était la fusion entre les 2 structures. Donc, mon travail a surtout été, un, de défendre cette fusion, deux, de la mettre en œuvre, trois, de la négocier et surtout de repositionner les CRESS dans une dimension nationale et pas uniquement d'addition de leurs paroles régionales vis-à-vis des pouvoirs publics nationaux.

A mon arrivée, on a fait le choix de séparer les affaires publiques nationales, des internationales. Je ne suis pas certaine que ce soit un choix très réfléchi. Je pense que c'était surtout un choix managérial parce qu'on était 2, qu'il fallait qu'on sépare les périmètres et qu'il y avait un vrai besoin d'intervenir à l'échelle internationale au vu des

échéances et des enjeux internationaux de la séquence notamment pour le renforcement de Social Economy Europe. Donc, dans l'organisation hiérarchique interne, on a séparé le pôle.

Il faut toujours distinguer ce qui relève de la théorisation politique et ce qui relève de l'organisation managériale. Un pôle est une organisation managériale où la fonction de plaidoyer d'ESS France à l'échelle européenne et internationale est une fonction statutaire, ce n'est pas pareil. Demain, s'il n'y a plus de pôle mais 1 DG affaires publiques qui s'occupe de tout, ça ne changerait pas grand-chose sur la façon dont ça se travaille. C'est juste l'organisation interne qui change.

Je t'ai plutôt décrit la fonction d'affaires publiques que l'organisation managériale.

Donc, je suis arrivé après avoir fait presque 10 ans de plaidoyer, relations publiques, relations à l'État, relations internationales, affaires publiques de manière globale et après des études de droit et de sciences politiques.

FL

D'accord, oui. Je te propose qu'on passe aux différentes stratégies de plaidoyer. Quelles sont les différentes actions qui ont été mises en œuvre au sein d'ESS France ? Est-ce que tu pourrais les catégoriser ?

MC

Je vais faire un petit retour dans le passé.

La première action, c'est la représentation des intérêts, donc il y a une dimension « statutaire », c'est nos membres qui nous confient cette mission. Et une dimension externe puisqu'il faut les représenter à l'extérieur, donc identifier les bons cadres, les bons interlocuteurs et les bons messages. C'est la fonction de base, et qui entraîne beaucoup d'autres types de missions.

Une mission très plaidoyer, c'est-à-dire faire évoluer les politiques publiques et réglementaires en faveur des intérêts qu'on veut défendre à l'échelle nationale et internationale.

Pour le coup, puisque les 2 sont extrêmement liées, surtout sur les questions économiques et sur les questions de concurrence, ce qui est quand même un sujet majeur de l'ESS.

Il y a une fonction de tête de réseau, donc de construction des positions, parce que pour pouvoir porter des intérêts, il faut connaître les intérêts. Ça paraît bête, mais il faut les construire. Donc, il va y avoir tout un travail de coordination, faire émerger des positions, organiser le débat, comprendre, identifier les besoins. En fait, dans une tête de réseau complexe, c'est ce qui nous prend le plus de temps

Et puis, la 3ème mission va être d'identifier des opportunités, c'est ce qu'on va appeler les relations institutionnelles. C'est-à-dire la capacité à positionner l'ESS dans un certain nombre de champs sans automatiquement y avoir des intérêts directs affirmés, mais qui pourrait se développer en fonction des opportunités à venir.

Ca va être, par exemple, de ne pas résumer les relations publiques d'ESS France à la ministre en charge de l'ESS, mais essayer d'avoir des relations avec le travail, avec la santé, avec l'écologie, avec un peu tous les sujets, autant que dans ses relations institutionnelles, de ne pas s'enfermer que sur ses adhérents qui vont porter les intérêts mais d'aller voir à l'extérieur, d'être dans des écosystèmes qui permettent de comprendre les grandes trames de fond et de pouvoir s'intégrer voire faire émerger des intérêts et donc avoir une activité de plaidoyer.

Donc je résume ça en 3 activités. Les outils et les formes de mobilisation sont évidemment extrêmement différents et ne sont pas constants. On va adapter chaque outil à chaque objectif. Dans une stratégie de plaidoyer, on ne va pas automatiquement faire tout le temps les mêmes actions.

C'est comme quand dans une famille, il faut convaincre ses grands-parents ou ses parents de pouvoir sortir un soir. Si tu utilises tout le temps la même technique, ça ne marche pas donc tu vas utiliser des techniques différentes, l'influence qui permet qu'à la fin tu obtiennes à peu près ce que tu veux ou un compromis ou une possibilité à long terme de faire une évolution, c'est pareil pour le plaidoyer. Pour les 3 missions, il n'y a pas d'action type.

Dans les outils type assez normés, on va avoir les notes de positionnement, mais en réalité on va aller chercher une diversification d'outils en fonction de décideurs.

FL

Tu pourrais détailler un peu ton propos en prenant quelques exemples pour chacune des 3 missions ?

MC

C'est ça qui est compliqué en fait. Le bon responsable plaidoyer, il n'a pas trop d'outils types. Il essaie de s'adapter mais si on veut prendre des choses assez simples dans le cadre du plaidoyer, on va fonctionner sur l'argumentaire. La forme que prend l'argumentaire peut être très différente, ça peut être s'appuyer sur l'opinion publique, sur un débat technique, montrer les conséquences d'une décision prise, par exemple.

Ça peut être utilisé en argumentaire auprès de la personne qui va décider ou auprès de son entourage ou des gens qui vont faire l'intermédiaire pour pousser la décision, par exemple, quand tu t'adresses à un député qui ensuite va aller porter ça auprès du gouvernement dans une question. En tout cas, c'est d'identifier les zones de pouvoir et d'avoir un argumentaire adapté au niveau de pouvoir dans lequel on est.

Mais évidemment, on ne va pas monter de la même façon auprès du ministre de l'Économie qu'auprès du ministre de l'Ecologie, ce n'est pas pareil.

Tout est basé sur l'argumentaire, et la force d'ESS France, c'est d'avoir des argumentaires publics transparents, ça c'est une question d'éthique, mais aussi basée sur l'intérêt général et non les intérêts particuliers. Les argumentaires qu'on propose s'intéressent aux impacts dans la société, à la contribution au progrès. Donc, encore une fois, dans l'argumentaire, il y a plein d'outils, ça peut être une vidéo, un texte, une note, un flyer, une campagne, un spot dans les médias. On va toucher la cible de manière plus ou moins directe avec un panel d'outils pour argumenter. Mais peut-être le cœur, c'est l'argumentaire.

Pour la construction des intérêts, l'outil principal est plutôt le débat. Ça veut dire que les gens confrontent leurs avis. Ensuite, il doit y avoir un consensus non réduit au plus petit dénominateur commun.

Pour identifier ça, vous vous mettez à 3 dans une salle.

Le point de consensus, c'est ce sur quoi vous êtes absolument d'accord tous les 3, ça va être un tout petit point.

Sur ce que vous pouvez tolérer tous les 3, le point va être beaucoup plus large.

Tu prends 3 cercles, tu les fais se croiser au centre, le périmètre d'intervention d'ESS France, c'est la ligne extérieure des 3 cercles, c'est à dire ce qui ne va pas dans un espace de désaccord.

Donc c'est de créer le débat pour être capable de mesurer cet espace de point commun et d'intérêt. Ce n'est pas parce que le mouvement associatif a un intérêt qui n'est pas partagé

par les coopératives qu'on ne va pas le défendre. Par contre, si c'est un intérêt contraire, ça va être plus compliqué.

Dans le débat, on utilise la réunion, des outils de travail collaboratif, la construction, les ateliers. On a vraiment beaucoup d'outils en fonction du niveau de débat, des choses qui sont très consensuelles, d'autres extrêmement complexes pour trouver des solutions et des points communs, on va utiliser les outils d'organisation sociale, tenter de définir un espace d'intérêts, de compromis.

Et le 3e outil qui est l'influence d'opportunité, on va quand même utiliser principalement la cartographie des acteurs pour comprendre ce qui il y a autour de nous. Et on va aussi essayer d'utiliser les bilatérales, donc la rencontre, le dialogue.

FL

D'accord, alors ma question suivante concerne les alliances et les collaborations. Quelle sont les typologies d'alliances au sein d'ESS France ? Par exemple avec d'autres acteurs qui ne font pas partie de l'ESS pour des enjeux ou des projets particuliers ?

Et est-ce qu'il y a un cadre qui est posé pour, à l'inverse, ne pas faire d'alliance avec certains acteurs ?

MC

Quand tu fais une alliance avec ton frère et ta sœur pour obtenir la même chose, c'est toujours plus facile quand t'es tout seul face à tes parents.

Donc, ton rapport est aussi basé sur qui porte l'argumentaire. Plus t'es nombreux, plus c'est majoritaire, plus tu as un rapport de force intéressant. Alors, l'alliance est au cœur de la stratégie de plaidoyer

Donc on peut être sur des alliances pérennes, structurées autour d'associations, de collectifs qui, en plus, fonctionnent ensemble de manière régulière. Tu l'as sur le pacte du pouvoir de vivre, par exemple.

Quand tu es capable de faire le lien avec les intérêts d'autres formes et d'autres espaces de pouvoir dans la société, évidemment tu grossis, tu deviens de plus en plus fort. Il ne faut pas que ce soit des alliances qui nous desservent, mais des alliances qui nous renforcent. Et tu vas aller chercher des intérêts communs à l'extérieur.

Un exemple sur le réemploi, on va aller chercher des alliances avec les acteurs de la transition écologique qui ne sont pas automatiquement dans l'ESS, comme les ONG qui le sont simplement statutairement. On peut même aller chercher des alliances avec des institutions comme l'ADEME, la Commission européenne. On peut aller partout si on arrive à montrer des intérêts communs.

Donc la construction d'intérêts, elle se base aussi beaucoup sur les alliances.

Et puis en 3e lieu, les alliances en matière d'opportunités, elles sont essentielles et ne s'arrêtent jamais au périmètre de l'ESS. Est-ce que nos intérêts sont communs et est-ce qu'on a une capacité de progrès et de portage d'un projet général ? C'est peut-être là que la ligne rouge émerge collectivement. Enfin dans les 3 situations, c'est la capacité à ne pas juste avoir une alliance de conjoncture ou un intérêt particulier. C'est quand même de partager un périmètre de valeur et de vision de la société, c'est ça qui fait aussi la particularité de l'ESS, c'est son projet politique.

Il n'a pas besoin d'être 100% en alignement quand on défend l'énergie renouvelable et l'énergie citoyenne, on peut le faire aussi avec des acteurs antinucléaires, sans avoir pour

autant besoin d'être antinucléaire. C'est un exemple. En revanche, si on le fait avec des acteurs qui prônent le fait de tuer le président de la République, d'être hors d'un cadre républicain, on va être en désaccord. Je ne parle même pas d'extrême-droite. On fera attention avec qui on s'allie pour que le projet politique soit un minima en cohérence. Et là, il n'y a pas de règles mathématiques, parfois, c'est un débat profond de savoir si on s'allie ou non avec un acteur parce que c'est plus fin que ça, plus complexe, parce que tel acteur a pris une position publique sur un sujet qui nous paraît central dans notre ADN. Est-ce que c'est de nature à remettre en cause notre alliance ou non ? Et ça se débat. Il y a des choses qui sont nettes, d'autres moins.

FL

OK, mais on ne peut que se baser sur le passif de ces différentes structures alors que les intérêts politiques peuvent être mouvants et les alliances peuvent devenir regrettables ?

MC

Ça peut complètement arriver parce que les gens changent, parce qu'on a des alliances avec des organisations qui sont tout à fait acceptables à un moment et qu'on ne referait plus aujourd'hui. Ce n'est pas tellement regrettable, enfin j'espère, quand on prend la décision, on la prend correctement.

Il y a des choses qui sont très claires, c'est pour ça qu'on a choisi de pas avoir de relation avec l'extrême-droite, quand bien même certaines positions de l'extrême droite rejoindraient certaines de nos propositions parce que ça rentre dans un plus large périmètre qui lui est incompatible tel que défini autour du projet républicain sur des sujets comme la tolérance, la solidarité ...

Mais je pense qu'il y a des débats d'alliance tous les jours. Par exemple, pour adhérer au pacte du pouvoir de vivre, on a mis plus de 3 ans parce que ça pose des vraies questions sur le contenu des propositions du pacte qui ne sont pas toujours en accord avec les propositions qu'on peut formuler. Donc est-ce que ça suffit pour ne pas créer d'alliance ? Est-ce que c'est rédhibitoire pour créer l'alliance ? C'est un débat quotidien pour ceux qui font des affaires publiques.

FL

Je veux bien croire, oui. Je te propose de passer aux modes de représentation auprès des pouvoirs publics et aux mécanismes de dialogue. T'en as déjà un petit peu parlé, mais est-ce que tu peux m'en dire plus sur ESS France ?

MC

Oui, il y a les modes de dialogue et les représentations formelles, on va dire institutionnelles qui relèvent de l'organisation républicaine de la démocratie participative, qui relèvent de la consultation obligatoire d'ESS France sur un certain nombre de sujets, de la participation d'ESS France aux instances de consultations nationales comme le Conseil supérieur de l'ESS, de la consultation aux auditions à l'Assemblée nationale, au Sénat, des relations régulières avec la ministre, du compte-rendu que fait de ESS France de ses activités aux pouvoirs publics en contrepartie de ces subventions et donc de la convention d'agrément qui est un cadre statutaire clair. Ce n'est pas un cadre de dépendance, mais d'indépendance qui est financée, l'État finance la démocratie, les acteurs de la démocratie. C'est très important, il n'y a pas juste un transfert économique. Ce n'est pas exactement comme ça que fonctionnent les corps intermédiaires. Donc c'est les cas institutionnels classiques.

Et après il y a ce qui relève de ce qui est plus spontané où provoqué soit par les décideurs en nous interpellant sur des sujets par des rendez-vous en allant lire notre site internet, soit

par nous en sollicitant des rendez-vous, en envoyant des communications, en interpellant par tous les biais qu'on peut en direct, publiquement, non publiquement.

Donc pour résumer, parfois l'informel entraîne des typologies de relations de travail qui peuvent être continues avec certains décideurs avec lesquels on va construire des éléments. Par exemple, on va interpellé une collectivité sur un sujet. Ensuite, il va y avoir plusieurs réunions de travail puis il y a aura un cadre consultatif, une réunion bilatérale officielle. Donc on va passer d'une réunion informelle, ce n'est jamais informel parce qu'il y a toujours une publication, mais une réunion non institutionnalisée on va dire à un cadre institutionnalisé et on va progresser dans la relation.

Il y a aussi des relations conflictuelles, on va se battre contre certains acteurs pour contourner ou bloquer les décisions, ça peut nous arriver aussi.

Et il y a des relations régulières relativement neutres qu'on peut avoir avec des grandes institutions comme la Commission européenne. Ça va dépendre des moments, des sujets portés et de la séquence.

FL

Est-ce qu'on peut dire que ça reste tout de même un gros travail en réaction sauf pour les derniers exemples ?

MC

En fait, on fait peu de réactions mais mine de rien, c'est plutôt quand on nous sollicite.

Quand on porte des amendements, on est plutôt dans la provocation du sujet. Quand on est dans du plaidoyer, ça peut nous arriver aussi de réagir à des annonces politiques de l'exécutif.

C'est un truc qui est très national que d'être dans la réaction. A l'échelle territoriale, on est plutôt dans la provocation parce que les exécutifs territoriaux vont plus lentement, on a beaucoup plus le temps de travailler. A l'échelle nationale, on est souvent happés puisqu'on a peu de moyens pour suivre toutes les actualités mais ça ne nous empêche pas de provoquer aussi, je crois qu'on est un peu dans les 2.

FL

Et si on regarde, au-delà des relations, sur les propositions des politiques publiques qui sont faites par par ESS France, on est aussi sur plutôt de la provocation ou de la proactivité plus que sur la réaction ?

MC

Ça dépend des sujets, oui. Ça va dépendre des sujets, de notre capacité d'anticipation aussi.

Ce qui est difficile à distinguer, c'est qu'à un moment, on n'a pas la main sur le calendrier politique donc on s'adapte aussi pour provoquer des choses qui intègrent l'agenda politique même si c'est beaucoup d'énergie. Mais on le fait par exemple au moment des élections présidentielles où notre but c'est d'intégrer dans l'agenda politique des éléments qu'on va porter.

Mais une fois que l'agenda politique est fixé, on va être plutôt dans la réaction, ça ne nous empêchera pas de pousser des sujets. Ce qu'on a fait sur les CRESS par exemple, c'était hors agenda politique. Il a fallu créer des réunions, un cadre de négociations. On a mis 4 ans et utilisé beaucoup de techniques de plaidoyer pour arriver à faire ça. Je ne sais pas ce que ça donnera mais globalement ça reste un sujet qui a été entièrement construit par nous et pas un sujet qui vient de l'agenda politique préexistant.

Quand il y a des choses qui sortent et dont on n'est pas d'accord, ce n'est pas si souvent que ça dans l'ESS. Mais ça va être le cas dans les politiques syndicales par exemple, et encore ce n'est pas complètement vrai parce que les choses on les voit venir de loin. Donc quand on travaille le plaidoyer, on a des premières annonces, on voit les choses arriver, on commence à se doter d'une stratégie, à réunir les acteurs et à identifier nos intérêts.

FL

Avant qu'on passe sur la partie liée à l'influence sur les politiques publiques, quel regard portes-tu sur la participation et la contribution d'ESS France au processus décisionnel et son évolution ? On en a déjà un peu parlé au début, notamment sur la convention d'agrément.

MC

Oui, en fait ce n'est pas que la convention d'agrément. Mais plus l'ESS est institutionnalisée, donc est un objet de politique publique, plus la relation aux décideurs publics est claire et organisée. C'est aussi simple que ça surtout depuis la loi de 2014 et puis la loi NOTRÉ avec le positionnement de la compétence ESS des régions. Donc tu as une explosion du nombre de sollicitations. Tu peux même voir ça avec les chambres régionales, le nombre de sollicitations officielles de l'ESS sur un certain nombre de construction des politiques publiques, parce qu'apparemment, c'est une manière de reconnaître un objet de politique publique.

Après, il va y avoir des allées et venues en fonction de l'agenda politique des gouvernements comme dans les années 1980 qui, à un moment, ont énormément bossé sur l'ESS, au même titre qu'au moment de la loi de 2014. C'est difficile de s'imposer dans le débat politique, donc y a aussi la façon dont l'ESS occupe une place dans l'agenda, mais en l'occurrence structurellement, il y a plus de sollicitations aujourd'hui, en moyenne même si c'est une évaluation au doigt mouillé, que quand elle avait 0 espace.

Ce qui a changé en matière de reconnaissance institutionnelle, c'est ce qui fait qu'aujourd'hui il y a une Commission ESS à l'Assemblée nationale, il y a un groupe de travail à l'Assemblée nationale et au Sénat, donc il y a des travaux, l'ESS est identifiée dans beaucoup de projets de loi parce qu'il y a une loi qui l'a définie, des fonds, des acteurs ... donc évidemment que ça multiplie les sollicitations institutionnellement pour la construction des politiques publiques. Et ça existe aussi à l'échelle territoriale.

FL

Alors, même si tu n'étais pas ESS France pour la loi de 2014, qui est la loi-cadre de l'ESS, est-ce que tu as du recul sur le rôle des groupes d'intérêt de l'ESS sur la mise en place de cette politique publique ?

MC

Il faudrait que tu fasses un entretien avec Jérôme, tu sais qu'il était chef de cabinet de Benoît Hamon en 2014. Je vais te le raconter différemment en regroupant aussi d'autres éléments de ma propre subjectivité.

Le débat sur la fusion entre ESS France et le CNCRESS a été beaucoup accéléré en 2014. À tel point qu'en 2014, le ministre Benoît Hamon ne voulait pas inscrire dans la loi ESS France ni CNCRESS pour plusieurs raisons.

La première, c'est parce qu'il y avait une incohérence dans la façon dont était portée la parole publique de l'économie sociale et solidaire. Ce sont les députés qui ont ajouté ESS France et donc d'autres députés qui ont complété par le CNCRESS en réaction.

Dans la loi de 2014, il y a 2 têtes de réseau. On a supprimé ça en 2020 par la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, après la fusion.

L'ESS reste, au niveau national, un petit écosystème comme l'énergie, le pétrole, ce qui fait que les dirigeants ne sont globalement pas beaucoup, une centaine, grand maximum. Et sur ces 100 personnes, il y en a plein qui ont des triples, quadruples mandats et donc ils parlent avec la même personne physique au nom de plusieurs structures différentes.

Et justement le défaut de l'ESS, en 2014, a été de ne pas arriver à structurer une prise de parole extrêmement claire de l'ensemble des acteurs. Donc, c'est un peu la mission numéro 2, c'est à dire l'expression des intérêts avec des choses assez nettes sur la reconnaissance, la définition, les valeurs, le projet politique.

Je vais te donner un exemple très concret, Jean-Louis Cabrespine était à la fois président du CNCRESS et président d'ESS France. Pour autant, à chaque fois qu'il prenait la casquette de l'autre, il disait la même chose. Il était tenu de représenter les intérêts des structures dont il était président et pas sa prise de position propre. Donc je crois que c'est le premier sujet sur lequel Benoît Hamon est un peu tombé de sa chaise, l'incompréhension de qui parle au nom de quoi et de qui dit quoi.

D'où le fait qu'à la suite de 2014, le gros boulot des têtes de réseau était de simplifier les relations et de partir en quête d'une reconstruction de la représentation. Et ce n'est pas étonnant que derrière, il y a une fusion et que ce soit toujours le sujet de l'actualité d'ESS France même presque 10 ans plus tard. C'est-à-dire que la mue de cette capacité de représentation reste un sujet central dans l'économie sociale aujourd'hui. Autant moi, j'y ai contribué pendant 4 ans à temps plein, c'est-à-dire que ma mission était très peu de porter les positions extérieures que, déjà, de les construire.

Ce qui montre aussi la faiblesse de l'ESS, mais aussi sa force puisque autour de la table il y a vraiment beaucoup de monde. Ce monde est à la fois très puissant et à la fois sans puissance, n'étant pas capable de parler ensemble.

FL

Mais le fait d'avoir des intérêts divergents, ça ne signifie pas forcément qu'il y a beaucoup de monde ?

MC

Il faut regarder l'occurrence, c'est aussi parce qu'il y a beaucoup de monde et beaucoup de choses, des réalités très différentes. Quand tu compares une fédération de production coopérative comme le groupe Leclerc à une association de boulistes du sud, c'est un grand écart économique ou de réalité sociale qui est tellement large que ce n'est pas simple de trouver des intérêts communs. Ce ne sont pas uniquement des personnes qui parlent très fort et qui ont des intérêts antinomiques.

C'est surtout que l'ESS a autour de la table des réalités extrêmement différentes et que construire un projet politique cohérent, ce n'est pas simple à piloter. Je pense que c'est une force, on est plutôt sur l'expression d'une potentielle force assez remarquable. Alors que si le débat était juste entre 10 personnes qui ont du pouvoir et qui ne veulent pas se mettre d'accord, ce serait l'expression d'une vraie faiblesse.

C'est pour ça que les pouvoirs publics regardent l'ESS en louant sa capacité transformatrice à rassembler tout ce monde derrière un message.

En 2014, c'était compliqué. La force du cabinet et c'est comme ça que le raconte Jérôme, c'est que la loi a été quand même beaucoup construite par le cabinet et par le ministre plus que par une proposition tout écrite d'un acteur qu'un ministre aurait repris et dire « super, on prend ça et puis on le met à l'agenda ». C'était vraiment un travail de construction par le politique. La gauche au pouvoir à l'époque avait une grosse culture de l'ESS. On parle

même d'un contexte particulier, mais pour le coup très porté par les pouvoirs publics, sachant qu'elle a été adoptée en 2014. En fait, elle a été construite en 2012, 2013 donc en début de mandat, au moment où il n'y a pas encore trop de démissions.

La loi a été adoptée lorsque Benoît Hamon n'était déjà plus au gouvernement. Il faut faire attention aux dates d'adoption. Le contexte politique de la loi de 2014 est surtout avant, c'est 2012, 2013 donc c'est un temps d'espoir important et les acteurs de l'ESS sont des acteurs historiquement relativement proches de la gauche, en tout cas des acteurs assez opposés à Sarkozy. Je rappelle que François Hollande a gagné contre Nicolas Sarkozy.

FL

En effet, se pose la question au travers du mémoire des raisons des politiques publiques.

Est-ce qu'il n'y a pas eu aussi des politiques publiques, dont la loi de 2014, qui ont émergé parce que l'ESS était devenue tellement importante d'un point de vue économique, qu'on a été obligé de la regarder en face et de faire bouger les lignes et non pas parce que les groupes d'intérêt sont intervenus ?

Et/ou parce qu'il y a eu une volonté d'un politique ou d'un élu, en l'occurrence Benoît Hamon ?

MC

Tout n'est pas si simple. Factuellement, il n'y a pas d'énormes évolutions de l'ESS entre 2000 et 2014. C'est-à-dire que le déclic d'une loi, il ne vient pas d'un grossissement d'un coup de l'économie sociale et solidaire qui serait devenu un fait de société incontournable qui entraîne une loi. Ce n'est pas le cas, c'est relativement stable dans sa progression sur 200 ans.

Enfin, il y a des sujets qui viennent, le réchauffement climatique, même s'il est assez progressif, il est devenu un sujet incontestable en objet de politiques publiques. La mise à l'agenda de force et sur lequel il fallait traiter l'ESS, ce n'est pas le cas, les coopératives, elles existent avant 2014, les mutuelles aussi, les associations également et il n'y a pas eu d'explosions, de leur nombre ou de leur puissance.

Au cours des 20 dernières années avant la loi de 2014, l'entrepreneuriat social a connu une petite explosion, qui fait partie des sujets qui ont quand même posé des débats, enfin, un nouvel objet politique sur la table des discussions, mais plutôt dans un rapport à l'économie responsable.

Dans le cadre de la loi de 2014, je pense qu'à chaque fois il faut analyser d'où elle vient, pas une analyse de la puissance de l'ESS mais plutôt de la construction de la loi, ce qui n'est pas exactement la même chose. La loi de 2014 est plutôt issue d'une volonté politique de stabiliser tout ça à un moment donné. Néanmoins, ce n'est pas un hasard que l'ESS bénéficie d'une loi structurante en 2014 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir dans une dynamique politique où la mobilisation de l'économie sociale se politise beaucoup, se politise aussi dans un rejet d'une politique migratoire de Nicolas Sarkozy, d'un ras-le-bol, et le monde de la solidarité est très structuré. Elle a beaucoup fait la campagne, s'est beaucoup mobilisée dans le rapport au vote. Enfin voilà, donc il y a quand même une mise à l'agenda politique par la gauche au sens très large du terme, pas par la gauche en sens du parti socialiste, par la gauche, les modérés, disons la France républicaine historique.

Et a donc mis à l'agenda politique l'économie sociale de manière un peu plus forte parce qu'elle devient un fait politique plus fort dans les rapports de pouvoir qui peuvent exister à l'échelle nationale. Je pense que ça a aidé à ce que dans l'agenda politique de François Hollande, la question de l'économie sociale et solidaire ait fait l'objet d'un ministre délégué et

non pas d'un commissaire ESS sans pouvoir ministériel mais d'un ministre délégué à Bercy en capacité d'influencer l'agenda politique de manière forte, avec une loi ou autre chose.

Donc tout n'est pas si simple et je ne pense pas pour le coup que les groupes d'intérêt étaient objectivement très puissants dans cette séquence. Quand tu vois l'interpellation présidentielle en 2012 d'ESS France, elle est disponible en ligne, tu pourras les voir, tu ne te dis pas que c'est eux qui ont vraiment influencé la campagne. Ils ont fait ça dans un amphi, il y avait 10 décideurs politiques représentants, que j'appelle les N-12 du candidat ça veut dire que c'était des économistes, des équipes présidentielles, mais aucun leader.

FL

Effectivement, ce que je comprends, c'est que c'est quand même plutôt contre la politique générale mise en place par Sarkozy que l'ESS a réussi à trouver des intérêts communs. Est-ce que ça signifie qu'on doit déplacer le cadre politique pour arriver à une situation disons extrême pour pouvoir faire en sorte qu'on y trouve des intérêts communs ?

MC

C'est toujours des systèmes de vagues, je ne suis pas certaine que ce soit si en réaction ou en proposition encore une fois, l'analyse n'est pas aussi binaire. Je comprends que tu doives mettre des mots, c'est le principe des études mais attention à ne pas trop le faire non plus.

On voit quand même que tu as plein de phases de progression. Déjà ce n'est pas une rupture, le fait d'avoir une représentation politique de l'ESS dans un gouvernement on l'a eu dans tous les gouvernements de gauche depuis les années 1980.

Donc, c'est quelque chose d'assez habituel pour l'économie sociale, elle est présente dans les programmes, dans le projet politique du parti socialiste depuis plus de 30 ans, elle fait partie de l'identité, de la colonne vertébrale en matière de structuration de la solidarité, du portage de l'intérêt général à l'échelle territoriale, de la limitation du capitalisme, etc. Si tu analyses les dynamiques qui entraînent la victoire du parti socialiste au moment de 2012, l'ESS a un poids important.

Ça veut simplement dire que dans l'ADN, la lecture économique, la compréhension des enjeux économiques du pays, le projet de société de la gauche est plus proche de l'ESS que la droite. C'est factuel. Quand il y a une élection comme en 2012, qui structure beaucoup gauche, droite, ce qui n'est plus trop le cas après, la place dans le débat public de l'économie sociale est plus importante et donc son inscription à l'agenda politique par la suite est plus importante aussi. Les acteurs dénonçaient déjà depuis plus de 20 ans le fait d'avoir une structuration permettant d'avoir des lois budgétaires de programmation, d'avoir des outils de politiques publiques beaucoup plus clairs.

Ca aurait pu arriver dans les années 80, en fait, ou même à la sortie de la 2^{de} Guerre mondiale, mais à l'époque, les acteurs de l'ESS sont vraiment très désordonnés. Ils ne réfléchissent pas en tant qu'économie sociale, mais en tant que mutuelle de santé, d'un côté, de l'autre en tant que coopérative du 3^e. Ils ne réfléchissent pas dans un groupement collectif. C'est les années 80 qui structurent toute la représentation transversale, on vient se dire que chacun dans son coin, on n'est pas assez fort, qu'il faut ce mouvement. Tout ça est l'aboutissement de plusieurs structurations qui entraînent l'agenda politique avec des éléments de rupture et des éléments de continuité. C'est toujours compliqué à analyser en sciences politiques.

FL

Justement, peut-être qu'on peut continuer sur les évolutions et les perspectives. Au travers de l'Histoire, je constate dans premier temps des acteurs d'une même structure qui se sont

liés, puis le regroupement mutualiste d'un côté, coopératif de l'autre puis dans les années 70, 80, un regroupement au sein de l'économie sociale.

Est-ce qu'on peut imaginer un regroupement plus large de l'ESS et donc des groupes d'intérêt de l'ESS ?

MC

Déjà, je pense que l'étape de regroupement transversal de l'ESS n'est pas complètement finie. On est bien avancés, c'est une certitude. Le débat qui est actuellement sur l'évolution statutaire d'ESS France signifie qu'on n'a pas fini cette étape.

Par contre, le périmètre de l'ESS est clair et stabilisé.

Selon moi, la question qui vient après, c'est la question transformatrice, c'est à dire comment définir les relations avec le reste de l'économie. Et ça, elle a du mal à le faire, je ne suis pas certaine de savoir ce qu'il faut faire. Par contre, je pense que c'est cette question à laquelle il faut tâcher de répondre.

Pour moi, tout se pose en matière de centre de gravité et non en matière d'alliance, ni même de statut. Tu prends une grande toile, tu mets un plomb quelque part, il y a un centre de gravité qui se crée, un centre de convergence. La question est « où est ce centre de convergence ? ».

Demain, si c'est les entreprises à mission, par exemple, on va y perdre beaucoup du côté de l'ESS, mais pas que, l'ensemble de l'économie. Des entreprises comme EDF, elles ont des comités de mission, équivalent depuis plus de 20 ans, et ça ne nous a jamais empêché d'avoir des mauvaises politiques alors qu'il y a une participation énorme de l'État, sur les questions de lucrativité et de dividendes aux actionnaires on n'est pas non plus sur la boîte type du capitalisme.

Pour autant ce centre de gravité, il n'est pas satisfaisant aujourd'hui en matière de régulation de l'économie. Donc si on prend ce centre de gravité, on va se planter. Je pense que l'ESS est un bon centre de gravité de l'économie et ça, c'est transformer fondamentalement la façon dont on veut réguler l'économie de manière globale.

Je pense qu'il faut un centre de gravité qui interroge le mode de production et la façon dont la valeur circule dans l'entreprise, c'est aller très loin en matière de régulation de la liberté de propriété et de la liberté individuelle.

Le principal reproche que je fais au mouvement Impact France à titre individuel, ce n'est pas d'interroger l'impact et la responsabilité parce que c'est important, ni de faire le lien entre l'ESS et le reste dans une dimension plus collective que je trouve aussi très intéressante. C'est de positionner un centre de gravité à atteindre d'une économie responsable qui se détache énormément de la question de la répartition de la valeur et de la question des modes de gouvernance.

Ce qui n'est pas du tout la même critique quand je la formule comme ça que quand on entend Impact France, greenwashing... Par contre je pense que c'est quel centre de gravité choisit le mouvement Impact France comme étant un centre de gravité intéressant en matière de régulation de l'économie. Et sur ça, j'ai des désaccords fondamentaux avec eux.

Je ne sais pas si je suis clair mais le débat doit être posé au bon endroit et je pense que, parfois, il ne l'est pas. Donc, je ne fais pas de discours anti-Impact France. Je pense que c'est un débat qui est très intéressant. Par contre, la question c'est le centre de gravité et aujourd'hui l'impact ne définit pas de centre de gravité, il ne dit pas où est ce que tu veux atterrir.

Est-ce que c'est l'ESS dans sa définition statutaire actuelle qui doit l'être ? Je ne suis pas certaine, je ne suis pas complètement convaincue non plus. Par contre, c'est quelque chose qui doit beaucoup plus se rapprocher de l'ESS que de la RSE pure généraliste qui interroge quand même peu de choses.

Je résume un peu à la suite des alliances et des corps intermédiaires et donc de tous ces groupements d'intérêt, c'est aussi ça le débat. Quelles alliances pour quel centre de gravité ?

FL

Super, merci, je crois qu'on aurait pu parler pendant plusieurs heures, c'est très intéressant. Je te remercie beaucoup.

MC

De rien, j'espère que ça va t'aider.

FL

Merci encore. Et puis je te souhaite un très bel été.
A bientôt Marthe.

MC

Ça marche, tiens moi au courant.
Salut et bon été.

